

SUIVI DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES EN AFRIQUE (SPAAA)

REVUE DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO

RAPPORT PAYS

JUILLET 2013



MAFAP
SPAAA



**SUIVI DES POLITIQUES AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES EN AFRIQUE (SPAAA)**

**REVUE DES POLITIQUES AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES AU BURKINA FASO**

RAPPORT PAYS

JUILLET 2013



Suivi des politiques agricoles et alimentaires

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Citation suggérée :

MAFAP (2013). Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso. Série rapport pays SPAAA, FAO, Rome, Italie.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Table des matières

Table des matières	3
Liste des figures	6
Listes des tableaux	9
Liste des boîtes	11
Acronymes	12
Remerciements	16
Organisation et partenaires	17
SOMMAIRE EXECUTIF	19
Messages clés	19
Conclusions	23
Introduction	25
Partie 1. CONTEXTE DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	27
1. Tour d’horizon du Burkina Faso	27
2. Contexte géographique	32
3. Contexte socio-économique	34
Performances macro-économiques	34
Performances agricoles et développement rural	41
Marchés d’intrants et développement des filières	47
Environnement et agriculture	52
Population	55
Pauvreté, inégalités et emploi	57
Migration et urbanisation	59
Sécurité alimentaire et santé	61
Education et Genre	65
4. Contexte des politiques agricoles et alimentaires	67
Les grandes stratégies politiques de développement rural et agricole et priorités politiques	67
Priorités politiques actuelles et environnement politique	69
Mesures et décisions politiques relatives aux filières agricoles étudiées	71
Décisions de politiques transversales	72
Produits d’importation : riz, huile de coton	73
Produits d’exportation : coton, gomme arabique, bétail, et sésame	74
Produits peu ou non-échangés : maïs, sorgho, arachide, et oignon	76

Partie 2. LES EFFETS DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, DES DEPENSES PUBLIQUES ET DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT 79

5. Incitations, pénalisations et écarts de développement de marché	81
Résumé	81
Sélection des produits	82
Indicateurs SPAAA et interprétations.....	93
Conclusions.....	129
6. Dépenses publiques et aide au développement	135
Résumé	135
Introduction.....	136
Evolution du budget global	137
Tendances générales des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire.....	137
Composition des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire	140
Dépenses publiques spécifiques à l'agriculture	141
Dépenses publiques en soutien à l'agriculture	143
Types des dépenses en faveur du secteur de l'agriculture	150
Rôle de l'aide au développement dans les dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire au Burkina Faso.....	150
Conclusion et recommandations.....	153
7. Cohérence entre incitations et dépenses publiques.....	155
Une évaluation de la cohérence des politiques à travers les résultats des analyses d'incitations et de pénalisations pour chaque produit.	155
Principaux objectifs politiques du gouvernement	164
Revue des effets des principales décisions et mesures politiques basées sur les résultats du projet SPAAA	- 168 -
Conclusion sur la cohérence des politiques	- 174 -

Partie 3. OPTIONS D'INVESTISSEMENT ET MODE DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE - 177 -

8. Introduction.....	- 177 -
9. Analyse des effets d'entraînement des produits étudiés	- 178 -
Définition d'une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS)	- 178 -
Résultats de l'analyse des effets d'entraînement	181
10. Quel modèle de financement du secteur agricole ?	190
Scénarios	191
Résultats.....	192
11. Conclusion et recommandations.....	194

CONCLUSIONS GÉNÉRALES	195
12. Messages principaux	195
13. Recommandations pour un meilleur dialogue sur les politiques agricoles et alimentaires	203
14. Leçons apprises et avenir du projet SPAAA au Burkina	205
BIBLIOGRAPHIE.....	209
Annexe I. Source des données pour le calcul des incitations et pénalisations	213
Annexe II. Prix utilisés pour l'analyse des incitations et pénalisations	224
Annexe III. Principaux concepts méthodologiques de l'analyse des dépenses publiques.....	226

Liste des figures

Figure 1. Protection tarifaire attendue par rapport à la protection montrée par l'analyse SPAAA, pour le riz, 2005-2010.....	21
Figure 2. Politiques de soutien par les prix pour les produits exportés (à l'exception du coton), 2005-2010.....	21
Figure 3. Politiques de soutien par les prix pour les produits importants pour la sécurité alimentaire (à l'exception du coton), 2005-2010	22
Figure 4. Évolution de la composition des dépenses publiques au Burkina Faso (2006 -2010)	23
Figure 5: Cartes du Burkina Faso	32
Figure 6: Evolution du PIB et du PIB par tête	35
Figure 7: structure du secteur primaire en 2001 et 2010	36
Figure 8: Evolution de la part des secteurs économiques dans le PIB	37
Figure 9: Contribution des secteurs économiques au PIB.....	37
Figure 10: Evolution des contributions annuelles du secteur primaire au PIB	38
Figure 11: Dynamique de la valeur ajoutée du secteur agricole (base 1999).....	39
Figure 12 : Part des sous secteurs dans la valeur ajoutée agricole (prix courants)	40
Figure 13 : Evolution de la valeur ajoutée par tête entre 1993 et 2010	40
Figure 14 : Evolution des rendements des principales céréales sur la période 1961-2010.....	42
Figure 15 : Evolution de la valeur des importations et des exportations agricoles (en milliers de \$US) au Burkina, 1961-2009	45
Figure 16 : Evolution des importations et consommations d'engrais.....	48
Figure 17 : Evolution du nombre de tracteurs au Burkina, 1961-2000.....	49
Figure 18: proportion des superficies avec un labour moderne.....	50
Figure 19: Superficie agricole en % de la superficie totale au Burkina	52
Figure 20: Pyramide des âges (par années d'âges) du Burkina Faso, 2006.....	57
Figure 21: Evolution de l'indice de Gini au Burkina.....	58
Figure 22 : Evolution du taux de couverture céréalière sur la période 2001-2010	63
Figure 23: Provinces structurellement déficitaires au Burkina	64
Figure 24: Part du budget allouée à l'éducation 2005-2011.....	66

Figure 25: proportion du nombre de siège des femmes dans le parlement	67
Figure 26 : Cadres stratégiques et programmes opérationnels pour la politique agricole du Burkina 69	
Figure 27. Représentation simplifiée du processus de décision et de mise en œuvre de politiques agricoles	71
Figure 28 : Couloirs commerciaux desservant les pays sans littoral Mali, Burkina Faso, Niger.....	87
Figure 29 : Taux nominaux de protection pour le secteur agricole, en %, 2005-2010	94
Figure 30: Taux nominaux de protection pour les produits importés, en %, 2005-2010	96
Figure 31. Taux nominaux de protection observé et ajusté pour le riz au niveau grossiste et producteur.....	98
Figure 32. Taux nominaux de protection observé et ajusté pour l'huile de coton au niveau grossiste et producteur au Burkina Faso de 2006 à 2010	101
Figure 33: Taux nominaux de protection pour les produits exportés, en %, 2005-2010.....	103
Figure 34. Taux nominal de protection observé et ajusté pour les producteurs et grossistes pour le coton de 1e choix	106
Figure 35. Taux nominal de protection observe et ajusté pour les grossistes et producteurs de zébu peulh.....	109
Figure 36. Différence entre le prix grossiste et le prix étalon de référence du zébu peulh.....	110
Figure 37. Taux nominal de protection observé et ajusté pour le sésame au niveau grossiste et producteur.....	112
Figure 38. Taux nominal de protection observé et ajusté pour la gomme arabique au niveau grossiste et producteur	114
Figure 39: Taux nominaux de protection pour les produits peu échangés, en %, 2005-2010.....	115
Figure 40: Taux de protection observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010.	118
Figure 41 : Comparaison des prix et coûts d'accès entre la frontière et le marché de gros.....	119
Figure 42. Taux nominal de protection observe et ajusté pour le maïs au niveau grossiste et producteur.....	122
Figure 43 : Taux de protection nominale et observé pour l'oignon au niveau grossiste et producteur.	124
Figure 44 : Taux de protection observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010	127
Figure 45 : Evolution des prix étalon/grossiste/producteur et comparaison des coûts d'accès au producteur à l'écart entre les prix grossiste et prix producteur.	128

Figure 46 : Evolution du budget total du Burkina Faso sur la période 2006-2010.....	137
Figure 47 : Part des dépenses publiques du secteur agricole et alimentaire dans le budget total : budget approuvé et décaissements réels	138
Figure 48 : Composition des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire au Burkina Faso, 2006-2010	141
Figure 49 : Composition des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture au Burkina Faso, moyenne 2006-2007	142
Figure 50: Composition des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture au Burkina Faso, moyenne 2008-2010	143
Figure 51 : Composition des dépenses publiques en soutien au secteur agricole, moyenne 2006-2007	144
Figure 52 : Composition des dépenses publiques en soutien au secteur agricole, moyenne 2008-2010	145
Figure 53 : Composition des dépenses publiques par produit: soutien aux produits individuels, aux groupes des produits et à tous les produits.....	146
Figure 54 : Composition des dépenses publiques par produit: soutien aux produits individuels, moyenne 2006-2010.	147
Figure 55 : Composition des dépenses publiques par produit: soutien aux groupes des produits, moyenne 2006-2010	148
Figure 56 : Parts moyennes des aides sur les dépenses effectives totales au Burkina Faso 2006-2007 et 2008-2010 (milliard FCFA).....	152
Figure 57 : Composition de l'aide au développement en prêts et dons (en %).....	153
Figure 58. Cadre logique pour l'analyse de la cohérence des politiques.....	164
Figure 59: Effet d'entraînement de la culture d'oignon.....	182
Figure 60 : Effet d'entraînement en aval de l'arachide par secteurs d'activité.	185
Figure 61 : Impact de l'objectif 2015 de la SCADD sur la pauvreté.....	193

Listes des tableaux

Tableau 1. Indicateurs de développement et performance (IDP).....	29
Tableau 2: Organisation administrative du territoire du Burkina Faso.....	33
Tableau 3. Principaux aliments consommés au Burkina, en g/hab/jour	43
Tableau 4: Principaux produits importés et exportés au Burkina en 2009.....	44
Tableau 5 : Evolution de la part des routes revêtues sur le réseau routier total au Burkina, 1990-2004	46
Tableau 6: Taux de commercialisation des principales spéculations en 2003 et 2009	47
Tableau 7: Typologie des exploitations agricoles (taille de l'exploitation) au Burkina	47
Tableau 8: Evaluation de l'utilisation d'intrants minéraux et organique.....	48
Tableau 9: Proportion des ménages agricoles selon la possession d'équipements	50
Tableau 10: Evaluation de la facilité d'obtention de prêt au Burkina en 2011.....	51
Tableau 11: Tendances de l'étendue des forêts 1990-2010	53
Tableau 12: Nombre de personnes touchées par type de catastrophe.....	53
Tableau 13: Pertes économiques (millions FCFA) liées aux facteurs climatiques.....	54
Tableau 14: Evolution des superficies irriguées entre 2004 et 2008	54
Tableau 15: Production journalière de déchets	55
Tableau 16: Caractéristiques de la population du Burkina Faso en 2006	56
Tableau 17: Evolution du revenu national brut par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat, dollars courants internationaux)	58
Tableau 18 : Taux de chômage par groupes d'âges selon le milieu de résidence (%)	59
Tableau 19 : Répartition des résidents selon le statut migratoire et le sexe.....	60
Tableau 20: Transferts de fonds au Burkina Faso, 2003-2010	60
Tableau 21: Taux de couverture des principaux vaccins.....	61
Tableau 22: Evolution des accouchements assistés par milieu de résidence (en %).....	62
Tableau 23: Evolution de la part du budget du ministère de la santé	62
Tableau 24: Evolution de l'IDH du Burkina.....	62
Tableau 25. Disponibilité alimentaire (Kcal/personne/jour) de 1985 à 2007	64

Tableau 26: subventions aux intrants pour la production de riz de 2008 à 2010.....	73
Tableau 27: Produits sélectionnés sur la base de la part de la production en valeur au Burkina Faso, en milliers d'USD	82
Tableau 28: Produits sélectionnés sur la base des valeurs des exportations et des importations au Burkina Faso, en milliers d'USD.....	82
Tableau 29 : Écarts de prix observés et ajustés aux producteurs et aux grossistes, en FCFA/tonne, 2005-2010	91
Tableau 30: Taux nominaux de protection observés et ajustés aux producteurs et aux grossistes et taux d'assistance nominale au producteur, en %, 2005-2010	92
Tableau 31: Typologie des producteurs de maïs.....	121
Tableau 32 : Budget total en soutien vers le secteur agricole et alimentaire au Burkina Faso : budget approuvé et décaissements réels.....	138
Tableau 33 : Dépenses publiques de soutien au secteur agricole et alimentaire (décaissements réels), en millions de FCFA	139
Tableau 34 : Part des transferts dûs aux politiques et des coûts administratifs sur les dépenses effectives totales vers l'agriculture et l'alimentation (%)	149
Tableau 35 : Budget approuvé vs dépenses effectives au Burkina Faso, 2006-2010, en milliards de FCFA.....	149
Tableau 36 : Décomposition des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire en dépenses récurrentes et en dépenses d'investissement	150
Tableau 37 : Financement extérieur dans les dépenses publiques en faveur de l'agriculture (en milliard de FCFA)	151
Tableau 38. Principaux objectifs des politiques gouvernementales au Burkina Faso	165
Tableau 39 : Structure de la Matrice de comptabilité sociale.....	180
Tableau 40 : Effet d'entraînement en aval du sorgho.....	187
Tableau 41: Synthèse des effets d'entraînement en amont des activités dont les produits sont suivis par le projet SPAAA	189
Tableau 42 : Synthèse des effets d'entraînement en aval des produits sont suivis par le projet SPAAA	189
Tableau 43: Objectifs visés de la SCADD	192
Tableau 44: Synthèse des résultats de simulation selon les deux sources de financements	192

Liste des boîtes

Boîte 1. Résumé des résultats par groupe de produits analysés	81
Boîte 2 : Méthodologie et indicateurs MAFAP/SPAAA	84
Boîte 3: Définitions importantes	136

Acronymes

ACF	Action contre la Faim
CAF	Coût, Assurance et Fret
CAIA	Cadre d'Action pour l'Investissement Agricole
CAPES	Centre d'Analyse des Politiques Économiques et Sociales
CEDEAO	Communauté Économique de Développement des États de l'Afrique de l'Ouest
CIC-B	Comité Interprofessionnel des Céréales du Burkina
CIC-B	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CILSS	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNLS-IST	Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CNRST	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technologique
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DDFA	Développement des Filières Agricoles
DGB	Direction Générale du Budget
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGFOMR	Direction générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural
DGPER	Direction Générale de Promotion de l'Économie Rurale
DGPSE	Direction Générale de la Prévision et des Statistiques de l'Élevage
DGRH	Direction Générale des Ressources Hydrauliques
DIMA/DGP	Division pour la Mécanisation Agricole/Direction Générale des Productions Végétales
DPSAA	Division de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires
EA/QUIBB	Enquête Annuelle sur les Conditions de Vie des Ménages
EBCVM	Enquête du Burkina sur les Conditions de Vie des Ménages

ECOWAP	Politique Agricole Régionale pour la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
EDM	Écart de Développement des Marchés
EDS	Enquête de Santé
EFRM	Évaluation des Ressources Forestières Mondiales
EGASA	États Généraux de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
EICVM	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages au Burkina Faso
EPA	Enquête Permanente Agricole
ETP	Évapotranspiration potentielle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAPDA	Analyse des Décisions Politiques sur l'Alimentation et l'Agriculture
FASA	Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FOB	Sans Frais à Bord
IDH	Indicateur de Développement Humain
IFPRI	Institut de Recherche International sur les Politiques Alimentaires
IGB	Institut Géographique du Burkina
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
LNAE	Laboratoire National d'Analyse des Eaux
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATD	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF/IAP	Ministère de l'Économie et des Finances/Instrument Automatisé de Prévision
MEG	Modèle d'Équilibre Général
NPK	Engrais Azote Phosphore Potassium
OCDE	Organisation Coopération et de Développement Économique

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH et le Sida
ORO/AOC	Observatoire Régional de l'Oignon
PAFASP	Project d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAPISE	Plan d'Action et Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Élevage
PAPSA	Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PAU	Politique Agricole de l'Union
PDDAA	Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDDEB	Plan sur Dix Ans pour le Développement de l'Éducation Basique
PDIS	Plan de Développement Intégré de Samendéni
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNDEL	Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage
PNSR	Programme National pour le Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RESIMAO	Réseau des Systèmes d'Information des Marchés pour l'Afrique de l'Ouest
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population Humaine
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDA	Service de développement agricole
SDR	Stratégie de Développement Rural
SN-CITEC	Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie Citec
SOCOMA	Société cotonnière du Gourma
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles
SOFIVAR	Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire

SP/CPSA	Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SPAAA	Suivi des Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique
TFT	Taux de Fertilité Total
TNA	Taux Nominal d'Assistance
TNP	Taux Nominal de Protection
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
WDI	Indicateurs de Développement Mondiaux

Remerciements

Ce rapport a été préparé et assemblé par Richard Guissou (coordonnateur technique national), Francine Ilboudo (assistante technique pour le projet MAFAP/SPAAA), Alban Mas Aparisi (FAO), Jean Balié (FAO) et Jesus Barreiro-Hurlé (FAO).

L'ensemble du travail effectué dans le cadre du projet MAFAP/SPAAA au Burkina Faso a bénéficié du soutien et des contributions des structures centrales du ministère de l'agriculture, la société civile, la banque centrale, le ministère de l'économie et des finances, le ministère du commerce, le ministère de la promotion de la femme, des ONG. De nombreuses personnes ressources ont contribué à l'élaboration des notes thématiques : Sia Coulibaly (MEDD), Remy Palé (Projet Riz pluvial), Christophe Ouattara Do (DGRH), Martin Loada (ACF), Alfred Guienguieré (CRA centre), Honoré Zidouemba (DGFOMR), Dramane Bako (DGPER), Amos Kienou (DGPER), Aminata Tou/Nana (DGB), Thierry Pouya (DGPER).

Les données et les informations ont été recueillies par les points focaux des structures et l'équipe du projet MAFAP/SPAAA. L'équipe technique locale a travaillé sous la direction du secrétariat technique national : Richard Guissou (DGPER), Francine Ilboudo (DGPER), Kadari Cissé (DGPER), Auguste Ouedraogo (DGPER), Sibiri François Yameogo (DGPER), Idrissa Tapsoba (DGPER), Sibiri Parkouda (SP/CPSA), Abdoulaye Ouedraogo (SP/CPSA), Charles Zan (SP/CPSA), Pascal Ilboudo (SP/CPSA), Lassina Paré (DPSAA), Dr. Souleymane Ouedraogo (DGPER).

L'équipe a bénéficié du soutien et la supervision de Moussa Kaboré (UEMOA), Daouda Kontongomdé (FAO BF), Francois Rasolo (Représentant de la FAO au Burkina Faso).

Dramane Bako et Richard Guissou (DGPER) ont rédigé l'intégralité de la partie 1 avec le concours de Jean Balié (FAO), Alban Mas Aparisi (FAO).

Francine Ilboudo (DGPER) et Richard Guissou (DGPER) ont rédigé la partie 2 sur les incitations avec le concours Kadari Cissé (DGPER), Ouedraogo (DGPER), Idrissa Tapsoba (DGPER), Jean Balié (FAO), Alban Mas Aparisi (FAO).

Amos Kienou (DGPER), Sibiri François Yameogo (DGPER), Joanna Komorowska (OCDE) a rédigé la section sur les dépenses publiques et l'aide (partie 2) avec le concours d'Alban Mas Aparisi (FAO), Richard Guissou, Aminata Tou/Nana (DGB).

Richard Guissou (DGPER), Alban Mas Aparisi (FAO) ont rédigé l'intégralité de la partie cohérence des politiques de la partie 2 avec le concours de Jean Balié (FAO).

Richard Guissou (DGPER), Sibiri Yameogo (DGPER) ont rédigé l'intégralité de la partie 3 sur la question d'intérêt national avec le concours de Martin Loada (ACF), Abdoulaye Sankara (DGPER), Issouf Yaka (DGPER), Simone Kissou (DGPER), Kassoum Bakouan (DGPER) et le soutien du Dr. Souleymane Ouedraogo (DGPER).

Jesus Barreiro-Hurlé (FAO), Ilboudo Francine, Richard Guissou, Alban Mas Aparisi (FAO), Jean Balié (FAO), Joanna Komorowska (OCDE) ont révisé l'ensemble du rapport et des notes techniques qui l'ont précédé.

L'équipe a bénéficié de la facilitation au début des travaux en août 2011 de Bila Komtoubéré, directeur par intérim de la DPSAA, et de André Yameogo, Directeur du développement des filières agricoles (DDFA).

Nos remerciements vont aussi particulièrement à Lorenzo G. Bellù de la FAO qui a soutenu le programme de renforcement de capacités et le suivi quotidien en modélisation en équilibre général calculable (MEGC) et les travaux sur la matrice de comptabilité sociale (MCS).

Organisation et partenaires

La mise en œuvre du MAFAP au Burkina Faso est assurée par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale conjointement avec le Secrétariat Permanent de Coordination de Politiques Sectorielles Agricoles avec l'appui de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Pour l'exécution des travaux, un secrétariat technique constitué des cadres de la DPSAA et du SP/CPSA a été mis en place sous la coordination technique de Richard Guissou.

Les travaux ont commencé avec l'atelier de formation à la méthodologie du 03 au 07 octobre 2011 et avec les rencontres d'information des ministères impliqués. Après cet atelier, des équipes de travail ont été mises en place et ont contribué soit à collecter de données soit à analyser les indicateurs. Elles se sont composées ainsi :

1. Travaux filière bétail viande : DGPSE, DEP/MRA, DGSV, DPFA, DGEAP, FIAB, DRCA
2. Travaux filière céréales (Riz, Maïs, Sorgho) +niébé : DDFA, DPSAA, DOMPA, DGPV, SONAGESS, CICB, IGAE
3. Travaux filière culture de rente (Coton+sésame+arachide) : DDFA, BCEAO, ONAC, DOMPA, SP/Coton, UNPCB, Sociétés cotonnières, COB, APM/2A, DGCE
4. Travaux filière jatropha, huile de palme : DEP/MEDD, Belwet, DEP Ministère de l'Energie, ANPFNL, DEP/MAH
5. Travaux filière produit non ligneux (gomme arabique) : APFNL, DPSAA, DEP/MEDD
6. Travaux filière Poissons : DGRH, DPSAA, DSSE
7. Travaux filière Légumes : DDFA, DGPV, DPSAA, DOMPA, ONAC
8. Performance and Development Indicators : DPSAA, DEPs, SP/CPSA, DPAM, DGPSE, DGPV, INSD, Douane, CCI, CBC, DGC, IGAE
9. Dépenses publiques : DGB, DPSAA, Douane, DEPSI, DPFA, INSD, DAFs, DGCOOP

Une fois les premiers documents élaborés, les rapports ont été révisés par l'équipe de la FAO et l'OCDE. Quelques résultats ont été présentés en conseil de cabinet.

SOMMAIRE EXECUTIF

Ce rapport fournit une analyse approfondie de l'impact des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso. L'analyse dans ce rapport, qui couvre la période 2005 à 2010, examine attentivement les incitations et pénalisations rencontrées par les producteurs et les consommateurs de dix produits de base clés de l'agriculture. Le rapport présente également la composition et le niveau de dépenses publiques en soutien à l'agriculture. Enfin, le rapport offre une analyse du niveau d'alignement des dépenses publiques avec les mesures politiques mises en œuvre dans le pays, et de la cohérence des politiques agricoles avec les objectifs gouvernementaux. Les opportunités d'investissement dans les différentes filières sont également examinées.

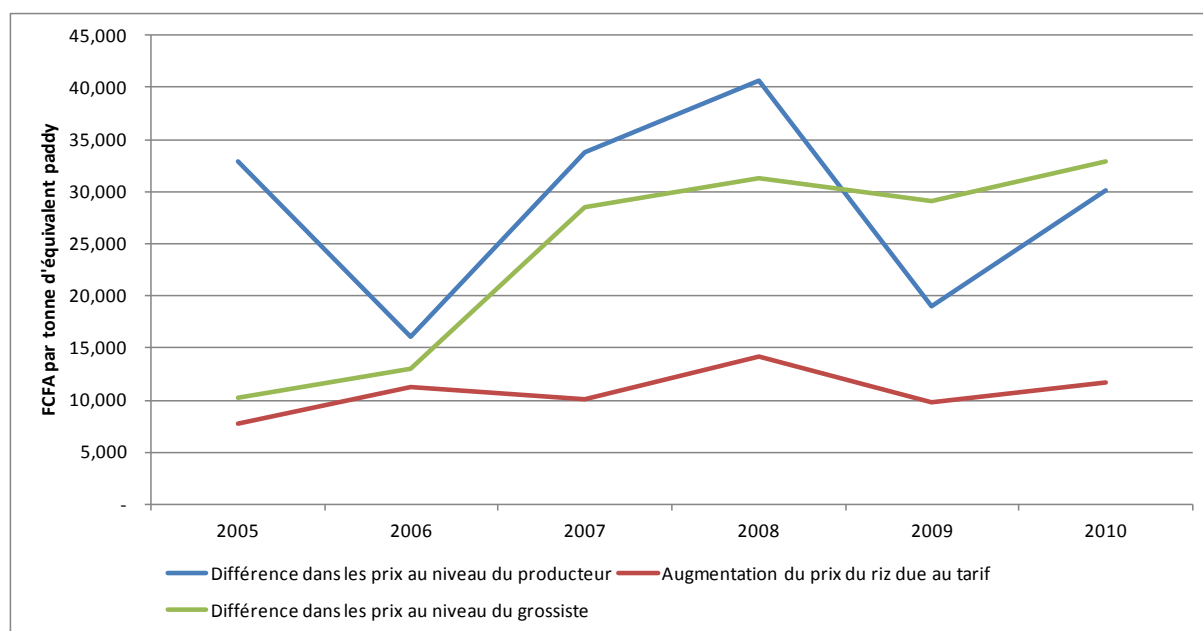
L'information et l'analyse présentées dans ce rapport sont basées sur la méthodologie rigoureuse du Suivi des Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique (SPAAA) pour mesurer l'impact des politiques agricoles et alimentaires. L'approche est unique et a été utilisée pour la première fois au Burkina Faso. Les résultats fournissent une base solide pour le dialogue politique entre les décideurs et les partenaires au développement du Burkina Faso.

Messages clés

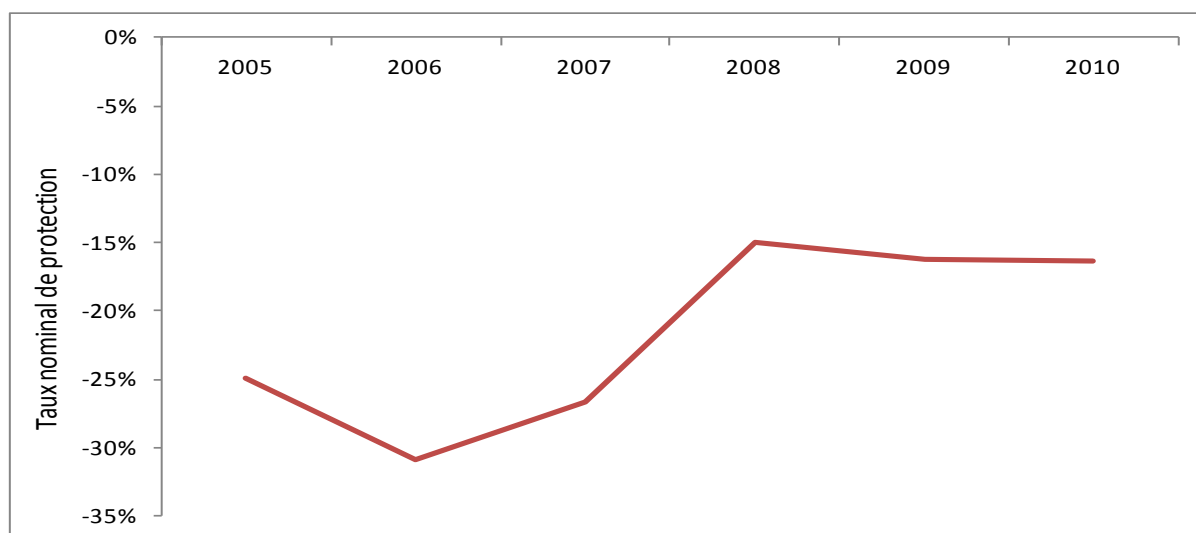
- **Bien que l'économie du Burkina Faso ait connu une croissance continue, cela n'a pas été suffisant pour réduire la pauvreté.** Étant donné que le secteur agricole contribue à 25 pourcent du produit intérieur brut, toute stratégie de réduction de la pauvreté doit inclure la croissance agricole comme objectif clé.
- **Les mesures politiques mises en œuvre entre 2005 et 2010 divergent parfois des objectifs politiques généraux d'augmentation durable de la croissance agricole. De plus, de nombreux produits de base ont été négligés.** Durant la crise des prix alimentaires, la plupart des politiques adoptées se sont concentrées sur la baisse des prix pour les consommateurs. Ceci a inclus la suppression des tarifs sur les produits d'importation, l'instauration de contrôles des prix et des exportations. Cependant, ces mesures ont fait baisser les revenus pour les producteurs et ont contrebalancé les bénéfices des autres mesures destinées à développer la productivité (par exemple, les subventions aux intrants). La plupart des produits étudiés ne bénéficient pas d'une stratégie politique clairement définie.
- **En dépit des progrès effectués dans l'adoption d'une approche plus sectorielle et coordonnée, les politiques agricoles sont mises en œuvre à travers une myriade de programmes, projets et politiques commerciales qui ne sont pas clairement priorisés.** De plus, de nombreux programmes et politiques ont été annulés avant même d'avoir été mis en œuvre.
- **En moyenne, les producteurs du Burkina Faso ont reçu des prix en-dessous de ceux qu'ils devaient recevoir en l'absence de politiques et avec des marchés plus efficaces.** De 2005 à 2010, les prix que les producteurs ont reçu étaient de 10 à 15 pourcent en dessous de ceux

qu'ils auraient pu obtenir. Ceci a grevé le revenu pour les producteurs et limité leur capacité d'investissement.

- **Les prix plus faibles pour les producteurs ne se sont pas nécessairement traduits par des prix plus bas pour les consommateurs.** Les prix aux producteurs pour le maïs, qui est l'un des principaux produits de consommation au Burkina Faso, étaient constamment moins élevés que ceux qui auraient pu être obtenus. Cependant, les prix aux grossistes pour le maïs étaient plus élevés que ceux qui auraient dû être observés si les marchés avaient été plus efficaces.
- **Les producteurs de produits spécifiques, en particulier le riz, le coton et le sorgho, ont reçu des prix plus élevés que ceux qu'ils auraient reçu dans un environnement non-affecté par les politiques en place et avec un marché plus efficace.** Les raisons de ce constat sont diverses : les tarifs à l'importation maintiennent les prix élevés pour les producteurs de riz, mais mènent à des prix aux consommateurs importants. Les producteurs de coton reçoivent des prix plus élevés que les prix internationaux de la part des trois entreprises cotonnières du pays, les seuls acheteurs au Burkina Faso. Cependant le coton est souvent exporté à perte. Les prix du sorgho au Burkina Faso sont plus élevés que les prix de référence régionaux, ce qui crée des incitations à la production. Néanmoins la plupart des producteurs exportent aux pays voisins au lieu de commercialiser le sorgho sur les marchés domestiques et de bénéficier des prix élevés dans le pays.
- **Les politiques en place sont la principale source d'incitation pour les producteurs, tandis que le sous-développement des marchés est la principale raison des pénalisations.** Les prix aux producteurs élevés, comparés aux prix de référence, sont principalement dus à des politiques telles que les tarifs à l'importation et les mécanismes de fixation des prix. Cependant, dans les cas où les prix aux producteurs sont plus bas que les prix de référence, ceci est avant tout le fait de marchés inefficaces ou de barrières non-tarifaires telles que les tracasseries administratives aux frontières.
- **Les producteurs de riz reçoivent des prix plus élevés que les prix de référence principalement du fait de la protection offerte par le Tarif Extérieur Commun de l'Union Économique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA). La structure de la filière fournit en elle-même peu d'incitations aux producteurs de riz, tout en contribuant à des prix plus élevés aux consommateurs.** Cependant, le tarif extérieur commun n'est pas la seule raison pour laquelle les producteurs bénéficient de prix élevés. En effet, la Figure 1 nous montre que le niveau de protection reçu par les producteurs est plus élevé que ce qui devrait être la simple conséquence du tarif : en 2008 et 2009, le tarif a été suspendu mais les producteurs et les grossistes ont néanmoins reçu des prix plus importants que ce qui était attendu.

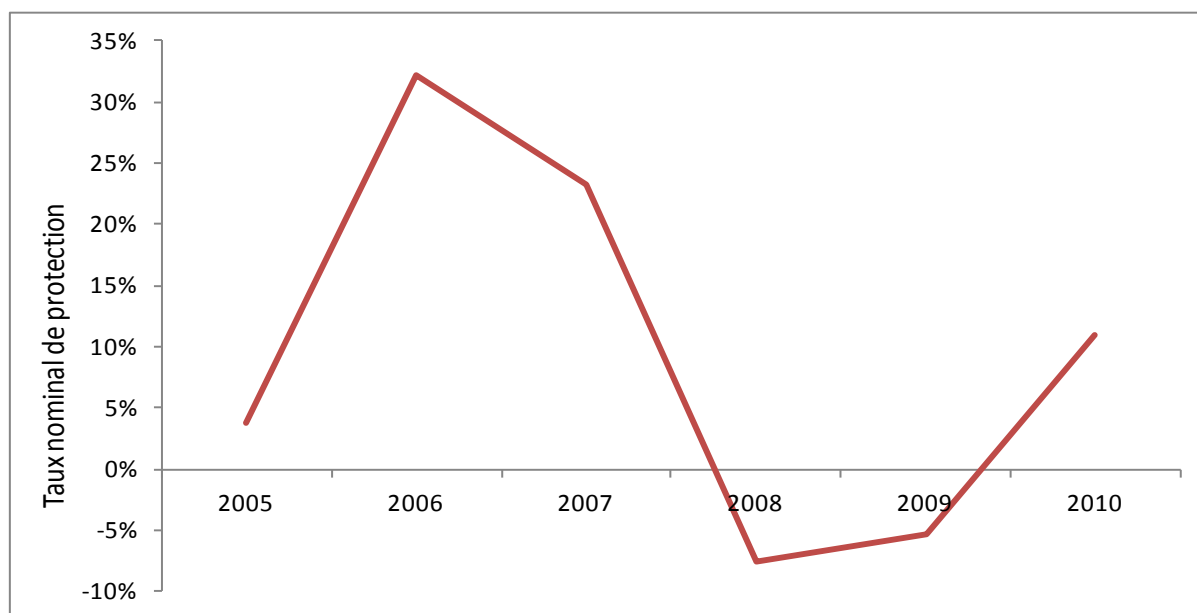
Figure 1. Protection tarifaire attendue par rapport à la protection montrée par l'analyse SPAAA, pour le riz, 2005-2010

- Bien que le Burkina Faso ne taxe pas ses exportations agricoles, les producteurs ne bénéficient pas de prix plus élevés sur les marchés régionaux du fait de filières dont le fonctionnement s'avère mauvais. Pour tous les produits exportés excepté le coton, les coûts supplémentaires sont principalement dus à des coûts de transport excessifs et aux lourdes procédures transfrontalières (Figure 3). Les producteurs bénéficieraient largement de politiques domestiques visant à faire diminuer les coûts de mise en marché.

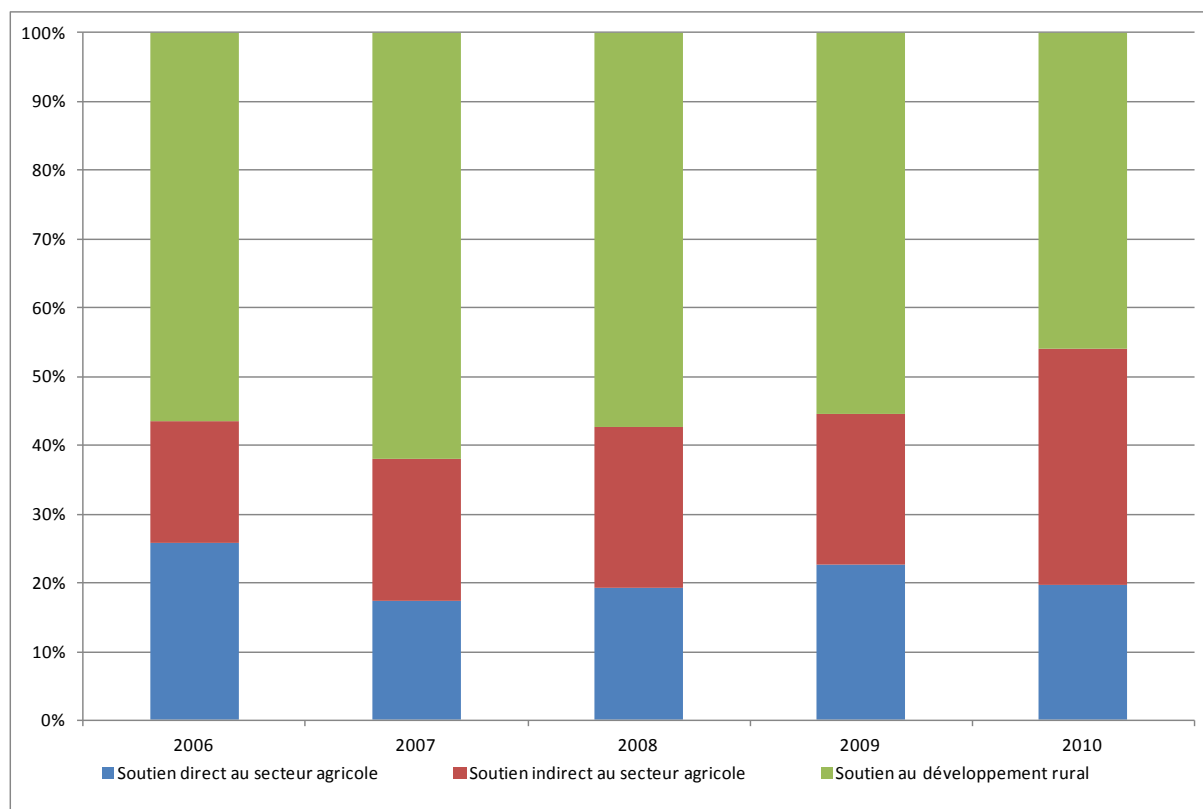
Figure 2. Politiques de soutien par les prix pour les produits exportés (à l'exception du coton), 2005-2010

- La hausse des prix de 2007 et 2008 a correspondu avec une hausse des pénalisations pour les producteurs. Ceci est dû au fait que les politiques mises en œuvre par le gouvernement ont eu pour objectif principal de rendre le prix de certains produits de base accessible pour les consommateurs.** Les prix aux producteurs pour les produits d'importation n'ont pas suivi l'augmentation des prix internationaux, du fait de suspensions de taxes à l'importation ou de prix plafonds, et les prix sont aussi restés faibles pour les produits peu échangés, souvent importants pour la sécurité alimentaire, qui sont déconnectés des marchés régionaux et nationaux. Par conséquent, après 2007, les producteurs ont connu une forte baisse des incitations pour les produits importants pour la sécurité alimentaire (voir Figure 3).

Figure 3. Politiques de soutien par les prix pour les produits importants pour la sécurité alimentaire (à l'exception du coton), 2005-2010



- La surévaluation du Franc CFA pénalise les producteurs du Burkina Faso.** Cette surévaluation signifie que les producteurs de tous les produits de base, excepté le riz, reçoivent des prix plus faibles que ceux qu'ils pourraient obtenir si le franc était réaligné au dollar US. Cependant, le réalignement du franc amènerait une augmentation des prix aux consommateurs et des coûts d'importation des intrants.
- Bien que le Burkina Faso alloue plus de dix pourcent de son budget au secteur agricole et rural, la part totale a diminué de quatre pourcent durant les cinq dernières années.**
- La composition des dépenses publiques s'est déplacée du développement rural au développement spécifique du secteur agricole.** De plus, les dépenses spécifiques à l'agriculture ont connu un déplacement d'un soutien sectoriel général (recherche, formation, infrastructure hors-ferme...) à des paiements directs aux producteurs et aux autres agents impliqués dans le secteur agricole (Figure 4).

Figure 4. Évolution de la composition des dépenses publiques au Burkina Faso (2006 -2010)

- **Bien que le sous-développement des marchés soit la principale raison pour laquelle les producteurs reçoivent des prix plus faibles que les prix internationaux, le soutien est limité pour l'amélioration des infrastructures qui rendraient le marché efficient.** En particulier, les dépenses publiques pour la mise en marché et les infrastructures de stockage, ainsi que les routes rurales, restent faible.
- **Plus de 90 pourcent des dépenses publiques spécifiques à des produits vont au riz et au coton.** Les produits qui sont les plus importants pour la sécurité alimentaire ne sont pas ciblés par des politiques ou stratégies politiques spécifiques.
- **L'impact de l'investissement agricole varie.** Les produits horticoles et le coton ont eu les impacts les plus positifs sur la croissance économique. Le coton et le bétail ont eu l'effet levier le plus important au niveau de la transformation (c'est-à-dire qu'ils génèrent des opportunités économiques supplémentaires liées à la transformation des coproduits, etc).

Conclusions

- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que le Burkina Faso atteigne ses objectifs politiques de court-terme et de moyen-terme. Les politiques devraient se concentrer sur l'amélioration des filières qui génèrent la croissance économique. Afin de diversifier la production agricole, le gouvernement doit envisager de réduire la part du soutien attribuée au riz et au coton et inclure d'autres produits dans les plans et les

stratégies sectoriels. Les politiques agricoles ne doivent pas se centrer nécessairement sur le soutien aux producteurs par des paiements directs. A la place, elles peuvent renforcer le soutien aux activités de transformation et d'acheminement des produits dans le pays et sur les marchés régionaux. Enfin, il est important de suivre la mise en œuvre de telles politiques.

- **La réduction des coûts de mise en marché et de transport aidera à l'augmentation des revenus des producteurs de produits destinés à l'exportation.** De plus, le gouvernement devrait examiner les politiques liées à l'exportation des produits importants pour la sécurité alimentaires afin de voir si ces dernières sont cohérentes avec son objectif général de promotion du libre échange.
- **Des efforts politiques supplémentaires devraient être consacrés à la création d'un environnement de mise en marché qui permette aux producteurs de produits de base de bénéficier des prix plus élevés sur les marchés régionaux et internationaux.** A cet effet, une amélioration de l'information sur les marchés, de la capacité de stockage et de transport aidera à réduire les coûts et à augmenter les prix pour les producteurs.
- Le système de prix actuel pour le coton au Burkina Faso pourrait ne pas être durable, puisqu'il est basé sur des prix élevés pour les producteurs et bas pour les sociétés cotonnières. Le gouvernement, avec le soutien de la coopération française, a investi des montants significatifs dans les mécanismes de fixation des prix et les subventions aux intrants. Une approche plus durable serait de se concentrer sur l'augmentation de la valeur ajoutée des coproduits du coton (tels que l'huile de coton et la graine de coton), qui sont actuellement sous-développés. De plus, ceci permettrait au gouvernement d'allouer plus de ressources aux autres produits et par conséquent d'améliorer la diversification de l'agriculture.
- **La part relative des dépenses publiques vers l'agriculture ne devrait pas continuer à diminuer.** De plus, les dépenses publiques vers le développement rural ne devraient pas être négligées.

Introduction

Le projet MAFAP/SPAAA a pour objectif d'aider les décideurs politiques africains et les différents partenaires au développement à s'assurer que les politiques et les investissements dans le domaine agricole et rural soient entièrement favorables au développement agricole, à l'utilisation durable des ressources naturelles et au renforcement de la sécurité alimentaire.

Dans cette optique, le projet MAFAP/SPAAA prévoit de conduire une analyse approfondie des effets des politiques agricoles et alimentaires mises en œuvre à la lumière des résultats des analyses menées en termes de structure, niveau et composition de dépenses publiques sur les incitations et les pénalisations à la production rencontrées par les différents acteurs des principales filières agricoles du pays.

Ce rapport constitue la première revue des politiques faites dans le cadre de ce projet. Le rapport a été élaboré à partir de dix notes techniques détaillées qui offrent des analyses approfondies et innovantes pour huit principaux produits représentant au total 62 pour cent de la valeur de la production agricole burkinabé ainsi que sur les dépenses publiques de l'Etat Burkinabé et les dépenses liées à l'aide. Ces notes techniques constituent des résultats à part entière du projet MAFAP/SPAAA et sont disponibles en complément du rapport.

L'ambition du projet est d'aboutir à la mise à jour périodique de cette revue dans le cadre d'un rapport pays produit tous les deux ans qui recensera les principales évolutions du secteur. L'objectif principal de cette revue est de soutenir le dialogue entre les principaux décideurs et aussi avec leurs partenaires au développement sur les politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso. Le rapport propose des résultats concrets et sous-tendus par la mise en œuvre d'une méthodologie destinée à mesurer les effets des politiques agricoles et alimentaires et ceux des dépenses publiques en faveur du secteur agricole et rural. Ainsi l'approche adoptée est nouvelle : c'est la première fois qu'elle est utilisée au Burkina Faso. Le rapport a donc l'ambition d'apporter un éclairage particulier et nouveau sur le secteur agricole et rural du Burkina Faso, susceptible d'être utile et bénéfique aux décideurs et de les inciter ainsi à soutenir l'institutionnalisation d'un tel travail au Burkina Faso. Le projet MAFAP/SPAAA vise, il est vrai, à éclairer et informer les réflexions sur les réformes politiques. En revanche, ce projet n'a pas pour objectif de promouvoir ou influencer des réformes spécifiques ni même des ajustements qui auraient été conçus depuis l'extérieur du pays. Ces évolutions doivent être endogènes et, si elles ont lieu, doivent résulter d'un dialogue sur les politiques gouvernementales entre les parties prenantes dans le pays.

En outre, ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité ni de la méthode ni des points de vue. Il est donc souhaitable que le dialogue politique auquel il doit donner lieu soit nourri d'autres apports proposés par différents acteurs institutionnels qui compléteront de manière très utile la perception de la situation des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso.

Le rapport est structuré en trois grandes parties :

- La première partie propose une description et une analyse du contexte des politiques gouvernementales au Burkina Faso notamment à partir des indicateurs de développement des performances (IDP) sélectionnés, et d'une description des principales décisions de

politiques gouvernementales dans le domaine des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso.

- La seconde partie constitue le cœur du rapport. Dans un premier temps, elle présente les incitations et les pénalisations à la production observées pour les dix produits principaux étudiés. Dans un second temps, le niveau, la composition et l'efficacité des dépenses publiques et de l'aide sont analysés en profondeur. Dans un dernier temps, la cohérence des politiques gouvernementales est abordée et discutée.
- La troisième partie traite d'un sujet d'intérêt national spécifique et différent pour chaque édition du rapport. Il s'agit d'un choix de l'équipe nationale. Cette partie porte cette année sur l'analyse des effets d'entraînement des pays étudiés sur le secteur et l'économie nationale, d'une part, et sur une discussion du modèle de financement de l'agriculture, d'autre part.

Partie 1. CONTEXTE DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

1. Tour d'horizon du Burkina Faso

Cette section est basée sur la présentation et l'interprétation des indicateurs de développement et de performances (IDP). Ces indicateurs IDP sont communs à tous les pays couverts par le projet MAFAP/SPAAA ce qui facilite la comparaison entre pays aussi bien que les évolutions au sein d'un pays dans le temps (voir Tableau 1 below).

Le secteur agricole affiche de bonnes performances mais demeure toujours extensif et dominé par le coton

Au cours de la dernière décennie, l'économie du Burkina a connu une bonne croissance qui demeure toutefois insuffisante pour une réduction significative de la pauvreté compte tenu notamment de la forte dynamique de la population. Le secteur agricole, qui affiche une bonne performance avec un taux de croissance de 9 pour cent du PIB agricole en 2010 (MEF/IAP, 2012), a apporté une grande contribution à cette croissance malgré le boom de l'exploitation minière. L'or est, en effet, devenu l'un des principaux produits d'exportation. En 2009, l'agriculture a contribué à hauteur de 35,3 pour cent à la formation du PIB et a fourni plus de 37 pour cent des exportations nationales en 2009 (MEF/IAP 2012, FAOSTAT 2012). L'activité agricole est toujours extensive avec une prédominance (72 pour cent) des petites exploitations de moins de 5 ha en 2008 (MEF/IAP, 2012). La production agricole est dominée par les céréales et le coton et la consommation alimentaire est centrée sur les céréales sèches et le riz (DGPER, 2010). En dehors du coton qui bénéficie d'une attention particulière de l'Etat depuis plusieurs années, les filières agricoles sont peu structurées et rencontrent des problèmes de commercialisation liés à la faiblesse de l'intégration de l'économie agricole au marché sous régional et mondial et du fait d'un réseau de communication (pistes rurales) insuffisant. L'organisation du monde rural reste toujours une préoccupation pour l'Etat. Aussi les exploitants agricoles sont confrontés aux contraintes d'accès aux intrants, au faible niveau d'équipement et aux problèmes de financement. En 2008, on estimait à seulement 0,2 pour cent la proportion des exploitations utilisant un tracteur (DGPER, 2011). Plusieurs filières porteuses ont été identifiées et leur développement devrait favoriser la diversification et une meilleure fixation de la valeur ajoutée du secteur en vue d'augmenter les revenus des producteurs. En outre, de nombreuses potentialités liées entre autres à la disponibilité des terres agricoles, au potentiel d'irrigation, à l'important cheptel et à la jeunesse de la population offrent un avenir prometteur au secteur agricole.

Un taux de croissance démographique élevé avec des effets négatifs sur l'environnement et le niveau de vie des populations

Le Burkina Faso a un taux de croissance démographique parmi les plus élevés au monde, estimé à 3,1 pour cent en 2006 avec un indice synthétique de fécondité estimé à 6,2 naissances par femme (INSD, 2006). La population est très jeune avec un âge moyen de 21,8 ans et se caractérise par des taux de natalité et mortalité élevés. La forte croissance de la population, qui est à 77 pour cent rurale (INSD, 2006), a d'importants effets négatifs sur l'environnement. Ainsi la déforestation liée au fait que l'agriculture se pratique de façon essentiellement extensive et l'importante production de déchets et d'eaux usées sont de plus en plus préoccupantes (FAOSTAT, 2010 ; MEDD, 2011). Le taux de

déforestation annuelle est estimé à 1,03 pour cent sur la période 2005-2010 (FAOSTAT, 2012). Malgré les bonnes performances macroéconomiques, le niveau de pauvreté reste toujours élevé avec 43,9 pour cent des ménages vivant en dessous du seuil de la pauvreté en 2009. On estime que 72,56 pour cent de la population vit avec moins de deux dollars US par jour (INSD, 2010 ; Banque Mondiale, 2012). Cette pauvreté touche encore plus la population rurale où l'incidence de la pauvreté s'élève à 50,7 pour cent contre 19,9 pour cent en milieu urbain (INSD, 2010). Le niveau d'inégalité de revenu est en baisse mais demeure élevé. Les taux de chômage des jeunes est élevé surtout en milieu urbain. Il atteint 15,7 pour cent pour la classe des 20 à 24 ans alors que la moyenne nationale n'est que de 2,4 pour cent (INSD, 2010). Cette précarité des conditions provoque souvent des remous sociaux. Selon les données recueillies lors du recensement général de la population de 2006, les mouvements migratoires internes notamment l'exode rural et la migration vers les pays voisins demeurent importants.

Une population majoritairement analphabète avec des conditions sanitaires, alimentaires et nutritionnelles toujours précaires et marquées par les inégalités de genre

Le système sanitaire au Burkina est confronté à de multiples défis. Les ratios de mortalité maternelle et infantile s'élèvent respectivement à 307 pour 1000 naissances et 81 pour 1000 et sont parmi les plus élevés au monde (Ministère de la santé, 2012). La proportion d'enfants en retard de croissance est de l'ordre de 36 pour cent et près de 32 pour cent ont une insuffisance pondérale (Ministère de la santé, 2012). En outre, la prévalence moyenne de l'infection par le VIH au sein de la population adulte du Burkina Faso est estimée à 1,6 pour cent en 2007 (ONUSIDA, CNLS-IST, 2010). Les services de santé restent confrontés à de multiples problèmes liés notamment à l'insuffisance de ressources humaines et matérielles, au manque et à l'éloignement des centres de santé ainsi qu'à l'absence d'un régime de protection sociale. Malgré ces défis, moins de 10 pour cent du budget national est allouée au secteur de la santé et une importante partie du budget de la santé provient de financements extérieurs (29,1 pour cent en 2011) (Ministère de la santé, 2012). Le système de santé a néanmoins fait de grands progrès notamment dans la couverture vaccinale et le nombre d'accouchements assistés. Les conditions de vie des populations ne favorisent pas une bonne prévention face aux maladies et contribuent à accentuer la malnutrition. Les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement restent toujours préoccupants et la production agricole n'arrive pas à couvrir les besoins alimentaires des populations en quantité et en qualité (INSD, 2011 ; Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique, 2011). L'alimentation est dominée par les céréales qui sont pauvres en vitamines (FAOSTAT, 2012). La population est en grande majorité analphabète avec un taux d'alphabétisation estimé à seulement 28,3 pour cent pour les plus de 15 ans (Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, 2011). Malgré les efforts fournis par l'Etat et ses partenaires, tous les enfants en âge d'aller à l'école n'ont pas encore accès à l'éducation : le taux brut de scolarisation au primaire est estimé à 77,6 pour cent en 2011 (Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, 2011). Les taux d'inscription au secondaire et au supérieur sont faibles : ils s'élèvent à 32,3 pour cent et 4,8 pour cent au niveau national (Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique 2011) dans un contexte où les inégalités et disparités de genre s'observent dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

Tableau 1. Indicateurs de développement et performance (IDP)

Domaines	No.	Indicateur	Dernière statistique disponible pour le Burkina Faso	Référence Afrique	Référence Monde
1. Performances macro-économiques	IDP 1	Valeur ajoutée agricole (% du PIB) (MEF)	35,3% (2009)	13,29% (2009) Afrique Sub Sah (WDI)	2,76% (2009) (WDI)
	IDP 2	Taux de croissance du PIB agricole (WDI)	9% (2010)	4,35% (2010) (Afrique Sub Sah)	2,74% (2010)
2. Performances du secteur agricole et rural	IDP 3	Superficies agricoles utilisées (% superficie nationale) (DGPER)	17,49% (2011)		
	IDP 4	Part des exportations agricoles sur les exportations totales (IAP / MEF, FAOSTAT)	37% (2009)	8,78% (2009)	7,56% (2009)
	IDP 5	Part des importations agricoles sur les importations totales (IAP / MEF, FAOSTAT)	20% (2009)	13,08% (2009)	7,75% (2009)
	IDP 6	Part des petites exploitations agricoles – (moins de 5 ha) (Recensement Général de l'Agriculture, 2008)	72% (2008)		
3. Marché des intrants et contraintes de développement et de performance des filières	IDP 7	Utilisation d'engrais, en kg / ha sur les terres arables (WDI)	9,13 (2009)	10,46 (2009) (Afrique Sub Sah)	122,13 (2009)
	IDP 8	Proportion des exploitations utilisant un tracteur (Recensement Général de l'Agriculture, 2008)	0,2% (2008)		
	IDP 9	Indice de la fiabilité des droits légaux / Indice de l'étendue de l'information sur le crédit de Doing Business (WBI)	3 sur 10 / 1 sur 6 (2012)	NA	NA
	IDP 10	Part des routes revêtues sur le réseau routier total (WDI)	4,17% (2004)	18,3% (2004) (Afrique Sub Sah)	45,02% (2004)
4. Environnement et agriculture	IDP 11	Part des prairies et pâturages permanents sur la superficie des terres (FAOSTAT)	21,93% (2009)	30,62% (2009)	25,81% (2009)

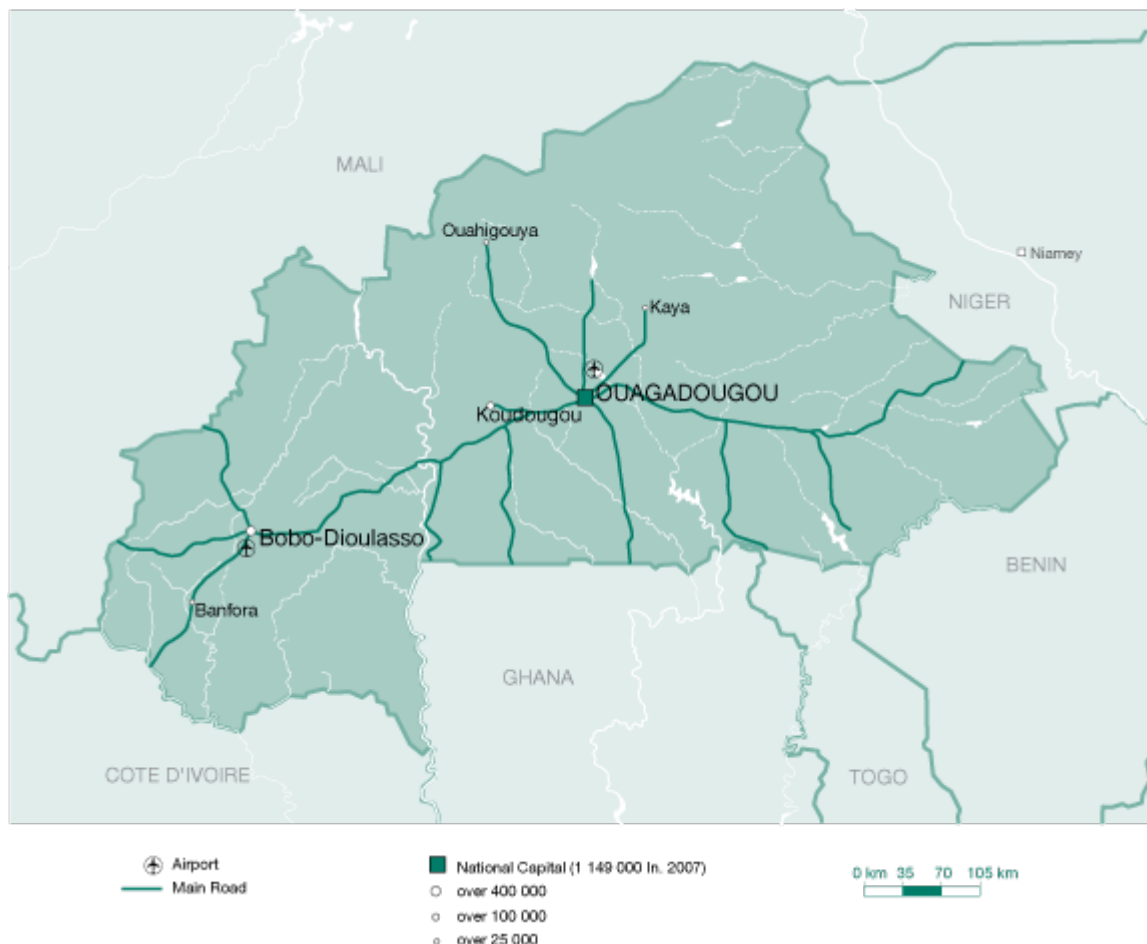
	IDP 12	Taux de déforestation (FAO GFRA)	1,03% (2005-2010)	0,5% (2005-2010)	0,14% (2005-2010)
5. Données Démographiques	IDP 13	Taux moyen de croissance démographique (INSD)	3,1% (2006)	2,5% (2006) (Afrique Sub Sah) (WDI)	1,15% (2006) (WDI)
	IDP 14	Taux de mortalité et de natalité (WDI)	Mortalité: 11,89/1000; Natalité: 43,20/1000 (2010)	Mortalité: 12,55/1000; Natalité: 37,44/1000 (2010)	Mortalité: 8,18/1000; Natalité: 19,59/1000 (2010)
	IDP 15	Indice Synthétique de Fécondité (WDI)	5,85 naissances / femme (2010)	4,94 naissances / femme (2010)	2,46 naissances / femme (2010)
6. Pauvreté, inégalités et emploi	IDP 16	Part de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté (INSD)	43,9% (2010), en milieu rural: 50,7% (2010)	NA	NA
	IDP 17	Revenu national brut par habitant (\$PPA constant 2005) (PNUD)	US\$ 1 141 (2011)	US\$ 1 966 (2011) (Afrique Sub Sah)	US\$ 10 082 (2011)
	IDP 18	Coefficient de Gini (PNUD)	39,6 (2010)		
	IDP 19	Taux de chômage (INSD)	3,3% (national) / 0,6% (rural) (2010)		
7. Tendances migratoires et urbanisation	IDP 20	Population rurale en proportion de la population totale (WDI)	79,6% (2010)	62,6% (2010) (Afrique Sub Sah)	49,3% (2010)
	IDP 21	La croissance démographique urbaine (WDI)	5,06% (2010)	3,87% (2010) (Afrique Sub Sah)	2,00% (2010)
	IDP 22	Taux de migration nette (UNDATA)	-1.6 (2005-2010)	-0.7 (2005-2010)	NA
8. Sécurité alimentaire et conditions socio-sanitaires	IDP 23	Indice de développement humain (PNUD)	0,331 (2011)	0,463 (2011) (Afrique Sub Sah)	0,682 (2011)

	IDP 24	Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes) (PNUD)	166 (2009)	129 (2009)	58 (2009)
	IDP 25	Part des accouchements assistés par du personnel soignant qualifié (PNUD)	54% (2005-2009)	47,7% (2005-2009) (Afrique Sub Sah)	76,4% (2005-2009) (Afrique Sub Sah)
	IDP 26	Taux de prévalence de la sous-nutrition (FAO)	8% (2006-2008)	23% (2006-2008)	13% (2006-2008)
9. Education et genre	IDP 27	Taux Brut de Scolarisation (Enseignement primaire) (WDI)	79,44% (2011)	99,86% (2009) (Afrique Sub Sah)	107,11% (2009)
	IDP 28	Taux d'alphabétisation des adultes (%des 15 ans et plus)) (PNUD)	28,7% (2005–2010)	61,6% (2005–2010)	80,9% (2005–2010)
	IDP 29	Indice d'inégalité de genre (PNUD)	0,596 (2011)	0,610 (2011)	0,492 (2011)
	IDP 30	Taux d'activité économique des femmes et des hommes (PNUD)	Femme: 78,2%, Homme: 90,8% (2009)	Femme: 62,9%, Homme: 81,2% (2009)	Femme: 51,5%, Homme: 78,0% (2009)

2. Contexte géographique

Le Burkina Faso est un pays enclavé situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, dans la zone de la boucle du fleuve Niger, entre 9°20' et 15°05' de latitude Nord, 5°20' de longitude Ouest et 2°03' de longitude Est. Il s'étend sur une superficie de 273 187 km². Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger, au Sud par la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin (figure 1).

Figure 5: Cartes du Burkina Faso



Source : African Economic Outlook, 2012

Sur le plan administratif, le Burkina Faso est divisé en 13 régions, 45 provinces (cf. figure2), 350 départements et 8 337 villages. La région la plus étendue est celle de l'Est avec 17,17 pour cent de la superficie totale nationale, suivi par le Sahel. La région la moins étendue est le Kadiogo (1,05 pour cent), suivie du Plateau central (3,13 pour cent de la superficie nationale). Les caractéristiques des différentes régions sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 2: Organisation administrative du territoire du Burkina Faso

Régions	Superficie (Km ²)	pour cent	Superficie cultivée (% superficie totale cultivée en 2011)	Nombre de départements	Nombre de Villages
Boucle du Mouhoun	34 497	12,63	18	47	1 042
Cascades	18 663	6,83	4	17	264
Centre	2 857	1,05	2	6	160
Centre-Est	14 722	5,39	7	30	676
Centre-Nord	18 212	6,67	7	28	757
Centre-Ouest	21 853	8	10	38	563
Centre-Sud	11 326	4,15	4	19	508
Est	46 807	17,13	9	27	806
Nord	17 885	6,55	8	31	821
Hauts-Bassins	25 606	9,37	13	33	479
Plateau Central	8 571	3,14	4	20	530
Sahel	35 612	13,04	6	26	645
Sud-Ouest	16 576	6,07	6	28	1 086
BURKINA FASO	273 187	100	100	350	8 337

Source : IGB, INSD, MATD, DGPER, 2012

La position géographique du Burkina lui confère des caractéristiques particulières en termes de climat, sols et de végétation.

Le climat du Burkina Faso est de type soudanien caractérisé par l'alternance de deux saisons contrastées : une saison sèche et une saison des pluies qui dure trois à six mois selon les zones. La saison humide s'étend de juin à septembre et est dominée par des vents humides du secteur Sud-Ouest (mousson) en provenance du Golfe de Guinée. Quant à la saison sèche, elle s'étend en moyenne du mois de novembre à avril et est de plus en plus longue au fur et à mesure que l'on monte vers le Nord. Elle est caractérisée par des vents du secteur Nord-Est (harmattan) chargés de poussières. Les mois de mai et d'octobre sont des mois de transition. L'alternance des deux types de saison est déterminée par le déplacement du Front Inter Tropical (FIT).

La répartition spatiale de la pluviométrie permet de distinguer trois principales zones climatiques au Burkina Faso (figure 3) :

- ✓ **la zone Sahélienne** : située au nord du parallèle 14°00'N, elle est caractérisée par une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 300 et 600 mm et concentrée sur trois mois. Elle est la zone la plus sèche avec parfois moins de deux mois de saison de pluies. Elle connaît une grande variabilité interannuelle et spatio-temporelle des pluies, de fortes amplitudes thermiques diurnes et annuelles et de très fortes Evapo-transpirations Potentielles (ETP) pendant les périodes chaudes (mois de mars à juin). Cette zone représente environ 25 pour cent de la superficie du pays.
- ✓ **la zone Nord-Soudanienne** : située entre les parallèles 11°30' et 14°00'N, elle est caractérisée par une pluviométrie moyenne comprise entre 600 mm et 900 mm et répartie sur quatre à cinq mois de saison pluvieuse. Elle connaît des amplitudes thermiques diurnes et annuelles moins importantes que dans la partie nord du pays, et des ETP modérées. Elle occupe le milieu du pays et constitue la zone climatique la plus vaste.
- ✓ **la zone Sud-Soudanienne** : située au sud du parallèle 11°30', elle a une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 900 et 1 200 mm et étalée sur six à sept mois. Elle représente la zone la plus humide. Les amplitudes diurnes et annuelles de températures et les ETP y sont relativement faibles.

La rareté et la mauvaise répartition des pluies provoquent des migrations de plus en plus fortes des populations principalement du Nord et du centre vers les villes, le Sud-ouest du Burkina Faso et les pays de côte. La température varie de 16 à 45 degrés Celsius ; l'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3 000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm.

3. Contexte socio-économique

Performances macro-économiques

Une économie en faible croissance et dominée par les secteurs tertiaire et primaire

L'économie burkinabè est en pleine croissance malgré les crises conjoncturelles et les aléas climatiques. Cependant, les analyses économiques réalisées dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ont montré que le taux de croissance économique actuel s'avère insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté. La SCADD vise une croissance à deux chiffres à l'horizon 2015 (Document de la SCADD, 2010).

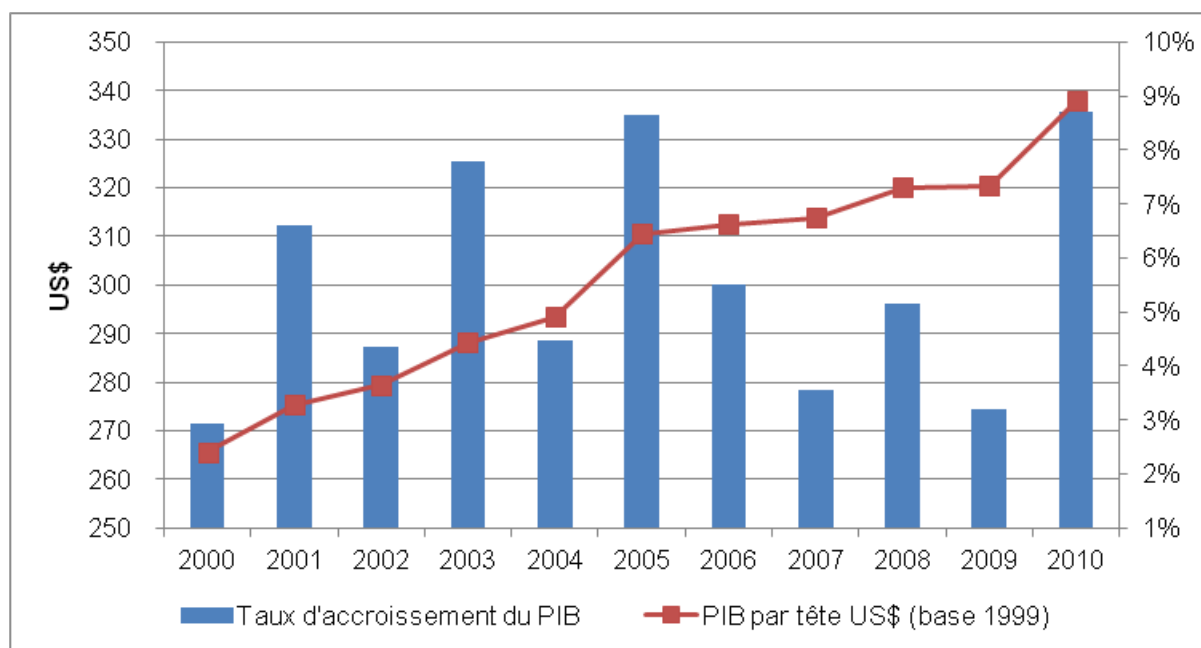
Au cours de la dernière décennie (2000-2010), le PIB national est passé de 1 890 milliards en 2000 à 3 317 milliards en 2010 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,54 pour cent (MEF/IAP, 2012). Cependant, compte tenu du taux de croissance démographique (3,1 pour cent), si l'on maintient ce taux de croissance économique il faudra environ 35 années pour doubler le revenu par tête (Document de la SCADD, 2010).

Malgré cette performance globale, le PIB par tête demeure l'un des plus faibles au monde avec une moyenne décennale de 302 US\$ (MEF/IAP, 2012). La croissance du PIB par tête est beaucoup plus faible que celle du PIB comme le révèlent les pentes des deux courbes (Figure 6). Le taux de croissance moyen décennal du PIB par tête est environ 2,15 pour cent (MEF/IAP, 2012). Il est même

souvent négatif certaines années. Cela traduit notamment un faible niveau de productivité de l'économie nationale.

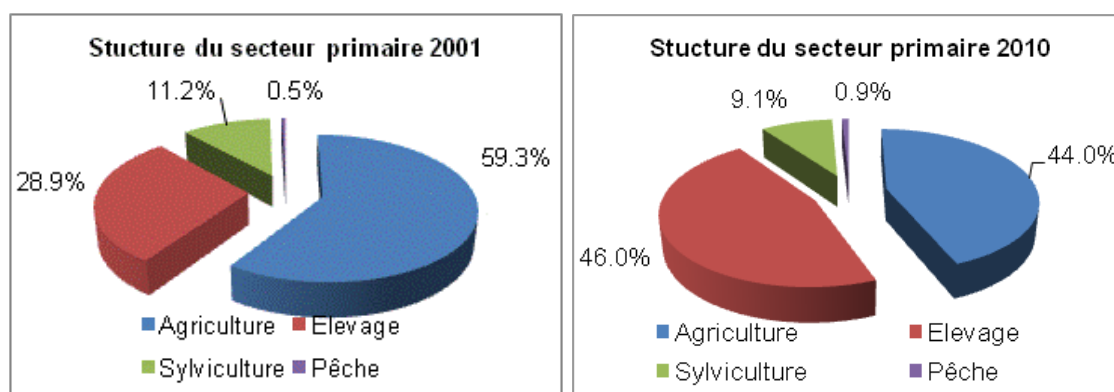
Ces dernières années ont été marquées par un ralentissement de la croissance à cause notamment de la crise économique mondiale. En témoignent les années 2007 et 2009 qui présentent respectivement des taux de croissance de 3,55 pour cent et 3,19 pour cent (MEF/IAP, 2012). D'autres facteurs exogènes comme les facteurs climatiques et la crise politique en Côte-d'Ivoire ont eu des effets négatifs sur l'économie nationale.

Figure 6: Evolution du PIB et du PIB par tête



Source: à partir de l'IAP 2012

Le secteur primaire (production végétale, élevage, sylviculture, pêche) apporte une grande contribution à la formation de la richesse nationale. Ce secteur est dominé par l'agriculture (production végétale vivrière et de rente) et l'élevage qui représentent à eux deux plus de 90 pour cent de la valeur ajoutée du secteur en 2010 (MEF/IAP, 2012). On constate une augmentation importante de la part de l'élevage entre 2001 et 2010, passé de 28,9 pour cent à 46 pour cent du secteur primaire, ceci se faisant principalement aux dépens de la part l'agriculture passée de 59,3 pour cent à 44 pour cent (MEF/IAP, 2012).

Figure 7: structure du secteur primaire en 2001 et 2010

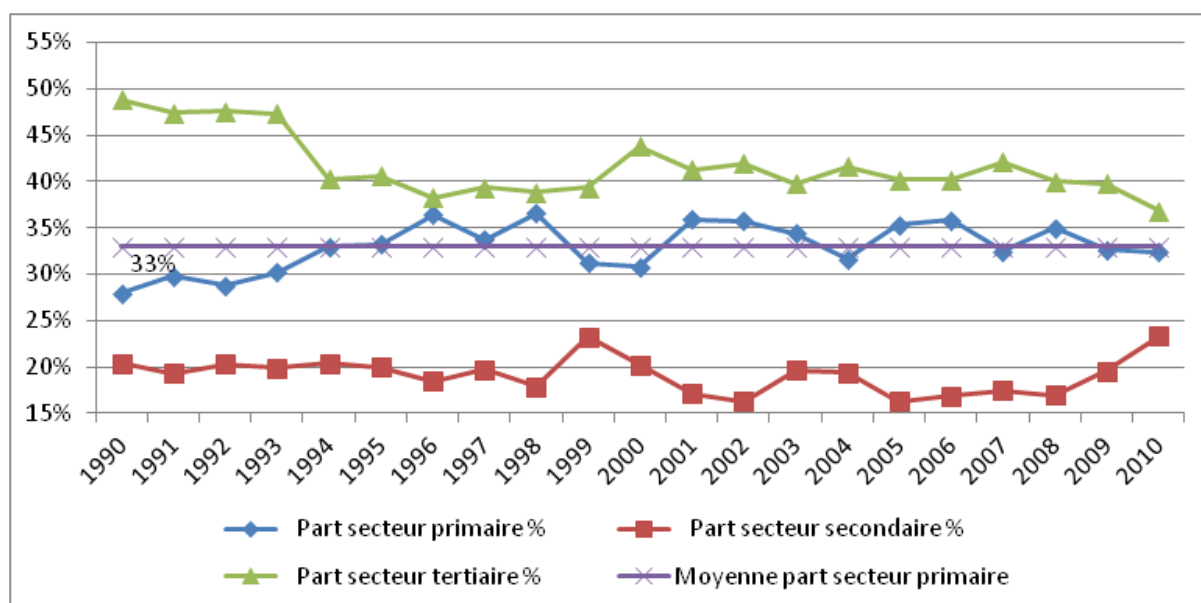
Source: à partir de l'IAP 2012

Une contribution du secteur agricole à la croissance économique en baisse à cause du boom minier

L'analyse de la contribution au PIB (base 1999) des différents secteurs de l'économie montre une domination du secteur tertiaire au cours des vingt dernières années. L'agriculture, à travers le secteur primaire, vient en deuxième position avec une contribution globale de 27,2 pour cent (Figure 9) bien que la baisse tendancielle du poids du secteur primaire au profit des secteurs secondaire et tertiaire soit notable.

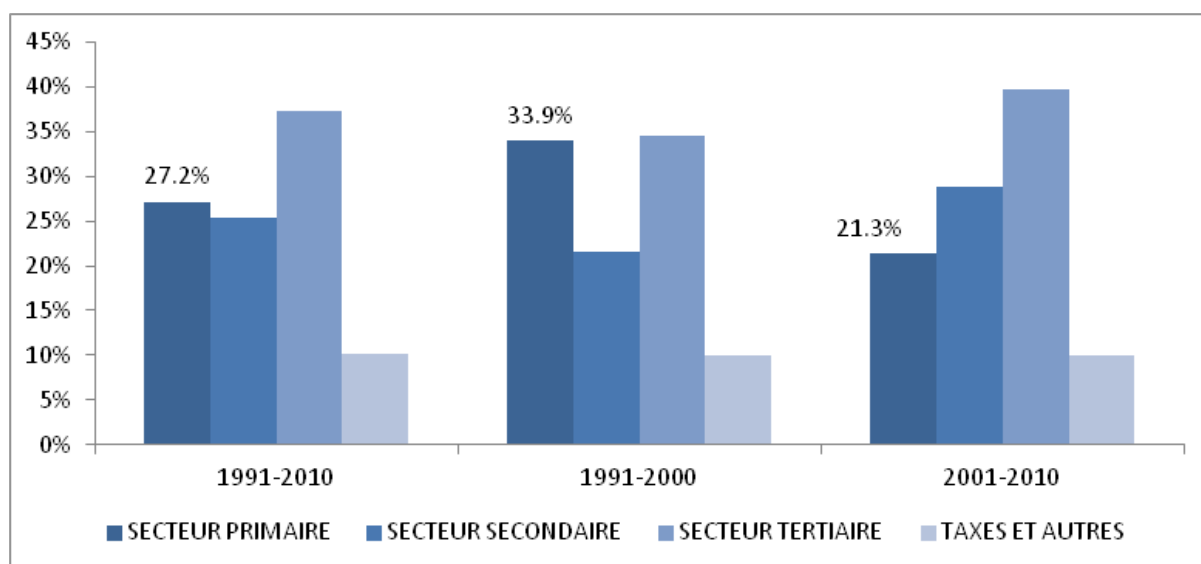
La part du secteur agricole dans le PIB oscille autour d'une moyenne décennale de 34 pour cent sur la période 2000-2010 (MEF/IAP, 2012). Sur la période 1990-2010, le secteur agricole affiche une part moyenne de 32,46 pour cent dans le PIB. Une analyse détaillée de l'évolution de la part du secteur dans le PIB sur la période 1990-2010 montre :

- ✓ Entre 1990-1996, une hausse tendancielle de cette part passant de 27,63 pour cent en 1990 à 35,28 pour cent en 1996, profitant d'une baisse de performance des deux autres secteurs surtout le secteur tertiaire dont la part dans le PIB passe de 48,79 pour cent à 38,3 pour cent (MEF/IAP, 2012).
- ✓ Entre 1996 et 2006, une nouvelle baisse, avec une part moyenne du secteur autour de 34,1 pour cent (MEF/IAP, 2012).
- ✓ A partir de 2006, une baisse tendancielle de la part du secteur primaire dans le PIB liée notamment aux facteurs climatiques et aux crises mondiales économique et alimentaires, avec une moyenne de 33,6 pour cent (MEF/IAP, 2012). On observe ainsi en 2010 la part la plus basse depuis 1994, se situant à 33 pour cent (MEF/IAP, 2012).

Figure 8: Evolution de la part des secteurs économiques dans le PIB

Source: à partir de l'IAP 2012

Globalement, l'économie est donc dominée par le secteur tertiaire sur toute la période 2001-2010 (MEF/IAP, 2012). On constate cependant au cours des trois dernières années une baisse du poids de ce secteur au profit du secteur secondaire à cause notamment de l'importance grandissante de l'exploitation minière dans l'économie, l'or ayant supplanté le coton comme premier produit d'exportation.

Figure 9: Contribution des secteurs économiques au PIB

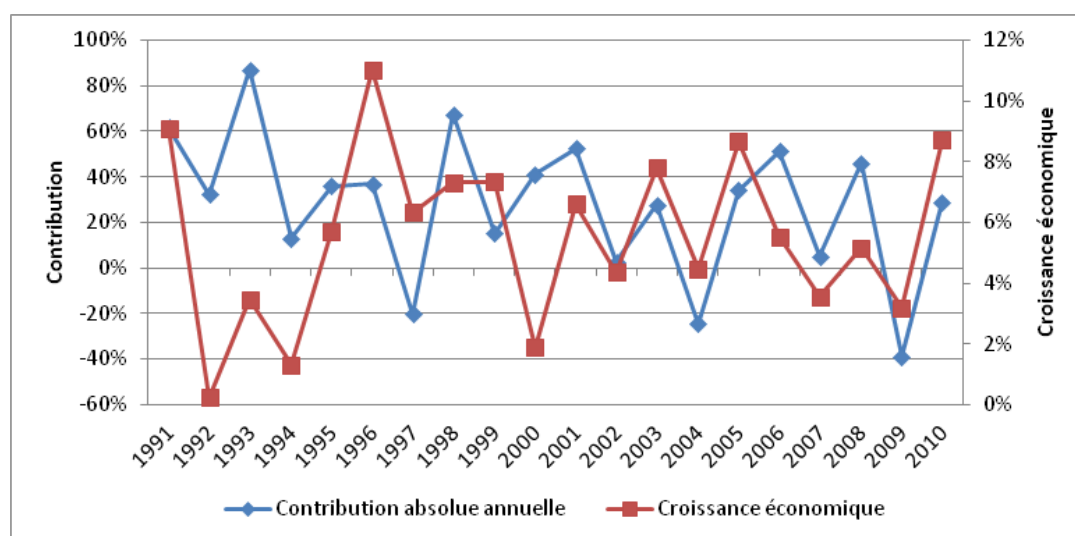
Source: à partir de l'IAP 2012

L'évolution des contributions absolues annuelles du secteur primaire au PIB entre 1991 et 2010 nous montre que le secteur a eu une contribution positive sur toute la période sauf au cours des années 1996-1997, 2003-2004 et 2008-2009. La contribution absolue du secteur primaire au PIB est la proportion de la variation absolue du PIB liée à celle du secteur primaire. Elle se calcule en faisant le rapport de l'écart absolu de la valeur ajoutée du secteur primaire sur l'écart absolu du PIB en valeur

absolue entre deux périodes données. Une contribution absolue positive d'un secteur indique que sa valeur ajoutée a contribué positivement à la variation absolue du PIB à une proportion donnée par la valeur de sa contribution. Par contre, la contribution absolue négative dénote d'une mauvaise performance du secteur tirant le PIB à la baisse.

Une analyse comparative de l'évolution des contributions avec celle de la croissance économique (Figure 10) révèle qu'à chaque fois que la contribution absolue du secteur primaire se dégrade, la croissance économique globale subit une baisse importante. Ceci démontre que l'agriculture est un moteur de croissance. La hausse de 67 pour cent de la contribution du secteur primaire au PIB entre 2009 et 2010 a correspondu à une remontée de la croissance de 6 pour cent (Figure 10).

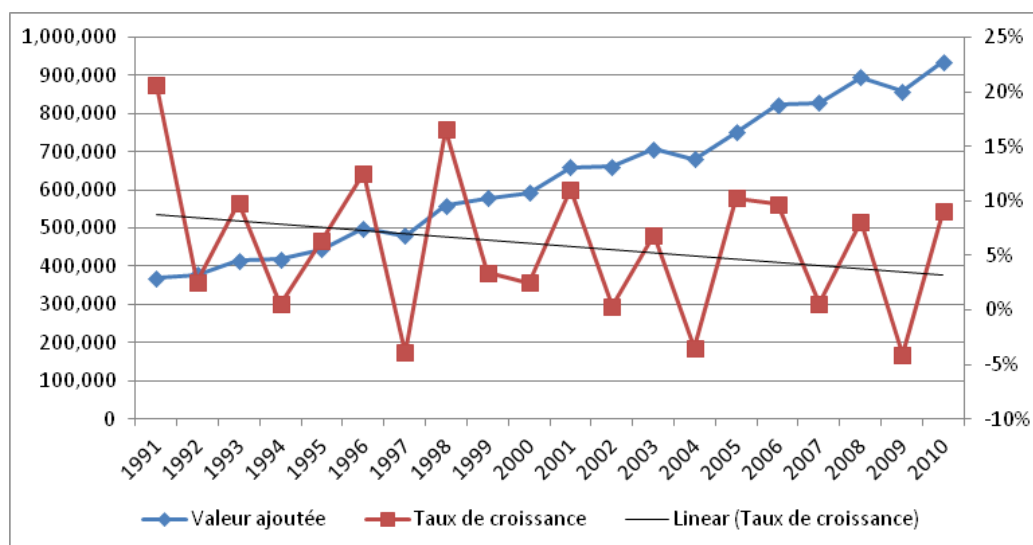
Figure 10: Evolution des contributions annuelles du secteur primaire au PIB



Source: à partir de l'IAP 2012

Une valeur ajoutée agricole en hausse tendancielle mais en baisse de performance et dominée par la production végétale

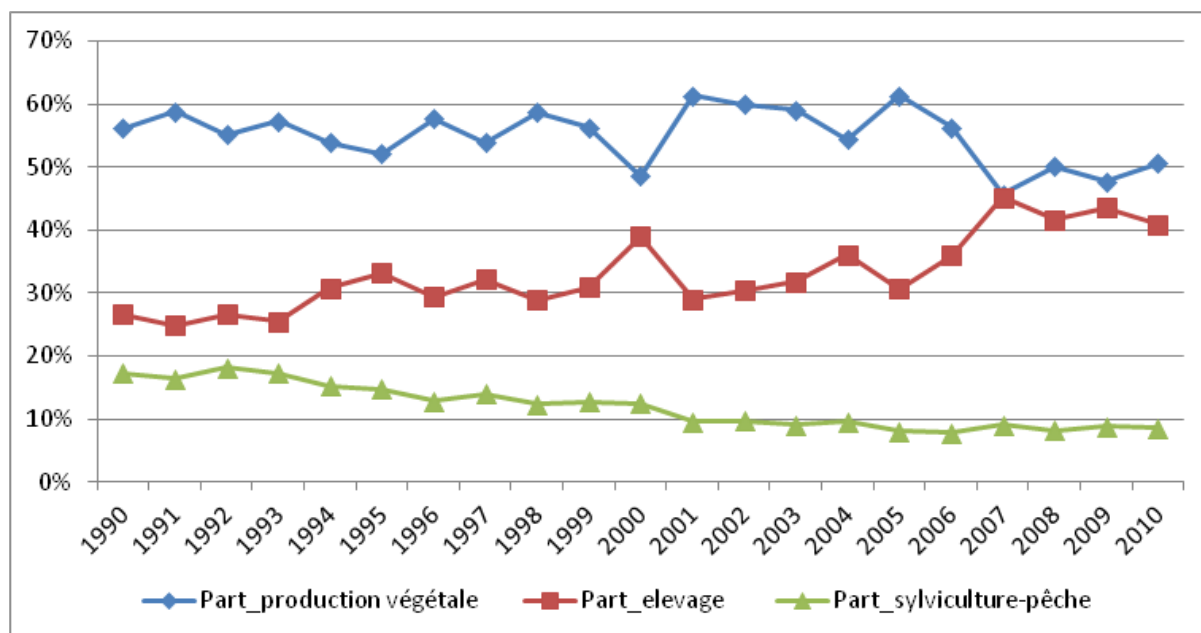
Sur les vingt dernières années, on observe une hausse structurelle de la valeur ajoutée (base 1999) du secteur agricole passant de 368 milliards FCFA en 1991 à 936,4 milliards FCFA en 2010, soit une croissance globale de 154 pour cent. Cependant, l'analyse des taux de croissance annuelle de la valeur ajoutée nous montre une baisse structurelle de la performance du secteur à partir de 1998. En dehors de l'année 2001, les taux d'accroissements annuels se situent en dessous de la barre de 10 pour cent de 1999 à 2010 avec une tendance à la baisse. Globalement sur la décennie 2001-2010 on note une hausse de 42 pour cent de la valeur ajoutée du secteur agricole. La décennie 1991-2000 présente une meilleure performance avec une hausse globale de 62 pour cent.

Figure 11: Dynamique de la valeur ajoutée du secteur agricole (base 1999)


Source: à partir de l'IAP 2012

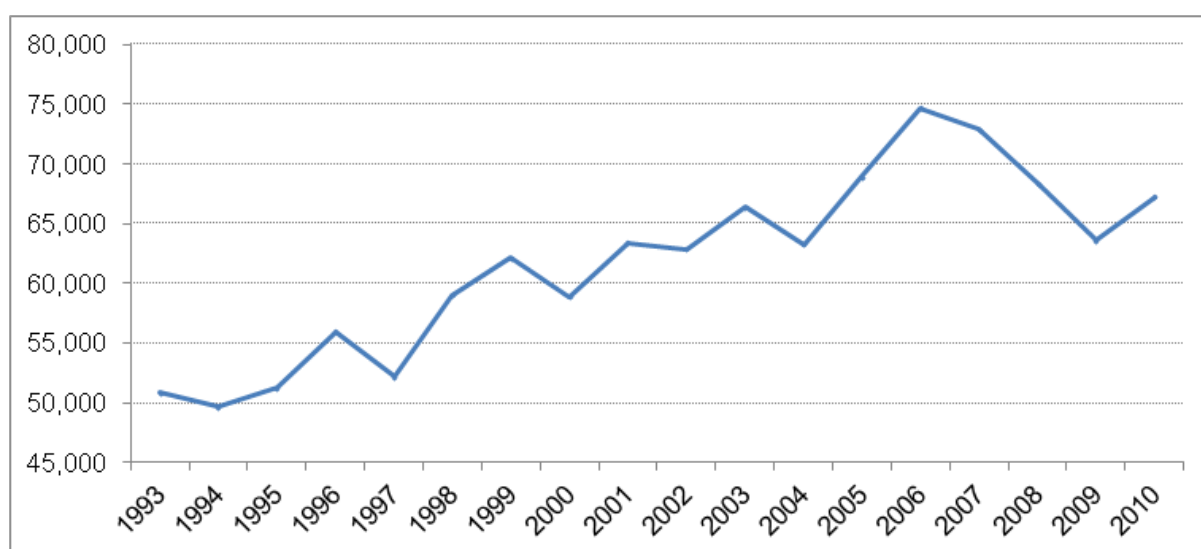
Sur toute la période 1990-2010, la valeur ajoutée de la production végétale (vivrière et rente) constitue la plus grande part de la valeur ajoutée agricole. On observe (Figure 12 below) une domination nette de la production végétale dans la valeur ajoutée agricole entre 1990 et 2005 avec une part moyenne de 57 pour cent contre une moyenne de 30 pour cent pour l'élevage et 13 pour cent pour la sylviculture et la pêche.

Cependant, entre 2005 et 2007, on assiste à une chute de la part de la production végétale qui passe de 61 pour cent à 46 pour cent, soit une baisse de 15 points au profit de l'élevage dont la part dans la valeur ajoutée agricole passe de 31 pour cent à 45 pour cent soit une hausse de 14 points. Cela pourrait s'expliquer par les facteurs climatiques qui sont beaucoup plus défavorables à la production végétale mais aussi la baisse du cours du coton sur la période 2005-2010.

Figure 12 : Part des sous secteurs dans la valeur ajoutée agricole (prix courants)

Source: à partir de l'IAP 2012

La Figure 13 présente l'évolution de la valeur ajoutée agricole par tête (déterminée par le rapport de la valeur ajoutée agricole sur la population agricole) sur la période 1993-2010. Elle peut être considérée comme une approximation du revenu par tête en milieu rural. Entre 1993 et 2006, on constate une hausse tendancielle de la valeur ajoutée agricole par tête. Elle passe de 50 873 FCFA en 1993 à 74 702 FCFA en 2006 soit une hausse globale de près de 47 pour cent et un taux d'accroissement annuel moyen de 3 pour cent sur la période. Entre 2006 et 2009, la valeur ajoutée agricole par tête baisse globalement de près de 15 pour cent. Cette dégradation pourrait s'expliquer par la sécheresse de 2007 suivie de la crise des prix des produits alimentaires en 2008. On constate enfin une hausse de 6 pour cent entre 2009 et 2010.

Figure 13 : Evolution de la valeur ajoutée par tête entre 1993 et 2010

Source: à partir de l'IAP 2012

Performances agricoles et développement rural¹

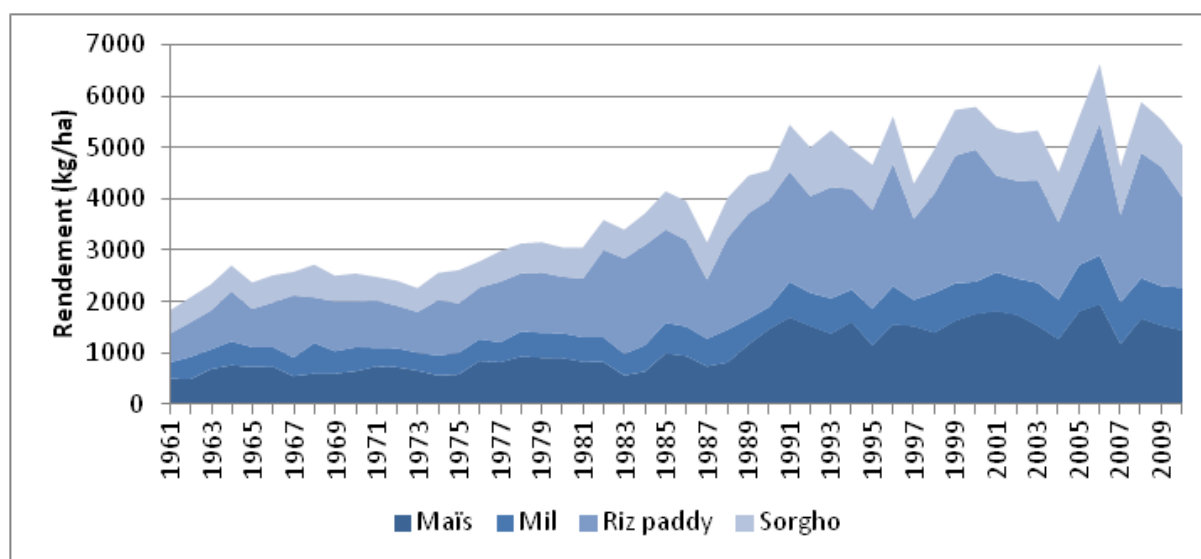
La production agricole au Burkina présente une volatilité relativement forte car l'agriculture est essentiellement pluviale et donc sensible aux aléas climatiques. Le coefficient de variation est de 38 pour cent sur la période 1984-2010.

Une production agricole dominée par les céréales et le coton

Au Burkina Faso, la production agricole en volume est passée de 4 millions de tonnes en 2001 à 6 millions de tonnes en 2010 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14 pour cent. Cette production est dominée par les céréales qui occupent en moyenne plus de 77 pour cent des superficies et représentent plus de 71 pour cent de la production totale sur la période 2001-2010. La production céréalière est elle-même dominée à 44 pour cent par le sorgho suivi du mil, du maïs et du riz avec respectivement 31 pour cent, 21 pour cent et 4 pour cent de la production. Cependant en termes de valeur ajoutée, le maïs et le riz ont les plus fortes valeurs ajoutées nettes à l'hectare (DGPSA, 2008). C'est ce niveau de valeur ajoutée qui justifie l'intérêt de l'Etat burkinabè pour ces cultures dans les politiques de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. La culture de ces deux céréales est en pleine expansion : la production du riz et du maïs ont été multipliées respectivement 4.1 et 3.7 entre 2000 et 2010. Cependant, le pays n'est toujours pas autosuffisant en riz et doit avoir recours aux importations qui n'ont connu qu'une légère baisse passant de 255 mille tonnes en 2008 à 249 mille tonnes en 2010.

L'analyse de l'évolution des rendements entre 1961 et 2010, nous montre que le riz et le maïs demeurent les cultures les plus productives sur toute la période avec des rendements atteignant 1 944 kg/ha pour le maïs et 2 572 kg/ha pour le riz.

¹ Sauf indication contraire, les données analysées dans cette section proviennent des enquêtes permanentes agricoles organisées chaque année par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale.

Figure 14 : Evolution des rendements des principales céréales sur la période 1961-2010

Source: FAOSTAT, 2012

Les cultures de rente représentent en moyenne 18 pour cent de la production agricole au Burkina entre 2001 et 2010 et sont essentiellement destinées à l'exportation. Elles constituent à cet effet une importante source de devises pour l'économie nationale. La production de rente en volume est dominée à plus de 61 pour cent par le coton suivi de l'arachide (34 pour cent) et le sésame (4 pour cent). La production de coton et d'arachide s'élèvent respectivement à 529 620 tonnes et 340 166 tonnes en 2011.

Le Burkina Faso est l'un des plus grands producteurs de coton en Afrique. Au niveau mondial, le Burkina Faso occupe la douzième place derrière des pays comme la Chine, l'Inde, les États Unis d'Amérique, le Pakistan et l'Ouzbékistan. Le coton joue un rôle déterminant dans le dispositif stratégique de lutte contre la pauvreté car il fait vivre près de 10 pour cent de la population totale (IFDC, 2010). La culture du coton constitue la principale source de revenu monétaire du monde rural et plus spécifiquement dans les zones cotonnières. Il représente 26 pour cent des recettes d'exportations totales et participe pour 25 pour cent au PIB (MEF/IAP, 2012).

Une consommation centrée sur les céréales sèches et le riz

Les céréales occupent une place centrale dans l'alimentation au Burkina Faso. Selon l'analyse de la dynamique de la consommation au Burkina Faso (DGPER, 2010), les dépenses alimentaires sont essentiellement tirées par le mil et le sorgho. En effet, près de 25 pour cent des dépenses des ménages concernaient le mil et le sorgho en 1994 contre 30 pour cent en 2003.

Le blé, les produits dérivés du blé, les produits à base de céréales, les légumes, les fruits et la viandes ont aussi connu un accroissement de la part des dépenses qui leur sont consacrées en l'espace de dix ans. Si les tubercules, les légumineuses et les légumes occupent une place de second rang dans l'alimentation des ménages, on observe également une évolution des comportements alimentaires vis-à-vis de ces produits à la faveur des nouvelles techniques de conservation et du maraîchage (CNRST, CIRAD, 2002).

Il convient cependant de noter que les habitudes de consommation varient selon le milieu de résidence et le niveau de vie. Ainsi en milieu rural, l'alimentation est fortement dominée par les céréales traditionnelles (le mil, le sorgho et le maïs) et leurs produits dérivés, ainsi que par le lait notamment pour les populations pastorales du nord du pays. Par contre, en milieu urbain, les ménages font la part belle au riz (13,7 pour cent en 1994 et 13,8 pour cent en 2003) et au maïs (6,6 pour cent en 1994 et 9,6 pour cent en 2003). La viande (6,5 pour cent en 1994 et 8,9 pour cent en 2003) et les légumes (7,8 pour cent en 1994 et 10 pour cent en 2003) sont de plus en plus intégrés dans la consommation (DGPER, 2010).

L'analyse selon le niveau de vie montre que la consommation alimentaire des 60 pour cent les plus pauvres est dominée par le sorgho et le mil alors que chez les 40 pour cent les plus riches, on observe une prédominance du riz (DGPER, 2010).

Tableau 3. Principaux aliments consommés au Burkina, en g/hab/jour

Denrées alimentaires	1990-92	1995-97	2000-02	2003-05
Sorgho	247	270	225	241
Millet	223	178	190	197
Boissons fermentées	140	153	128	137
Maïs	95	83	106	132
Riz (blanchi)	33	57	59	46
Lait entier	36	40	39	42
Autres légumes	58	54	47	40
Légumineuses autres	34	30	31	38
Arachides décortiquées	23	29	36	26
Blé	12	19	15	22
Viande, bovins	17	19	20	21
Sucre (brut)	10	12	12	17
Autres fruits	18	17	15	14
Patates douce	4	3	7	12

Source : FAOSTAT, 2012

Des exportations agricoles fortement dominées par le coton et une balance commerciale agricole excédentaire

Au Burkina Faso, l'agriculture a fourni plus de 48 pour cent des exportations nationales en 2011 (MEF/IAP, 2012). En 2006, cette part était estimée à 93 pour cent (MEF/IAP, 2012) ; elle connaît ainsi une forte baisse liée au boom minier de ces dernières années. On observe une forte concentration des exportations agricoles qui sont dominées par le coton, le sésame, les animaux sur pied et la noix de karité. Ces quatre produits représentent plus 90 pour cent des exportations agricoles. Globalement, le secteur cotonnier représentait 23 pour cent des exportations en 2009 contre 33 pour cent en 2008 (MEF/IAP, 2012).

Les importations sont beaucoup moins concentrées malgré une domination du riz (14 pour cent) et des produits à base de tabac (11 pour cent) (FAOSTAT, 2012).

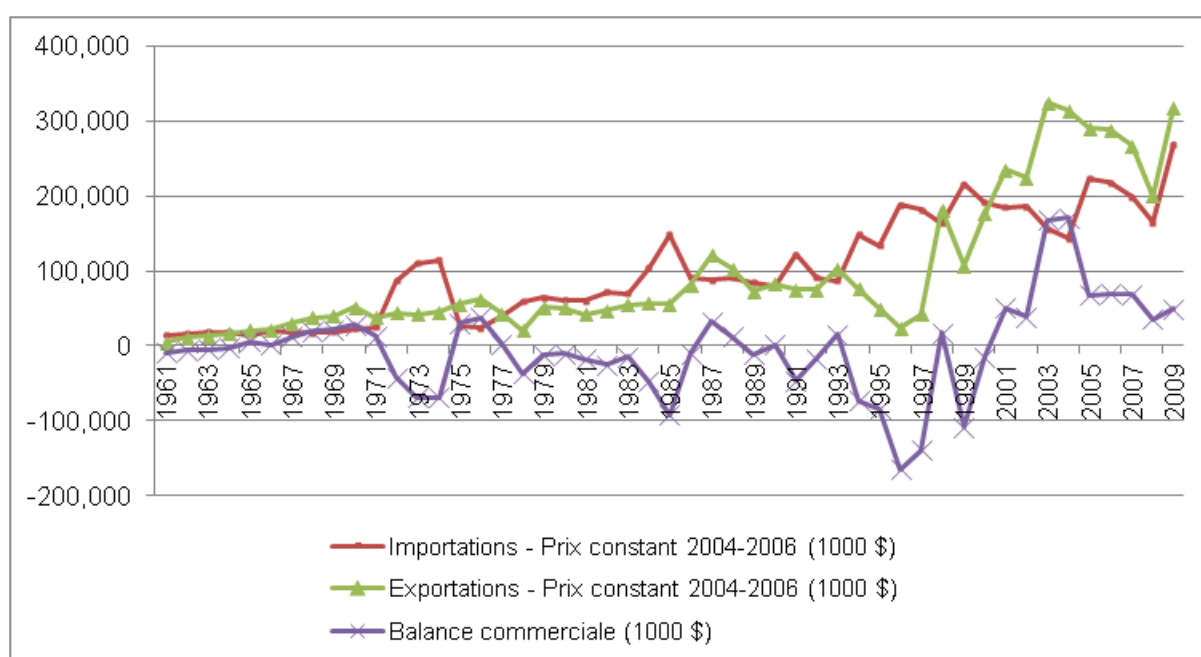
Tableau 4: Principaux produits importés et exportés au Burkina en 2009

Importations			Exportations		
Produits	Valeur (1000 \$)	Poids import (%)	Produits	Valeur (1000 \$)	Poids export (%)
Riz Blanc	43 919	14	Fibre de coton	248 730	68
Produits à base de tabac	34 342	11	Sésame	47 524	13
Blé	26 000	8	Animaux vivants	20 096	6
Préparations alimentaires	25 830	8	Noix de Karité	12 611	3
Brisures de riz	24 204	8	Tourteaux de Coton	4 209	1
Huile de palme	17 000	5	Maïs	4 097	1
Sucre Raffiné	13 635	4	Fruits Tropicaux Frais	3 339	1
Farine de blé	12 325	4	Cigarettes	2 908	1
Malt d'Orge	10 018	3	Noix d'Acajou	2 291	1
Pâtes alimentaires	8 363	3	Matières organiques brutes	1 864	1
Lait Entier en poudre	6 589	2	Préparations alimentaires	1 858	1

Source : à partir de FAOSTAT, 2012

L'analyse de l'évolution des importations et des exportations agricoles nous montre une tendance globalement croissante des deux agrégats sur la période 1961-2009. Entre 1999 et 2009, on note un taux d'accroissement moyen annuel de 5 pour cent des importations et de 15 pour cent des exportations (FAOSTAT, 2012). On observe cependant une plus forte variabilité des exportations par rapport aux importations. Les coefficients de variation des importations et des exportations sont respectivement 69 pour cent et 95 pour cent. Cette forte fluctuation des exportations est essentiellement liée au poids élevé du coton (68 pour cent) dont la production peut considérablement varier d'une année à l'autre suivant la situation de la campagne agricole. On se retrouve donc face à une balance commerciale agricole variant en dent de scie. Au cours des cinquante dernières années, la balance commerciale agricole a été déficitaire à 25 reprises; elle a cependant été excédentaire au cours des dix dernières années.

Figure 15 : Evolution de la valeur des importations et des exportations agricoles (en milliers de \$US) au Burkina, 1961-2009



Source : à partir de FAOSTAT, 2012

Parmi les pays de l'UEMOA, le Burkina Faso est le pays qui exporte le moins par rapport au volume de richesses : le ratio exportation sur PIB est de 13 pour cent contre une moyenne de 26 pour cent dans l'UEMOA (MEF/IAP, 2012 ; FAOSTAT, 2012). Cette contre performance s'expliquerait entre autres par des problèmes liés à la compétitivité des produits, au manque de promotion des produits ainsi qu'à l'inorganisation des acteurs (CAPES, 2003). A cela, il faut ajouter la faiblesse du réseau routier et l'enclavement du pays qui le rend dépendant des pays côtiers pour le commerce international. La part des routes revêtues sur le réseau routier total était estimée à 4,17 pour cent en 2004 contre une moyenne de 16 pour cent entre 1995 et 1999 (Banque Mondiale, 2012). Ceci montre que les améliorations du point de vue de la création et de l'aménagement des routes n'a pas été suivie d'un effort proportionnel pour le revêtement.

Tableau 5 : Evolution de la part des routes revêtues sur le réseau routier total au Burkina, 1990-2004

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2004
Part des routes revêtues (% du réseau routier total)	16,6	17,1	17,6	18,2	18,7	16	16	16	16	16	4,17

Source : Banque Mondiale, 2012

Des problèmes de commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays avec des filières peu structurées en dehors du coton

La faiblesse de l'intégration de l'économie agricole au marché ainsi que la faiblesse du réseau de communication (pistes rurales) handicapent l'épanouissement des secteurs de la distribution et de la commercialisation. A cela il faut ajouter certaines pesanteurs socioculturelles. Par exemple beaucoup d'éleveurs mettent l'accent sur le nombre de têtes de bétail, signe de prestige, et négligent la qualité du cheptel. L'enclavement de certaines zones de consommation ou de production ainsi que la déficience des pistes rurales représentent aussi de véritables contraintes (Bako, 2009). On note une faible organisation des commerçants limitant ainsi leur accès à l'information et leur capacité de négociation des prix. Le secteur agricole a une faible capacité de transformation liée aux limites des technologies artisanales et à l'état embryonnaire de l'agro-industrie. En conséquence, la valorisation des produits agricoles est faible.

La filière coton, qui est stratégique pour le développement économique du pays, est la filière la mieux organisée. Elle ne connaît pas la majeure partie des difficultés signalées ci-dessus. Longtemps établie comme culture de rente avec le monopole d'une société paraétatique, la SOFITEX, elle a été privatisée en 1999, l'Etat cédant sa majorité dans les actions de la SOFITEX. La filière a ensuite été libéralisée en 2003 avec l'émergence de deux nouvelles sociétés, la SOCOMA et Faso Coton. La filière est largement intégrée. Les sociétés cotonnières assurent l'approvisionnement en intrants (engrais, pesticides, semences, équipements de culture attelée) en étroite collaboration avec des institutions financières pour le financement, l'encadrement des producteurs, l'achat du coton aux producteurs, etc. (Bako, 2009). En aval, ces sociétés cotonnières assurent également la transformation (égrenage) et l'écoulement de 99 pour cent de la fibre produite en direction des marchés européen et asiatique (AICB, 2008). Il existe cependant une petite transformation du coton en textile avec l'usine Filature du Sahel, qui a une capacité de 5400 tonnes/an (Agrer, 2007a). De plus, la société SN CITEC produit de l'huile à partir de la graine de coton, il s'agit toutefois d'une quantité infime avec environ 20 tonnes par an (MAFAP, 2012).

le faible niveau des prix est la première difficulté citée par les producteurs dans la commercialisation (Recensement Général de l'Agriculture- RGA, 2008). Le retard de paiement est également évoqué par plus de 71,4 pour cent des producteurs de coton comme une difficulté majeure.

Tableau 6: Taux de commercialisation des principales spéculations en 2003 et 2009

Produits	2003	2009
Mil	6%	7%
Sorgho	9%	10%
Maïs	12%	30%
Riz	22%	86%
Coton	86%	77%
Arachide	34%	37%

Source : à partir des données EPA 2003 et 2009

L'agriculture burkinabé est dominée par de petites exploitations familiales (environ 900.000) de moins de 5 ha qui ont des rendements généralement très faibles. Il s'agit d'une agriculture de subsistance dont les exploitations sont de plus en plus confrontées à des difficultés de divers ordres. La production agricole est essentiellement destinée à l'autoconsommation. A l'exception du coton et du riz, les producteurs consomment l'essentiel de leur production.

Tableau 7: Typologie des exploitations agricoles (taille de l'exploitation) au Burkina

Classe de	Effectif	%
Inférieure à 5 ha	899 721	72,0%
Entre 5 et 10 ha	260 414	20,8%
Entre 10 et 20 ha	74 760	6,0%
Plus de 20 ha	14 249	1,1%
Total	1 249 144	100%

Source : à partir des données RGA 2008

Marchés d'intrants et développement des filières

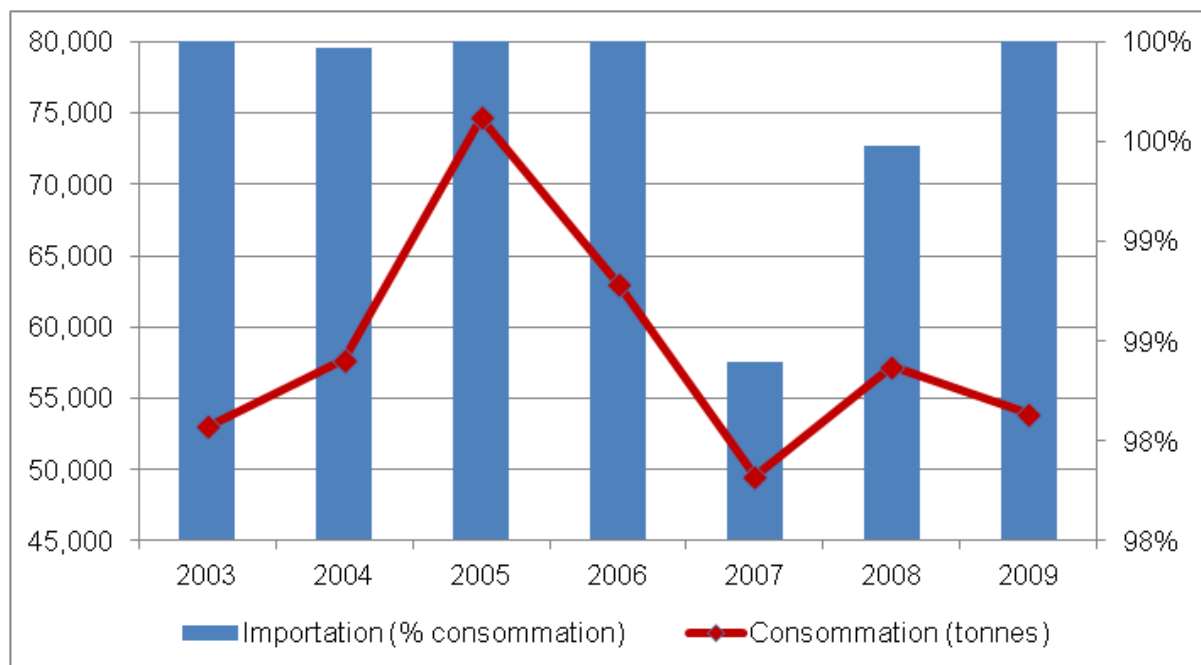
Une agriculture toujours extensive avec des contraintes d'accès aux intrants, aux équipements et au financement

Des contraintes importantes d'accès aux engrais

Au Burkina Faso, l'accès aux intrants est encore difficile pour les producteurs. Selon les résultats du RGA 2008, cette difficulté est liée essentiellement au problème de disponibilité et au coût élevé des intrants. On constate une baisse de la consommation d'intrants minéraux de près de 28 pour cent entre 2005 et 2009 (FAOSTAT, 2012). La consommation nationale d'intrants provient donc presque exclusivement des importations comme en témoigne le chevauchement des courbes de l'évolution

des quantités de consommation et d'importation d'engrais (Figure 16). Cette consommation est passée de près de 53 000 tonnes en 2003 à plus 75 000 tonnes en 2005 avant de retomber de nouveau à un peu plus de 53 000 tonnes.

Figure 16 : Evolution des importations et consommations d'engrais



Source : FAOSTAT, 2012

La dose d'intrants minéraux à l'hectare est faible. Elle est passée de 10,95 kg en 2003 à 9,13 kg en 2009. A cette allure, le Burkina Faso ne pourra pas atteindre l'objectif de la déclaration d'Abuja qui est d'atteindre 50 kg/ha à l'horizon 2015. La part des superficies bénéficiant de fumure organique y compris les ordures et parcs est estimée à 33,4 pour cent selon les résultats du RGA 2008 ; en 2010, cette part s'élevait à 21,6 pour cent (Tableau 8). On observe une baisse de cette part malgré les efforts de l'Etat dans la sensibilisation des producteurs et la promotion de la fumure organique. La conséquence directe de ce faible niveau d'utilisation d'intrants est la faiblesse des rendements agricoles.

Tableau 8: Evaluation de l'utilisation d'intrants minéraux et organique

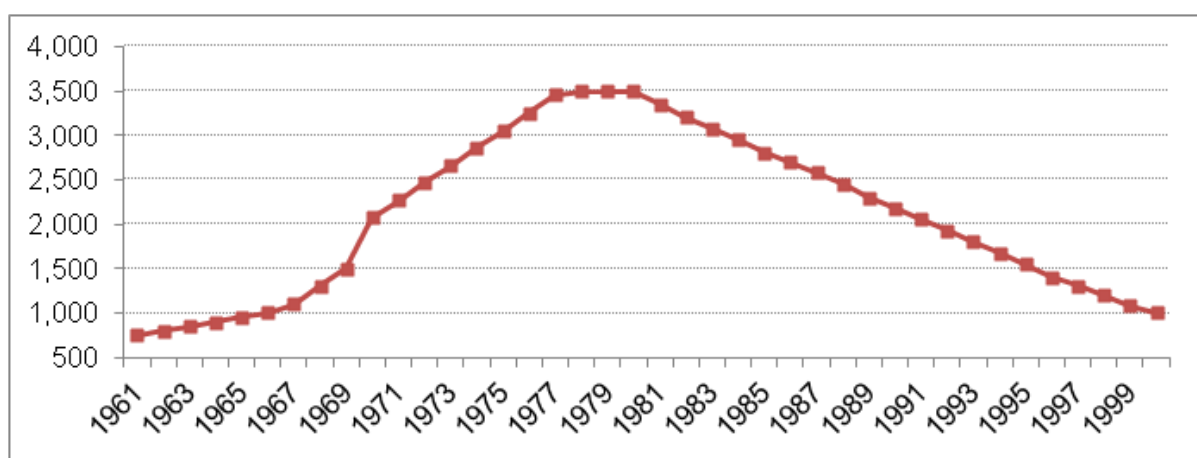
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dose d'intrants minéraux (kg/ha)	10,9	11,9	15,4	12,6	9,5	9,0	9,1	-
Part des superficies bénéficiant de fumure organique (%)						33,4	22,2	21,6

Source : WDI, Données EPA

Faible niveau d'équipement

La faiblesse de l'équipement est l'une des contraintes majeures de l'agriculture au Burkina Faso. La mécanisation de l'agriculture repose principalement sur la traction animale et sur une expérience limitée de vulgarisation de l'usage du tracteur. Durant la campagne 1997-1998, la part des producteurs possédant une charrue variait de 20 à 34 pour cent et seulement 0,13 pour cent des exploitants possédait un tracteur (Enquêtes agricoles). Depuis lors, la situation a peu évolué pour ce qui concerne la motorisation. En effet, l'analyse de la possession d'équipements agricoles au cours des cinq dernières années révèle toujours une faible motorisation des travaux agricoles avec un taux de possession de 0,2 pour cent de tracteurs par les ménages en 2010 (EPA, 2010). On constate même une baisse globale du nombre de tracteurs entre 1980 et 2000 passant de 3 500 à 1 000 tracteurs.

Figure 17 : Evolution du nombre de tracteurs au Burkina, 1961-2000



Source : Banque Mondiale, 2012

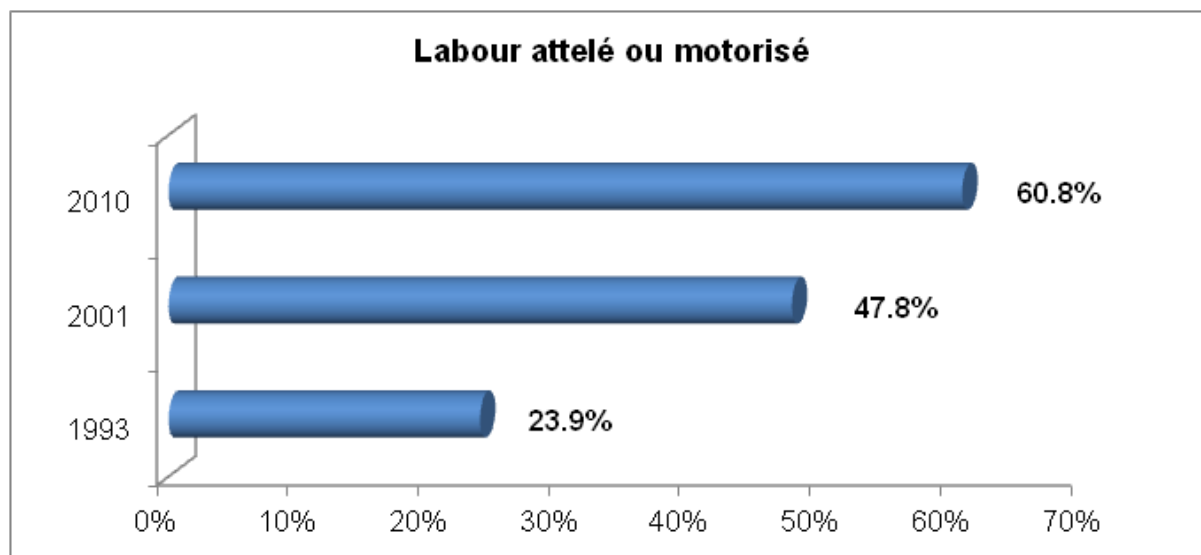
On remarque cependant une forte expansion de l'utilisation de la traction animale. Le taux de possession de bœufs de trait est passé de 34,1 pour cent en 2005-2006 à près de 61 pour cent en 2009-2010 soit une hausse de 27 points. De même, les taux de possession de charrue et d'ânes de traction ont augmenté respectivement de 13 pour cent et de 10 pour cent (EPA, 2011).

Tableau 9: Proportion des ménages agricoles selon la possession d'équipements

Equipement	Campagne agricole	
	2005-2006	2009-2010
Tracteur	0,1%	0,2%
Corps butteur	13,5%	13,3%
Charrue	47,4%	60,9%
Boeuf de trait	34,1%	61,0%
Cheval de traction	1,0%	0,9%
Ane de traction	39,1%	48,7%
Camelin de traction	0,6%	0,3%

Source : EPA, 2011

L'agriculture burkinabè présente une bonne performance relative à la proportion des superficies emblavées avec un type de labour moderne : labour attelé (traction animale) ou motorisé (tracteur). En effet, cette proportion est passée d'environ 24 pour cent en 1993 à près de 61 pour cent en 2010. En 2001 et 2010, elle a connu une hausse de plus de 13 points en passant de 48 pour cent à 61 pour cent (EPA, 2011).

Figure 18: proportion des superficies avec un labour moderne

Source: EPA, 2011

Accès difficile au crédit

L'accès au crédit demeure l'une des principales contraintes de l'agriculture burkinabè. Selon les résultats du RGA 2008, seulement 8 pour cent des producteurs avaient accès au crédit. La principale difficulté d'accès au crédit signalée par les producteurs est l'absence de structure de crédit. Les principales structures fournissant du crédit agricole sont :

- la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB, ex-CNCA), banque spécialisée issue d'une approche « banque agricole de développement » ;
- les dispositifs de financement indirect, qui recouvrent les crédits octroyés par les sociétés agro-industrielles aux groupements de producteurs, dans le cadre de filières intégrées ;
- les Institutions de Micro – Finance (IMF).

Les crédits octroyés par la BACB aux producteurs et aux organisations paysannes sont surtout des crédits de fonctionnement, et de façon plus limitée des crédits d'équipement. La contrainte majeure à l'expansion de ce mode de financement réside dans la couverture insuffisante du risque par des garanties adéquates. Ceci explique que la BACB ait particulièrement développé son activité en zone cotonnière, où elle intervient de concert avec la SOFITEX. La garantie coton (remboursement des crédits sur les paiements effectués par la SOFITEX), la mise en place d'un contrôle des attributions des crédits par les producteurs organisés, et le partage des zones d'intervention entre les deux institutions, assurent la cohérence du dispositif (SDR, 2003). Les différents types de crédits accordés aux producteurs et aux OP sont: les crédits aux facteurs de production, les crédits culture attelée, les crédits investissements et équipements, les crédits de commercialisation, les frais de labour, les frais de récolte, les crédits d'embouche, le crédit à la production, le crédit de commercialisation de bétail.

Malgré les progrès de la micro finance, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour une meilleure accessibilité au crédit agricole. Selon le rapport *Doing Business* 2012 de la Banque Mondiale, le Burkina Faso a encore beaucoup de réformes à faire en ce qui concerne la couverture, l'étendue et l'accessibilité de l'information sur le crédit rendue disponible auprès des registres publics et privés d'information sur le crédit.

Tableau 10: Evaluation de la facilité d'obtention de prêt au Burkina en 2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indice de profondeur de l'information sur le crédit (0-6)	1	1	1	1	1	1	1	1
Qualité des droits légaux liés au crédit (0-10)	3	3	3	3	3	3	3	6

Source: *Doing Business*, Banque Mondiale, 2012

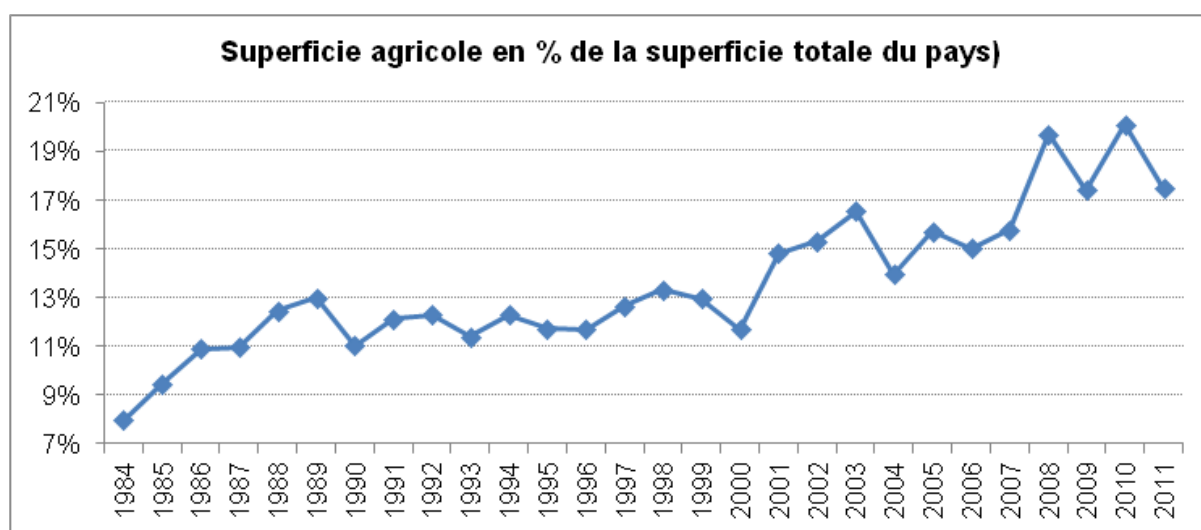
Environnement et agriculture

L'environnement est menacé par l'agriculture extensive, les problèmes d'assainissement et le changement climatique

La superficie des terres cultivables est évaluée à environ 9 000 000 hectares (1/3 du territoire national). Les superficies exploitées augmentent en moyenne de 2,8 pour cent par an et si cette tendance se poursuit, l'agriculture burkinabè épuisera ses terres cultivables à l'horizon 2030. Cette augmentation des superficies emblavées est expliquée par la croissance démographique étant donné que la superficie par actif est restée pratiquement constante au cours des quinze dernières. Celle-ci est estimée à 0,66 ha en moyenne (DGPER, 2009).

La superficie totale des zones pastorales actives ou fonctionnelles est estimée à 772 377 ha en 2009 soit 2,83 pour cent de la superficie nationale (FAOSTAT, 2012). La part des superficies agricoles dans les superficies totales est passée de 8 pour cent en 1984 à plus de 17 pour cent en 2011.

Figure 19: Superficie agricole en % de la superficie totale au Burkina



Source : Enquêtes EPA

Déforestation

On constate une baisse progressive des superficies forestières au Burkina. Globalement entre 1990 et 2010, on constate une perte de près de 1 200 ha de forêt. Au cours de cinq (05) dernières années, on enregistre une perte annuelle de 1.03 pour cent.

Tableau 11: Tendances de l'étendue des forêts 1990-2010

Superficie forestière (1 000 ha)				Taux de changement annuel					
1990	2000	2005	2010	1990-2000		2000-2005		2005-2010	
				1 000 ha/an	% ^a	1 000 ha/an	% ^a	1 000 ha/an	% ^a
6847	6248	5949	5649	-60	-0,91	-60	-0,98	-60	-1,03

^a Taux de gain ou de perte en pourcentage de la superficie forestière restante chaque année pendant la période donnée.

Source : FAOSTAT, 2010

Risque environnemental et climatique

Le Burkina Faso est exposé régulièrement à des catastrophes naturelles, comme les invasions acridiennes (2003-2004), les inondations très violentes notamment dans le nord du pays, les sécheresses qui induisent une insécurité alimentaire chronique, ou dernièrement la présence de grippe aviaire sur le territoire.

En 2004 et 2007, de graves sécheresses ont causé une baisse significative de la production agricole (-16 pour cent en 2007) accentuant l'insécurité alimentaire des populations rurales et entraînant un ralentissement de la croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole (DGPSA, 2008). En 2009, les inondations ont fait plus de 173 226 sinistrés dans le secteur rural et à Ouagadougou (CONASUR, 2011).

Tableau 12: Nombre de personnes touchées par type de catastrophe

Années	2006	2007	2008	2009
Inondations	11 170	111 356	24 676	173 226
Vents violents	-	-	883	
Excès d'humidité des sols	-	-	316	
incendie			624	

Source : CONASUR, 2011

Les inondations et la sécheresse affectent chaque année les superficies agricoles et provoquent des pertes économiques considérables estimées à plus de 175 milliards FCFA entre 2005 et 2010.

Tableau 13: Pertes économiques (millions FCFA) liées aux facteurs climatiques

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Sécheresse	6 226	15 985	70 538	17 451	31 611	141 811
Inondations	535	3 362	14 006	8 502	6 958	33 363
Total	6 762	19 347	84 544	25 953	38 568	175 174
% PIB agricole	0,9%	2,3%	10,2%	2,9%	4,5%	4,2%

Source : DGPER (2011)

Evolution des terres irriguées

La superficie totale exploitée sous irrigation (cultures maraîchères, riz et maïs irrigués) est estimée à 58 122 ha en 2008 soit environ 25 pour cent du potentiel irrigable. Elle s'élevait à 25 610 ha (11 pour cent du potentiel irrigable) en 2004. Quoiqu'en progression, cette part demeure toujours faible.

Entre 2004 et 2008, les superficies irriguées ont connu une hausse globale de 127 pour cent liée notamment aux efforts progressifs de l'Etat en matière d'aménagement ces dernières années. Dans le cadre du Programme National du Secteur Rural, notamment, il prévu des aménagements de plus de 60 000 ha. On note un accroissement annuel moyen de 23 pour cent de ces superficies malgré une baisse de près de 20 pour cent en 2006 (enquête maraîchère, 2004 ; RGA, 2008). Il faut cependant préciser que les superficies irriguées de la période 2005-2007 sont des projections et que la méthodologie de l'enquête maraîchère de 2008 a pris en compte plus de cultures qu'en 2004.

Tableau 14: Evolution des superficies irriguées entre 2004 et 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Superficie exploitée sous irrigation	25 610	35 414	28 410	34 806	58 122
Part dans le potentiel irrigable	11,0%	15,2%	12,2%	14,9%	24,9%
Accroissement annuel	-	38,3%	-19,8%	22,5%	67,0%
Accroissement global 2004-2008	127,0%				
Accroissement annuel moyen	22,7%				

Source: enquête maraîchère, 2004 ; RGA, 2008

Production de déchets et eaux usées

Le rejet des eaux usées constitue une source de problème environnemental. On estime à environ 250 000 m³ la production annuelle d'eaux résiduelles liée à la production de cuir (LNAE, 2008).

La production journalière de déchets est passée de 1 240 tonnes en 2001 à plus de 2 000 tonnes en 2009 soit une hausse globale de 68 pour cent en 9 ans. Le taux d'accroissement moyen annuel est d'environ 7 pour cent.

Tableau 15: Production journalière de déchets

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Papiers et cartons	112	121	131	142	154	167	180	195	210
Textiles	62	64	66	69	71	73	76	78	80
Matières plastiques	124	143	165	190	218	251	288	331	379
Verre	37	40	42	45	48	52	55	58	62
Métaux	50	51	52	53	55	56	57	58	60
Déchets alimentaires et de jardin	483	511	540	570	601	633	666	701	736
Autres déchets inorganiques	372	392	412	433	455	478	501	525	550
Total	1 240	1 321	1 409	1 503	1 603	1 710	1 824	1 946	2 077

Source : MEDD, 2011

Population

Une population jeune en forte croissance avec un taux de natalité et de mortalité élevés

La population du Burkina Faso est passée de 7 964 705 habitants en 1985 (RGP 1985) à 10 312 609 habitants en 1996 (RGPH 1996) pour atteindre 14 017 262 habitants en 2006 (RGPH 2006). Les hommes et les femmes représentaient respectivement 48,3 pour cent et 51,7 pour cent de la population en 2006.

Les deux grandes villes Ouagadougou (1 475 223 habitants) et Bobo-Dioulasso (489 967 habitants) concentrent 61,8 pour cent de la population urbaine. La répartition géographique de la population est inégale entre les régions.

La densité moyenne nationale de la population est de 51,4 habitants au km² et varie considérablement d'une région à une autre et d'une province à une autre. Au niveau régional, la densité varie de 27 habitants au km² dans le Sahel à 81 dans le Plateau Central et 602 habitants dans le Centre (région de la capitale).

Les résultats du RGPH 2006 fournissent un Taux Brut de Natalité de 45,8‰ pour l'ensemble du Burkina Faso en 2006, avec un niveau de 48,4‰ en milieu rural contre 38,1‰ en milieu urbain. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) était estimé en 2006 à 6,2 au niveau national. Ce niveau s'inscrit dans le schéma typique des populations à forte fécondité, caractérisé par une entrée précoce et une sortie tardive des femmes en vie féconde: le taux de fécondité est de 127,7‰ à 15-19 ans et de 40,1‰ à 45-49 ans. C'est aux âges intermédiaires que le niveau de fécondité est le plus élevé : à 20-24 ans, le taux de fécondité est de 277,1‰, et à 25-29 ans il est de 280,2‰ (RGPH 2006).

Au Burkina Faso, le niveau de la mortalité demeure toujours élevé en dépit des efforts consentis par les différents acteurs pour faire reculer le nombre de décès. En effet, le taux brut de mortalité a

connu une baisse très sensible au Burkina Faso depuis 1960. De 32‰ en 1960, il est tombé à 17,5‰ en 1985 et 14,8‰ en 1996. En 2006, on enregistrait environ 12 décès pour 1000 habitants (RGPH 2006).

La population du Burkina Faso se caractérise par sa jeunesse. Plus de 30 pour cent de la population a moins de 10 ans, tandis que les moins de 15 ans représentent 46,6 pour cent de la population, la tranche de 15 à 64 ans représente 50 pour cent et la population de 65 ans et plus seulement 3,4 pour cent. L'âge moyen est de 21,8 ans pour l'ensemble de la population. Il est de 21,2 ans pour les hommes et 22,5 ans pour les femmes (RGPH 2006).

Tableau 16: Caractéristiques de la population du Burkina Faso en 2006

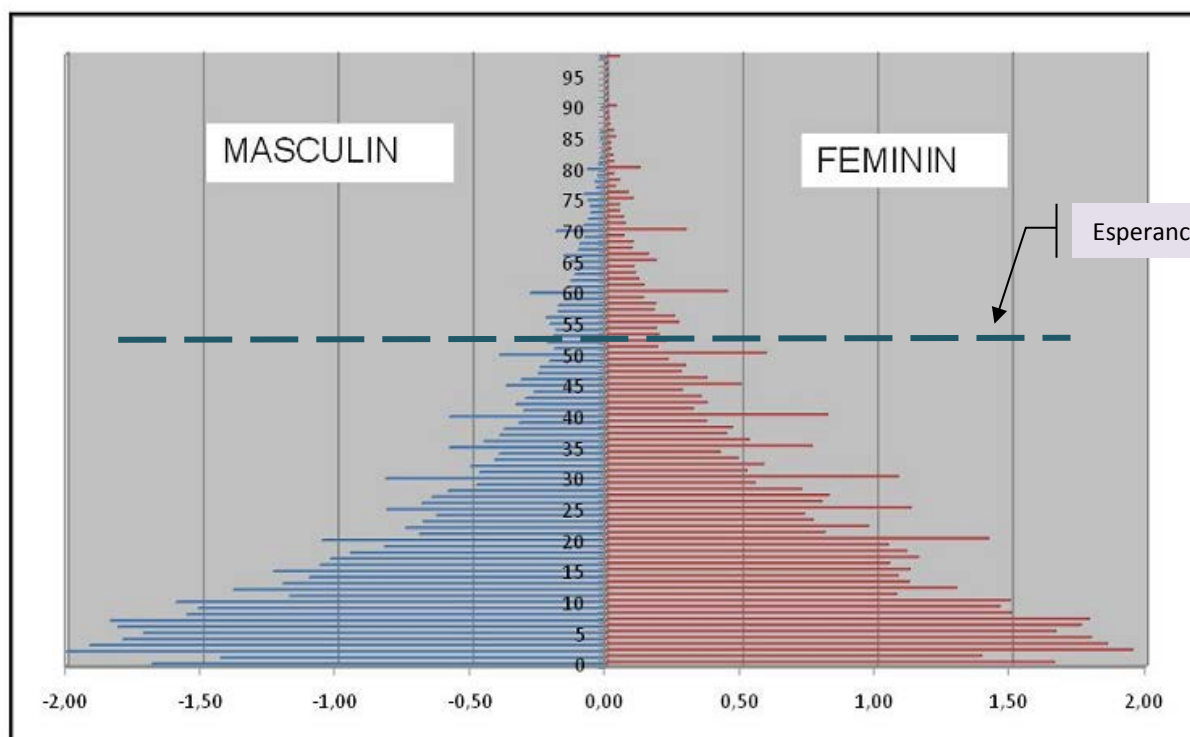
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Densité de la population (habitants au km ²)	51,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1

Source : INSD RGPH 2006

La population agricole du Burkina Faso est passée de 8 301 669 d'habitants en 1993 à 13 098 679 habitants en 2008, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,09 pour cent. La répartition selon le sexe révèle une prédominance des femmes (51.9 pour cent) par rapport aux hommes (48.1 pour cent).

La jeunesse de la population est reflétée par une pyramide par âge très large à la base et qui se rétrécit rapidement vers un sommet effilé aux âges élevés. Cette structure s'observe aussi bien pour l'ensemble du pays que pour le milieu rural et dans la plupart des régions.

Figure 20: Pyramide des âges (par années d'âges) du Burkina Faso, 2006



Source : INSD 2006

Pauvreté, inégalités et emploi

Une population marquée par un niveau de pauvreté élevé, les inégalités et le chômage des jeunes en milieu urbain

En 2003, au regard de la ligne de pauvreté définie à 82 672 FCFA par personne et par an, la proportion de la population burkinabè vivant en dessous du seuil de pauvreté était estimée à 46,4 pour cent.

En termes de ménages, cela représentait environ 37,5 pour cent des ménages qui n'arrivaient pas à subvenir à leurs besoins de base alimentaires et non-alimentaires (soit environ 1 ménage sur 3). Les résultats montrent que la pauvreté est essentiellement un phénomène rural avec plus de la moitié de la population rurale (52,3 pour cent soit 43,5 pour cent des ménages ruraux) qui vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9 pour cent en milieu urbain (INSD, 2003).

Les résultats provisoires de l'EICVM 2009-2010 indiquent un seuil global de pauvreté estimé à 108 454 FCFA par an. L'analyse des dépenses des ménages burkinabè indique que 44 pour cent des ménages vivent en dessous de ce seuil. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon la région et le milieu de résidence. Ainsi, l'analyse selon le milieu de résidence montre que l'incidence de la pauvreté s'élève à 19,9 pour cent pour le milieu urbain et 50,7 pour cent pour le milieu rural (INSD/EICVM 2010). Selon les chiffres de la Banque Mondiale (2010), la part de la population vivant avec moins de 2 dollars US par jours est estimée à 72,56 pour cent.

Toujours, en 2003, l'extrême pauvreté concernait les personnes ayant une dépense moyenne de consommation par an inférieure à 52 440 FCFA. La part de la population vivant sous le seuil

d'extrême pauvreté s'élevait à 20 pour cent au niveau national avec 23 pour cent en milieu rural et 6,3 pour cent en milieu urbain (INSD 2003).

Le revenu national brut par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat) est passé de 1 100\$ en 2007 à 1 250\$ en 2010 soit un accroissement annuel moyen de 4 pour cent (Tableau 17).

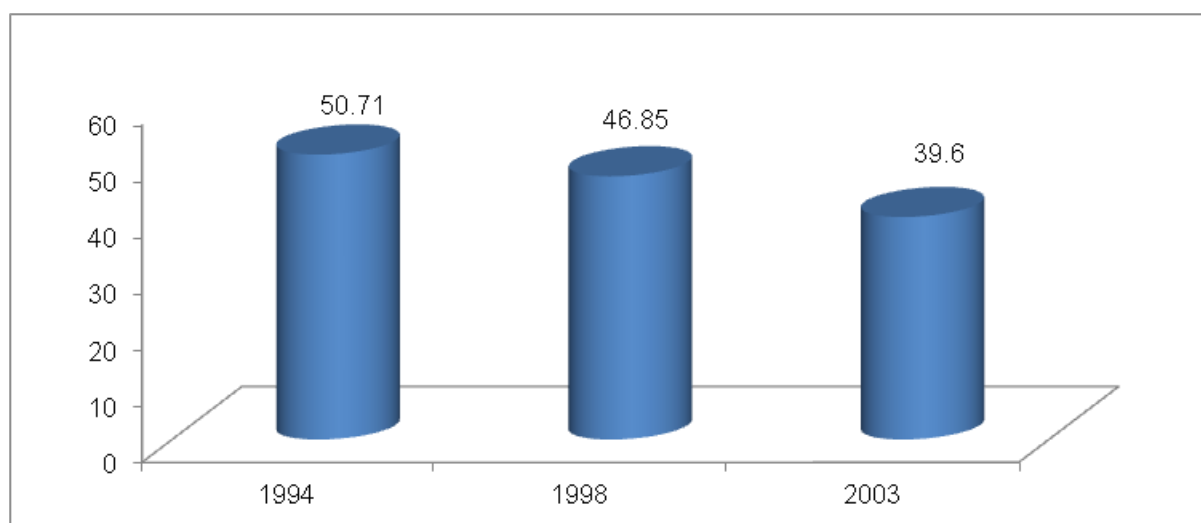
Tableau 17: Evolution du revenu national brut par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat, dollars courants internationaux)

Année	2007	2008	2009	2010
RNB par habitant en PPA	1 100	1 130	1 160	1 250

Source : Banque Mondiale, 2012

L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité dans un pays. C'est un nombre variant entre 0 et 1 et plus sa valeur est élevée, plus la société est inégalitaire. L'analyse de l'évolution de l'indice de Gini au Burkina Faso montre une baisse du niveau d'inégalité entre 1994 et 2003 soit une baisse de plus de 11 points. Cependant le niveau d'inégalité reste toujours élevé (Banque Mondiale, 2012).

Figure 21: Evolution de l'indice de Gini au Burkina



Source : Banque Mondiale, 2012

Le taux de chômage au niveau national est estimé à 2,4 pour cent et cache de grandes disparités entre milieux de résidence selon le RGPH 2006. Ainsi, le taux de chômage en milieu urbain (9,3 pour cent) dépasse quinze (15) fois celui du milieu rural (0,6 pour cent). Autrement dit, le chômage est quasi-inexistant dans le milieu rural. Toutefois, ce chiffre est trompeur car ce résultat tient surtout au fait que le marché du travail n'existe pas de manière structuré en milieu rural.

L'analyse selon le sexe montre que les hommes sont plus touchés par le chômage à 3 pour cent que les femmes à 1,7 pour cent (INSD 2008). En considérant les groupes d'âge, les jeunes en milieu urbain sont les plus touchés par le chômage comme le montre le tableau ci-dessous. Le salaire minimum interprofessionnel garanti est passé de 5 027 FCFA en 1969 à 30 684 FCFA de nos jours

(INSD, Enquêtes prioritaires 1994 et 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003 et enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2005 et 2007).

Tableau 18 : Taux de chômage par groupes d'âges selon le milieu de résidence (%)

Groupes d'âges	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
15-19	17,5	1,1	3,6
20-24	15,7	0,8	4,1
25-29	11,6	0,5	3,2
30-34	6,7	0,4	2,0
35-39	4,4	0,3	1,2
40-44	3,5	0,2	1,0
45-49	3,0	0,2	0,8
50-54	3,4	0,2	0,8
55-59	3,2	0,2	0,7
60-64	3,3	0,3	0,7
Total	9,3	0,6	2,4

Source : INSD, 2008

Migration et urbanisation

Une population majoritairement rurale avec une importante migration interne

Au Burkina Faso, le phénomène migratoire a placé le pays face à des problèmes récurrents avec:

- ✓ des millions de ressortissants vivant une situation de précarité dans les pays voisins notamment en Côte d'Ivoire où ils sont très impliqués dans la vie économique et sociale ;
- ✓ des mouvements migratoires internes contribuant à accroître la production agricole mais qui s'avèrent très préjudiciables à l'environnement (dégradation des sols, cultures sur brulis, déforestation, etc.) ; et
- ✓ un exode rural contribuant à grossir les villes (surtout Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) où malheureusement les équipements sociaux ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins de tous les citoyens et les néo-citadins.

Selon les résultats du RGPH 2006, 16 pour cent de la population était composée de migrants internes en 2006.

Tableau 19 : Répartition des résidents selon le statut migratoire et le sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non migrants	5 032 528	74	5 256 563	73	10 289 091	73
Migrants internationaux	472 430	7	421 196	6	893 626	6
Migrants internes	950 827	14	1 249 737	17	2 200 564	16
Total migrants	1 423 257	21	1 670 933	23	3 094 190	22
N.D	312 954	5	321 027	4	633 981	5
Total	6 768 739	100	7 248 523	100	14 017 262	100

Source : RGPH 2006

Les critères d'urbanisation établis en 2006 donnent au Burkina Faso 3 181 967 citadins soit 22,7 pour cent de la population totale du pays. C'est une population en majorité jeune, les personnes de moins de 20 ans représentant 50,4 pour cent des citadins (57 pour cent de la population au niveau national). Les effectifs en âge de travailler (15 à 65 ans) représentent 59,5 pour cent de la population urbaine (RGPH 2006).

Impulsée depuis l'époque coloniale, la migration vers les pays voisins (notamment la Côte d'Ivoire) n'a cessé de s'intensifier au Burkina Faso. Le pays signera même des accords de main-d'œuvre successivement avec la Côte d'Ivoire et le Gabon pour leur fournir de la main-d'œuvre en abondance. Le Burkina Faso est le principal pourvoyeur de migrants à la Côte d'Ivoire qui est à son tour le principal pays d'accueil de migrants burkinabés. Selon le recueil de statistiques 2011 de la Banque Mondiale sur les migrations et les envois de fonds, le Burkina Faso fait partie des 10 premiers pays d'émigration en Afrique subsaharienne et l'axe Côte d'Ivoire– Burkina Faso est le premier couloir migratoire de la zone.

En 2010, le taux d'émigration au Burkina Faso était estimé à 9,7 pour cent. Les principaux pays de destination sont: Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Italie, Bénin, Nigéria, France, Gabon, Allemagne et États-Unis. En 2000, on estimait à 2,6 pour cent le taux d'émigration des diplômés du supérieur (RGPH 2006). Selon la Banque Mondiale, le montant global des fonds envoyés le Burkina Faso était estimé à 43 millions de dollars en 2010. La part des transferts des migrants dans ce montant n'est pas disponible (Banque Mondiale, 2012).

Tableau 20: Transferts de fonds au Burkina Faso, 2003-2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Flux entrants (millions de dollars)	50	50	50	50	50	50	49	43

Source : Banque Mondiale, 2012

Sécurité alimentaire et santé

Des conditions socio-sanitaires précaires malgré des taux de sous-alimentation et de prévalence du SIDA particulièrement faibles à l'échelle africaine

A l'instar de la plupart des pays en développement, au Burkina Faso, la situation sanitaire se caractérise par un taux brut de natalité et un taux brut de mortalité élevés et estimés respectivement à 46 pour 1000 et 11,8 pour 1000 en 2006 (RGPH 2006). Les ratios de mortalité maternelle et infantile qui s'élèvent respectivement à 307 pour 1000 naissances vivantes et 81 pour 1000 sont parmi les plus élevés au monde (Ministère de la santé, 2012). On estime en 2007 à 36 pour cent la proportion d'enfants en retard de croissance et près de 32 pour cent ont une insuffisance pondérale (Ministère de la santé 2012). Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives est toujours faible : il est estimé à 28,3 pour cent en 2010 (Ministère de la santé, 2012). L'espérance de vie à la naissance est estimée à 55,4 ans en 2011 contre plus de 80 ans pour des pays développés comme la Norvège (PNUD, 2011). La prévalence générale de la malnutrition aiguë au Burkina Faso a été réduite de 21,2 pour cent en 2003 à 11,3 pour cent en 2009 ; le pays est toujours considéré en-dessous des niveaux de sous-nutrition d'urgence (INSD/EDS 2011).

Tableau 21: Taux de couverture des principaux vaccins

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010
Couverture en BCG (pour cent)	104,3	108,4	108,4	106,1	104,2
Couverture en Penta 3 (%)	99,1	102,1	103,5	102,9	103,2
Couverture en VAR* (%)	82,6	93,7	97,6	99,4	99,3
Couverture en VAA** (%)	90,3	93,4	97,6	99,4	99,3
Couverture en VAT2 et + (%)	82,3	89,7	94,8	92,3	92,3

*Vaccin contre la rougeole **Vaccin contre la fièvre jaune

Source : Ministère de la santé 2012

Au Burkina Faso, les consultations prénatales sont fréquentes puisque, dans l'ensemble, 95 pour cent des femmes ont consulté un professionnel de santé durant la grossesse de leur naissance la plus récente (EDS, 2004). Cette proportion est élevée quelle que soit la caractéristique sociodémographique de la femme. On note aussi peu de variation en fonction de l'âge de la femme. Le taux d'accouchement assisté est estimé à 76 pour cent en 2009 (Ministère de la santé, 2012). Cependant, l'analyse de la structure de ce taux en 1993, 1998 et 2003 selon le milieu de résidence et selon le personnel de santé a montré que le taux d'accouchement assisté est de loin inférieur en milieu rural (51 pour cent en 2003) qu'en milieu urbain (84 pour cent en 2003) (INSD, Enquêtes démographiques et de santé 1993, 1998 et 2003). On constate aussi que le taux d'accouchement assisté par un médecin est très négligeable : en 2003, il était estimé à 6,6 pour cent en milieu urbain contre 0,4 pour cent en milieu rural (INSD, Enquêtes démographiques et de santé 1993, 1998 et 2003).

Tableau 22: Evolution des accouchements assistés par milieu de résidence (en %)

	1993			1998			2003		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Médecin	3,7	0,9	1,3	4,4	0,4	0,8	6,6	0,6	1,4
Autres personnel de santé	87,9	32,2	40,2	85,8	24,1	30,2	84,1	50,8	55,1

Source : INSD, Enquêtes démographiques et de santé 1993, 1998 et 2003

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus affectés par le VIH parmi les pays d'Afrique de l'Ouest. Sur la base de la sérosurveillance sentinelle, la prévalence globale du VIH chez les 15 à 49 ans est passée de 2,7 pour cent en 2006 à 2,3 pour cent en 2007 et à 2,0 pour cent en 2008. Concernant la situation de la séroprévalence, selon le rapport 2008 de l'ONUSIDA, la prévalence moyenne de l'infection à VIH au sein de la population adulte du Burkina Faso est estimée à 1,6 pour cent en fin 2007, dans un intervalle [1,4-1,9].

Globalement, la part du budget national allouée au secteur de la santé est inférieure à 10 pour cent sur la période 2006-2010. Une importante partie de ce budget provient de financements extérieurs, 29,1 pour cent en 2011 (Ministère de la santé, 2012).

Tableau 23: Evolution de la part du budget du ministère de la santé

	2006	2007	2008	2009	2010
Total budget Ministère de la santé (millions FCFA)	69 610	77 194	82 874	99 310	102 858
% budget Ministère de santé/budget Etat	7,8	8,3	8,4	9,5	8,9

Source : Ministère de la santé 2012

Les services de santé ne parviennent pas à répondre aux besoins les plus vitaux des Burkinabè. Les problèmes sont multiples: pénurie et éloignement des centres de santé, ressources humaines et matérielles déficientes, coûts liés aux soins de santé et aux médicaments, manque d'information de la population, absence de régime de protection sociale, difficultés d'accès à l'eau potable, insalubrité de l'environnement, malnutrition, etc. Cette faible performance du système sanitaire a contribué entre autre à un classement du pays à la 181^{ème} place sur 187 dans le classement du PNUD en 2011 selon l'indice de développement humain (IDH). Cet indice connaît une baisse entre 2007 et 2011.

Tableau 24: Evolution de l'IDH du Burkina

Année	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2007	2011
IDH	0,257	0,248	0,264	0,285	0,297	0,319	0,367	0,389	0,331
Classement				128/130		159/162			181/187

Source : à partir des rapports du PNUD sur l'IDH

L'accès à l'eau potable est une corvée pour de nombreuses populations féminines notamment en milieu rural. Cette difficulté a contribué au retard dans la scolarisation des filles qui alors qu'elles atteignent l'âge d'aller à l'école sont retenues auprès de leurs mères pour la corvée d'eau. Au niveau national, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 18,3 pour cent en 1993 à 66,3 pour cent en 2007 (INSD/EDS-IV 2011). Selon l'INSD (2011), 82,9 pour cent des ménages non pauvres ont des WC ou des latrines comme lieu d'aisance contre 66,4 pour cent pour les ménages pauvres.

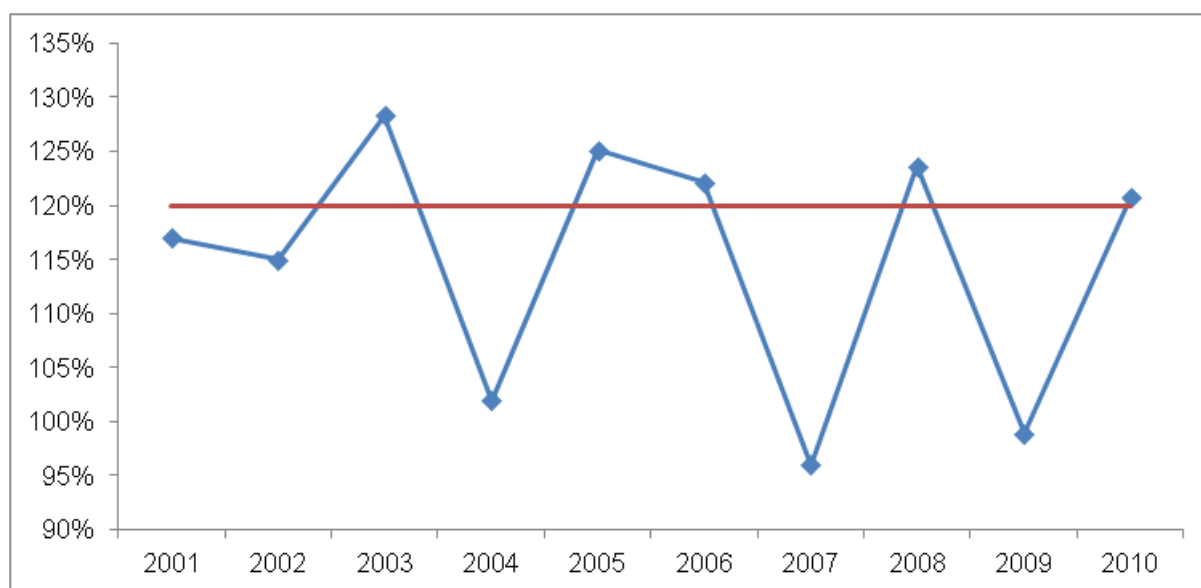
Le taux d'accès à l'électricité varie beaucoup selon la région de résidence. Il est de 41,3 pour cent pour la région du centre, 27,3 pour cent pour les hauts bassins, et 20,8 pour cent pour la région des cascades. En revanche, il demeure beaucoup plus faible pour les régions du sahel (2,6 pour cent), la région du centre-sud (3,2 pour cent) et la région du centre-nord (3,4 pour cent) (INSD/EDS-IV, 2011).

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la FAO considérait que 8 pour cent de la population était sous-alimenté en 2008 contre 14 pour cent en 1990. Ceci montre une insécurité alimentaire nettement moindre que dans le reste de l'Afrique où elle se situe à 27 pour cent mais ne doit pas occulter de réels problèmes en la matière au Burkina Faso (FIDA, PAM, FAO, 2011).

En termes de disponibilité, les aléas climatiques tels que les catastrophes naturelles, les invasions acridiennes et la mauvaise pluviométrie peuvent provoquer des déficits de production. Ceci frappe particulièrement la culture des céréales sèches (mil/sorgho/maïs), socles de la sécurité alimentaire au Burkina Faso, mais aussi l'élevage. .

Globalement, au cours de la dernière décennie (2001-2010), le taux de couverture (rapport de la production céréalière sur le besoin en céréales des populations) a été en équilibre (entre 90 pour cent et 120 pour cent) au cours de cinq campagnes agricoles et excédentaire (au dessus de la barre de 120 pour cent) au cours des cinq autres campagnes agricoles (2003, 2005, 2006, 2008 et 2010).

Figure 22 : Evolution du taux de couverture céréalière sur la période 2001-2010



Source : A partir des enquêtes EPA

La disponibilité alimentaire a globalement progressé de 1985 à 2007 dans le pays, passant de 1900 Kcal/personne/jour en 1985 à 2677 Kcal/personne/jour en 2007 (FAOSTAT, 2012).

Tableau 25. Disponibilité alimentaire (Kcal/personne/jour) de 1985 à 2007

Date	Disponibilité alimentaire (Kcal/personne/jour)
1985	1900
1990	2400
1995	2545
2000	2483
2005	2653
2007	2677

Source : FAOSTAT 2012

Selon les enquêtes agricoles, en moyenne entre 2002 et 2010, 21 provinces sur les 45 ont eu un taux de couverture excédentaire. En termes de nombre de provinces excédentaires, l'année 2003 affiche la meilleure performance avec au total 30 provinces excédentaires. Seule l'année 2007, qui a été marquée par une grave sécheresse, se caractérise par une situation où le nombre de provinces déficitaires dépassent celui des provinces excédentaires (17 contre 14).

Sur la période 2002-2010, on compte onze (11) provinces dont le taux de couverture céréalier est en moyenne déficitaire.

Figure 23: Provinces structurellement déficitaires au Burkina

REGIONS	PROVINCES	Taux de couverture									
		2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	Moyenne
CENTRE	KADIOGO	14%	11%	12%	7%	14%	16%	13%	18%	18%	14%
PLATEAU CENTRAL	OUBRITENGA	82%	80%	88%	89%	88%	119%	65%	78%	88%	87%
PLATEAU CENTRAL	KOURWEOGO	108%	52%	71%	63%	116%	124%	47%	64%	93%	79%
CENTRE NORD	BAM	93%	62%	83%	64%	51%	84%	58%	90%	59%	69%
CENTRE NORD	SANMATENGA	106%	63%	100%	58%	62%	107%	85%	148%	80%	88%
CENTRE OUEST	BOULKIEMDE	71%	66%	89%	65%	110%	120%	79%	79%	89%	87%
CENTRE SUD	NAHOURI	114%	110%	81%	39%	63%	67%	74%	53%	44%	66%
SAHEL	OULDALAN	130%	78%	68%	75%	115%	144%	16%	161%	53%	89%
CENTRE EST	BOULGOU	109%	77%	95%	43%	91%	93%	90%	99%	101%	86%
CENTRE EST	KOURITENGA	98%	63%	109%	90%	68%	74%	118%	76%	96%	87%
NORD	ZONDOMA	145%	55%	72%	80%	97%	101%	82%	81%	62%	79%
LEGENDE		Excédentaire	Equilibré	Déficitaire							

Source : EPA, 2002-2010

La dimension d'accès est également importante, sachant qu'en 2006 et 2007, la contribution du revenu des ménages à la consommation alimentaire s'est située autour de 30 pour cent (DGPSA, 2008), ce revenu étant par ailleurs très faible. Les prix ayant augmenté pour la plupart des produits alimentaires au Burkina Faso à la suite à la crise alimentaire de 2008, l'accès des populations aux denrées alimentaires a été compromis engendrant des tensions sociales dans le pays.

La dimension d'utilisation est également importante. Le régime burkinabé est ainsi peu diversifié : l'examen du bilan alimentaire de 2009/2010 montre une part prépondérante des céréales dans

l'alimentation des Burkinabè (64 pour cent des apports caloriques soit deux tiers des apports énergétiques), suivies des légumes (9 pour cent des apports caloriques) et les légumineuses (11 pour cent des apports caloriques). L'apport en tubercules demeure faible, de même que la consommation de produits animaux. Ainsi, par rapport à la norme de consommation, les besoins en produits végétaux sont couverts à 126 pour cent tandis que ceux en produits animaux à seulement 43 pour cent (DGPER 2011).

Face à ces difficultés une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, adoptée en 2001 et recadrée en 2002, est en cours de mise en œuvre avec pour objectif de construire à l'horizon 2015 les conditions d'une sécurité alimentaire durable.

Education et Genre

Malgré les bonnes performances du système éducatif, les taux de scolarisation et d'alphabétisation restent toujours faibles²

Le Burkina Faso est l'un des pays où les taux de scolarisation et d'alphabétisation sont parmi les plus faibles au monde. La population burkinabè est toujours en grande majorité analphabète. Le taux d'alphabétisation de la population de plus de 15 ans était estimé à 28,3 pour cent au niveau national en 2007. Dans cette tranche d'âge, les femmes sont beaucoup plus touchées par l'analphabétisme : plus de 79 pour cent de femmes ne savent ni lire ni écrire contre 63 pour cent d'hommes.

Cependant, l'Etat burkinabè a fait beaucoup d'efforts pour améliorer le système éducatif au cours de ces dernières années. La part du budget allouée à l'éducation est passée de 16 pour cent en 2005 à 20 pour cent en 2011 (voir Figure 24). En outre, un Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB) pour la période 2000-2009 a été élaboré avec pour objectif d'atteindre un taux brut de scolarisation de 70 pour cent. Grâce à ces efforts, le système éducatif burkinabè a fait d'importants progrès en matière de scolarisation au primaire. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 30 pour cent en 1990 à près de 75 pour cent en 2009 soit une hausse 45 points en 20 ans. En 2011, ce taux était estimé à 77,6 pour cent soit 80,2 pour cent pour les garçons et 75,0 pour cent pour les filles. Quant au taux net de scolarisation à l'école primaire, il s'élève à 61 pour cent en 2011 soit 63 pour cent pour les garçons et 59 pour cent pour les filles.

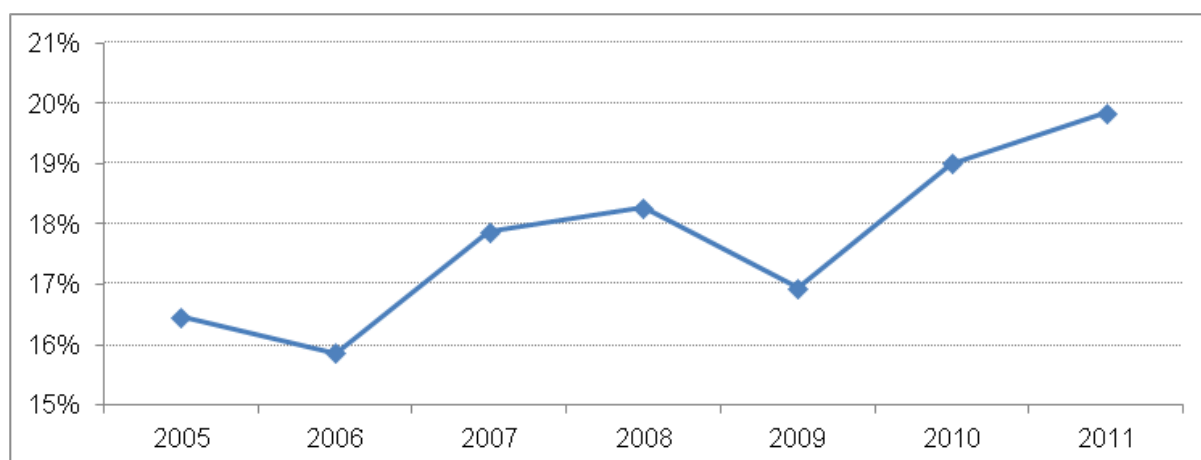
Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, les taux d'inscription sont encore très bas. Le taux brut et le taux net d'inscription au secondaire s'élèvent respectivement à 32,3 pour cent et 17,5 pour cent en 2011 contre respectivement 22,4 pour cent et 14,4 pour cent en 2007. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 91,6 en 1999 à 324,2 en 2009 soit une hausse globale de 254 pour cent et un accroissement annuel moyen de 14 pour cent. S'agissant de l'enseignement supérieur, le taux brut de scolarisation est de 4,8 pour cent pour niveau national et de 3,4 pour cent pour les filles contre 6,5 pour cent pour les garçons (RGPH, 2006).

Le nombre moyen d'élèves par classe reste toujours élevé au primaire. Il est estimé à 50 élèves en 1997 mais certaines classes urbaines reçoivent jusqu'à 120 voire 150 élèves (UNESCO, 2006). Au niveau du secondaire, le nombre moyen d'élèves par classe pour le premier et le second cycle de

² Sauf indication contraire, les chiffres de cette partie proviennent des annuaires statistiques des ministères en charge de l'éducation

l'enseignement général est estimé respectivement à 64 et 47 élèves. Un enseignant technique du secondaire aurait à gérer un effectif moyen par classe estimé à 33 élèves.

Figure 24: Part du budget allouée à l'éducation 2005-2011



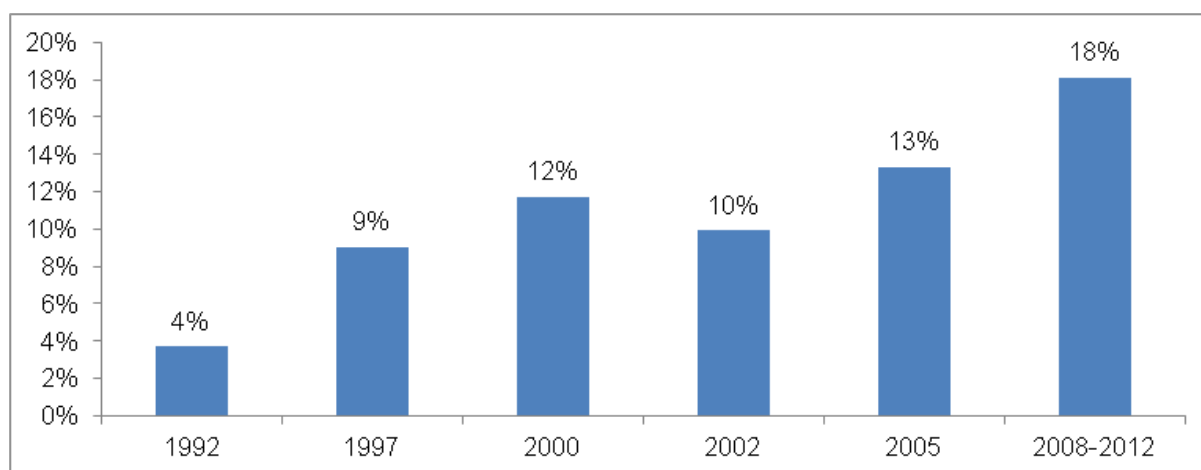
Source : A partir de l'annuaire statistique du MENA 2011

En milieu rural, on note aussi une amélioration du niveau d'instruction de la population agricole. La proportion de la population alphabétisée est passée de 15,7 pour cent à 21,4 pour cent entre 1993 et 2008 soit une hausse de 5,7 pour cent. Cependant, ce taux d'alphabétisation demeure toujours trop faible pour accélérer le développement du secteur agricole.

Selon le PNUD, en 2011, l'indice d'inégalité de genre au Burkina est estimé à 0,596. Il s'agit d'un indice composite mesurant le déficit de progrès résultant d'inégalités de genre dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail. Par rapport à cet indice le Burkina est classé 121ème sur 187 pays. Malgré tous les efforts fournis par l'Etat pour l'amélioration des conditions des femmes, les inégalités et disparités de genre s'observent dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

Dans le rapport sur la situation socioéconomique des femmes (RGPH, 2006), le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans est de 62,7 pour cent chez les femmes contre 87,4 pour cent chez les hommes. Le taux d'occupation de la population de 15 à 64 ans s'élève à 98,3 pour cent pour les femmes contre 97,0 pour cent pour les hommes. Le taux de chômage est de 1,7 pour cent pour les femmes contre 2,9 pour cent pour les hommes. Ainsi, en 2006, parmi la population inactive, le Burkina Faso comptait 76,9 pour cent de femmes contre 23,1 pour cent d'hommes.

Les femmes ont eu accès au suffrage universel en 1956, date de la mise en place de la loi Cadre. Cependant, l'accès des femmes au Parlement a été un processus lent et demeure limité depuis l'indépendance : une seule femme a été élue en 1977, quatre en 1992 (3,7 pour cent), dix en 1997 (9,0 pour cent) et onze en 2002 (9,9 pour cent). Depuis 2008, la proportion des femmes dans le Parlement est de 18 pour cent (PNUD, 2011 ; Tiendrébéogo, 2002).

Figure 25: proportion du nombre de siège des femmes dans le parlement

Sources : à partir des données du PNUD (2011) et Tiendrébéogo (2002)

4. Contexte des politiques agricoles et alimentaires

Les grandes stratégies politiques de développement rural et agricole et priorités politiques

Depuis les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dans les années 1990, le Burkina Faso a considérablement et progressivement amélioré sa gestion macro-économique. Cela s'est caractérisé par un assainissement des finances publiques, la libéralisation progressive de l'économie, le désengagement de l'Etat de certains secteurs de production et l'adoption de nombreuses stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Ces efforts ont favorisé un afflux de capitaux étrangers dans l'économie et une amélioration de la croissance économique.

Le secteur agricole a été au premier plan des réformes engagées à cause de la place qu'il occupe dans l'économie nationale. Ainsi, plusieurs stratégies et politiques agricoles ont été adoptées et mises en œuvre avec notamment des volets importants en investissement public.

Au cours des années 1990, le gouvernement a mis en œuvre un Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA). Ce programme a conduit à la libéralisation du commerce des produits agricoles, la privatisation d'entreprises agro-industrielles, la réorganisation et l'accompagnement des Services de Développement des Affaires (SDA), la privatisation de toutes les entreprises publiques opérant dans le secteur de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que la suppression des subventions sur les intrants agricoles.

Suite au processus de libéralisation de l'économie dans le cadre du PASA et à l'adoption des conventions issues du sommet de Rio, les départements ministériels en charge du développement rural ont élaboré des documents de politiques et stratégies sectorielles entre 1995 et 2003, dont les principaux sont les suivants :

- ✓ Document d'Orientation Stratégique pour une croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage,
- ✓ Plan Stratégique Opérationnel (PSO) pour une croissance durable du secteur de l'agriculture,
- ✓ Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE),

- ✓ Politique Forestière Nationale (PFN),
- ✓ Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire,
- ✓ Politique Nationale de l'Eau (PNE),
- ✓ Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique,
- ✓ Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques,
- ✓ Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification,
- ✓ Stratégie Nationale de l'Education Environnementale.

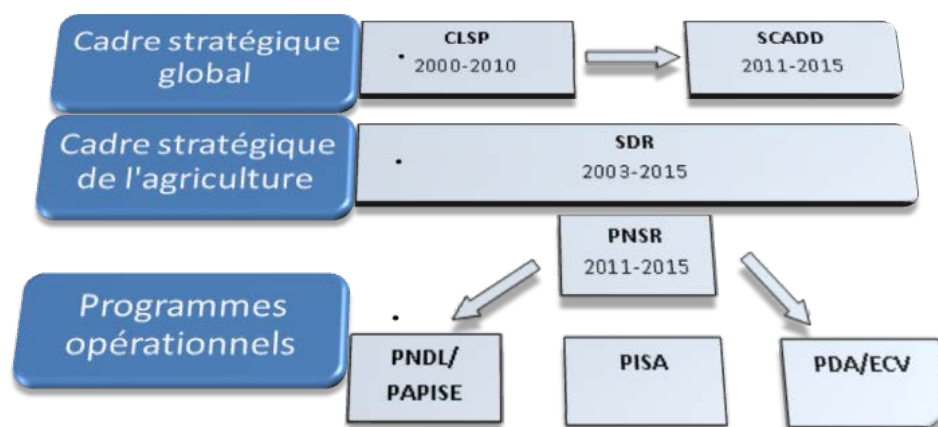
Par ailleurs, le Gouvernement a adopté en décembre 2002, une Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) qui a pour but de proposer un cadre fédérateur et d'harmoniser les méthodes et les approches des différents projets et programmes visant le développement des communautés rurales de base.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) produit en 2000 et révisé en 2003 mentionne que l'objectif du gouvernement est de stimuler la contribution du secteur agricole à la croissance en créant, d'une part, un climat économique plus favorable aux investissements privés (particulièrement dans les domaines de la production, du marketing et de la transformation industrielle) et au développement de petites et moyennes entreprises en milieu rural et dans les poches de pauvreté, et d'autre part, un environnement biophysique favorable à la croissance rapide. Dans le but de traduire les objectifs du CSLP en activités concrètes, le gouvernement a adopté, en 2003, une Stratégie de Développement Rural (SDR), qui vise la croissance durable du secteur agricole comme mécanisme de choix pour assurer une plus grande sécurité alimentaire et promouvoir un véritable développement rural. Les principaux objectifs de la SDR sont:

- accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité ;
- augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural;
- responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) a été adoptée en décembre 2010, en lieu et place du CSLP. Son objectif est de « réaliser une croissance économique forte (10 pour cent par an), soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable ». Ceci permettrait d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et de réduire la pauvreté à moins de 35 pour cent en 2015. La SCADD envisage un haut niveau de contribution du secteur rural à l'économie nationale avec un objectif chiffré de réalisation d'un taux de croissance moyen de 10,7 pour cent sur cinq ans (2011-2015). A cet effet, un Programme National du Secteur Rural (PNSR) est en cours de finalisation en cohérence avec la SCADD et la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA).

Figure 26 : Cadres stratégiques et programmes opérationnels pour la politique agricole du Burkina



Source : Auteurs à partir des documents des politiques

Priorités politiques actuelles et environnement politique

Vue la place prépondérante de l'agriculture dans l'économie burkinabè et son rôle stratégique dans la promotion de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, l'Etat burkinabè compte mettre l'accent sur ce secteur à travers notamment la promotion de pôles de croissance et le développement de filières porteuses pour une accélération de la croissance économique.

Ainsi, dans la SCADD et afin de réaliser une croissance économique forte de 10 pour cent par an à l'horizon 2015, il est attendu un taux de croissance moyen de 10,7 pour cent du secteur agricole. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a décidé d'identifier des filières porteuses dont il faudra soutenir le développement. Les produits retenus sont :

- les oléagineux qui offre un potentiel d'exportation sur les marchés internationaux intéressant;
- les céréales et le niébé dont le potentiel d'exportation se situe surtout sur les marchés de l'Afrique de l'Ouest;
- les fruits et légumes, qui ont un potentiel à la fois sur les marchés de la sous-région et sur les marchés internationaux ;
- les produits de l'élevage (viande, cuirs et peaux) dont le potentiel d'exportation se situe sur les marchés régionaux et internationaux;
- le lait et les produits laitiers, dont le seul marché intérieur se chiffre à près de 10 milliards de FCFA par an.

La vision et les priorités du gouvernement vis-à-vis du secteur agricole, pour la période 2011-2015, sont consignées dans le Programme National du Secteur Rural (PNSR). Le PNSR constitue le cadre de référence pour l'orientation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'ensemble des interventions publiques et privées en matière de développement rural, agriculture, hydraulique, ressources halieutiques, ressources animales, environnement et cadre de vie. Le programme s'inscrit dans une vision qui s'intitule comme suit :

« A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabès un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

Cette vision provient des conclusions des états généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (EGASA) tenus en novembre 2011. Le PNSR prévoit d'ambitieux investissements dont l'aménagement de 17 000 ha de nouveaux périmètres irrigués et de 35 000 ha de bas-fonds et la réhabilitation d'environ 1 500 ha de terres irriguées.

L'organisation du monde rural est aussi l'une des préoccupations actuelles du gouvernement. En vue d'une meilleure structuration des filières au Burkina Faso, une loi sur les interprofessions est en cours d'adoption afin de doter les organisations interprofessionnelles d'un cadre juridique leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans l'émergence des filières agricoles porteuses (compte rendu du Conseil des ministres du 28 mars 2012).

Un grand chantier en cours de réalisation dans le secteur agricole concerne la construction du barrage de Samendéni à l'Ouest. Il s'agit du Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni (PDIS), d'un coût total de plus de 181 milliards de FCFA. Ce programme vise principalement :

- la construction d'un barrage d'une capacité de 1 050 millions de m³ d'eau ;
- la réalisation d'une centrale hydroélectrique avec une production annuelle de 16 Gwh ;
- le recalibrage du lit du cours d'eau comme canal adducteur pour l'irrigation, la pêche et le transport fluvial ;
- l'irrigation de 21 000 ha de terre dont 1 500 ha dès la 1^{ère} phase du programme ;
- le développement de la pêche et de la pisciculture avec une production annuelle de 1 100 tonnes en pêche artisanale ;
- la création d'un village agro-industriel pour la transformation et la conservation des produits agricoles et piscicoles ;
- la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'approche « pôle de croissance » est en cours avec le projet Pôle de Croissance de Bagré (localité située dans la région du Centre Est du Burkina). Ce projet est décliné en trois composantes et coûtera environ 67 milliards de francs CFA. Le projet compte attirer au moins trois gros investisseurs qui pourront exploiter 500 ha chacun aux côtés des petites et moyennes entreprises et de petits producteurs qui bénéficieront de 6 000 ha aménagés. Il est également prévu l'aménagement de 15 000 hectares en faveur des investisseurs privés sur les terres hautes, 3 000 hectares de bas -fonds, 3 000 hectares d'irrigation gravitaire. Sont également prévues les constructions d'un parc industriel, d'un abattoir, d'un marché de bétail, d'un marché de poissons et de 150 km de voies bitumées ou réhabilitées, 140 km de réseau électrique pour raccorder les zones de production notamment. A terme, cet ambitieux programme devrait permettre la création d'au moins 30 000 emplois, atteinte 20 000 bénéficiaires directs dont 30 pour cent de femmes et 250 000 bénéficiaires indirects. Il est estimé que la production agricole devrait s'accroître d'environ 157 000

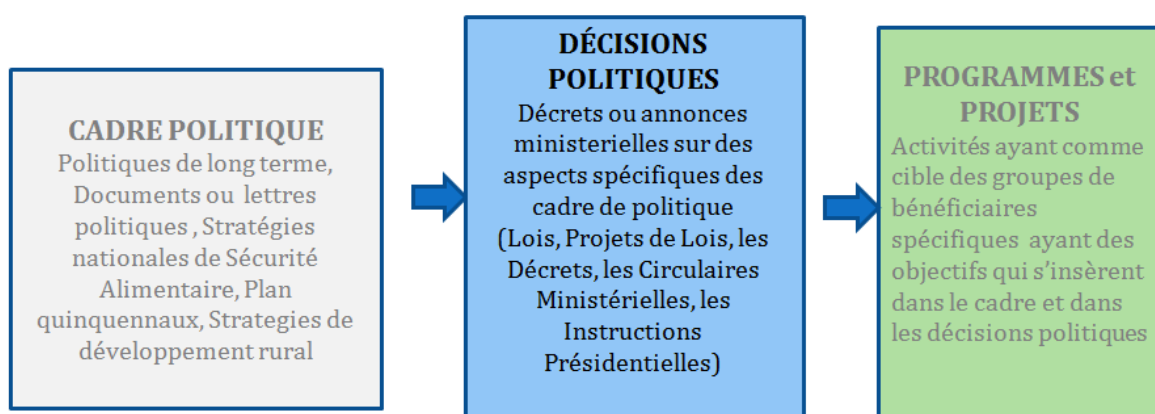
tonnes à 450 000 tonnes et s'accompagner de la mise à la disposition de 1 250 tonnes de produits piscicoles et de 2 400 tonnes d'aliments pour bétail par an.

Notons que la réalisation de ces ambitieux programmes, financés en grande partie par les bailleurs de fonds, nécessite un climat de paix et de stabilité politique. Les incertitudes qui pèsent sur le déroulement et l'issue de la prochaine élection présidentielle prévue en 2015 pourraient occasionner des troubles politiques et sociaux susceptibles d'affecter le calendrier ou la performance de ces programmes et projets.

Mesures et décisions politiques relatives aux filières agricoles étudiées

Sur la période 2005-2010, le gouvernement burkinabé a pris une série de mesures et de décisions politiques affectant directement les principaux produits et filières agricoles du pays et considérés par le projet MAFAP/SPAAA. Les décisions et mesures politiques sont ici définies comme les « décrets ou annonces ministérielles sur des aspects spécifiques de cadre de politique » (FAPDA, 2010). Elles correspondent à une phase dans la mise en œuvre de ces cadres stratégiques, mais conservent un statut législatif qui les différencie des projets et programmes.

Figure 27. Représentation simplifiée du processus de décision et de mise en œuvre de politiques agricoles



Source : FAPDA, 2010

Dans cette section, nous passons en revue les décisions et mesures gouvernementales susceptibles d'avoir eu un effet sur les incitations à la production de manière directe (par exemple des taxes ou au contraire des subventions) ou de manière indirecte (activités de renforcement des capacités, investissements dans des biens publics, améliorations des services ou des réseaux de transport par exemple). Nous avons choisi de présenter ces différentes décisions et mesures en les répartissant dans 4 catégories : celles qui sont de nature transversales et affectent en principe tous les produits, celles qui ciblent les produits exportés, celles qui visent les produits importés et celles qui s'intéressent aux produits non-échangés internationalement.

Il convient de rappeler que notre étude couvre un échantillon de dix produits agricoles qui résulte d'un processus de sélection conduit en accord avec les partenaires nationaux du projet (voir la partie II, section sur la sélection des produits, page 82).

Décisions de politiques transversales

Suspension de droits de douanes. En réponse à la crise alimentaire de 2007-2008, l'Etat a pris des mesures d'urgence entre 2008 et 2011, surtout pour renforcer l'accès aux aliments des consommateurs les plus vulnérables. Il s'agit principalement de la suspension des droits de douane à l'importation de certains produits alimentaires dont les prix ont beaucoup augmenté ou qui sont consommés par des groupes vulnérables comme le riz, l'huile, le sel, les produits à base de lait et les préparations alimentaires pour enfants. Ces mesures ont été prises à l'encontre des conventions régionales.

Plafonnement des prix. L'Etat a par ailleurs entamé des négociations avec les grossistes et les importateurs pour aboutir à l'adoption d'une série de prix suggérés afin de limiter la répercussion des prix internationaux aux consommateurs.

Distribution et subvention des intrants. Le gouvernement a également pris le parti d'appuyer la production de céréales en distribuant des semences améliorées et en subventionnant les engrais au producteur. Pour la campagne 2008-2009, une quantité de 7 214 tonnes de semences a été distribuée pour un coût total (y compris la logistique) de 3 084 millions FCFA. En 2009-2010, la quantité s'est élevée à 7 263 tonnes et le coût total à 3 942 millions FCFA. En ce qui concerne les engrais, leur vente aux producteurs a été subventionnée à 50 pour cent. Les prix de vente au comptant sont de 250 FCFA/kg pour le NPK et 270 FCFA/kg pour l'urée. Pour les ventes à crédit, les prix ont été fixés à 290 FCFA/kg pour le NPK et 270 FCFA/kg pour l'urée. Pour la campagne 2008-2009, pour un coût total (y compris la logistique) de 5 269 millions FCFA, la quantité totale vendue s'élève à 202 tonnes de NPK et 219 tonnes d'urée destinée aux parcelles de niébé et de maïs contre 6798 tonnes de NPK et 2781 tonnes d'urée destinée aux parcelles de riz. Pour la campagne 2009-2010, le coût total est de 4 034 millions FCFA, pour une quantité totale s'élevant à 11 253,5 tonnes dont NPK 6 340 tonnes et urée 4 913,5 tonnes.

Constitution de stocks. En outre, le gouvernement a cherché à reconstituer les stocks nationaux de sécurité alimentaire pour les campagnes de 2008-2009 et 2009-2010 en achetant les productions de céréales à des prix plancher garantis. Ces stocks sont constitués de 35 000 tonnes de céréales (mil, maïs, sorgho) et le riz a été ajouté en 2008. Leur mobilisation n'est possible que si la production nationale est déficitaire d'au moins 5 pour cent par rapport aux besoins nationaux en céréales. Ils sont gérés à travers une série d'instruments, en particulier le Fonds d'appui à la sécurité alimentaire (FASA), lui-même à la charge de la SONAGESS.

En plus du stock physique, il existe également un stock financier constitué par les partenaires du gouvernement d'une contre-valeur d'environ 25 000 tonnes de céréales, mobilisé si la production nationale est déficitaire d'au moins 7 pour cent par rapport aux besoins nationaux en céréales.

Enregistrement des opérateurs du marché. Une autre mesure politique transversale qui agit comme une incitation aux grossistes tient dans la fixation de normes pour certaines céréales dont le riz, le mil, le maïs, le sorgho, la semoule de blé dur, le conditionnement du riz décortiqué et l'emballage des céréales. Ces différents textes donnent un statut aux commerçants de riz (grossistes et détaillants) et facilitent leurs activités dans le monde des affaires. Disposer d'un statut demeure important et facilite aussi le ciblage dans les interventions de l'État. La revue du cadre d'action pour

l'investissement agricole au Burkina Faso a ainsi montré que les producteurs ont des difficultés d'accès au crédit dans les banques du fait de l'inexistence de leur statut.

Produits d'importation : riz, huile de coton

Riz. Il occupe une place importante au Burkina Faso dans les cadres stratégiques généraux (SDR, PNSR) et possède sa propre Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), initiée en 2009. L'objectif global de la SNDR est de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire aux besoins et exigences des consommateurs.

Suite à la crise alimentaire de 2008, l'Etat a pris des mesures d'urgence afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays, en se concentrant particulièrement sur le riz. Les droits de douane à l'importation ont été suspendus, et l'Etat a fixé un prix plancher du riz paddy à 128 FCFA/kg en 2009.

En plus de ces appuis, des mesures ont été prises de façon spécifique pour l'accroissement de la production de riz. Il s'agit notamment de l'intensification de l'encadrement des producteurs dans les plaines et bas-fonds aménagés et l'achat du riz par le gouvernement auprès des producteurs. L'Etat a également fortement subventionné les producteurs de riz pour l'acquisition des intrants, l'estimation moyenne étant de 16 301 FCFA/tonne en 2008, 7 649 FCFA en 2009 et 10 472 FCFA/tonne en 2010 (DIMA/DGPV 2012). Ces différentes mesures se sont poursuivies jusqu'en 2012.

Tableau 26: subventions aux intrants pour la production de riz de 2008 à 2010

Année	2008	2009	2010
Valeur Semence améliorée en milliards	3,10	3,90	3,7
Quantité Semence améliorée (en tonnes)	9 244	14 166	11 601
Quantité Semence améliorée de riz (en tonnes)	3 500,00	3 001,11	3 250,56
Pour cent d'allocation budgétaire semences améliorées (Valable pour les engrais minéraux)	38 %	21 %	30 %
Production de riz en tonnes	195 102	218 804	270 658
Subvention en semences de riz par tonne	6 015,85	3 776,06	4 035,93
Valeur engrais minéraux en milliards	5,3	4,0	5,9
Quantité totale engrais minéraux en tonne	7 054	7 270	9087
Quantité d'engrais destinée au riz en tonne	2 671	1 540	2 683
pour cent d'allocation budgétaire engrais minéraux	38 %	21 %	30 %
Subvention en engrais minéraux par tonne	10 285,16	3 872,88	6 435,68

Source: données obtenues auprès de la DIMA/DGPV, 2012

En 2008, l'État avait proposé la répartition des marges entre les différents intervenants:

- ✓ 30 FCFA/kg pour le producteur soit une marge relativement substantielle,
- ✓ 15 FCFA/kg pour le transformateur³,
- ✓ 10 FCFA/kg pour le grossiste et
- ✓ 15 FCFA/kg pour le détaillant.

Ces marges ont été fixées à partir du système de production «Grand périmètre irrigué par pompage» du Sourou qui présente les coûts les plus élevés. Ainsi, quel que soit le système de production adopté, la riziculture est financièrement rentable pour la majorité des producteurs, surtout lorsqu'elle est comparée à la culture du mil ou du sorgho, qui sont actuellement les principales productions céréalières. Même pour le Grand périmètre irrigué de Sourou (système de production par pompage), la vente du riz décortiqué permettrait de rembourser les crédits et les frais de campagne qui s'élèvent en moyenne à 346 167 FCFA par ha et par an.

Pour le cas de Bagré (système de production gravitaire) qui est la zone de production considérée dans cette étude, les marges bénéficiaires dégagées après déduction des coûts de production sont de l'ordre de 82 000 à 125 000 FCFA.

Huile de coton. De toutes les mesures politiques mises en œuvre pour dynamiser le secteur agricole ainsi que le tissu industriel, aucune mesure spécifique à l'huile de coton n'a été prise sur la période étudiée (2005-2010). Toutes les politiques engagées dans le domaine du coton, même si celles-ci vont au-delà de la production du coton graine, se limitent à la fibre de coton, sans intervenir de façon explicite dans la trituration de la graine. La production de l'huile de coton reste livrée à elle-même et doit faire face à la concurrence des huiles végétales alimentaires importées, principalement l'huile de palme. Les mesures commerciales prises par l'Etat pour faire face à la crise de 2008 ayant concerné l'huile de palme ont donc un lien direct avec la production d'huile de coton. L'huile a ainsi fait partie des produits bénéficiant d'une suspension des taxes à l'importation et pour lesquels l'Etat a négocié avec les grossistes et les importateurs pour qu'ils limitent leur prix malgré la hausse internationale.

Produits d'exportation : coton, gomme arabique, bétail, et sésame

Coton. Une première mesure tient dans la fixation du prix de coton graine. Un mécanisme de fonds de lissage a été instauré en 2006 avec l'appui de l'Agence Française de Développement, destiné à faire face à la volatilité des cours du coton sur le marché mondial et garantir le paiement d'un prix minimum aux producteurs pour l'achat du coton graine. Le prix du coton est fixé en début de campagne par les sociétés cotonnières à partir de l'indice Cotlook A. Un prix plancher (95 pour cent du prix de référence) et un prix plafond (101 pour cent du prix de référence) est déterminé. En fin de campagne, le prix de référence est recalculé en fonction de l'évolution de l'indice Cotlook A. La différence entre le prix de référence de fin de campagne et les prix plancher et plafond est alors déterminée :

- si le prix de référence est supérieur au prix plafond, les sociétés cotonnières paient le prix plancher, plus la ristourne qui est le prix plafond moins le prix plancher et une super ristourne ou complément de prix aux producteurs. Ce complément de prix est une fraction de la différence entre le prix de

³ Un coût de décortilage de 45 FCFA/kg.

référence et le prix plafond, le reste étant versé au fonds de lissage appelé abondement du fonds. Le montant que chaque société doit verser au fonds est calculé en fonction des volumes écoulés;

- si le prix de référence est compris dans le « tunnel » (entre les prix plafond et plancher), les sociétés cotonnières paient simplement la différence entre le prix de référence et le prix plancher sous forme de ristournes aux producteurs.

- si le prix de référence est inférieur au prix plancher, les sociétés cotonnières paient ce prix en puisant la différence dans le fonds de lissage. Le montant que chaque société doit verser au fonds est calculé en fonction des volumes écoulés;

En raison de la forte intégration du secteur coton dans l'économie et compte tenu des difficultés rencontrées par ce secteur, le gouvernement a par ailleurs apporté un soutien appuyé aux sociétés cotonnières à partir de la campagne 2004 :

- une garantie de la dette de la SOFITEX auprès du système bancaire à hauteur de 44 milliards FCFA, rééchelonnés sur 5 ans.

- la recapitalisation de la SOFITEX à 38 milliards FCFA en 2006 et le paiement de la part des producteurs dans trois sociétés cotonnières grâce à un appui budgétaire de l'Union européenne;

- la garantie de l'État sur les crédits impayés de la SOFITEX a permis d'une part de limiter la détérioration du portefeuille des banques dont la rentabilité s'est dégradée et d'autre part de soigner les bilans des sociétés cotonnières afin de leur faciliter la négociation des crédits de campagne;

L'Etat a par ailleurs mis en place une subvention quasi-permanente aux intrants agricoles, afin d'amortir la flambée des prix des intrants consécutive à la crise ivoirienne d'abord et à la crise pétrolière ensuite. La subvention de l'Etat et des sociétés cotonnières en 2007 (respectivement de 3 milliards FCFA et de 2,33 milliards FCFA) a ainsi permis de ramener l'augmentation des prix de l'urée et du NPK respectivement de 24 pour cent à 6 pour cent et de 34 pour cent à 15 pour cent par rapport aux prix facturés en 2005/2006. Cela a eu pour effet direct de réduire l'effet ciseaux qui menaçait les producteurs avec la chute historique du prix plancher du coton graine à 145 FCFA le kilo. En 2007 la subvention accordée par l'État était de 3 milliards FCFA, en 2008 de 6,5 milliards FCFA et en 2009 de 11 milliards FCFA.

Enfin, dans le souci de soulager la trésorerie des sociétés cotonnières, le gouvernement a réduit les délais de paiement des crédits de TVA dont les arriérés de paiement envers les sociétés cotonnières s'élevaient à plus de 11 milliards de FCFA au 31/12/2006.

Gomme arabique. Au niveau des cadres de politiques, on enregistre la création en 2008 de l'Agence de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL) avec pour missions entre autres l'élaboration, la coordination de la mise en œuvre des stratégies de promotion de la valorisation des PFNL et l'appui au développement des filières des PFNL y compris la filière gomme arabique. En 2010, le Burkina Faso a également adopté une stratégie sectorielle pour la gomme arabique.

Il n'y a pas eu de mesure de politiques à proprement parler visant la gomme arabique de 2005 à 2010. Cependant, on note l'octroi par différents projets de subventions de l'ordre de 25 pour cent

aux producteurs pour l'acquisition de matériel de saignée des gommiers, la réalisation d'infrastructures (magasins/comptoirs de gomme) et la mise à disposition de lignes de crédits aux collecteurs principaux. C'est le cas du Projet d'appui au développement de l'agriculture du Burkina – Phase 2.

Bétail. Plusieurs cadres stratégiques ont été développés pour encadrer le secteur de l'élevage ces quinze dernières années. Le gouvernement a successivement adopté : une note d'orientation du plan d'action de la Politique de Développement de l'Elevage en 1997. La note d'orientation est assortie de un Document d'Orientation Stratégique en 1998, et d'un plan d'opérationnalisation, le Plan d'Action et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso (PAPISE) en 2010. Le PAPISE, à horizon 2015, devra orienter les actions du gouvernement en matière d'élevage. La volonté de faire de l'élevage une priorité a également été réaffirmée dans la SCADD 2011-2015, ainsi qu'à travers l'adoption d'une Politique nationale de développement de l'élevage 2010-2015. Cette stratégie rappelle les axes prioritaires du gouvernement en termes d'élevage : renforcement des capacités, sécurisation foncière et gestion durable des ressources pastorales, accroissement de la productivité et de la production, amélioration de la compétitivité et de la mise en marché.

Cependant, hormis ces cadres, ces projets et programmes, aucune décision ou mesure des politiques précise (subvention, taxes, quotas...) n'a été enregistrée sur la période étudiée (2005-2010).

Sésame. La filière sésame connaît une absence de décisions et de mesures de politiques remarquable. La culture du sésame est certes soutenue à travers une série de projets et programmes mais le gouvernement n'a pas pris dans la période 2005-2010 de décision visant à soutenir la production, la transformation ou la commercialisation de cette culture.

Produits peu ou non-échangés : maïs, sorgho, arachide, et oignon

Maïs. Le maïs a fait partie des céréales visées par les mesures conjoncturelles de réponse à la crise alimentaire de 2008.

Dans le cadre de la distribution de semences améliorées, le gouvernement a ainsi fourni 2 655 tonnes de maïs en 2008 (soit 36 pour cent du volume total de semences distribuées) et 3 341 tonnes (soit 46 pour cent du volume total de semences distribuées) en 2009. D'autre part, comme pour les autres céréales, les engrais ont été subventionnés à 50 pour cent. En 2008-2009, 202 tonnes de NPK et 219 tonnes d'urée sont revenues aux parcelles de niébé et maïs, ce qui représente une quantité de NPK 30 fois inférieure à celle revenue aux parcelles de riz, et d'urée 10 fois inférieure. Les subventions en intrants pour le maïs sont estimées à près de 1,3 milliards FCFA en moyenne chaque année depuis 2008.

Sorgho. Le sorgho a bénéficié des mesures de politiques mises en place au bénéfice des céréales, mais dans une moindre mesure par rapport au riz et au maïs qui ont été particulièrement ciblés par les politiques agricoles de dynamisation accrue de l'activité de production lors de la crise alimentaire de 2008. A l'instar des autres céréales, les opérations de distribution de semences améliorées (offre de kits de 25kg contre une contribution de 1 000 FCFA) et de subvention des fertilisants à hauteur de 50 pour cent ont été faites au profit des producteurs de sorgho. Le souci d'atteindre la sécurité alimentaire a également poussé l'Etat à prendre des mesures pour la constitution de stocks de sécurité qui sont destinés à la vente à prix social en cas de pénurie.

Arachide. Durant la dernière décennie, aucun projet d'envergure n'a visé exclusivement la promotion de la filière arachide au Burkina Faso. Un plan d'actions visant le développement des filières oléagineuses a été élaboré en 2003 sans être mis en œuvre. Après la crise alimentaire de 2008, les objectifs du gouvernement en matière de sécurité alimentaire se sont essentiellement focalisés sur les céréales locales, en l'occurrence, le maïs et le riz. Les filières oléagineuses qui ne répondaient pas aux exigences conjoncturelles de la sécurité alimentaire n'ont donc pas fait l'objet d'une attention particulière jusqu'à nos jours.

Oignon. Les décisions et mesures de politiques restent encore embryonnaires au niveau de la filière oignon. La filière oignon est en réalité, une sous-filière de la filière fruits et légumes qui est régie par une législation non spécifique. Le cadre institutionnel de la filière quant à lui, est caractérisé par un nombre élevé des structures publiques ou privées intervenant directement ou indirectement dans la production, l'organisation ou la commercialisation de l'oignon. Au niveau de la recherche, il existe quelques structures qui appuient la filière. La principale structure est le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) qui mène des recherches sur les variétés, les attaques parasitaires, ainsi que sur la question de la conservation. Les données quantifiées sur les financements publics en direction la filière oignon ne sont pas disponibles, mais la situation de référence du Projet d'Appui des Filières Agro Sylvo Pastorales (PAFASP) montre que les producteurs sont financés par emprunt informel à hauteur de 77 pour cent.

Partie 2. LES EFFETS DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, DES DEPENSES PUBLIQUES ET DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Pour atteindre leurs objectifs de développement spécifiques, les gouvernements utilisent des politiques visant à modifier les règles régissant l'économie dans son ensemble (politiques macro-économiques) ou relative à un secteur économique particulier (politiques sectorielles), afin de guider et de modifier le comportement et les décisions des agents économiques.

Cela peut être fait de plusieurs manières soit par l'établissement d'un cadre juridique auquel les agents économiques sont tenus de conformer (par exemple la qualité des aliments ou des normes de sécurité, les droits de propriété) sous peine de courir le risque de poursuites judiciaires ou d'amendes, soit par une réforme institutionnelle ou encore en fournissant des mesures incitatives ou dissuasives à certains comportements par le biais des politiques de prix et commerciale, des politiques de commercialisation des intrants et des produits, les politiques sociales (transferts de revenus, des filets sociaux, systèmes de sécurité sociale) et les politiques fiscales et financières.

Les dépenses publiques, d'autre part, peuvent être utilisées au bénéfice des biens et des services pour le secteur agricole et alimentaire, pour soutenir la mise en œuvre des politiques gouvernementales et pour faciliter la réalisation des objectifs de développement. Ces dépenses peuvent comprendre la fourniture de biens publics par des investissements publics dans les infrastructures par exemple ou des avantages particuliers tels que, des subventions ou des transferts de revenus.

Pour suivre leurs actions et s'assurer qu'ils sont conformes et contribuent de manière adéquate aux objectifs de développement poursuivis, il est donc essentiel pour les gouvernements d'être pleinement informé des mesures incitatives ou dissuasives que les paquets de politiques qu'ils mettent en œuvre fournissent à l'économie ainsi que de la cohérence, de l'efficacité et l'adéquation de la dépense des ressources publiques.

Certaines des questions clés auxquelles les décideurs ont besoin de répondre sont:

- ✓ les politiques en place fournissent-elles des incitations ou plutôt des pénalisations à la production, la transformation et la commercialisation aux filières agricoles et alimentaires?
- ✓ Qui, dans les filières les plus stratégiques tire les plus d'avantages des politiques en place? Producteurs, transformateurs, commerçants ou consommateurs?
- ✓ Quelles politiques (mesures) doivent être modifiées pour que la structure des incitations dans le secteur de l'alimentation et l'agriculture soit plus cohérente avec les objectifs poursuivis par le gouvernement?
- ✓ Les dépenses publiques sont-elles effectuées d'une manière qui tienne compte des principaux problèmes rencontrés par le secteur agricole et alimentaire? (c'est-à-dire quel est le moyen le plus efficace pour améliorer les revenus des producteurs ; des subventions aux intrants ou plutôt l'investissement en faveur des routes?). Est-ce que l'investissement public se concentre véritablement sur les besoins d'investissement prioritaires?

- ✓ → Les incitations résultant des politiques en place et les dépenses publiques sont-elles cohérentes ou sont-elles dans certains cas de nature à fournir des signaux contradictoires aux agents économiques ce qui entraîne le gaspillage des ressources publiques rares?
- ✓ Les ressources publiques sont-elles dépensées de façon efficiente, ou une part excessive de celles-ci est utilisée pour l'administration?

A travers l'analyse conduite et présentée dans les trois sections suivantes, ce rapport se propose d'apporter un éclairage et des réponses au moins préliminaires à ces enjeux.

5. Incitations, pénalisations et écarts de développement de marché

Résumé

Boîte 1. Résumé des résultats par groupe de produits analysés

Sur 10 produits étudiés, la pénalisation des acteurs et particulièrement des producteurs est observée pour 7 produits avec des niveaux de pénalisation différents d'un produit à un autre. De façon globale, ces pénalisations même si elles ne sont pas faibles, ne sont pas particulièrement fortes (taux de protection généralement inférieurs à 50%) en dehors de l'oignon qui présente une pénalisation assez importante. En outre, les niveaux de pénalisations s'atténuent progressivement dans le temps pour la plupart des produits, ce qui indique un manque de cohérence des objectifs affichés par le gouvernement qui a cependant tendance à se corriger dans le temps.

- **Produits importés :** les résultats de l'analyse indiquent une incitation de l'ensemble des acteurs pour les produits importés. Pour le cas du riz, l'objectif du gouvernement d'augmenter la production semble être en bonne voie de réalisation, puisque la production est en hausse du fait d'un dispositif d'appui divers induisant des incitations aux producteurs. En conséquence, ces acteurs reçoivent des prix supérieurs au prix de référence. Pour le cas de l'huile de coton, en dépit de l'absence de politiques spécifiques à la filière, on assiste à une incitation des acteurs qui reçoivent eux aussi des prix plus élevés que les prix de référence. Notons cependant que ces produits courent un grand risque de manque de compétitivité puisque les acteurs locaux font face à la concurrence extérieure.
- **Produits exportés :** en dehors du coton pour lequel les acteurs et principalement les producteurs sont incités tout au long de la période étudiée, les acteurs des autres filières subissent des pénalisations par les prix. Les mises en œuvre dans le secteur cotonnier se sont montrées efficaces avec la mise en place du fonds de lissage et la méthode de fixation du prix au producteur qui indique une transparence et un système harmonisé des prix dans les trois sociétés cotonnières. La gomme arabique et le sésame quant à eux subissent les effets d'un manque d'organisation de la filière et de qualité selon ce qui est exigé sur le marché international, ce qui implique un besoin crucial de renforcement de capacité dans les techniques de production, de tri et de conditionnement de ces produits. Les pénalisations des acteurs du bétail sont en grande partie dues à la faiblesse du niveau d'infrastructures et faible niveau d'intensification dans les systèmes de production.
- **Produits faiblement-échangés :** parmi les produits faiblement échangés, on distingue les produits fortement autoconsommés (maïs, sorgho) mais des produits commercialisés sur le marché domestique (arachide, oignon). Bien qu'ils soient principalement destinés à la consommation locale, ces produits ont aussi été exportés vers les pays limitrophes en très faibles quantités tout au long de la période. Les producteurs ont globalement reçu des pénalisations à la production du fait des prix moins élevés que les prix de référence. Ces pénalisations s'expliquent d'une part par la déconnexion des producteurs au marché local et sous régional et d'autre part par des besoins de liquidité pressants qui poussent les producteurs à brader les produits à la fin des récoltes. Il est cependant important de noter que ces pénalisations sont compensées par des incitations observées pour le sorgho, une céréale à la fois fortement produite et faiblement échangée.

Sélection des produits

La sélection des produits à étudier a été faite selon la méthodologie du projet SPAAA qui tient compte de plusieurs critères:

- (i) couvrir un pourcentage important de la valeur de la production agricole totale. Pour la sélection suivant ce critère, les produits ont été classés de manière décroissante et doivent au total représenter environ 70 pour cent de la production agricole du Burkina Faso (voir Tableau 27 ci-dessous) ;

Tableau 27: Produits sélectionnés sur la base de la part de la production en valeur au Burkina Faso, en milliers d'USD

	Part moyenne (2005-2009)	Part moyenne cumulée
Viande de bovins indigène	16,5%	16,5%
Fibre de coton	14,7%	31,1%
Sorgho	11,1%	42,3%
Mils	9,2%	51,5%
Arachides non décortiquées	5,6%	57,0%
Pois à vache secs (niébé)	5,4%	62,4%
Maïs	5,3%	67,7%
Graines de coton	4,6%	72,3%

Source : FAOSTAT, 2012

- (ii) couvrir les principaux éléments des factures d'importation alimentaire;
- (iii) couvrir les principales exportations agricoles;

Tableau 28: Produits sélectionnés sur la base des valeurs des exportations et des importations au Burkina Faso, en milliers d'USD

Moyenne importations (2004-2008)		Moyenne exportations (2004-2008)	
Riz Blanc	44074	Fibre de coton	229876
Sucre Raffiné	13230	Sésame	11073
Lait Entier Sec	13214	Mangues, mangoustans et goyaves	5530
Farine de blé	11865		
Huile de palme	11031		
Blé	9535		
Brisures de riz	8068		

Source : FAOSTAT, 2012

- (iv) couvrir les principales denrées du régime alimentaire (en quantité, calories et dépenses). Sur ce point, les produits sélectionnés doivent représenter au total 65 pour cent de l'apport calorique dans le pays. Le cas échéant, il est également envisagé de prendre en compte des filières à fort potentiel;
- (v) traiter tout autre produit que le pays souhaiterait voir à l'étude.

Pour s'assurer de la pertinence des indicateurs à l'échelle du continent africain, sont ajoutés à la liste des produits sélectionnés pour chaque pays les produits qui représentent une part significative de la production agricole à l'échelle régionale ou continentale. Ainsi, dans la mesure où une production nationale existe, six produits devraient être traités dans tous les pays où le projet MAFAP/SPAAA est mis en œuvre. Il s'agit du riz, du maïs, de l'arachide, la viande de bœuf, du manioc, et de la banane plantain.

Selon les 4 premiers critères, 13 produits ont été identifiés ; il s'agit de la viande de bœuf, du coton (fibre et graine), du sorgho, du mil, de l'arachide, du niébé, du maïs, du riz, du sucre, du lait, du blé, de l'huile de palme qui est importée et qui est le produit de substitution de l'huile de coton produite au Burkina Faso, et du sésame.

Les sources utilisées pour la sélection des produits sont les différentes bases de données de la FAO, en l'occurrence :

- ✓ FAOSTAT pour ce qui est de la valeur de la production totale 1999-2011 en dollars internationaux constants".
- ✓ FAO TRADESTAT pour ce qui est du commerce international,
- ✓ FAOSTAT Balance alimentaire pour ce qui est de la sécurité alimentaire en utilisant les données en volume et équivalent kilocaloriques disponibles.

En raison de la quantité marginale de la production de bananes plantains et de manioc au Burkina Faso ces produits ne sont pas étudiés.

La gomme arabique, le poisson, l'oignon et le jatropha ont été ajoutés suivant le 5^{ème} critère de sélection des produits c'est à dire à la demande des partenaires nationaux intéressés par l'étude d'un produit particulier. Compte tenu des contraintes de temps et de mobilisation des données, l'étude de certains produits a été reportée à une phase ultérieure du projet. Il s'agit du poisson, du sucre, du lait, du mil, du niébé et du jatropha.

Du fait que le Burkina ne produit pas le blé, cette spéculation a été exclue de l'étude.

En définitive, les produits suivants (au nombre de 10) ont fait l'objet d'une étude intégrée au présent rapport. Il s'agit du bétail (bovins en lieu et place de la viande de bœuf), l'huile de coton (en lieu et place l'huile de palme pour laquelle l'huile de coton est un produit de substitution), le riz, le maïs, la fibre de coton (étudiée simultanément avec le coton graine), le sésame, le sorgho, la gomme arabique, l'arachide et l'oignon.

Eclairages sur la méthodologie

ette section présente de manière succincte la méthodologie utilisée afin de calculer les indicateurs permettant de mesurer les incitations et les pénalisations au niveau du producteur comme du grossiste. Une présentation détaillée de la méthodologie est disponible sur le site du projet MAFAP/SPAAA www.fao.org/mafap-documents.

Boîte 2 : Méthodologie et indicateurs MAFAP/SPAAA**Les taux nominaux de protection**

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Le Taux Nominal d'Assistance

Le taux nominal d'assistance prend en compte une dimension supplémentaire : les transferts monétaires à destination des producteurs et grossistes le long de la chaîne de valeur. Il est construit pour chaque filière à partir du TNPa et des dépenses publiques identifiées en direction de la filière. Ce taux sera développé dans les prochains rapports SPAAA, il n'est cependant pas présenté ici en raison d'un manque de précision quant aux données de dépenses budgétaires pour la plupart des filières analysées.

Estimation de l'Ecart de développement des marchés (EDM)

Le projet MAFAP/SPAAA fournit aussi des indicateurs spécifiques pour prendre en compte les coûts d'accès «excessifs» au sein des filières, issus de facteurs tels que l'insuffisance des infrastructures, les coûts de transformation élevés, mais aussi parce que des technologies sont obsolètes parce que les pertes post-récolte sont excessives. Ces coûts d'accès «excessifs» peuvent être considérés comme des dissuasions implicites dans la mesure où ils pourraient être réduits par des investissements appropriés ou une meilleure gouvernance, par exemple, ce qui permettrait aux producteurs de recevoir des prix reçus plus élevés. La méthodologie du projet MAFAP/SPAAA propose également, lorsque cela est possible et pertinent, d'estimer l'impact d'un désalignement des taux de change, le fonctionnement imparfait et non concurrentiels des marchés internationaux, et un pouvoir de monopole sur les prix payés et reçus dans la filière. Tous ces composants supplémentaires sont considérés comme des «écarts de développement du marché». Une question méthodologique majeure est de savoir dans la mesure dans laquelle ces éléments peuvent être dissociés.

Du point de vue de la mise en œuvre de la méthodologie, nous considérons qu'une fois que nous avons clarifié la relation entre les différentes sources d'écarts de prix, il est possible de proposer de mesurer les «écarts de développement du marché». Comme cela est suggéré plus haut, «l'écart de développement du marché» total ne peut être mesurée quantitativement sans une évaluation subjective de la part de l'écart de prix observé qui n'est pas lié au soutien au commerce et au prix de marché. Cependant, il est possible de fournir un indicateur de «l'écart de développement du marché» (EDM), qui est spécifique à la filière et comprend des éléments liés à la fraction considérée excessive des coûts d'accès dans la filière, les imperfections des marchés internationaux et de la politique de taux de change.

Afin de fournir un indicateur relatif de la valeur de «l'écart de développement du marché», on peut rapprocher l'écart du prix à la ferme (fg) ou du prix de gros (wh) comme suit:

$$EDM_{fg} = \frac{(IMG + ERPG + ACG_{wh} - ACG_{fg})}{P_{dfg}}$$

Biens importés

$$EDM_{wh} = \frac{(IMG + ERPG + ACG_{wh})}{P_{dwh}}$$

$$EDM_{fg} = \frac{(IMG + ERPG - ACG_{wh} - ACG_{fg})}{P_{dfg}}$$

Biens exportés

$$EDM_{wh} = \frac{(IMG + ERPG - ACG_{wh})}{P_{dwh}}$$

Circuit de commercialisation

Pour tous les produits analysés, il a été nécessaire d'identifier le point de concurrence et une zone de production afin de pouvoir obtenir le prix grossiste et le prix au producteur représentatifs. A cette fin, il a été nécessaire d'analyser en détail la structure de mise en marché de chaque produit étudié. Pour certains produits (riz, maïs, coton, sésame, bétail, etc.) plusieurs zones de production existent auxquelles sont associés différents couloirs de commercialisation. Pour les besoins de l'étude dans cette première phase du projet MAFAP/SPAAA nous avons sélectionné une seule zone de production et un point de concurrence (grossiste ou frontière selon que le produit est importé ou exporté) représentatifs. Les détails sur les couloirs de commercialisation choisis et analysés sont disponibles dans les notes techniques rédigées pour chacun des produits étudiés et consultable sur le site du projet MAFAP/SPAAA www.fao.org/mafap-documents.

Prix observés et prix de référence

Les prix aux producteurs ont été déterminés à partir de sources diverses pour les différents produits. Les prix producteur du riz, du maïs et du sésame, sont obtenus dans les bases de données des Enquêtes Permanentes Agricoles de la DGPER. Ces prix correspondent aux prix appliqués par les producteurs situés dans les zones de productions respectives identifiés afin de refléter les prix les plus proches possibles des prix bord champ. Les prix producteur du bétail ont été collectés dans la base de données du Système d'Information sur les Marchés de la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques de l'Elevage (DGPSE). Une collecte de données auprès de collecteurs de gomme arabique a permis de compléter les données de prix producteur obtenues auprès du Ministère de l'Environnement pour l'année 2009. Quant au coton et à l'huile de coton, les séries de prix au producteur ont été obtenues respectivement dans le compte d'exploitation de la SOFITEX et auprès de SN CITEC directement.

Les prix de références se réfèrent aux prix CAF pour les biens importés et du prix FOB pour les biens exportés. Ils proviennent des données du commerce extérieur (c'est le cas du riz et l'huile de coton) ou construit à partir du prix grossiste dans les marchés où les produits sont directement exportés (comme le bétail) ou d'un marché où viennent les importations (comme le maïs) (voir en annexe 1 page 213 sur les sources de données).

Coûts d'accès entre le producteur et le point de compétition

Les coûts d'accès observés entre l'exploitation et le marché de gros sont calculés comme la somme des coûts d'accès collectés par l'équipe technique nationale du projet MAFAP/SPAAA. A défaut de données suffisantes, ces coûts d'accès peuvent être calculés comme la différence entre le prix grossiste et le prix producteur. L'écart entre les deux prix est supposé refléter le fonctionnement réel de la filière un fois que toutes les taxes explicites sont exclues. Autrement dit cette valeur est l'expression du niveau de développement des infrastructures, de la compétitivité des acteurs et des conditions de pouvoir de marché dont ils disposent pour influencer les coûts d'accès.

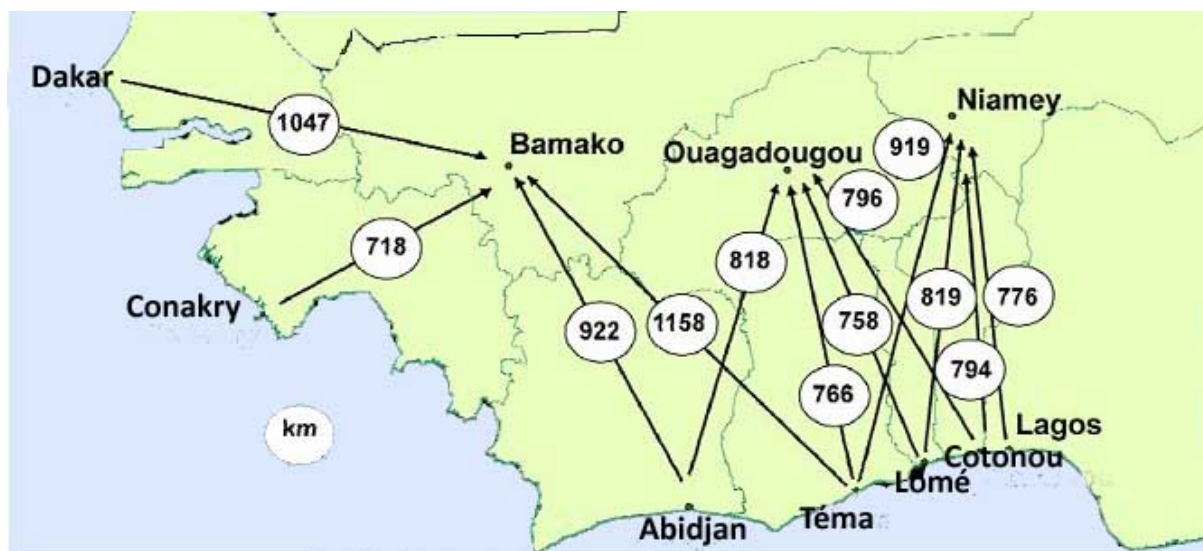
Les coûts d'accès observés incluent donc tous les coûts c'est-à-dire les coûts de transport, les différents frais pour services comme les frais de manutention, la marge commerciale, et des frais illicites existant le long des corridors de passage.

Coûts d'accès entre le point de compétition et la frontière

Dans le cas d'un pays enclavé comme le Burkina Faso, deux situations sont considérées pour la détermination des coûts d'accès entre le point de compétition et la frontière.

- ✓ si la provenance des importations et la destination des exportations sont en dehors de la sous-région : la frontière est représentée par le port qui constitue l'origine des importations ou la destination des exportations. Selon le produit étudié, tous les coûts sont donc rapportés au port d'embarquement ou de débarquement. Il s'agit en général des ports suivants : Tema au Ghana, Abidjan en Côte d'Ivoire, Lomé au Togo, Cotonou au Bénin. La Figure 28. présente les principaux couloirs commerciaux. Chaque nombre représente les distances entre le port et la capitale nationale du Mali, du Burkina Faso et du Niger.
- ✓ Pour les produits échangés dans les limites de la sous-région, il a parfois été décidé d'utiliser les villes frontalières ou à défaut, les zones les plus proches de la frontière du Burkina comme point de compétition afin de mieux refléter la réalité des échanges qui sont principalement des transbordements.

Figure 28 : Couloirs commerciaux desservant les pays sans littoral Mali, Burkina Faso, Niger



Source : Diallo et Steeve, 2009.

Coûts d'accès ajustés

Pour l'analyse de certains produits, des données alternatives ont été considérées pour les coûts d'accès au point de concurrence et les coûts d'accès au producteur.

Afin d'établir des coûts d'accès reflétant une filière fonctionnant de manière efficiente, les ajustements suivants ont été réalisés :

- des estimations des coûts de transport réels et des marges commerciales raisonnables ont été fournies en ajustant les coûts de transport et les marges commerciales en retenant systématiquement les coûts les plus bas pour chaque tronçon.

- les prélèvements illicites sur les routes allant des zones de production aux points de compétition et des points de compétition aux ports d'exportation/importation ont systématiquement été déduits.

Indicateurs des effets d'incitations ou de pénalisations des politiques

L'analyse proposée est basée sur la comparaison des prix entre les prix domestiques au niveau du producteur et du grossiste et les prix de référence sur le marché international rapportés au niveau du producteur et du grossiste. Les prix de référence sont donc ceux que les producteurs et les grossistes pourraient obtenir en l'absence de politiques domestiques affectant les niveaux des prix.

Dans cette méthode, l'analyse part de la loi du prix unique de la théorie économique qui stipule que sur un marché concurrentiel, chaque bien a un prix et un seul. Cette loi ne joue que pour des biens homogènes, si l'information est parfaite (donc gratuite) et si les coûts de transaction sont nuls. Ainsi, l'analyse dans la présente étude sera faite pour des biens parfaitement homogènes (ou parfaitement substituables sur le marché local) en terme de qualité ou à défaut, pour des biens simplement comparables. Une analyse des incitations et pénalisations par les prix permet grâce aux indicateurs calculés à partir des prix de référence et des prix observés, de voir si les prix s'établissent au profit ou au détriment des différents agents de la filière.

Les indicateurs nécessaires à l'estimation des incitations ou des pénalisations à la production (NRP, NRA) ainsi que les écarts de développement des marchés (EDM) sont calculés à partir des données présentées ici de manière simplifiée. Notons que la dénomination "écarts de développement des marchés" ne reflète pas complètement la prise en compte dans ces écarts des aspects liés aux technologies de transformation, mais aussi à l'organisation de la filière (y compris la question de l'éparpillement de la production, l'organisation de la collecte des produits et le manque d'organisation des producteurs). Ces dimensions doivent aussi être conservées à l'esprit au moment de l'interprétation des résultats.

Les écarts obtenus à partir des données du domaine des prix et des coûts observés donnent une représentation absolue des effets des initiatives politiques.

Les écarts obtenus à partir des données du domaine des prix et des coûts ajustés prennent en compte plusieurs autres sources de distorsions des prix telles que le pouvoir de marché sur les marchés internationaux et domestiques générant des phénomènes de rente, les effets des politiques de taux change, et les coûts d'accès excessifs y compris les écarts de développements des marchés.

Par rapport aux écarts de prix, les ratios tels que le taux nominal de protection (TNP) permettent d'exprimer ces écarts en termes relatifs et donc de comparer des produits entre eux et aussi le même produit d'un pays à un autre.

Deux séries d'indicateurs sont établies, en fonction de la manière dont les prix de référence sont construits. Les indicateurs du « domaine observé » et ceux du « domaine ajusté ». Ainsi, les indicateurs du « domaine observé » considèrent les données telles qu'elles sont, tandis que ceux du « domaine ajusté » considèrent les données en prenant en compte les écarts de développement du marché et les interventions potentielles sur le taux de change. Si les prix observés sont plus élevés que les prix de référence, l'environnement politique génère des incitations (soutiens) au producteur (ferme) ou du grossiste (marché de gros). Dans le cas contraire, le prix de référence est supérieur au

prix observé et les écarts sont négatifs ce qui signifie que l'environnement des politiques gouvernementales dans leur ensemble génère des pénalisations (taxes) au producteur (ferme) et du grossiste (marché de gros).

Le concept d'«écart de développement des marchés» (EDM) tels que définis dans le contexte du projet MAFAP/SPAAA permet d'aller un peu plus loin dans la mesure des coûts d'accès. La mesure des EDM permet d'estimer la part qui peut être considérée «excessive» dans les coûts d'accès et de transaction au sein d'une filière. Ces coûts excessifs peuvent résulter de facteurs tels que l'insuffisance des infrastructures, les coûts de traitement et de transformation élevés due à des technologies désuètes, mais aussi des coûts élevés dus à un excès de pertes post-récolte. Ces "coûts excessifs" peuvent être considérés comme une pénalisation implicite dans la mesure où ils pourraient être réduits par des investissements appropriés ou une meilleure gouvernance, par exemple. Une question méthodologique majeure demeure de savoir dans quelle mesure ces éléments peuvent vraiment être dissociés?

En termes plus pratiques, la mesure de l'«écart de développement des marchés» pourrait inclure le coût du transport pour un corridor spécifique (de la ferme au marché de gros ou du marché de gros à la frontière à) qui se trouverait significativement plus élevé que la moyenne régionale ou continentale et serait donc considéré comme excessif. De même, les coûts de transaction pourraient être plus élevés que la moyenne régionale ou continentale en raison de taxes informelles (des pots de vin) résultant de la mauvaise gouvernance mais aussi de l'éloignement des zones de production.

Ainsi, une fois que l'origine et la relation entre les différents écarts de prix mesurés sont clarifiées, il est possible de proposer la mesure des "écarts de développement du marché". Comme cela est suggéré ci-dessus l'écart de développement des marchés ne peut pas être mesuré sans une évaluation subjective de la proportion de l'écart de prix observé qui n'est pas la conséquence des politiques explicites en faveur du commerce et du soutien des prix. Cependant, il est possible de fournir un indicateur de l'écart de développement des marchés (EDM) qui soit spécifique à une filière et inclut les éléments liés (i) aux coûts d'accès excessif dans la filière, (ii) aux politiques de taux de change, et (iii) le cas échéant aux imperfections des marchés internationaux (présence de cartels ou de monopoles, dumping, etc.).

Ces indicateurs permettant de mesurer les incitations et les pénalisations sont calculés à partir de la comparaison de moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros. Comme il s'agit de moyennes annuelles les effets de saisonnalité ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, comme il s'agit de moyenne parfois nationales parfois régionales, les variations de prix dues à la localisation sont parfois gommées.

Afin de fournir un indicateur relatif de l'«écart de développement des marchés » et de pouvoir le comparer d'un produit à l'autre, nous avons rapporté l'écart calculé au prix de référence à la ferme.

Le détail des calculs effectués, les valeurs utilisées pour chaque variable ainsi que l'ensemble des indicateurs calculés pour chaque produit sont également disponibles dans le Tableau 29, le Tableau 30 et l'Annexe II de ce rapport. Par ailleurs, des informations complémentaires sont également à la disposition du lecteur dans les notes techniques rédigées pour chacun des produits étudiés et consultable sur le site du projet MAFAP/SPAAA www.fao.org/mafap-documents.

Avertissements et limites

Premièrement, des incertitudes sur la qualité des données représentent une première limite pour notre travail analytique. Tous les efforts ont été faits pour soumettre les données collectées à des experts locaux, afin de minimiser les erreurs.

Des efforts additionnels sont réalisés pour vérifier la qualité des données et expliquer aux partenaires nationaux que l'investissement dans des systèmes de statistiques fiables offrirait de grands bénéfices pour des décisions politiques informées. Ainsi une meilleure mise à jour de la base de données RESIMAO, très précieuse pour obtenir les prix grossistes régionaux, serait extrêmement profitable pour un travail sur le long terme tel que celui que nous proposons.

Une principale difficulté rencontrée est l'estimation des coûts d'accès, mais qui pourrait être résolue dans les prochaines années à travers la mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles dans le cadre du projet d'Amélioration de la Productivité et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA). Aussi, le renforcement du contrôle douanier en vue de limiter le système déclaratif permettrait d'avoir des données plus fiables en matière de volume et de valeur des échanges extérieurs pour la détermination des prix étalons (CAF ou FOB). En outre, au Burkina Faso un constat s'impose pour les produits fortement échangés, les importateurs et exportateurs sous-estiment systématiquement les volumes échangés afin de payer moins de taxes. La question de la fiabilité des données de douanes représente une cause d'incertitude pour l'analyse car cela affecte directement la méthodologie laquelle se fonde sur la comparaison entre les prix domestiques et les prix internationaux.

Deuxièmement, nos résultats sont basés sur des zones de production spécifiques. Il s'agit par exemple de la zone de N'Dorola (province de Kénédougou) pour le maïs, de la zone de Bagré dans la province du Boulgou pour le riz, de la zone cotonnière de l'Ouest dans la province du Houet pour le coton... Ces zones représentent les principales zones de production au Burkina Faso pour ces produits, mais d'autres zones confrontées à des situations différentes en termes de coûts d'accès ou de connexion à l'information sur les marchés par exemple pourraient donner des résultats différents.

Troisièmement, le fait que notre méthodologie propose des comparaisons établies à partir de moyennes annuelles ne nous permet pas de représenter et d'expliquer les variations de prix interannuelles, les effets de saisonnalité, ni même les variations de prix dues aux variations de qualité des produits au cours de la saison de production.

Tableau 29 : Écarts de prix observés et ajustés aux producteurs et aux grossistes, en FCFA/tonne, 2005-2010

Produit	INDICATEURS	Unité	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Riz	Écart de prix observé au grossiste	FCFA/TON	16,572	20,875	45,962	50,485	46,903	53,159
	Écart de prix ajusté au grossiste	FCFA/TON	106,056	64,246	51,376	48,035	110,747	58,034
	EP observé au producteur	FCFA/TON	32,842	16,084	33,796	40,637	19,048	30,094
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	71,846	28,184	21,603	21,495	41,471	16,631
Maïs	EP observé au grossiste	FCFA/TON	2,774	2,597	34,765	(1,052)	4,326	2,714
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	(12,519)	(13,019)	42,276	(19,278)	(12,634)	(14,745)
	EP observé au producteur	FCFA/TON	(19,070)	(41,804)	(12,763)	(24,430)	(16,472)	(30,113)
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	(43,745)	(67,636)	(11,467)	(59,999)	(45,661)	(61,542)
Coton	EP observé au grossiste	FCFA/TON	(32,629)	(25,180)	(8,917)	(6,788)	(1,499)	(9,589)
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	43,979	(25,717)	(214,118)	(287,051)	(268,791)	(409,690)
	EP observé au producteur	FCFA/TON	1,098	10,071	45,145	51,861	63,838	83,078
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	34,882	9,835	(45,349)	(71,735)	(55,817)	(96,030)
Huile de coton	EP observé au grossiste	FCFA/TON						
			293,935	175,061	184,469	359,336	152,360	215,731
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	300,089	181,211	114,041	285,441	62,479	134,000
	EP observé au producteur	FCFA/TON	71,652	77,839	123,641	226,008	110,763	160,016
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	71,019	77,066	46,291	144,444	13,010	70,412
Bétail	EP observé au grossiste	FCFA/TON	(56,850)	(34,967)	37,082	21,468	(42,635)	(37,311)
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	(71,116)	(50,528)	(50,060)	(73,300)	(143,933)	(141,749)
	EP observé au producteur	FCFA/TON	(91,776)	(123,806)	(96,660)	(91,206)	(92,245)	(102,387)
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	(109,813)	(143,065)	(188,379)	(191,474)	(199,900)	(213,229)
Gomme arabique	EP observé au grossiste	FCFA/TON						
			(118,835)	(108,312)	(108,312)	(98,964)	(78,234)	8,090
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	(210,663)	(200,420)	(347,361)	(338,750)	(324,586)	(240,997)
	EP observé au producteur	FCFA/TON	(158,758)	(148,726)	(128,047)	(98,503)	(114,527)	(107,308)
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	(265,065)	(255,599)	(382,811)	(354,506)	(377,594)	(374,061)
Sésame	EP observé au grossiste	FCFA/TON	26,236	49,466	(28,593)	(43,419)	(1,008)	(7,398)
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	11,687	34,960	(110,634)	(172,431)	(113,010)	(120,678)
	EP observé au producteur	FCFA/TON	60,509	43,048	(37,117)	(127,510)	(47,800)	(29,610)
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	28,155	12,057	(135,908)	(277,804)	(181,200)	(165,635)
Arachide	EP observé au grossiste	FCFA/TON	(6,551)	(96,817)	(3,373)	(35,720)	(38,955)	(57,522)
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	(22,642)	(111,161)	(81,587)	(133,887)	(122,595)	(154,866)
	EP observé au producteur	FCFA/TON	22,857	19,380	(21,343)	(88,202)	45,912	(9,407)
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	9,524	7,128	(75,110)	(155,240)	(11,765)	(75,991)
Sorgho	EP observé au grossiste	FCFA/TON	25,632	40,357	34,793	35,474	35,347	49,445
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	8,227	25,125	20,173	18,177	16,826	31,059
	EP observé au producteur	FCFA/TON	170	30,287	25,163	3,113	(20,912)	17,083
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	(30,628)	3,413	(443)	(26,601)	(51,959)	(14,722)
Oignon	EP observé au grossiste	FCFA/TON	(128,228)	(23,792)	(23,792)	(26,586)	(27,498)	(135,315)
	EP ajusté au grossiste	FCFA/TON	(110,020)	(40,815)	(40,815)	(45,393)	(46,979)	(112,633)
	EP observé au producteur	FCFA/TON	(228,666)	(75,329)	(14,499)	(97,098)	(99,887)	(207,674)
	EP ajusté au producteur	FCFA/TON	(213,759)	(95,719)	(34,889)	(119,635)	(123,197)	(188,821)

Tableau 30: Taux nominaux de protection observés et ajustés aux producteurs et aux grossistes et taux d'assistance nominale au producteur, en %, 2005-2010

Produit	INDICATEURS	Unité	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Riz	NRP observé au grossiste	%	7%	9%	23%	19%	18%	23%
	NRP ajusté au grossiste	%	73%	34%	26%	18%	55%	25%
	NRP observé au producteur	%	31%	15%	38%	34%	15%	29%
	NRP ajusté au producteur	%	105%	29%	22%	16%	41%	14%
Maïs	NRP observé au grossiste	%	2%	2%	33%	-1%	3%	2%
	NRP ajusté au grossiste	%	-8%	-8%	43%	-10%	-8%	-8%
	NRP observé au producteur	%	-16%	-35%	-16%	-16%	-14%	-23%
	NRP ajusté au producteur	%	-31%	-46%	-14%	-32%	-31%	-38%
Coton	NRP observé au grossiste	%	-5%	-4%	-2%	-1%	0%	-2%
	NRP ajusté au grossiste	%	8%	-5%	-32%	-37%	-36%	-44%
	NRP observé au producteur	%	1%	7%	41%	46%	61%	65%
	NRP ajusté au producteur	%	25%	6%	-23%	-30%	-25%	-31%
Huile de coton	NRP observé au grossiste	%	67%	40%	41%	75%	27%	40%
	NRP ajusté au grossiste	%	69%	42%	22%	52%	9%	21%
	NRP observé au producteur	%	19%	21%	32%	57%	22%	35%
	NRP ajusté au producteur	%	19%	20%	10%	30%	2%	13%
Bétail	NRP observé au grossiste	%	-24%	-13%	13%	7%	-12%	-10%
	NRP ajusté au grossiste	%	-28%	-18%	-14%	-18%	-32%	-30%
	NRP observé au producteur	%	-41%	-49%	-37%	-31%	-28%	-30%
	NRP ajusté au producteur	%	-45%	-53%	-53%	-49%	-46%	-47%
Gomme arabique	NRP observé au grossiste	%	-21%	-19%	-19%	-18%	-14%	1%
	NRP ajusté au grossiste	%	-32%	-31%	-44%	-43%	-39%	-29%
	NRP observé au producteur	%	-36%	-34%	-29%	-23%	-26%	-23%
	NRP ajusté au producteur	%	-48%	-47%	-55%	-52%	-53%	-52%
Sésame	NRP observé au grossiste	%	11%	22%	-10%	-9%	0%	-2%
	NRP ajusté au grossiste	%	4%	15%	-30%	-29%	-23%	-24%
	NRP observé au producteur	%	32%	26%	-16%	-32%	-15%	-9%
	NRP ajusté au producteur	%	13%	6%	-41%	-51%	-40%	-36%
Arachide	NRP observé au grossiste	%	-3%	-34%	-1%	-11%	-14%	-17%
	NRP ajusté au grossiste	%	-9%	-37%	-25%	-31%	-34%	-36%
	NRP observé au producteur	%	20%	13%	-16%	-48%	33%	-5%
	NRP ajusté au producteur	%	7%	4%	-40%	-61%	-6%	-31%
Sorgho	NRP observé au grossiste	%	16%	42%	39%	28%	24%	38%
	NRP ajusté au grossiste	%	5%	22%	19%	13%	10%	21%
	NRP observé au producteur	%	0%	40%	36%	3%	-16%	16%
	NRP ajusté au producteur	%	-18%	3%	0%	-20%	-33%	-11%
Oignon	NRP observé au grossiste	%	-42%	-12%	-12%	-12%	-12%	-40%
	NRP ajusté au grossiste	%	-39%	-19%	-19%	-19%	-19%	-36%
	NRP observé au producteur	%	-79%	-41%	-8%	-47%	-47%	-65%
	NRP ajusté au producteur	%	-78%	-47%	-18%	-53%	-53%	-63%

Indicateurs SPAAA et interprétations

Principaux indicateurs du projet SPAAA

En préalable plusieurs points doivent être soulignés :

Une part significative de la période analysée (2005-2010) a été particulièrement turbulente, avec des fondamentaux du marché qui ont été remis en question et les tendances de prix qui ont connu de fortes variations. Ceci a rendu l'analyse plus difficile et la détermination des causes des incitations et pénalisations plus ardues.

Par ailleurs, les interprétations se référant au secteur agricole dans son ensemble se rapportent en réalité uniquement au groupe de produits étudiés (riz, huile de coton, coton, sésame, bovins, gomme arabique, maïs, sorgho, arachide, oignon).

Le Tableau 29 et le Tableau 30 présentent les deux séries d'indicateurs que le projet MAFAP/SPAAA permet de générer: des écarts et des ratios. Ces indicateurs sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

Ces indicateurs résultent de l'agrégation sectorielle et par groupe de produits. Cette agrégation est pondérée afin de tenir compte du poids de chaque produit par rapport à la production totale en valeur.

Les indicateurs phares sélectionnés sont :

- du taux nominal de protection pour les produits importés (TNP_{imp}),
- du taux nominal de protection pour les produits exportés ($TNRP_{exp}$),
- du taux nominal de protection pour les produits non ou peu échangés (TNP_{not}),
- du taux nominal de protection pour les produits essentiels à la sécurité alimentaire (TNP_{fs}) tels que définis dans la sélection des produits (voir page 83) ;
- de la mesure de l'écart de développement du marché pour chacune des trois catégories de produits et pour le secteur agricole dans son ensemble (MDG_{imp} , MDG_{exp} , MDG_{not} , et MDG_{ag}) bien qu'en réalité il se rapporte uniquement aux huit produits étudiés.

❖ *Indicateurs du secteur agricole*

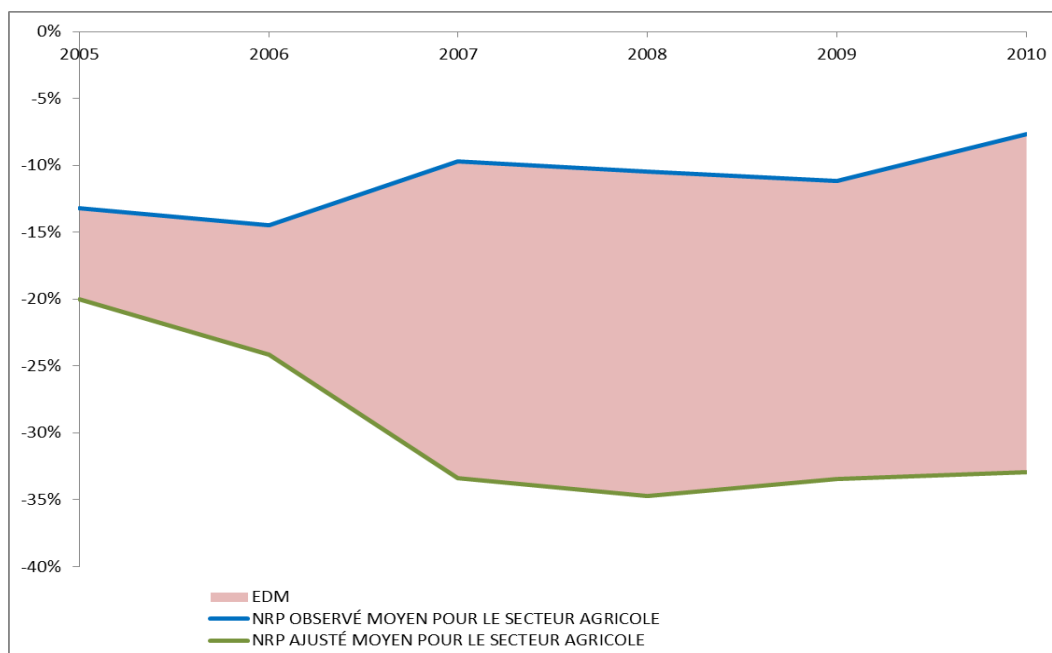
Les indicateurs pour le secteur agricoles dans son ensemble sont générés en agrégeant les résultats sur les incitations et pénalisations pour les dix produits analysés : le bétail, l'huile de coton, le riz, le maïs, la fibre de coton, le sésame, le sorgho, la gomme arabique, les arachides et l'oignon. Ces résultats sont pondérés en fonction de la valeur de la production de chaque produit. Les dix produits dans leur ensemble représentent 62 pourcent de la production agricole totale.

Comme expliqué au dessus, les dix produits sont catégorisés en fonction de leur statut d'échange durant la période d'analyse :

- Produits importés : riz et huile de coton
- Produits exportés : coton, gomme arabique, bétail, sésame
- Produits peu échangés ou non-échangés : maïs, sorgho, arachides, oignons

Le secteur agricole dans son ensemble connaît une pénalisation structurelle lorsqu'on se situe dans la période 2005-2010 avec une moyenne de -11 pour cent dans le domaine observé et -31 pour cent dans le domaine ajusté. Cependant, cette pénalisation a une tendance à s'atténuer sur la période indiquée avec des TNP observés passant de -13 pour cent en 2005 à -8 pour cent en 2010, contrairement aux TNP ajustés qui connaissent une accentuation de la pénalisation passant de -20 pour cent à -33 pour cent en moyenne.

Figure 29 : Taux nominaux de protection pour le secteur agricole, en %, 2005-2010



Source : Auteurs

La pénalisation observée du secteur agricole est en grande partie induite par celle des produits peu échangés et des produits exportés. En effet, en dehors du coton qui connaît une incitation dans le domaine observé, les autres filières d'exportation sont pénalisées le long de la période. Les produits peu échangés connaissent quant à eux des résultats mitigés avec parfois des années de pénalisation alternées d'années d'incitation.

La principale cause de pénalisation des acteurs ou de l'instabilité des incitations tient au fait de la déconnexion entre les marchés domestiques et régionaux (ou internationaux). En effet, les prix domestiques, notamment les prix aux producteurs ne suivent pas la même tendance évolutive (ou connaissent des variations moins que proportionnelles) que les prix étalons. L'exemple du coton qui est le seul produit d'exportation dont tous les acteurs sont incités, montre que l'organisation de la filière ainsi que l'intérêt porté par les décideurs sur la filière sont des facteurs influant significativement sur les incitations de acteurs. Cette situation est davantage confortée par la figure ci-dessus qui montre clairement qu'à partir de 2007-2008, le secteur agricole global connaît une atténuation du niveau de pénalisation observée. Cette atténuation du niveau de pénalisation pourrait être attribuée à l'ensemble des mesures prises par le gouvernement et ses partenaires d'une part pour accroître le niveau de production des céréales traditionnelles et du riz à travers le plan d'action céréales et la stratégie de développement de la riziculture et d'autre part, pour redynamiser et restructurer certaines filières telles que l'oignon et le bétail à travers la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP).

La comparaison entre le taux nominal de protection ajusté (TNPa) et le taux nominal de protection observe (TNPo), révèle que le secteur agricole reçoit des pénalisations encore plus fortes lorsque les inefficiences telles que la surévaluation du taux de change, les marges excessives et les taxes illicites sont prises en compte.

On déduit de ces résultats que l'essor du secteur agricole devrait passer entre autres, par la réduction importante des différentes distorsions rencontrées dans tous les autres secteurs de l'économie du pays, en particulier dans le secteur du transport. En effet, de meilleures infrastructures routières ainsi que la réduction des tracasseries routières faisant office de frais illicites permettraient de réduire les coûts d'accès qui sont une source importante de pénalisation des acteurs.

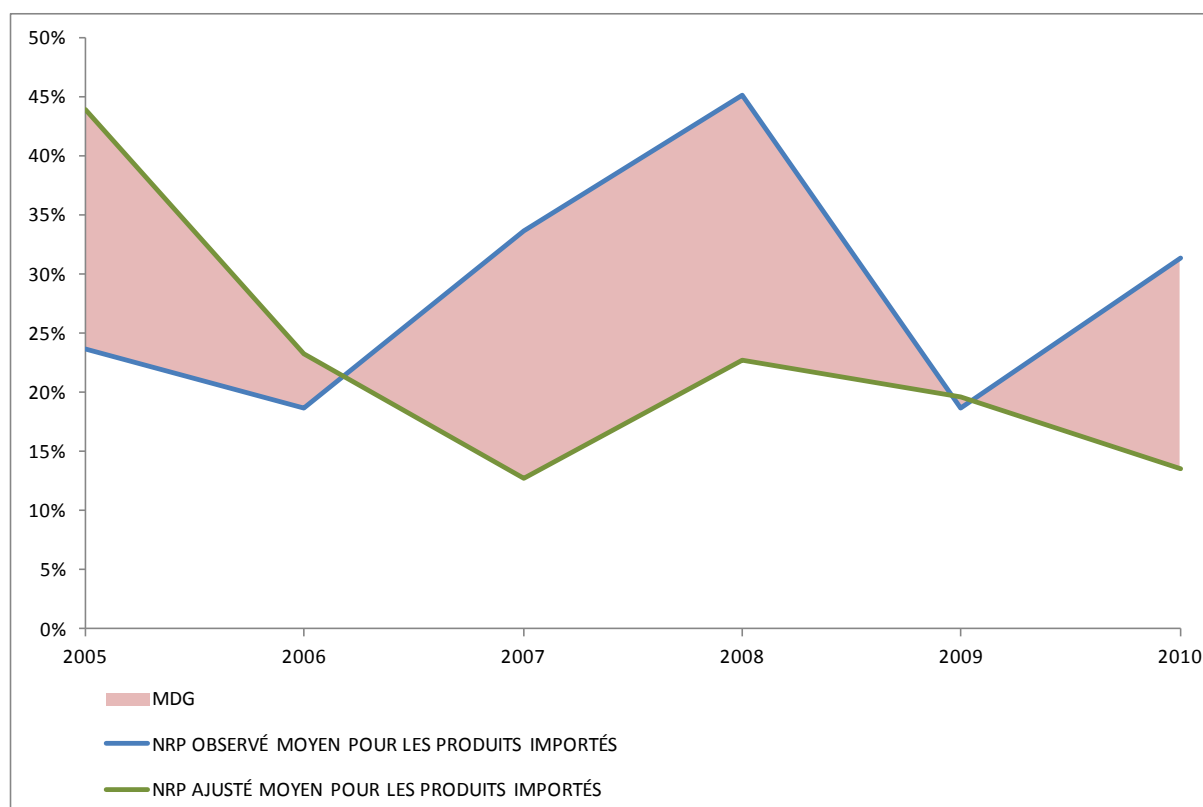
Indicateurs pour les produits d'importation

Les principaux produits d'importation concernés par la présente étude sont le riz et l'huile de palme qui est un substitut étroit à l'huile de coton produite par les industries locales.

Ces produits d'importation ont été globalement incités sur toute la période 2005-2010, traduisant des prix rémunérateurs et incitatifs pour les producteurs locaux. La crise alimentaire de 2008 montre visiblement que l'environnement a été favorable aux importations de riz et d'huile de palme dans le pays, avec une transmission de la flambée des prix internationaux sur le marché local avec des niveaux d'incitation passant de 19 pour cent en 2006 à 34 pour cent en 2007 et 45 pour cent en 2008.

Cependant, se situant dans une situation de forte concurrence avec les produits importés, ces filières pourraient souffrir d'un manque de compétitivité sur le marché local, avec des prix consommateur élevés.

Au niveau ajusté, les taux nominaux sont moins élevés à partir de 2007, résultant de la surévaluation du FCFA de l'ordre de 20 pour cent dans l'analyse. Cela implique que si le taux de change n'était pas surévalué, les prix à l'importation seraient plus élevés d'où la valeur élevée des écarts entre les prix producteur observés et les prix ajustés de référence.

Figure 30: Taux nominaux de protection pour les produits importés, en %, 2005-2010

Source : Auteurs

Riz

La filière riz focalise particulièrement l'attention des décideurs politiques burkinabè, tant pour le rôle prépondérant du riz dans la sécurité alimentaire nationale que pour son importance en termes de balance commerciale et de devises.

Production. La production rizicole au Burkina est faite selon trois modes bien distincts : irrigué qui occupe 53 pour cent de la production nationale, bas-fond (42 pour cent) et pluvial strict (5 pour cent). En dépit de la forte variabilité interannuelle liée aux aléas pluviométriques, la riziculture au Burkina Faso connaît une augmentation nette à partir de 2008, avec un fort taux d'accroissement entre 2008 et 2009 de l'ordre de 200 pour cent environ, dû à l'accompagnement de l'État. Cependant, l'augmentation de la production n'a pas rempli, et de loin, l'objectif politique de satisfaire l'autosuffisance en riz, quand bien même le ratio d'autosuffisance a augmenté de 43 pour cent à 52 pour cent sur la période 2008 à 2010.

A l'instar des autres pays ouest-africains, le Burkina Faso présente une consommation du riz en constante augmentation alors que la production nationale couvre à peine 47 pour cent⁴ des besoins de la population.

⁴ DGPER, 2011

Les principales zones de production de riz sont les Hauts Basins et le Centre-Est avec une couverture de 55 pour cent de la production nationale (DGPER 2009). Au regard des prix et des quantités offertes, le riz local demeure moins compétitif que le riz importé (voir les indicateurs calculés sur la Figure 31).

Consommation/utilisation. Au Burkina Faso, comme dans beaucoup d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, le riz est un sujet de préoccupation grandissante à la fois pour les producteurs et les consommateurs. La consommation annuelle de riz a atteint plus de 200 000 tonnes et s'accroît à un rythme annuel de 7.9 pour cent de consommation par tête entre 2005 et 2011 (série des bilans céréaliers, DGPER 2012), taux supérieur à celui de la croissance démographique (3.1 pour cent, Recensement général de la population et de l'habitat 2006). Le riz joue un rôle clé dans le régime alimentaire des ménages urbains.

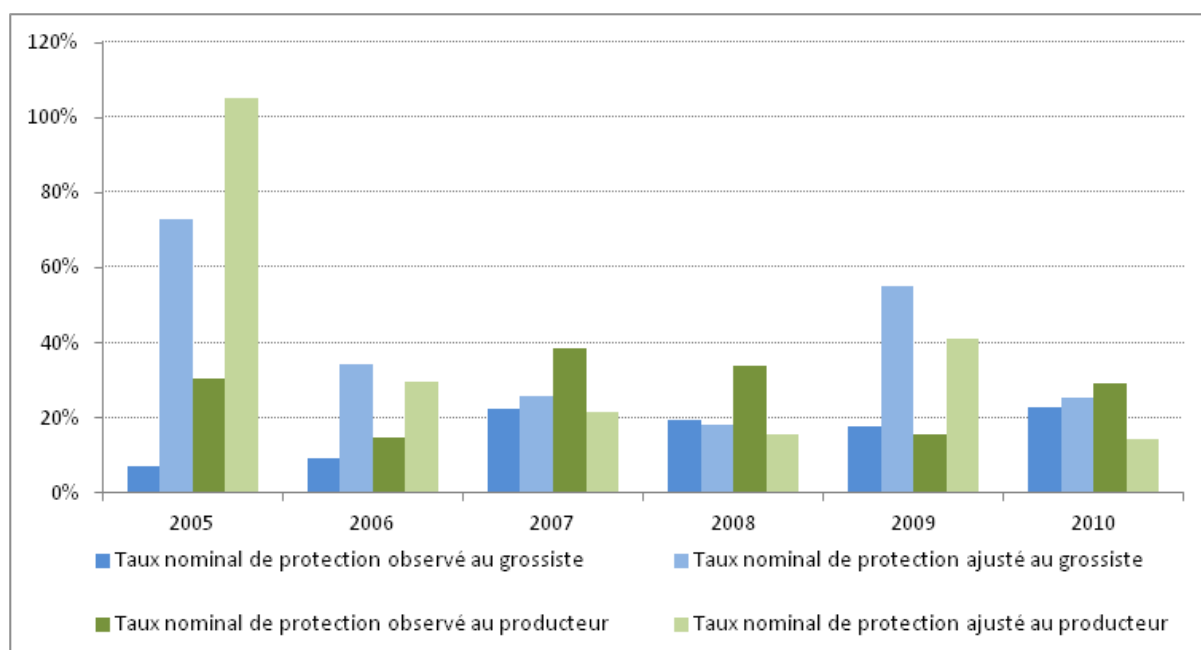
La demande en riz est inélastique par rapport au prix relatif des autres céréales. En effet, la demande en riz au Burkina est couverte à 53 pour cent par les importations (en moyenne 20,6 milliards par an entre 2006 et 2010). Si cette demande conserve les tendances actuelles (augmentation de la consommation de riz de 7,9 pour cent par an), on estime que celle-ci pourrait atteindre un volume de 495 000 tonnes en 2015 et de 600 000 tonnes en 2025 (AfricaRice, 2010).

Echanges et commercialisation. Les importations du riz ont fortement évolué sur la période de 1990 à 2009. Elles ont fluctué entre 69 000 et plus de 267 000 tonnes respectivement en 1990 et en 2009 avec une moyenne variant entre 250 000 à 300 000 tonnes au cours de la dernière décennie.

La Thaïlande, l'Inde, le Pakistan et le Vietnam sont les principales sources d'importation de riz au Burkina avec respectivement, 27 pour cent, 23 pour cent, 15 pour cent et 11 pour cent. Même si les importations ont considérablement augmenté en quantité, l'augmentation en valeur s'explique également par la hausse du prix du riz sur le marché international ces dernières années. Les exonérations des taxes à l'importation qui ont été accordées aux importateurs de riz ont très certainement joué un rôle clé dans l'évolution des importations.

Performances de la filière. La filière dans son ensemble connaît une structure organisée en amont et en aval de la production. Compte tenu de l'importance de la filière dans la consommation locale et dans la sécurité alimentaire du pays, le gouvernement et ses partenaires à travers des projets et programmes ainsi que les acteurs de la société civile (associations et interprofessions) interviennent tout au long de la chaîne de valeur de façon organisée depuis la fourniture des intrants jusqu'à l'écoulement de la production sur les marchés de consommation.

Indicateurs SPAAA et interprétation. L'analyse MAFAP/SPAAA révèle que sur l'ensemble de la période étudiée, les producteurs nationaux aussi bien que les grossistes ont reçu des incitations à la production et à la mise en marché puisqu'ils ont obtenu des prix supérieurs aux prix de référence qui prévaudraient en situation de marchés parfaitement ouverts et concurrentiels. Les producteurs et les grossistes ont donc bénéficié de formes de protection effectives qui ont en outre eu tendance à augmenter.

Figure 31. Taux nominaux de protection observé et ajusté pour le riz au niveau grossiste et producteur

Source : Auteurs

Au niveau des grossistes, on assiste à une protection croissante sur l'ensemble de la période jusqu'en 2007 où elle atteint son maximum. En 2008, on assiste à une légère baisse du niveau d'incitation par rapport à 2007, mais il reste toutefois plus important que les niveaux atteints en 2005 et 2006, en dépit de la crise alimentaire de 2008. Cette situation s'explique par les différentes mesures de politique prises lors de cette crise des prix. Le but principal de l'ensemble des mesures adoptées était de garantir des prix aux consommateurs accessibles (par exemple par l'annulation des droits de douane en 2008, la défiscalisation des produits alimentaires importés, la facilitation d'importation des produits alimentaires) et au vu des volumes importés il semble que ces mesures ont effectivement permis de faciliter ou du moins maintenir les opérations d'importations alors que le marché international du riz était très tendu.

En termes d'écarts de taux nominal de protection, il apparaît que les grossistes ont été proportionnellement moins soutenus que les producteurs en 2008. On peut alors conclure que les mesures d'urgence prises à partir de 2008 par le gouvernement essentiellement en faveur de la modération des prix au détail et de la relance de la production via les subventions aux intrants ont été davantage bénéfiques aux producteurs alors qu'elles ont eu une sorte d'effets ciseaux au niveau des grossistes.

Par ailleurs, les producteurs ont bénéficié d'incitations plus importantes que les grossistes pour les années 2005, 2006, 2007, 2008 et 2010. Une partie de ces soutiens à partir de 2008 relève de la politique commerciale puisque les importations de riz doivent acquitter un tarif de 13.5 pour cent. Ce taux est d'ailleurs assez proche du TNP ajusté au niveau du grossiste (voir Figure 31). Ce résultat indique un soutien significatif à la production nationale de riz qu'il est également possible d'attribuer au contrôle des prix qui a abouti à la fixation d'un prix plancher du riz paddy à 128 FCFA/kg en 2009 et aux subventions d'intrants aux producteurs (plus de 3 milliards pour le riz) en réponse à la crise alimentaire à partir de 2008. Cela se traduit encore plus nettement sur les taux d'assistance nominaux (TAN) pour ces mêmes années. On observe d'ailleurs l'augmentation des TNP sur la

période 2008-2010 au niveau du producteur par rapport aux années précédentes. Il convient de rappeler que si les prix intérieurs sont restés hauts en dépit des importations cela tient aussi au fait que les importations au Burkina Faso, pays enclavé, sont contrôlées par deux importateurs seulement. Ceux-ci sont en situation d'exercer un fort pouvoir de marché et de maintenir des prix hauts au niveau des grossistes et du détail afin de renforcer leurs propres marges commerciales. Il est clair que ce type de structure du marché du riz, qui isole de fait le Burkina Faso des signaux réels du marché international, revient à soutenir les grossistes et les producteurs par des prix intérieurs hauts et à pénaliser fortement les consommateurs qui ne bénéficient pas de la compétitivité-prix des importations.

La faible transmission des prix mondiaux au marché burkinabé est bien illustrée par l'évolution du cours mondial entre 2009 et 2010 (+16 pour cent) qui correspond à une stagnation en parallèle des prix producteurs locaux à 165 FCFA/kg pour les mêmes années (moyenne nationale).

Message principal. Les producteurs comme les grossistes ont été incités sur la période 2005-2010, à hauteur de 27 pour cent pour les producteurs et 16 pour cent pour les grossistes en moyenne. Les politiques gouvernementales destinées à assurer des prix aux consommateurs abordables à partir de 2008 n'ont pas sensiblement affecté ce statut incitatif que connaît la filière, les prix aux producteurs et aux grossistes restant élevés malgré la facilitation des importations. Ceci peut être expliqué par les subventions aux intrants et les prix plancher mis en place par le gouvernement à partir de 2008 qui ont manifestement eu un effet bénéfique sur la filière, ces mesures ayant été plus favorables aux producteurs qu'aux grossistes. Enfin, le fait que les importations soient contrôlées par deux grands importateurs de riz au Burkina Faso contribue à isoler le marché des prix internationaux et permet à ce duopole de maintenir des prix locaux élevés.

Huile de palme (huile de coton en substitution)

Production. L'huile alimentaire au Burkina est essentiellement dominée par l'huile de palme qui est importée. N'étant pas produite dans le pays, cette huile concurrence fortement l'huile de coton produite localement, qui lui est étroitement substituable. La production locale de l'huile de coton (obtenue à partir de la trituration de la graine de coton) est principalement assurée par une seule unité de production. Il s'agit de la Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie (SN CITEC) dont la production représente moins de 1 pour cent des importations d'huile de palme effectuées par le Burkina, exception faite de l'année 2009 au cours de laquelle elle représentait près de 4 pour cent.

Cette faible part de la production d'huile de coton sur le marché local est expliquée par des raisons diverses : d'abord, la graine de coton qui est le principal intrant dans la production de l'huile, coûte cher à la société (environ 65 pour cent du prix de revient) qui n'a aucun moyen de jouer sur les prix de cet intrant. Ensuite, la société quand bien même elle aurait les moyens de se procurer la graine de coton n'a pas toujours accès à la quantité désirée, en raison de la forte demande sur le marché. En effet, la graine de coton est également demandée par les producteurs d'aliments pour bétail, qui entrent en concurrence avec les producteurs d'huile de coton à base de graine de coton. Une troisième raison de la faible part de marché de la SN CITEC est la teneur en huile de la graine qui est d'environ 22 pour cent, dont seulement 17 pour cent sont extractibles ce qui indique la rentabilité médiocre du processus de transformation.

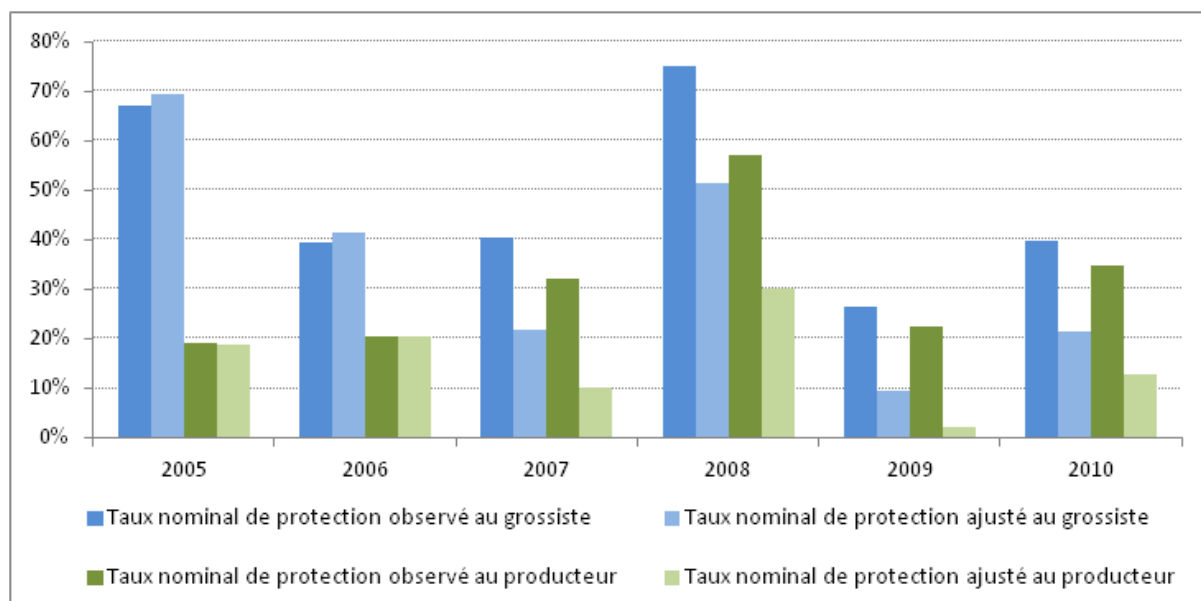
Consommation/utilisation. Puisque la quantité produite d'huile de coton est largement en deçà de la demande et représente moins de 1 pour cent de la quantité importée d'huile de palme, on suppose que celle-ci est totalement consommée de façon locale. Aussi, on fait l'hypothèse que toute la quantité importée d'huile de palme est destinée à la consommation humaine. Selon l'Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages menée en 2003, la consommation des huiles et graisses alimentaires représente près de 3 pour cent des dépenses alimentaires dans le pays.

Echanges et commercialisation. Les principaux partenaires du Burkina Faso pour l'importation de l'huile de palme à laquelle se substitue l'huile de coton locale sont la Côte d'Ivoire (plus de 1000 tonnes en 2005 et 2007) et minoritairement certains pays de l'Asie.

L'évolution de la valeur se fait de façon proportionnelle à celle de la quantité, avec des pics particulièrement importants observés lors des années 2005 et 2007. Les fluctuations en valeur des importations annuelles d'huile de palme au Burkina Faso s'expliquent par le cours mondial de ce produit qui a une tendance haussière sur la période 1999-2010. Entre 2005 à 2010, le pic le plus important du cours mondial est observé en 2008, avec cependant une valeur des importations relativement faible, due à la quantité importée relativement faible sur la période.

Performances de la filière. Au Burkina Faso, l'organisation de la filière cotonnière fait intervenir plusieurs types d'agents dont les interactions sont bien définies. Cependant, cette organisation se limite à la production du coton graine et à la transformation du coton fibre, avec une importance moindre dans la trituration de la graine. L'écoulement de la production est assurée par les trois sociétés cotonnières du pays (Faso coton, SOCOMA et SOFITEX), qui assurent le processus de transformation et séparent la graine de la fibre. La fibre de coton est exportée ou vendue à des industries de filature. La graine quant à elle est vendue aux différentes unités de transformation de graine (artisanales et industrielles). Les deux principaux acteurs du secteur de l'huilerie sont la SOFITEX et la SN CITEC (principale huilerie du pays), situées à Bobo Dioulasso. Il existe également une production artisanale d'huile de coton le plus souvent non raffinée, les petits transformateurs produisant plutôt de l'aliment bétail à partir des graines de coton.

Indicateurs SPAAA et interprétation. L'analyse MAFAP/SPAAA compare l'huile de coton produite localement à l'huile de palme importée. Cette comparaison est principalement motivée par le fait que l'huile de coton locale est un produit de substitution à l'huile importée (l'huile de palme essentiellement). Ces deux produits sont utilisés indifféremment aux mêmes fins par les ménages et ont des prix à la consommation identiques. Ils sont dès lors considérés comme parfaitement substituables. En outre, le marché mondial de l'huile de graine de coton est très réduit.

Figure 32. Taux nominaux de protection observé et ajusté pour l'huile de coton au niveau grossiste et producteur au Burkina Faso de 2006 à 2010

Source : auteurs

Sur l'ensemble de la période, les prix établis sont incitatifs aussi bien pour les producteurs que pour les grossistes, avec une protection des grossistes plus importante que celle des producteurs. Le taux nominal positif en 2005-2007 peut être attribué à l'existence d'un tarif de 20 pour cent sur l'huile de palme raffinée et à l'application de la TVA en plus du tarif comme mesure de protection. Cependant il est aussi clair que les valeurs positives des indicateurs observées le long de la période peuvent être attribuables à la défaillance du système de contrôle de valeur des marchandises importées. En effet, toute imposition fiscale et douanière est faite sur déclaration de l'importateur qui peut avoir intérêt à sous-estimer la valeur de sa marchandise afin de réduire ses taxes. A titre de comparaison, les valeurs unitaires des importations (utilisées pour estimer le prix CAF) du Mali sont plus élevées que celles du Burkina pour la période (2005-2009) en dehors de l'année 2007.

En 2008, on note des incitations particulièrement élevées par rapport à l'ensemble de la période. La particularité notée au cours de cette année est en partie imputable au taux de change moyen observé au cours de l'année, qui est inférieur à celui des autres années. Aussi, il faut noter que la période 2007-2008 a été une période de crise alimentaire d'envergure mondiale qui a entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires. C'est pour faire face à cette crise que le gouvernement burkinabè a mis en place au début de l'année 2008, des mesures⁵ visant à réduire les prix à la consommation des produits. Ces mesures qui auraient dû pousser les prix à la baisse et donc pénaliser les producteurs et les grossistes ont paradoxalement correspondu à des incitations pour les producteurs et grossistes. Ceci signifie qu'en termes de soutien au consommateur, la mesure a été inefficace en 2008, puisque les prix locaux de l'huile de palme ont connu une forte augmentation malgré tout. Cependant, les mesures gouvernementales de réduction des prix des produits par le biais de la facilitation des opérations d'importations ont progressivement contribué à dégrader les incitations des grossistes jusqu'en 2010. Ainsi on constate une baisse du prix de l'huile de palme au

⁵ Voir le point sur les mesures d'urgence prises par le gouvernement et les PTF en cas de crise alimentaire.

Burkina à partir de 2008 tandis que les cours mondiaux augmentaient en 2009 et restaient à un fort niveau en 2010.

Précisions cependant que les grossistes ont été plus incités que les producteurs au cours de la période étudiée. Ceci est dû à la faiblesse du marché local de l'huile de coton. La graine coûte cher aux producteurs⁶ et l'huile est produite en faible quantité. Pourtant, il existe de véritables incitations à la production pour les acteurs de la filière compte tenu des prix relativement hauts de l'huile de coton locale. Le manque de production d'huile de coton, peut s'expliquer par les incitations encore plus fortes à la production de fibre de coton pour les cotonculteurs (voir ci-dessous).

Message principal. Les producteurs comme les grossistes ont été fortement incités sur la période 2005-2010, à hauteur de 31 pour cent pour les producteurs et 48 pour cent pour les grossistes en moyenne. Les incitations en 2008 ont paradoxalement été très fortes, quand bien même l'Etat prenait des mesures destinées à favoriser les importations d'huile de palme et donc logiquement à faire baisser les prix. Cela indique un échec du soutien au consommateur pour cette année-là. Globalement, il apparaît que les incitations existent pour la production d'huile de coton, mais qu'elles sont peut-être court-circuitées par les incitations encore plus fortes à la production de fibre de coton et également par l'usage très répandu de la graine pour la production d'aliment-bétail.

Indicateurs pour les produits d'exportation

Les produits d'exportation sont pénalisés dans l'ensemble avec des TNPo de -20 pour cent en moyenne entre 2005 et 2010. Le niveau de pénalisation observé des produits d'exportation connaît une atténuation à partir de 2007. Ce résultat est induit par l'accroissement du niveau d'incitation observé dans la filière coton (passant de 7 pour cent en 2006 à 41 pour cent en 2007). En outre, cette production affiche un poids important dans les exportations des produits étudiés (variant entre 70 et 96 pour cent), ce qui explique que le coton, par ailleurs fortement soutenu, tire l'ensemble des produits du groupe des exportations à un niveau de pénalisation moins importante. Notons en effet qu'en dehors du coton, les acteurs de toutes les autres productions exportées telles que le sésame, le bétail et la gomme arabique sont pénalisés au moins 4 années sur 6, avec des TNPo moyens respectifs de -9 pour cent, -36 pour cent et -29 pour cent.

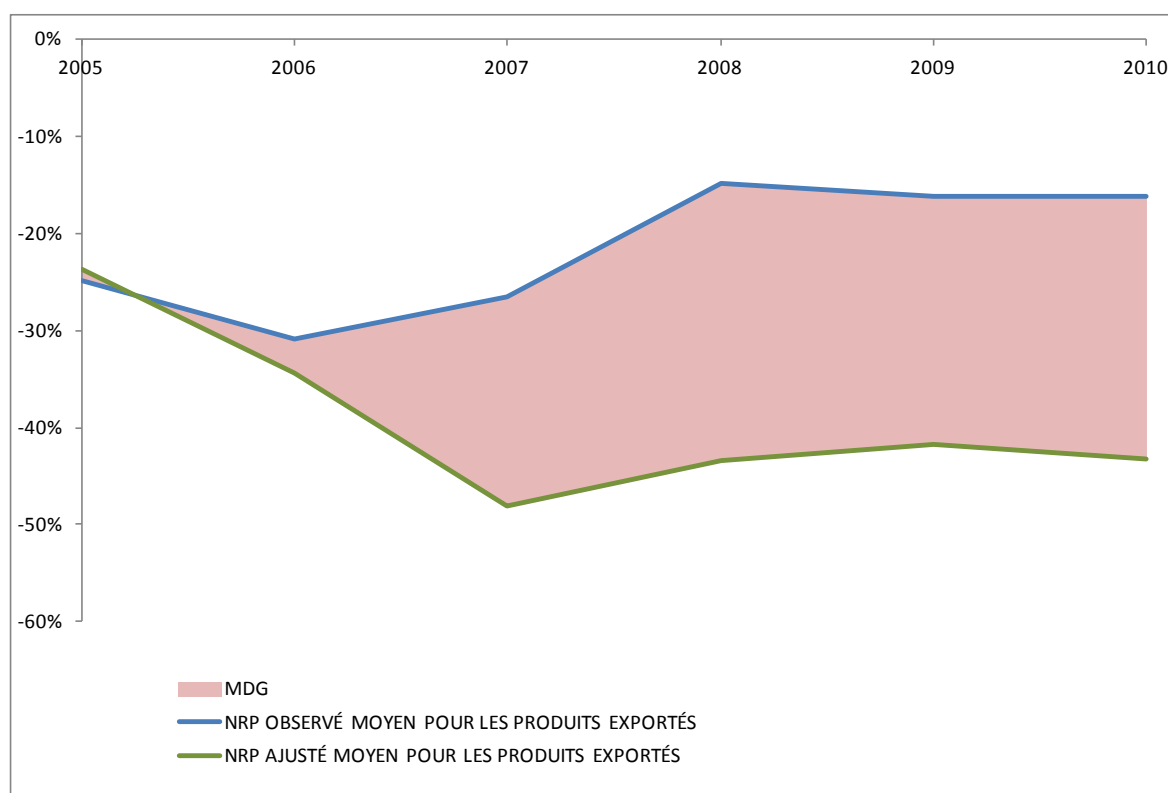
Le domaine ajusté qui prend en compte la surévaluation du taux de change, les marges excessives ainsi que les frais illicites, montre que de telles inefficiences génèrent une pénalisation supplémentaire pour le secteur des exportations sur l'ensemble de la période, à l'exception de l'année 2005 au cours de laquelle le TNPa est supérieur au TNPo. Ceci est en grande partie dû au fait que les producteurs de coton auraient reçu des prix moins incitatifs si le taux de change était dévalué comme il a été estimé dans le domaine ajusté.

Au regard des résultats des écarts de marché de développement (EDM) pondérés, les produits exportés sont légèrement les plus négativement affectés (-24 pour cent contre -21 pour cent pour les produits faiblement échangés et -6 pour cent pour les produits importés). Cette pénalisation est davantage accentuée à partir de 2007, et pourrait s'expliquer d'une part par la surévaluation de la

⁶ Sur ce point, il est important de noter que les subventions pour le coton fibre n'affectent pas l'échelon de la transformation.

monnaie locale et d'autre part par la faiblesse des infrastructures qui renchérissent les coûts d'accès. En dépit des fortes incitations observées pour le coton, il constitue la filière ayant les EDM les plus importants, de l'ordre de -26 pour cent. Il ressort alors que les incitations n'impliquent pas nécessairement une absence d'inefficience des marchés. Dans le cas du coton, il est clair que les mesures gouvernementales induisent aux incitations des producteurs, même si la filière elle-même est inefficace. On peut également remarquer que le coton et le bétail connaissent tous les deux des EDM négatifs, en dépit de leurs niveaux de protection opposés. Ainsi, contrairement à ce qu'on pourrait penser, les EDM ne sont pas corrélés aux effets des mesures politiques de soutien aux filières et affectent toutes les catégories de produits indépendamment de leurs situations respectives en termes d'incitations ou de pénalisations.

Figure 33: Taux nominaux de protection pour les produits exportés, en %, 2005-2010



Source : Auteurs

Coton

Le coton est l'un des moteurs du développement de l'économie rurale de l'ouest du Burkina. La production du coton se fait uniquement en culture pluviale par plus de 250 000 exploitations agricoles, regroupant plus de 350 000 producteurs de cotons. Cet engouement pour la culture du coton s'explique par le fait que le coton est la première culture de rente au Burkina Faso avec une contribution au revenu monétaire des ménages agricoles de l'ordre de 12 pour cent (RGA 2006-2010).

Production. La production du coton au Burkina Faso a présenté trois grandes tendances entre 1995 et 2011 :

- période 1995-2000 avec un pic de production de 334 106 tonnes en 1997 ;
- période 2001-2006 caractérisée par une croissance accélérée de la production ;
- période 2007-2011 caractérisée par une chute et des fluctuations interannuelles. Cette période correspond à la libéralisation effective de la filière coton.

Aujourd'hui le Burkina Faso a connu un développement spectaculaire en matière de production cotonnière, lui permettant de devenir le premier producteur africain de coton et le douzième sur le plan mondial, bien qu'en 2007 cette production a connu une baisse de 50,33 pour cent en passant de 759 858 en 2006 à 377 364 tonnes. La tendance haussière de la production observée le long de la période est davantage due à un phénomène d'augmentation des superficies qu'à une amélioration des rendements qui ont globalement tendance à stagner.

La production et la commercialisation de coton au Burkina est gérée par trois grandes sociétés cotonnières situées dans trois zones distinctes du pays. Il s'agit de la SOFITEX dans l'ouest, Faso Coton au centre et la SOCOMA à l'est. La SOFITEX qui est de loin la plus grande des trois sociétés est le principal acteur de la filière avec plus de 90 pour cent des superficies cultivées et environ 80 pour cent de la production nationale en 2009.

En matière d'innovation dans la production de coton, le Burkina Faso n'est pas en reste. En effet, il est le troisième pays du continent à autoriser officiellement la culture du coton transgénique (coton Bt), avec pour objectif, la réduction des coûts de production à travers la baisse du nombre de traitements (2 au lieu de 6).

Consommation/utilisation. Etant essentiellement une culture d'exportation (99 pour cent de la production), la consommation locale du coton est négligeable et est assurée par les transformateurs. En effet, seulement 1 pour cent de la production locale est transformée pour la production de fils principalement réexportés dans la sous-région. Les coproduits, notamment la graine, sont vendus aux huileries locales pour l'extraction d'huile et la fabrication de savon et d'aliments pour le bétail.

Échanges et commercialisation. La commercialisation du coton au Burkina Faso est assurée par les sociétés cotonnières dans chaque zone de production. Selon l'instrument automatisé de prévision (IAP)⁷, le pays a exporté en 2010, 175 000 tonnes de fibre de coton. Au cours des dernières années, les principaux pays partenaires du coton burkinabè exporté sont l'Asie du Sud-Est et le Moyen Orient (62,01 pour cent), l'Europe (17,06 pour cent), l'Amérique du Nord et du Sud (13,77 pour cent) et enfin l'Afrique et l'Océan Indien (7,16 pour cent).

⁷ L'instrument Automatisé de Prévision (IAP) est un instrument conçu par le ministère de l'économie et des finances dont la fonction principale est de publier un ensemble d'indicateurs calculés à partir de sa base de données alimentée par les différentes structures publiques. En outre, l'IAP a pour fonction de prévoir ces mêmes indicateurs pour les années ultérieures, qui sont ensuite corrigés avec les données réelles actualisées une fois que celles-ci sont disponibles.

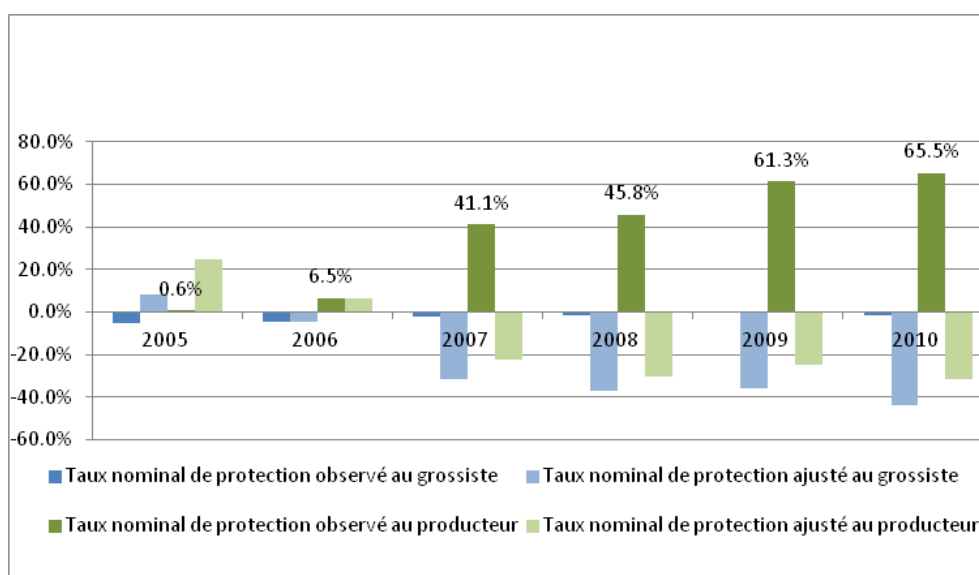
Durant la période 2000-2006, les exportations n'ont cessé d'augmenter en lien avec une production en hausse constante malgré l'évolution en dents de scie du cours mondial du coton fibre. Entre 2006 et 2008, les exportations ont très fortement chuté, en lien avec la chute de la production et la baisse des cours du coton. Depuis 2008, on observe une légère hausse de ces exportations alors que les cours se stabilisent.

Performance de la filière. A partir de 2003 et sous la pression de la Banque mondiale, le secteur cotonnier au Burkina Faso a été libéralisé pour en finir avec le monopole d'achat et de commercialisation de la SOFITEX. Cette libéralisation a été finalisée par l'installation de l'Association Interprofessionnel du Coton du Burkina (AICB) pour coordonner le secteur sans forte implication de l'État burkinabè en février 2006. L'AICB est composée de représentants de l'organisation des producteurs UNPCB et de la nouvelle Association des sociétés cotonnières (ASC).

Les principaux acteurs de la filière sont, les producteurs, les sociétés cotonnières, la recherche cotonnière, les banques, les autres privés (transporteurs, fournisseurs d'intrants, les huiliers, etc.) et l'État burkinabé qui participe également à la vie de la filière qui interviennent selon leur fonction depuis la fourniture des intrants jusqu'à la commercialisation du coton fibre ou du coton graine transformé.

Indicateurs SPAAA et interprétation. Premièrement, à notre connaissance, il n'y a pas de politique commerciale explicite sous forme de taxe ou même de subvention sur les exportations de coton par exemple. Dans de telles conditions, l'analyse devrait logiquement indiquer un taux de protection nul. Cependant l'existence d'une filière à l'organisation particulière où la SOFITEX, la SOCOMA et Faso Coton jouent un rôle central rend l'analyse plus complexe. Ces entreprises sont en situation de monopsonne dans chacune des trois régions de production du Burkina Faso et elles jouent aussi un rôle de relais des gros opérateurs internationaux (Dagris ou Reihnart) qui contrôlent le marché du coton mais aussi des intentions gouvernementales et des décisions publiques.

Du point de vue des prix, l'évolution au Burkina Faso a reflété la tendance du marché mondial avec des prix stagnants et bas alors que ces prix avaient augmenté dans des pays voisins, Mali et Côte d'Ivoire par exemple, anticipant la hausse des cours mondiaux de 2010 et 2011. La comparaison et le calcul des écarts entre les prix domestiques et les prix de références issus du marché international révèlent deux périodes distinctes et deux groupes d'acteurs du point de vue de la structure des incitations à la production de coton au Burkina Faso.

Figure 34. Taux nominal de protection observé et ajusté pour les producteurs et grossistes pour le coton de 1^{er} choix

Source : Auteurs

En ce qui concerne les grossistes, la Figure 34 montre des taux nominaux de protection (observés) négatifs d'environ -2 pour cent, traduisant des pénalisations sur l'ensemble de la période étudiée. Cela suggère un manque de soutien à l'exportation du coton au niveau des sociétés cotonnières (la SOFITEX dans le cas présent) en 2005 et 2006, en dépit de l'ensemble des politiques en place au Burkina Faso depuis 2006.

Les écarts sont encore plus prononcés et décroissants dans le domaine ajusté au cours de la période (2007-2010). Quand on considère l'effet de la surévaluation de la monnaie nationale et l'effet du prix de référence sur le marché international on observe que les niveaux de pénalisation au niveau des grossistes s'accroissent. Ces résultats sont logiques car une monnaie surévaluée rend les exportations plus difficiles.

Au niveau des producteurs, on constate des taux de soutien significatifs et croissants au cours de la période, de l'ordre de 37 pour cent en moyenne. On remarque en particulier une augmentation des taux nominaux de protection à partir de 2007 (passant de 7 pour cent en 2006 à 41 pour cent en 2007 et 65 pour cent en 2010). On peut donc conclure que le soutien aux producteurs s'est accru à partir de 2007 qui correspond à l'année de mise en œuvre de la réforme du secteur du coton dans le pays avec la mise en application effective du nouveau mécanisme de fixation des prix.

A partir de 2007, bien que l'écart se soit accru entre les producteurs et les usines (accroissement de plus de 34 points de pourcentage entre 2006 et 2007), la situation s'est légèrement améliorée pour ces dernières. Le nouveau système offre des niveaux de pénalisations moins importants pour les usines, tout en restant globalement à l'avantage des producteurs.

De manière générale le tableau décrit par ces indicateurs est celui d'un système coton qui favoriserait davantage les producteurs que les usines. Le soutien est systématiquement plus fort au niveau du producteur qu'au niveau de l'usine de transformation avec une tendance progressivement haussière au fil des années. Les indicateurs révèlent un environnement des politiques globalement favorable à la production de coton pour l'exportation avec des prix aux producteurs supérieurs à ce

qui prévaudraient en situation de marché parfaitement ouverts et concurrentiels. Pourtant, la description du contexte des politiques n'indique pas de politique explicite de soutien aux exportations. Cependant, ce résultat est cohérent avec la connaissance de la réalité locale au Burkina Faso avec des sociétés cotonnières en situation de monopole dans des régions de production et qui, du fait du mécanisme de fixation du prix du coton, assument de facto une fonction à la fois sociale de soutien à la production de coton et économique pour le développement du secteur cotonnier vital pour l'économie du pays.

L'essentiel des écarts de prix s'explique par ce mécanisme de fixation des prix au producteur, qui bien qu'il soit corrélé au cours du marché mondial offre une certaine protection en garantissant des prix globalement plus élevés. Cela devient manifeste à partir de 2007 qui constitue le point d'inflexion de la structure des incitations entre les producteurs et les usines. En même temps, nos résultats suggèrent que le mécanisme pour la fixation des prix au producteurs fonctionne par rapport aux objectifs qui lui sont assignés comme outil de stabilisation et de développement des incitations aux producteurs de coton puisqu'il bénéficie davantage à l'amont de filière.

Message principal. Les producteurs de coton sont incités sur la période 2005-2010, à hauteur de 37 pour cent en moyenne, tandis que les grossistes connaissent de légères pénalisations à hauteur de -3 pour cent en moyenne. L'environnement politique soutient fortement les producteurs plutôt que les usines de traitement du coton, surtout à partir de 2007. Ceci tient au système en place au Burkina Faso, dans lequel les trois sociétés cotonnières (surtout la SOFITEX) bien qu'ayant une situation de quasi-monopole doivent proposer des prix d'achat en lien avec les prix cours international du coton, conformément au mécanisme de fixation du prix du coton qui offre des prix jusqu'à présent avantageux aux producteurs. Le niveau d'incitation reflète la volonté politique de soutien à la production de coton.

Bétail (en lieu et place de la viande de bœuf)

Au Burkina Faso, l'élevage contribue de manière significative à la croissance de l'économie, avec une contribution au PIB estimée à 18 pour cent (PNDEL, 2010). Au cours de la période 1999-2008, son poids dans la contribution à la croissance du secteur agricole a enregistré une moyenne de 27,7 pour cent. En outre, on note une amélioration de la croissance de sa valeur ajoutée de 2,7 pour cent en 2011 contre 2,3 pour cent en 2010. Selon les tendances de l'économie au Burkina Faso, cette performance devrait maintenir son rythme de croissance sur la période 2012-2014 avec un taux de 2,7 pour cent en moyenne au regard des actions de certains projets qui devraient contribuer à améliorer les conditions de pratique de l'élevage.

Production. L'effectif du cheptel burkinabè constitué essentiellement des bovins, des ovins et des caprins enregistre une progression permanente, avec des taux d'accroissement annuels estimés à 2 pour cent pour les bovins et 3 pour cent pour les ovins et caprins (Ministère des Ressources Animales, 2007).

Même si elle ne constitue pas l'espèce la plus importante en matière d'effectif parmi les trois espèces suscitées (2^{ème} après les caprins), l'espèce bovine est celle dont la production est la plus financièrement rentable (59 000 FCFA/tête, contre 15 500 FCFA/tête et 11 500 FCFA/tête respectivement pour les ovins et les caprins).

Sur la période 1961-2009, l'effectif des bovins connaît une tendance haussière, avec une accélération de la croissance à partir de 1984 jusqu'en 2010, passant d'environ 3 millions à 9,8 millions de têtes. Cette accélération est attribuable au souci des responsables de l'élevage de redynamiser le secteur depuis les années 1950, à travers entre autres, l'introduction des cultures fourragères⁸ dans les zones agropastorales.

Les régions à plus forte concentration bovine (effectifs annuel moyen de plus de 600 000), sont les régions du Sahel, des Hauts Bassins, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest.

Les grands traits caractéristiques du sous-secteur de l'élevage sont sa faible productivité et la dominance du mode extensif d'élevage. Dans la région du Centre Nord qui abrite la zone de production considérée pour les analyses comme dans les autres régions, l'élevage sédentaire extensif est le mode d'élevage le plus pratiqué avec environ 71 pour cent des ménages producteurs.

Consommation/utilisation. A travers la consommation de ses produits par les populations, le secteur de l'élevage contribue de façon directe, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Entre 2005 et 2010, l'effectif des abattages contrôlés de bovins a varié entre 195 284 et 225 381 selon l'annuaire statistique du secteur de l'élevage.

Les régions du Centre et des Hauts Bassins qui abritent les plus grands centres urbains du pays (Ouagadougou et Bobo Dioulasso pour les deux régions respectives) pour sont les plus grandes consommatrices de bovins avec respectivement plus de 80 000 têtes et plus de 35 000 têtes.

Echanges et commercialisation. Le choix de l'analyse des bovins en lieu et place de la viande de bœuf s'explique par le fait qu'au Burkina, le bétail transformé en viande ne fait l'objet que d'une quantité négligeable d'échanges extérieurs.

Les produits de l'élevage constituent une part importante des recettes totales d'exportation dans le pays. Selon l'Instrument Automatisé de Prévisions⁹ de 2012, sur la période 2005-2010, la part des exportations des produits de l'élevage dans les recettes totales d'exportation varie entre 9,6 pour cent (en 2010) et 16,3 pour cent (en 2008). Les bovins sont la troisième espèce exportée avec une part moyenne d'environ 22 pour cent après les ovins (26 pour cent) et les caprins (32 pour cent), (DGPSE, 2011). En valeur et sur les recettes totales d'exportation, l'espèce bovine est le quatrième pourvoyeur de devises au Burkina Faso après l'or, le coton et le sésame (INSD, 2010).

Les flux externes des produits de l'élevage, particulièrement les échanges de bovins, ne vont pas au-delà des limites de la sous-région. Ces flux externes sont destinés au marché Nigérien et aux marchés des pays côtiers à partir du nord du pays.

Performance de la filière. Depuis le premier maillon de la filière que sont les producteurs (éleveurs) jusqu'aux consommateurs, différents acteurs aux rôles bien spécifiques interviennent tout au long de la filière, soit pour vendre, soit pour acheter, soit pour transformer et mettre à la disposition des consommateurs, des produits adaptés à leurs besoins. Cependant, une des caractéristiques

⁸ Les cultures fourragères entrent dans l'alimentation du bétail.

⁹ Outil de prévision des agrégats macroéconomiques du Burkina utilisé par le ministère de l'économie et des finances.

fondamentales de la commercialisation dans la filière bétail-viande est le caractère informel des relations entre les acteurs. Toutes les transactions sont basées sur des relations de confiance entre personnes qui se connaissent de longue date.

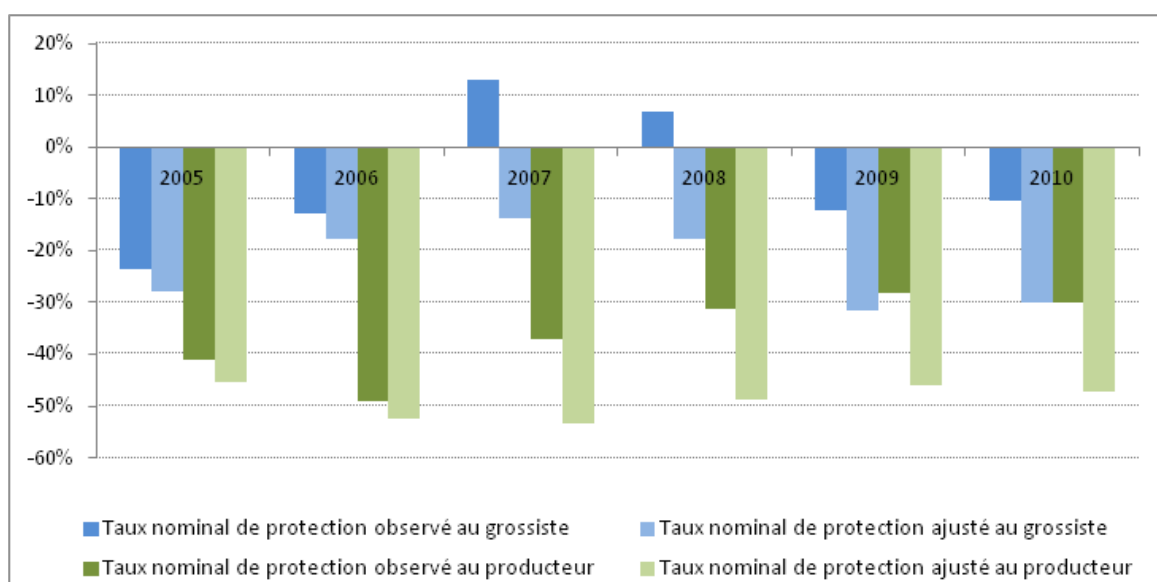
D'une manière générale, il existe pour chaque produit animal, deux types de circuits:

(i) **un circuit court**: il est caractérisé par l'approvisionnement de proximité, l'autoconsommation, le ravitaillement direct des centres urbains et des exportations marginales s'effectuant lors des transhumances. Les acteurs du circuit court échappent le plus souvent, aux contrôles sanitaires et fiscaux;

(ii) **un circuit long**: ce circuit est plus structuré et concerne les animaux passant sur les marchés, dans les abattoirs et l'essentiel des exportations. Ce circuit s'organise autour de six grands groupes d'agents que sont les éleveurs, les collecteurs, les commerçants, les transformateurs, les détaillants et les particuliers. Ces différents acteurs évoluent dans les trois principales étapes de la filière: production, transformation et commercialisation (commerce domestique et exportation).

Indicateurs SPAAA et interprétation. Les producteurs paraissent pénalisés pour toutes les années étudiées. Les grossistes ont perçu de légères incitations en 2007 et 2008. Ces incitations sont cependant sujettes à caution, car dans l'hypothèse d'une filière efficiente (sans surcharge d'intermédiaires, taxes illicites...), les grossistes percevraient en vérité pour ces années des prix plus faibles que ceux qu'ils pourraient obtenir. On observe également une régression progressive en valeur absolue des taux nominaux de protection pour les producteurs entre 2006 et 2009. Ceci peut être attribuable aux différents projets et programmes ainsi qu'aux mesures de soutien y compris les résultats de recherches et développement au profit du secteur de l'élevage

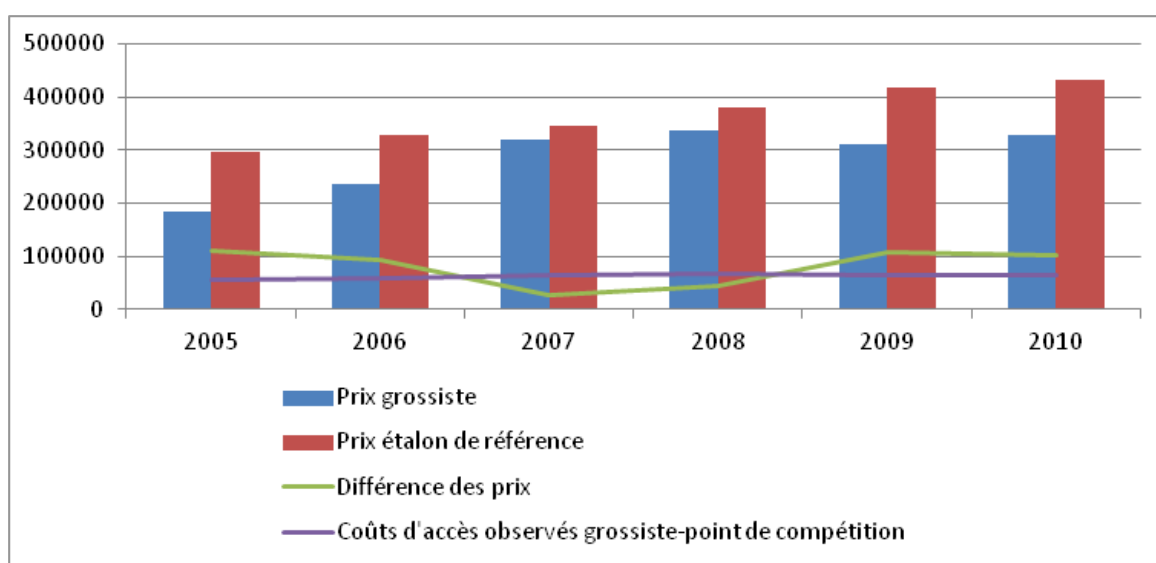
Figure 35. Taux nominal de protection observe et ajusté pour les grossistes et producteurs de zébu peulh



Source : Auteurs

Au niveau des grossistes, les taux nominaux de protection négatifs sur les périodes 2005-2006 et 2009-2010 sont en partie imputables à l'absence de politiques commerciales pour les animaux sur pieds. En effet, il n'existe pas de suivi des prix locaux des bovins en lien avec les prix externes, ce qui conduit à des prix grossistes faibles, comparativement au prix FOB établi à la frontière, tandis que les coûts d'accès observés demeurent forts. Ceci se reflète dans le tableau ci-dessous qui indique qu'en dehors de 2007 et 2008, années où les grossistes sont protégés, la différence entre les prix grossistes et les prix étalons est largement au dessus des coûts d'accès. Cela dénote d'une déconnexion entre les grossistes et la situation commerciale extérieure. On constate ainsi que les coûts d'accès ont une tendance constante sur la période 2005-2010, tandis que les écarts entre les prix grossiste et prix étalon représentent la variable de pénalisation ou d'incitation des grossistes.

Figure 36. Différence entre le prix grossiste et le prix étalon de référence du zébu peulh



Source : Auteurs

Par ailleurs, dans la pratique, les commerçants de bétail, ne profitent pas entièrement de la libre circulation des biens et des personnes et de l'élimination de la fiscalité aux frontières suivant les politiques commerciales de l'UEMOA et de la CEDEAO. Même lorsque l'on a retiré l'impact potentiel du tarif extérieur du Nigéria sur le bétail (20 pour cent), nos résultats montrent qu'il subsiste des barrières non tarifaires, notamment des barrières non officielles qualifiées de « taxes sauvages », ou « frais illicites » entre certains pays de la région, surtout entre les pays sahéliens (exportateurs nets de bétail) et les pays côtiers (importateurs nets de bétail). De plus, les droits de douane sont augmentés par d'autres prélèvements qui font office de taxes.

Il est aussi important de mentionner la forte dépendance des grossistes exportateurs vis-à-vis des moyens de transport appartenant à de tierces personnes. En effet, les camions utilisés pour le transport du bétail jusqu'à Lessa au Nigéria sont loués par les exportateurs de bétail à des commerçants importateurs-exportateurs. Pour absorber ces coûts, les grossistes appliquent des prix faibles sur le marché local, dans le souci de pouvoir rester compétitifs sur les marchés extérieurs dont ils n'ont pas une grande maîtrise.

Les producteurs sont donc plus pénalisés que les grossistes. Cette pénalisation prononcée des producteurs traduit un écart de développement réel entre les grossistes et les producteurs. En effet,

le système de production bovine au Burkina Faso est encore dans une phase artisanale, surtout dans la zone de production considérée par l'étude (Yilou situé dans la région du Centre-Nord), qui présente beaucoup d'insuffisances en matière d'investissement en infrastructures d'élevage.

La comparaison entre les indicateurs du domaine ajusté et observé révèle enfin qu'il existe un manque à gagner encore plus important pour les producteurs et grossistes si l'on considère une filière plus efficiente. En effet l'écart ajusté prend en compte le taux de change, et les inefficiences dans les coûts d'accès tels que les frais illicites et les marges excessives des grossistes : le fait que cet écart soit plus élevé nous permet d'affirmer que les producteurs comme les grossistes pourraient percevoir de meilleurs prix si ces inefficiences étaient levées.

Message principal. Les producteurs sont clairement pénalisés sur la période 2005-2010, à hauteur de -36 pour cent, tandis que les grossistes sont globalement pénalisés à hauteur de -7 pour cent en moyenne, avec deux années de légères incitations sur six. Les grossistes connaissent beaucoup de difficultés à exporter du fait des coûts d'accès élevés notamment et ils répercutent ces difficultés aux producteurs en leur offrant des prix faibles. Malgré ces difficultés que le gouvernement ne prend pas de décisions et de mesures politiques de soutien à la filière et se concentre sur des projets et programmes de soutien à la production et à la commercialisation.

Sésame

Le sésame est traditionnellement cultivé sur l'ensemble du territoire, allant des zones les plus sèches et aux sols les plus pauvres (ex: Sahel, nord, centre-nord, etc.) jusqu'à celles les plus humides et aux sols les plus riches (Cascades, Hauts-Bassins, sud-ouest, Boucle du Mouhoun, etc.).

Production. Le Burkina Faso est le 12^{ème} pays producteur de sésame dans le monde, avec environ 1,55 pour cent de la production mondiale en 2006 (SP/CPSA, 2009). On peut noter qu'entre 2005 et 2010 selon les résultats des enquêtes permanentes agricoles, la production du sésame a augmenté de 262 pour cent en passant de 25 060 tonnes en 2005 à 90 649 tonnes en 2010.

En 2010, la région de la Boucle du Mouhoun représentait près de 40 pour cent de la production nationale de sésame, suivi de l'Est (20 pour cent), de la région des Cascades (13 pour cent) et des Hauts Bassins (9 pour cent).

A l'intérieur de la région de la boucle du Mouhoun, la province de la Kossi occupe plus de 50 pour cent de la production régionale et a par conséquent été identifiée comme zone de production principale.

Consommation/utilisation. La transformation locale du sésame pour la consommation humaine est marginale. Elle est essentiellement artisanale, semi-artisanale et dans une moindre mesure industrielle. Au niveau national, le sésame est consommé sous forme de graine, de beignets et accessoirement d'huile. La demande internationale est forte, mais limite l'offre burkinabè par les normes de qualité nombreuses, incluant les absences d'aflatoxine, de salmonelle, de résidus de pesticide.

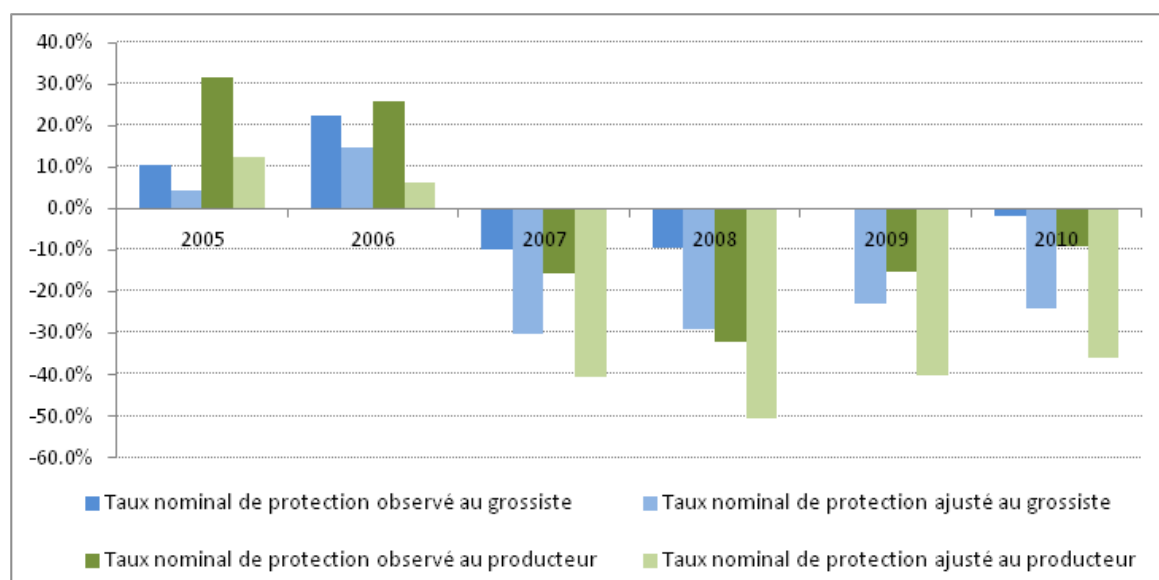
L'enquête Burkinabè sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003, indique que la contribution du sésame au revenu monétaire représente environ 1,4 pour cent.

Echanges et commercialisation. En matière d'exportation, le sésame produit au Burkina Faso est principalement commercialisé avec Singapour, le Japon et la Chine. Le cumul des exportations en tonne entre 2006 et 2010, révèle que plus de 50 000 tonnes de sésame ont été commercialisées avec Singapour, plus de 10 000 tonnes avec le Japon et près de 5 000 tonnes avec la Chine. Selon les données de l'Instrument Automatisé de Prévision, sur la période 2000 à 2010, les exportations de sésame ont apporté en moyenne, plus de 6 milliards de FCFA au pays, soit environ 2 pour cent des exportations totales sur pays sur la période.

Performance de la filière. Comme la plupart des filières, la filière sésame est animée par trois principaux groupes d'acteurs que sont les producteurs, les transformateurs et les commerçants/exportateurs. Ces principaux acteurs, dits acteurs directs, bénéficient de l'appui et des services d'autres structures et acteurs que sont les institutions de crédits (banques et structures de micro-finance), les structures d'appui-conseils et d'accompagnement tels que les services techniques de l'Etat, les organisations non gouvernementales (ONG)/associations, les projets/programmes soutenus par des partenaires techniques et financiers (PTF) au développement du Burkina Faso.

Indicateurs SPAAA et interprétation. En 2005 et 2006, les producteurs et grossistes ont connu une situation incitative, avec des prix supérieurs à ceux qu'ils auraient dû recevoir dans une filière parfaitement reliée au marché international. Cependant, de 2007 à 2010, ils ont été fortement pénalisés et n'ont donc pas profité des opportunités existantes en termes de prix. On ne note pas de décisions et mesures politiques spécifiques destinées à soutenir la production et l'exportation de sésame en 2005 et 2006, ce qui semble signifier que le marché est déconnecté des cours mondiaux. Précisons que les producteurs sont plus pénalisés que les grossistes, et qu'il existe un manque à gagner non négligeable dû aux inefficiences dans la filière : coûts de transport et marges excessives notamment.

Figure 37. Taux nominal de protection observé et ajusté pour le sésame au niveau grossiste et producteur.



Source : Auteurs

Message principal. La filière apparaît déconnectée des marchés mondiaux, alors que les opérateurs ont connu à la fois des incitations (2006,2007) et des pénalisations (2008 à 2010) et ce, quand bien même aucune mesure spécifique d'appui à la filière n'a été adoptée entre 2005 et 2010. Les producteurs sont plus pénalisés que les grossistes. Il existe un manque à gagner non négligeable pour les grossistes comme les producteurs dû aux inefficiences dans la filière : coûts de transport et marges excessives notamment.

Gomme arabique

La gomme arabique est un produit forestier non ligneux (PFNL). Au Burkina Faso, elle est considérée comme une filière porteuse car les opportunités de marchés existent au niveau international pour cette ressource naturelle. La demande est réelle, la gomme arabique faisant l'objet de nombreux usages dans l'industrie alimentaire, pharmaceutique, cosmétique. Il existe un potentiel productif appréciable au Burkina Faso. Selon Nikiema A. et al. (1997), ce potentiel est estimé entre 1 500 et 4 500 tonnes par an.

Production. La production nationale de gomme arabique demeure modeste et très fluctuante d'une année sur l'autre, sans dépasser la centaine de tonnes produites par an. Ainsi, au cours des cinq dernières années, le maximum de production a été atteint en 2009, année où selon le Ministère de l'environnement et du cadre de vie (MECV) et al. (2009), 92,7 tonnes de gomme ont été récoltées par un effectif total de 281 producteurs, soit un rendement moyen de 330 kg par producteur.

Toutefois, ces estimations ne tiennent pas compte de la production informelle qui est directement exportée vers les pays voisins (Mali et Niger) et qui est estimée à environ 200 tonnes par an (Kabore, 1998; Ouedraogo, 2004).

Les principaux sites de production de la gomme arabique sont situés dans la partie nord du pays, plus précisément à Dori, dans la région du Sahel.

Consommation/utilisation. Au Burkina Faso, la gomme arabique est utilisée sous diverses formes: comme friandise à mâcher (surtout en brousse par les éleveurs - nomades), comme agent de solidification, pour la brillance des tissus (bazins) et pour l'étanchéité des toitures. La gomme arabique est aussi utilisée en pharmacopée et pour la fabrication d'encre pour écrire sur les tablettes dans certaines écoles coraniques.

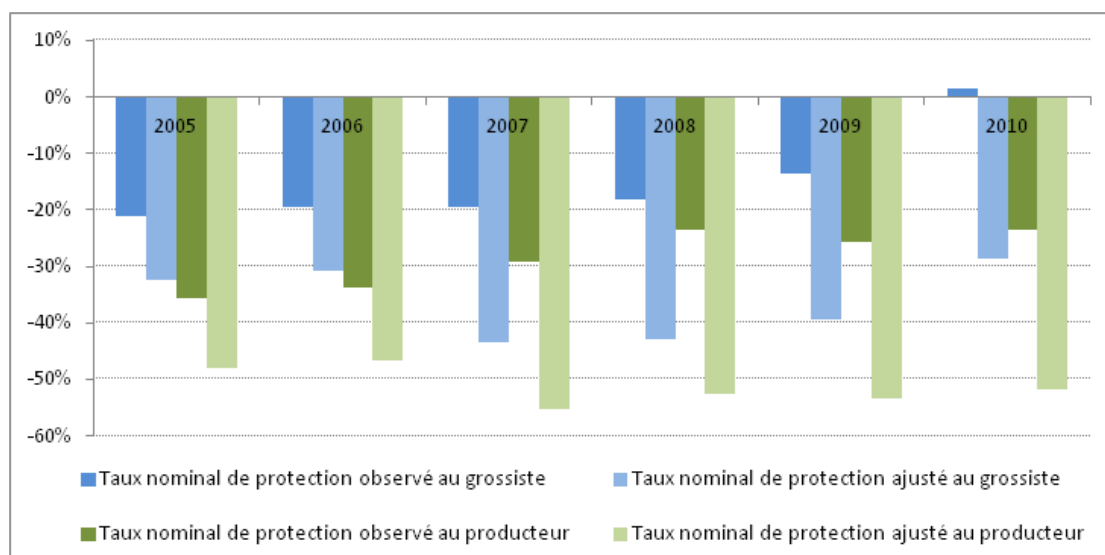
Échanges et commercialisation. Une part importante de la production de gomme arabique au Burkina Faso semble faire l'objet de transactions directes entre les producteurs nationaux et des acheteurs dans les pays voisins et échappe aux statistiques nationales. Selon KABORE C. (1998) cité par OUEDRAOGO G.J. et al. (2004), la quantité annuelle de gomme arabique et commercialisée par les producteurs eux-mêmes avec les acheteurs du Mali et du Niger est estimée à 200 tonnes, en raison de la proximité géographique de la zone de production avec ces pays mais surtout en raison des prix rémunérateurs appliqués dans ces pays par rapport au cours pratiqués au Burkina Faso.

Cependant, bien qu'une part importante de la gomme arabique soit exportée vers les pays frontaliers (Mali et Niger), ces opérations sont informelles et sont essentiellement le fait des producteurs. La destination des exportations effectuées par les grossistes exportateurs et les unions de groupements de producteurs de gomme arabique est l'Europe (MEDD, 2010).

Performance de la filière. La filière est organisée autour des producteurs, des collecteurs et des grossistes – exportateurs de la gomme arabique. En dépit du manque d'organisation de la filière, il existe des interactions entre les différents agents, même si celles-ci ne sont pas faites de façon organisée. Dépendamment de leur capacité de collecte et de leurs interactions directes avec les autres agents de la filière, on distingue les collecteurs primaires des collecteurs principaux. En effet, ces derniers, avec une capacité de collecte plus importante, sont approvisionnés à la fois par les producteurs et les collecteurs primaires et ont une interaction directe avec les grossistes exportateurs.

Indicateurs SPAAA et interprétation. L'analyse MAFAP/SPAAA montre qu'au cours de la période 2005-2009, les producteurs et les grossistes de gomme arabique ont obtenu des prix inférieurs à ceux appliqués sur le marché international.

Figure 38. Taux nominal de protection observé et ajusté pour la gomme arabique au niveau grossiste et producteur



Source : Auteur

Les producteurs apparaissent comme les acteurs les plus pénalisés dans la filière. Ceci justifie le comportement de nombreux producteurs burkinabè préférant vendre leur gomme dans les pays voisins (Mali et Niger) dont les prix observés sur le marché domestique sont supérieurs d'au moins 100 FCFA/kg à ceux qu'un producteur obtient d'un collecteur au Burkina Faso.

Au niveau des grossistes, l'effet de pénalisation diminue progressivement jusqu'en 2009 pour changer en 2010, où l'on assiste alors à une légère incitation, ce qui pourrait impliquer que les différents projets et programmes et initiatives politiques mis en œuvre au cours des dernières années par le gouvernement au profit de la filière ont plus bénéficié aux grossistes qu'aux producteurs, bien que le niveau de pénalisation de ces derniers connaisse une légère baisse sur la période.

On peut également en conclure que les mesures de soutien à la filière (principalement des projets et programmes) n'ont pas fait apparaître de véritables incitations à la production par les prix. Les agents économiques, en particulier les producteurs, ne tirent donc pas profit des cours mondiaux attractifs

de la gomme arabique. De manière générale, on note l'absence de décisions ou mesures de politiques de nature à améliorer le fonctionnement du marché burkinabé de gomme arabique.

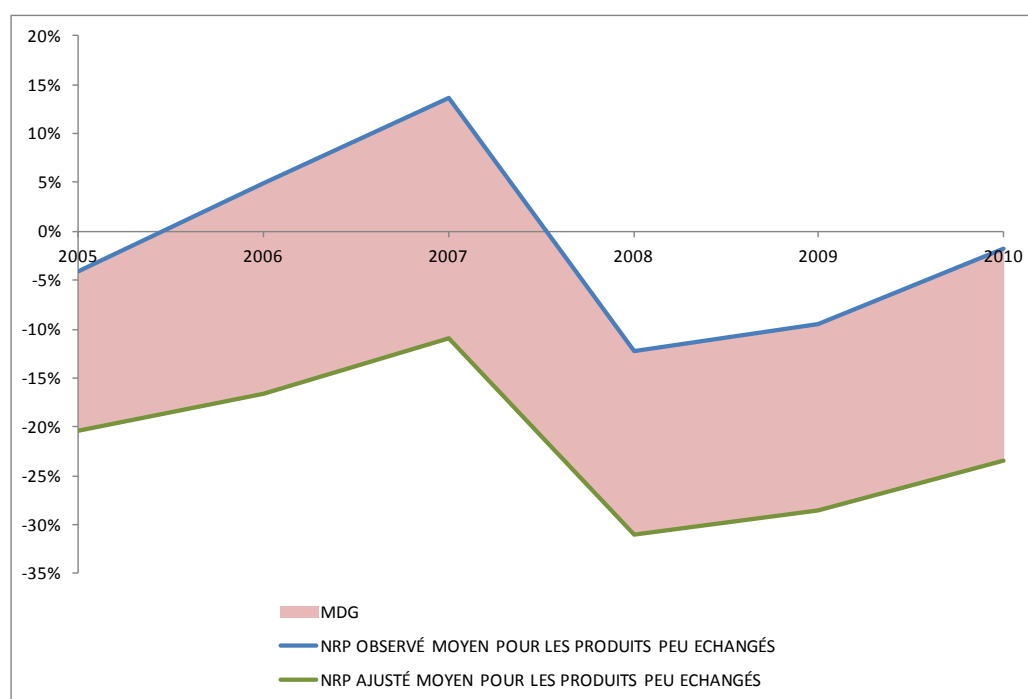
Message principal. Les producteurs comme les grossistes sont largement pénalisés sur la période 2005-2010, à hauteur de -29 pour cent pour les producteurs et -15 pour cent pour les grossistes en moyenne. Les producteurs de la filière ne bénéficient pas des prix plus élevés dans les pays voisins (Mali et Niger). En l'absence de mesures spécifiques de soutien à la filière, en dehors de quelques projets et programmes, on observe une pénalisation globale de la filière sur la période étudiée.

Indicateurs pour les produits peu échangés

Globalement, les acteurs des produits peu échangés sont pénalisés en moyenne sur la période, avec un TNP observé moyen de l'ordre de -3 pour cent entre 2005 et 2010. On observe une tendance haussière du TNP moyen jusqu'en 2007 avec des niveaux d'incitation moyens de 5 pour cent et 14 pour cent en 2006 et 2007 respectivement, pour connaître une forte inflexion en 2008 (-12 pour cent) et une légère reprise jusqu'en 2010 (-2 pour cent). Partant du fait que le maïs et le sorgho ont les volumes de production les plus importants des produits faiblement échangés, le niveau de protection moyen observé pour le sous secteur est plus le reflet des TNP du maïs et du sorgho. En dehors du sorgho dont les acteurs sont incités sur toute la période (13 pour cent), les autres spéculations peu échangées connaissent des pénalisations, surtout au cours des années où les flux de sortie ont été plus importants que les flux d'entrée, ce qui implique que les prix appliqués sur les marchés régionaux sont nettement plus rémunérateurs que les prix appliqués sur le marché local.

Il est également important de noter le niveau des écarts de développement de marché du sorgho assez élevé négatifs de l'ordre de -23 pour cent, alors que des niveaux de protections sont effectivement observés. Il est donc clairement établi que les filières du sous secteur des produits faiblement échangés sont marquées par d'importantes inefficiences.

Figure 39: Taux nominaux de protection pour les produits peu échangés, en %, 2005-2010



Source : Auteurs

Sorgho

Etant le principal produit de base du pays, notamment dans les zones rurales, le sorgho est un produit clé au Burkina Faso. C'est un produit fortement autoconsommé et est en conséquence considéré comme un produit stratégique par le gouvernement pour son rôle décisif dans la sécurité alimentaire.

Production. Avec plus de 1 050 000 de tonnes récoltées en 2011, le sorgho grain se situe au premier rang de la production de céréales au Burkina. Bien adapté aux conditions climatiques du pays (sèches et chaudes), il est beaucoup plus cultivé dans la Boucle du Mouhoun où il représente en Moyenne 20 pour cent de la production nationale (DGPER, Rapport du comité de prévision de la situation alimentaire, 2011). Depuis la mise en œuvre du plan d'action céréales (2002), on distingue deux grandes périodes : la première qui coïncide avec la période du plan d'action (2003-2006) montre des rendements du sorgho qui augmentent alors qu'une baisse suivie d'une stagnation sont enregistrées sur la seconde période (2007-2010).

D'après les résultats de la première phase du recensement général de l'agriculture plus de 71 pour cent des ménages agricoles pratiquent la culture du sorgho en saison pluvieuse. La culture est essentiellement conduite suivant un système de production extensif, ce qui ne permet pas d'atteindre un niveau d'autosuffisance¹⁰ en dehors de l'année 2008 au cours de laquelle la campagne a été relativement bonne.

Consommation/utilisation. Le sorgho est un autre produit de base largement autoconsommé. La part du sorgho dans la satisfaction de ces besoins caloriques est estimée en moyenne à 19 pour cent. En matière de dépenses alimentaires, près de 38 pour cent des dépenses des ménages sont constituées de dépenses en sorgho en 1994 et 36 pour cent en 2003 (INSD, 2003). Cette baisse peut être due à la fois à la diversification des habitudes alimentaires des populations locales qui ont tendance à substituer les céréales entre elles ou à d'autres produits et à l'effet des prix qui ont une tendance haussière.

En dehors de la consommation alimentaire humaine, les grains de sorgho sont destinés à la préparation d'une boisson alcoolisée communément appelée dolo et à la consommation animale. La fabrication de dolo est faite de façon artisanale et les statistiques sur la quantité de sorgho utilisé dans sa préparation ne sont pas disponibles. Concernant l'alimentation animale, la part de la demande de sorgho reste faible même si elle connaît une augmentation : de moins de 1 pour cent en 2007 elle est passée à 4 pour cent en 2008.

Echanges et commercialisation. Le sorgho est avant tout, une culture de subsistance. Seuls les excédents font l'objet de vente sur les marchés ruraux au niveau des zones de production ou entre ménages voisins selon que la production est excédentaire ou déficitaire. Le taux de mise en marché se situe autour de 9 pour cent. Les canaux de commercialisation sont relativement informels entre les producteurs et les grands centres urbains. Les raisons sont liées entre autres à l'irrégularité de l'offre, à la faible demande dans les centres urbains, aux grandes distances entre régions productrices et centres urbains et au coût de transport.

¹⁰ Définit comme le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale

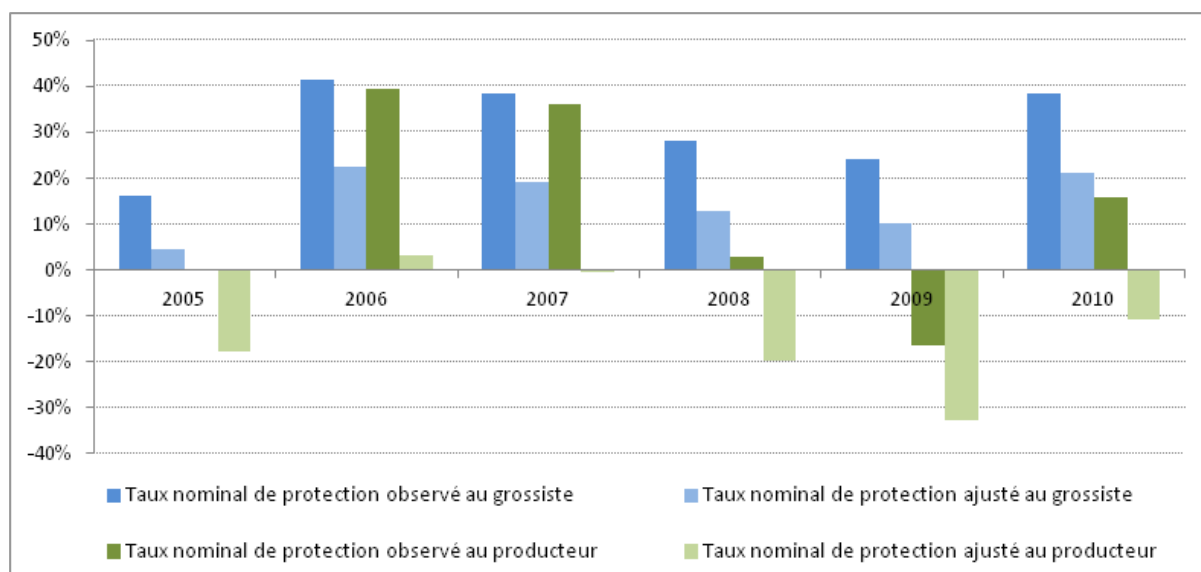
Du point de vue des échanges extérieurs, le commerce de sorgho n'est pas très développé et se limite essentiellement à des échanges transfrontaliers avec les pays voisins.

Les quantités échangées selon les données de la douane (2006-2010) et de COMTRADE (2005) sont de l'ordre de 1 189 tonnes en 2008 pour les exportations (quantité minimale observée sur la période) et de 466,43 tonnes en 2006 pour les importations (quantité maximale importée sur la période). Le pays est donc principalement exportateur de sorgho.

Performance de la filière. La filière sorgho est intégrée dans la structure de la filière céréales. Les différents acteurs y intervenant peuvent être distingués en intervenants directes et intervenants indirectes. Les intervenants directes sont les producteurs (dont on distingue les petits des moyens et gros), les collecteurs (dont on distingue ceux des marchés des collecteurs villageois ou collecteurs pisteurs), les commerçants grossistes, semis grossistes et détaillants, les transporteurs et les transformateurs. Parmi les acteurs indirects, on peut citer les services d'appui technique de l'Etat caractérisé par un nombre insuffisant de leur personnel (1 agent de l'agriculture pour environ 2 départements de 50 villages chacun), la SONAGESS (Société Nationale de Gestion de Stock de Sécurité) qui, comme son nom l'indique constitue et gère un stock céréalier de sécurité pour faire face aux cas de crises. On peut également citer les ONG qui interviennent dans l'appui des organisations des producteurs, ainsi que les institutions de micro crédit dont les fonds prêtés aux commerçants collecteurs facilitent leur campagne de collecte.

En dehors de ces structures, les agents directs de la filière se sont organisés en comité interprofessionnel (CIC-B) dans le but garantir une meilleure organisation des filières céréalières et du niébé.

Indicateurs SPAAA et interprétation. L'analyse des indicateurs d'incitations et de pénalisations par les prix de la filière sorgho montre que pour plusieurs années de la période étudiée les grossistes et les producteurs connaissent des incitations, bien que ces acteurs ne bénéficient pas dans une même mesure, des prix de marchés et des politiques mises en place.

Figure 40: Taux de protection observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010.

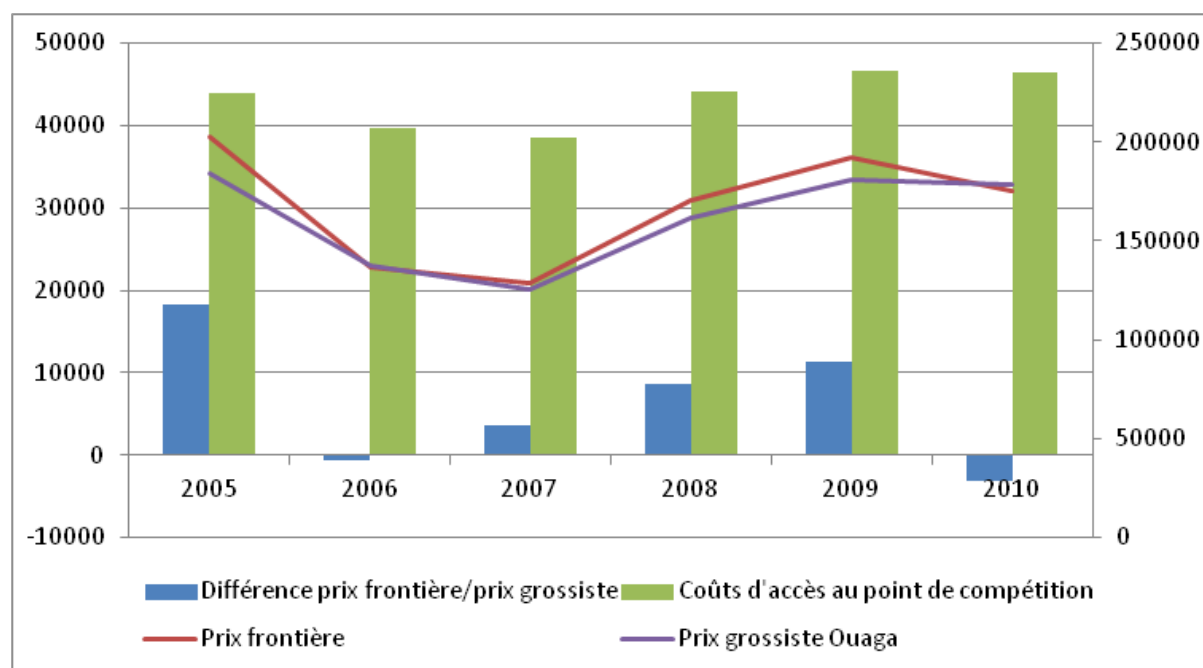
Source : Auteurs

Les producteurs sont incités en dehors de l'année 2009, mais d'une incitation moins que proportionnelle à celle des grossistes (16 pour cent et 31 pour cent respectivement). Cela signifie que les producteurs ont obtenu des niveaux de prix légèrement supérieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir dans une situation de référence, notamment dans un environnement commercial davantage en lien avec les signaux du marché extérieur. Ces incitations peuvent être fortement attribuées à la transformation du sorgho en boisson locale hautement appréciée par les consommateurs et exigeant une quantité relativement importante de sorgho. Il en découle une demande importante de ce produit, avec pour conséquence directe des prix relativement élevés et incitatifs pour les producteurs.

Cependant, en comparaison aux prix observés sur le marché grossiste, ces prix sont relativement bas, ce qui induit une incitation plus faible des producteurs.

Dans le domaine ajusté, on note une différence encore plus prononcée entre les producteurs et les grossistes en termes d'incitations et de pénalisations, les producteurs étant pénalisés à hauteur de -11 pour cent en moyenne, tandis que les grossistes reçoivent des incitations moyennes de l'ordre de 15 pour cent.

Outre la faiblesse relative des prix qu'ils perçoivent, cette faible incitation des producteurs est également due à la sous-estimation systématique des quantités de sorgho vendues aux grossistes du fait des unités et mesures utilisées pour les transactions (voir plus haut) comme c'est le cas pour le maïs.

Figure 41 : Comparaison des prix et coûts d'accès entre la frontière et le marché de gros

Source : Auteurs

Le maillon du commerce en gros est incité durant toute la période, impliquant des prix observés plus importants que les prix de référence. Cette incitation observée des grossistes est étroitement liée à deux facteurs. D'une part, le fait que les grossistes puissent exercer une pression à la baisse des prix aux producteurs afin d'améliorer leur propre marge au détriment des producteurs. D'autre part, le fait que les prix établis à la frontière utilisés pour estimer le prix de référence au niveau des grossistes sont relativement bas ce qui induit un écart de prix avec les prix observés favorable aux grossistes. En outre, les commerçants grossistes, contrairement aux producteurs, ont une meilleure connaissance des prix pratiqués, non seulement sur le marché local, mais aussi sur le marché sous régional.

Message principal. L'environnement politique et commercial de la filière sorgho semble plus favorable aux grossistes qu'aux producteurs. En effet, les grossistes sont incités tout comme les producteurs, mais ces derniers connaissent des incitations d'une plus faible ampleur que les grossistes et subissent en outre une année et pénalisation (2009) contrairement aux grossistes incités sur toute la période. L'incitation relativement forte des grossistes tient au fait qu'ils reçoivent des prix assez rémunérateurs comparativement au prix étalon établi à la frontière (kantchari) et au prix producteur. La faible incitation des producteurs est également attribuable à la faiblesse relative des prix à l'exception des années 2006 et 2007 au cours desquelles ils connaissent des niveaux d'incitation assez proches de ceux des grossistes. Pour des raisons financières les producteurs vendent leurs produits à des prix bas. Un autre facteur tient à l'asymétrie d'information au détriment des producteurs et au profit des grossistes qui ont une meilleure maîtrise des circuits commerciaux et des prix en vigueur sur les différents marchés.

Maïs

Le maïs est la troisième céréale produite au Burkina. Cependant, c'est une spéculation peu échangée, puisqu'elle est en grande partie autoconsommée et commercialisée au bénéfice de la demande intérieure. Le maïs est considéré comme étant une culture à haut potentiel, du fait de ses rendements et de sa consommation de plus en plus croissante.

Production. La production du maïs au Burkina Faso est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires nationaux. Elle est pratiquée par 78,6 pour cent des ménages agricoles en saison pluvieuse et 0,8 pour cent des ménages agricoles en saison sèche. Les quantités de maïs produites sont passées de 9 pour cent à plus de 17 pour cent de la production céréalière totale du pays de 1985 à nos jours, même si le secteur demeure marqué par des contraintes diverses telles que la faible productivité, la dépendance à la pluviométrie et bien d'autres. La croissance de la production de maïs est due à l'extension des surfaces et à la hausse des rendements. Le taux d'accroissement annuel moyen est de 60 pour cent entre 2003 et 2010 à un rythme régulier. La production actuelle dépasse un million de tonne avec des rendements moyen de 3,7 tonnes en culture irriguée et 1,5 tonne en culture pluviale.

Les régions du Sud-Ouest (93,3 pour cent), l'Est (91,7 pour cent), le Centre Nord (89,2 pour cent) et les Cascades (89,2 pour cent) sont de loin les principales zones à forte proportion de ménages agricoles producteurs de cette spéculation en saison pluvieuse. Les seules régions ayant une forte proportion de ménages agricoles en saison sèche sont celles des Cascades (2,6 pour cent), le Centre-Nord (1,4 pour cent) et le Hauts Bassins (1,4 pour cent) (RGA, 2006-2010).

Consommation/utilisation. La consommation des produits céréaliers au Burkina Faso représente plus de 60 pour cent des besoins caloriques de la population (bilan alimentaire DGPER 2012). La part du maïs dans la satisfaction de ces besoins caloriques est estimée en moyenne à 19 pour cent. La culture du maïs obéit autant à des besoins de consommation que de commercialisation. Pour cette raison, le maïs est perçu comme une production fondamentale pour la sécurité alimentaire. Au Burkina Faso, la production des céréales sèches (dont le maïs) est largement autoconsommée, qualifiant l'agriculture du pays d'agriculture de subsistance. Ceci revient à dire que les zones de production sont en même temps des zones de consommation. Cependant, les centres urbains du Burkina tels que Bobo Dioulasso et Ouagadougou se démarquent de ces caractéristiques nationales.

En matière de dépenses alimentaires, l'Enquête au Burkina Faso sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) en 2003 montre des habitudes de consommation très différentes selon l'origine des ménages. Les ménages urbains consacrent 31 pour cent des dépenses alimentaires aux céréales avec une forte prédominance du riz (47 pour cent) et du maïs (30 pour cent).

Echanges et commercialisation. Le maïs est une céréale dont le statut d'échange varie en fonction des années. Entre 1995 et 2009, le maïs a plutôt été exporté. Cependant, il ne fait pas l'objet d'échanges internationaux et les exportations se limitent à l'espace sous régional. Le maïs est la première céréale sèche exportée par le pays (EPA, DGPER), mais occupe la troisième place en terme d'importations. Les flux du maïs partent principalement des zones de production (Cascades, Hauts Bassins, Boucle du Mouhoun, une partie du Centre-Est) vers les autres zones du pays moyennement ou fortement déficitaires. Les flux externes du maïs suivent trois itinéraires partant tous du marché de gros de Bobo Dioulasso dans la région des Hauts Bassins. Le maïs provenant des régions du Centre

Ouest et les Cascades est destiné respectivement au Ghana et à la Côte d'Ivoire. Cependant, l'itinéraire le plus important est celui qui va au Niger via la zone frontalière de la région de l'Est en passant par les marchés de Ouagadougou, de Mogtédou et de Pouytenga.

Performance de la filière. Au Burkina Faso, la filière maïs est globalement organisée comme les autres filières de céréales. Les agents intervenant directement dans filière maïs sont : les producteurs, les collecteurs, les demi-grossistes, les grossistes, les détaillants et les transformateurs. Le maillon de la production est caractérisé par quatre systèmes de production que sont le système traditionnel dans lequel les équipements aratoires sont utilisés le système semi-moderne dans lequel la traction animale est utilisée, le système moderne où la motorisation est utilisée et enfin le système irrigué ou de contre saison, dans lequel les parcelles de culture subissent une préparation avancée avant les semis. Les producteurs de maïs sont répartis selon la typologie qui suit :

Tableau 31: Typologie des producteurs de maïs

	Traditionnel	Attelé	Moderne	Irrigué
Superficie (Ha)	0,24	0,65	1,93	1
Rendement (kg/ha)	1 489	1 988	2 919	1 796
Nombre d'exploitants	323 004	651 569	10 926	7761
% total exploitations de maïs	32.5%	65,6%	1.1%	0.8%
Marge nette d'exploitation (FCFA)	46 275	96 376	147 166	135 872

Sources: Etude DGPER/INERA/AfricaRice 2010

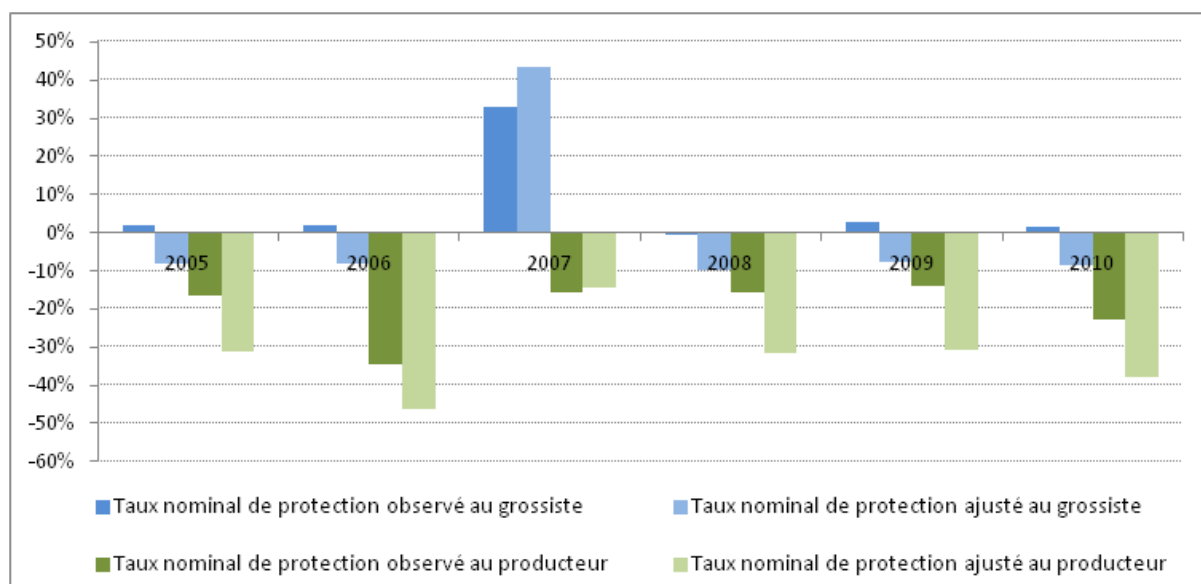
Indicateurs SPAAA et interprétation. Le maïs est un produit très faiblement échangé au Burkina Faso, les volumes échangés correspondant chaque année à moins de 2 pour cent de la production. Il a cependant été légèrement exporté dans la sous-région chaque année sur la période 2005 à 2010, sauf en 2007.

Les résultats de l'analyse indiquent que pour chacune des années d'exportation, les producteurs ont été nettement pénalisés, tandis que les grossistes ont été très légèrement pénalisés. Un tel résultat apparaît étonnant. Bien que les volumes échangés soient faibles, on a malgré tout constaté des exportations dont la destination principale était le Niger alors que les acteurs n'ont pas connu d'incitations par les prix. Une explication tient dans le fait que les prix au consommateur sont systématiquement plus élevés au Niger, en particulier à Niamey, qu'au Burkina Faso en particulier à Bobo Dioulasso (voir Figure 42). Cependant, les coûts d'acheminement du maïs burkinabè au Niger pénalisent au final les opérateurs de la filière.

En 2007, le pays a été importateur net de maïs pour la première fois depuis 2003. Cela s'explique par une chute de la production de 38 pour cent par rapport au niveau de 2006, les rendements s'étant effondrés de 1922 kg/ha en 2006 à 1122 kg/ha en 2007. Les prix aux producteurs ont été parmi les plus bas de la décennie alors que les prix aux consommateurs enregistraient leur deuxième niveau le plus bas après 2004. Malgré cela, la faiblesse du prix mondial a eu pour conséquence une faible

pénalisation des producteurs. A la différence des producteurs, les grossistes ont fortement profité de cette situation. Le taux nominal de protection (TNP) observé au grossiste (33 pour cent) est ainsi supérieur à la taxe appliquée sur le maïs au Burkina Faso, c'est-à-dire 8,5 pour cent au total.

Figure 42. Taux nominal de protection observe et ajusté pour le maïs au niveau grossiste et producteur



Source : Auteurs

Lors des années d'exportation, les taux nominaux de protection des grossistes sont très faibles (2 pour cent en moyenne), ce qui ne permet pas de conclure que la filière exportation est structurellement déficitaires. Nous indiquons seulement que les coûts d'accès entre les grossistes burkinabés et nigériens sont légèrement moins élevés que l'écart entre les prix burkinabés et nigériens, les burkinabés n'obtenant pas les prix les plus avantageux sur le marché du Niger. Par ailleurs, les écarts de prix sont très serrés entre les grossistes des deux pays ce qui constitue un facteur de risque. Ces écarts de prix très faibles sont peut-être compensés par les grossistes burkinabés au niveau des producteurs. Les grossistes pratiqueraient des marges excessives qui se traduiraient par des coûts d'accès aux producteurs au dessus de leur niveau d'efficience, et donc des pénalisations pour ces derniers du fait de prix trop faibles. Ceci justifierait les observées pour les producteurs.

En plus des coûts d'accès, les producteurs peuvent être pénalisés par des prix faussés du fait d'approximations dans la mesure des quantités vendues. Ces derniers utilisent en effet des sacs de 108 kg achetés au prix de 100 kg par les commerçants : les producteurs perdent donc environ 800 FCFA par sac. La différence est distribuée entre les différents intermédiaires le long du corridor d'exportation.

De plus, le gouvernement a mis en place des mesures de dissuasion à l'exportation du maïs, considéré comme stratégique pour la sécurité alimentaire nationale. Une grande partie de l'exportation se fait donc de manière informelle et pénalise les producteurs sans être significativement avantageux pour les grossistes. L'écart entre les taux nominaux de protection observés et ajustés révèle également que les deux types d'acteurs pourraient percevoir des prix encore meilleurs si les inefficiences dans les coûts d'accès telles que les frais illicites étaient corrigées.

Au final, il apparaît que les acteurs de la filière maïs, notamment les producteurs, sont plutôt découragés par l'ensemble des initiatives politiques en place. Dans une situation de marché totalement ouvert et concurrentiel, les acteurs de la filière auraient probablement reçu des prix un peu plus élevés en provenance des marchés internationaux mais rien ne permet de dire que les producteurs situés dans un pays enclavé pénalisé par des coûts d'accès structurellement élevés comme le Burkina Faso (offrant une protection naturelle à l'importation mais aussi une taxe implicite à l'exportation) auraient pu bénéficier de ces prix. Nous montrons aussi l'effet dissuasif des coûts d'accès excessifs notamment des coûts illicites. Cela signifie que le gouvernement aurait un intérêt à renforcer la concurrence dans la filière notamment dans le transport et à promouvoir des mécanismes plus efficaces de gouvernance de la filière.

Message principal. Les producteurs ont été pénalisés sur la période 2005-2010, tandis que les grossistes ont été légèrement incités sur toute la période et dans une plus large mesure en 2007, année au cours de laquelle ces derniers ont profité de la faiblesse de la production. De 2005 à 2006 et 2008 à 2010, les grossistes ont été très faiblement incités, ce qui tient probablement de la légère différence entre les prix burkinabè et nigériens qui ne jouent que très légèrement en faveur des grossistes burkinabè. Cette tension entre les deux marchés semble être compensée par les grossistes au détriment des producteurs. Ces derniers appliquent des marges excessives qui pénalisent davantage les producteurs. La volonté politique d'empêcher les exportations de maïs y compris dans la sous-région parce qu'il est considéré comme crucial pour la sécurité alimentaire, semble avoir davantage pénalisé les producteurs que les grossistes.

Oignon

Production. Au Burkina Faso, l'oignon constitue la première spéculation dans la production maraîchère tant au niveau de la production qu'au niveau des superficies emblavées avec respectivement 32,4 pour cent (avec environ 242 258 tonnes en 2009) et 41,4 pour cent. La production d'oignon est inégalement répartie dans le pays avec une concentration plus forte dans la région du Nord (environ 27 pour cent de la production nationale).

Consommation/utilisation. L'oignon renferme deux produits selon le stade de la récolte. Lorsqu'il est produit dans l'objectif de récolter uniquement les feuilles, on parle d'oignon feuille, par contre si l'on attend la maturité pour avoir des bulbes, on parle d'oignon bulbe.

L'oignon bulbe qui fait l'objet de la présente étude est destiné à satisfaire la demande intérieure. La variété produite et appréciée par la consommation locale est le violet de galmi.

L'oignon bulbe est de plus en plus demandé par la population locale, en témoigne la production grandissante qui ne satisfait pourtant pas la demande locale. Cette forte demande est liée aux habitudes alimentaires de plus en plus variées, offrant des opportunités de marché à l'offre nationale d'oignon.

Echanges et commercialisation. Sur l'ensemble du territoire, l'oignon bulbe est très commercialisé avec des taux de commercialisation variant de 35 pour cent dans la région du Sahel à 96,5 pour cent au Centre (DGPER, 2010) avec une forte concentration sur la période janvier-mars de chaque année selon l'enquête ATP (2010). Au niveau national, le chiffre d'affaire total de l'oignon bulbe est d'environ 24,87 milliards FCFA soit 30 pour cent de la valeur totale des ventes des produits

marais (RGA, 2006-2010). Le Nord détient près de 30 pour cent du chiffre d'affaire de l'oignon bulbe.

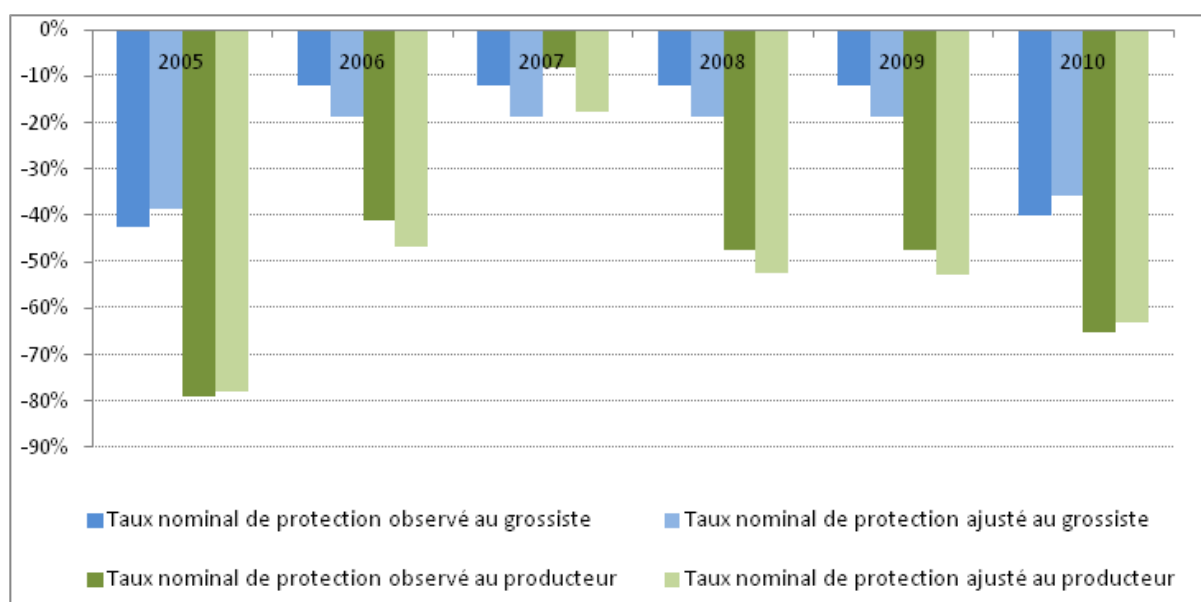
Les flux extérieurs de l'oignon ne vont pas au-delà des limites de la sous-région. Le pays n'étant pas spécialisé dans la production en grande masse de ce produit, connaît des années d'excédent au cours desquelles il est exportateur net et des années de déficit où il devient importateur net. Les exportations d'oignon bulbe sont principalement destinées à la Côte d'Ivoire (en moyenne 58 pour cent des exportations entre 2003 et 2010), tandis que les importations proviennent en grande partie du Niger (en moyenne 80 pour cent des exportations entre 2003 et 2010).

Performance de la filière. Au niveau national, la dynamique de la filière a beaucoup évolué et on note depuis 2011 l'existence de l'interprofession oignon. On note trois niveaux d'organisation des producteurs. Il s'agit: des producteurs individuels ou privés, des groupements pré coopératifs et des coopératives. En outre, d'autres structures interviennent indirectement, dans l'organisation de la filière par la distribution, le transport ou par l'apport financier, par l'appui technique et la recherche. Au niveau sous régional, la filière oignon s'intègre dans une dynamique régionale par sa participation à l'Observatoire régional d'oignon de l'Afrique de l'ouest et du centre (ORO-AOC).

Indicateurs SPAAA et interprétation. Les années 2005 et 2010 qui ont été des années d'importation de l'oignon au Burkina ont été particulièrement défavorables, tant pour les producteurs que pour les grossistes. Ils ont tous enregistré les niveaux de pénalisation les plus importants sur la période étudiée, avec un niveau de pénalisation plus prononcé pour les producteurs que pour les grossistes.

La période 2006-2009 a été une période d'exportation de l'oignon au Burkina Faso et elle a été moins défavorable aux acteurs avec des niveaux de pénalisation moins importants. On pourrait alors conclure que l'oignon au Burkina Faso se situe dans un environnement politique agricole plus favorable à l'exportation qu'à l'importation.

Figure 43 : Taux de protection nominale et observé pour l'oignon au niveau grossiste et producteur.



Source : Auteurs

La pénalisation globalement observée pour les acteurs de l'oignon est essentiellement due à la faiblesse des infrastructures de conservation de l'oignon pendant les périodes de pics. Cette situation pousse les producteurs brader leur production à la récolte ce qui réduit leur marge (les prix aux producteurs sont très faibles entre janvier et mars). D'autre part, les commerçants exportateurs et importateurs sont déconnectés du marché régional et appliquent des prix grossistes assez faibles, dans le but de se prémunir contre une situation d'absence de compétitivité sur le marché de Côte d'Ivoire où l'oignon nigérien est très compétitif.

Message principal. Au Burkina Faso, l'oignon est la principale culture maraîchère pratiquée en saison sèche. La filière est inscrite au rang des filières porteuses car elle procure des revenus substantiels aux producteurs et aux commerçants. L'engouement pour la culture de l'oignon est aussi dû à un ensemble de mesures prises au bénéfice des filières fruits et légumes, même si celles-ci ne sont pas spécifiques à l'oignon. Les résultats des indicateurs montrent des effets de pénalisations sur les acteurs tout au long de la période, avec des pénalisations plus prononcées en 2005 et 2010 (années d'importations) par rapport aux années 2006 à 2009 (années d'exportations). Il ressort de ce fait que l'environnement politique agricole et commercial au Burkina Faso est très peu favorable aux importations de cette spéculation. Il est également ressorti que les producteurs sont plus pénalisés que les grossistes du fait de leur faible maîtrise des techniques de conservation conjugué à l'insuffisance des infrastructures de stockage qui les exposent aux aléas des prix.

Arachide

Première culture de rente au cours des années 1960, l'arachide a progressivement perdu rang sur la liste des cultures de rente dans le pays, face à de nombreuses contraintes (manque de compétitivité de l'arachide par rapport aux graines de coton et de palme, baisse du cours mondial, manque d'appui en intrant, etc.) qui ont conduit à la liquidation de SOFIVAR¹¹. Depuis lors, la culture évolue sous l'initiative des acteurs directs de la filière, mais connaît un regain d'intérêt de la part des décideurs politiques.

Production. Durant les années 1960, l'arachide s'affichait comme la première culture de rente du pays, avec une production annuelle qui est de l'ordre de 130 000 tonnes (base coques). Après une baisse observée pour la campagne 1997 par rapport à la campagne 1996, la superficie de l'arachide est passée de 211 552 ha en 1996 à 409 922 ha en 2010 avec une production annuelle qui est passée de l'ordre de 220 534 à 340 166 tonnes entre 1996 et 2010 (DGPER, 2011). Les efforts consentis pour aboutir à cet accroissement de la production résident donc plus dans l'extension des surfaces cultivées que dans l'amélioration des rendements qui restent stagnants sur l'ensemble de la période.

La production de l'arachide est pratiquée dans toutes les régions du pays, avec une prédominance des régions du Centre-Est et de l'Est qui occupent respectivement en moyenne, 18 pour cent et 17 pour cent de la production nationale entre 1990 et 2010 sur des superficies moyennes occupant respectivement 15 pour cent et 17 pour cent des superficies nationales d'arachide.

¹¹ Société de Financement et de Vulgarisation de l'Arachide, dont le but principal était la promotion de l'arachide dans le pays.

Consommation/utilisation. L'arachide est cultivée pour ses graines (arachide d'huilerie) qui servent de matière première pour l'extraction d'huile utilisée en cuisine et en savonnerie. Il existe également de nombreux modes de consommation de l'arachide : soit en graine crue ou grillée, soit sous des formes plus ou moins élaborées issues du marché de l'arachide de bouche et de confiserie comme le beurre, la pâte, la farine, entre autres. Les sous-produits de l'arachide donnent lieu à des utilisations diverses pour l'alimentation humaine ou animale ou même dans l'agriculture en guise de fertilisants.

Selon les résultats de l'Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) en 2003, la consommation de l'arachide et de la pâte d'arachide représenterait plus de 2,5 pour cent de la dépense moyenne annuelle du ménage au niveau national¹². Cependant, l'accès des ménages à ce produit s'avère de plus en plus difficile du fait des prix à la consommation qui ne cessent de grimper depuis 2004 pour atteindre en 2011, un niveau de l'ordre de 553 FCFA le kilogramme, atteignant un niveau de variation de 129 pour cent.

Echanges et commercialisation. De nos jours, les flux internes de l'arachide ne sont toujours pas maîtrisés, en raison de l'absence d'une filière bien structurée qui met en relation les différents acteurs. En effet, toutes les activités de commercialisation et de transformation de l'arachide sont faites de façon artisanale par des personnes regroupées en associations ou par des personnes individuelles. Cependant, sur la base d'informations de la littérature (MAHRH, 2010), on admet qu'en moyenne 40 pour cent de la production n'est pas commercialisé (autoconsommation, semences et dons) et que 60 pour cent est destinée au marché.

Les flux externes de l'arachide sont destinés au marché sous régional, essentiellement au Ghana, au Sénégal et au Niger qui sont les pays où les quantités d'arachide les plus importantes ont été exportées en moyenne entre 2003 et 2010 (avec respectivement en moyenne, 4 387 tonnes, 2 590 tonnes et 965 tonnes). Si l'arachide produite au Burkina n'est pas exportée au-delà des limites de la sous-région, c'est parce que jusque-là les variétés utilisées ont été destinées à l'huilerie. En effet, ce sont des populations variétales à petites graines, riches en huile (50 pour cent), alors que l'espèce variétale la plus cotée sur le marché mondial est l'arachide de bouche qui se compose de plusieurs segments (APROMA, 1996) tels que l'arachide pour la fabrication de beurre de cacahuètes ; l'arachide-apéritif, l'arachide confiserie, l'alimentation des oiseaux, entre autres.

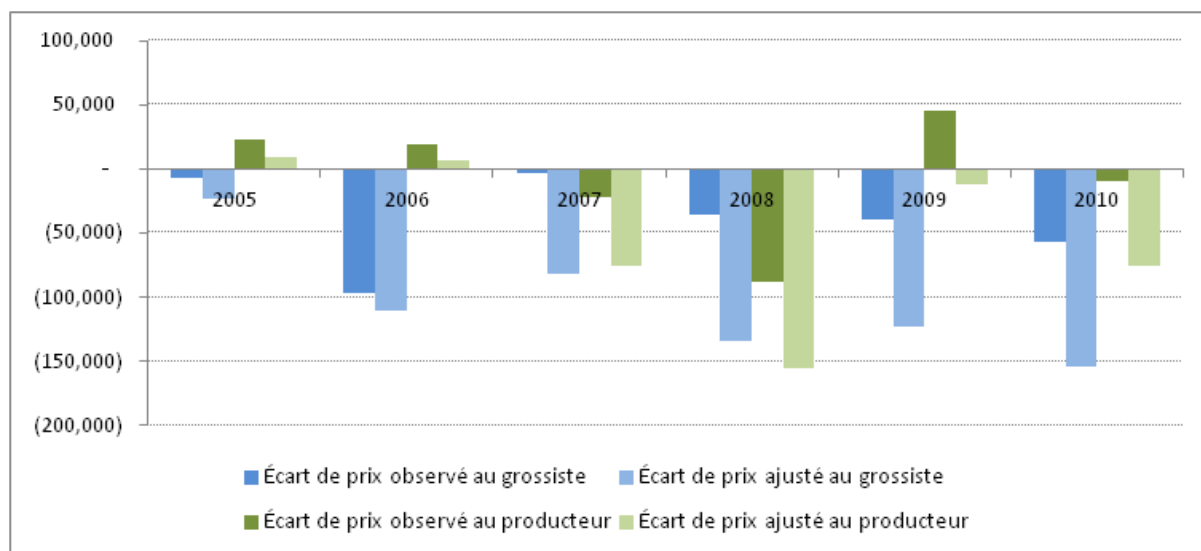
Performance de la filière. Bien qu'elle ne soit pas particulièrement organisée, la filière arachidière, tout comme les autres filières, implique l'intervention de divers acteurs qui interagissent. Il s'agit des producteurs, des collecteurs qui collectent un volume important d'arachides auprès de plusieurs producteurs afin de ravitailler les commerçants grossistes. A leur tour, les grossistes interviennent dans les grands centres urbains ou dans les régions selon qu'il s'agisse de grossistes centraux ou de grossistes régionaux (qui ravitaillent parfois les grossistes centraux). Il existe des unités de transformation d'arachide qui s'approvisionnent le plus souvent auprès des commerçants grossistes. Les unités de transformation fonctionnent en général de façon artisanale et l'activité la plus répandue est la production de pâte d'arachide qui est de plus en plus présente dans les habitudes alimentaires, notamment de la population urbaine. La transformation industrielle de l'arachide a

¹² Sans prendre en compte la consommation de l'huile d'arachide.

existé dans le passé. Elle était notamment assurée par la SN CITEC (société nouvelle huilerie et savonnerie) et n'a plus cours en raison du coût élevé de la graine d'arachide.

Indicateurs SPAAA et interprétation. Les principaux indicateurs d'incitations et de pénalisations par les prix de l'arachide décortiquée révèlent que les grossistes sont pénalisés le long de la période, tandis que les producteurs connaissent des résultats mitigés avec trois années de pénalisation sur six.

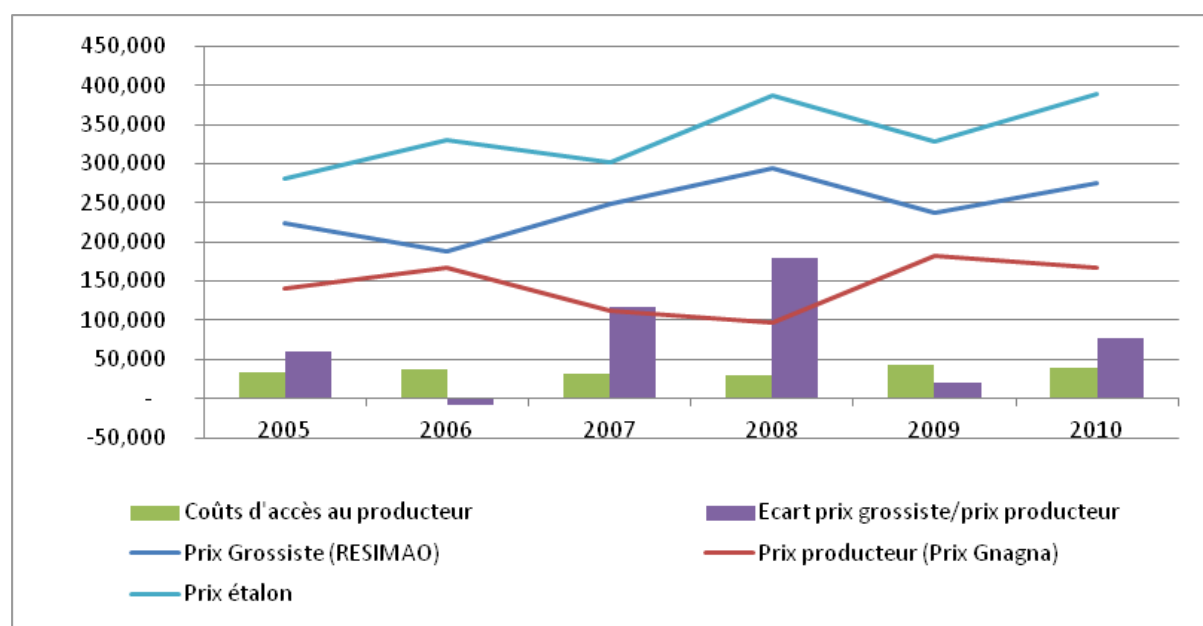
Figure 44 : Taux de protection observé et ajusté au producteur et au grossiste entre 2005 et 2010



Source : Auteurs.

Cette différence d'incitations observée sur les producteurs et les grossistes tient au fait que les prix perçus par les deux types d'acteurs n'évoluent pas dans le même sens. Il ressort donc que les marchés de production et de gros sont déconnectés l'un de l'autre ou qu'ils ne sont pas étroitement intégrés. Cette déconnexion est également observée entre le marché de gros et le marché sous régional ont des évolutions de prix différentes pour certaines années.

Figure 45 : Evolution des prix étalon/grossiste/producteur et comparaison des coûts d'accès au producteur à l'écart entre les prix grossiste et prix producteur.



Source: Auteurs.

En 2006, l'écart prix grossistes-prix producteurs est négatif, traduisant des prix grossistes plus faibles que les prix producteurs pour des produits identiques¹³. La formation des prix grossistes ne semble donc pas intégrer totalement les coûts de transformation de l'arachide coque en arachide décortiquée.

En somme, il découle que la pénalisation des acteurs tient davantage au prix que perçoivent ceux-ci, qu'aux coûts d'accès. Il ressort donc une défaillance du système commercial de l'arachide, qui induit des prix à caractère pénalisant, particulièrement pour les commerçants. En effet, depuis la liquidation de la SOFIVAR, l'écoulement de la production de l'arachide est désormais laissé à l'initiative individuelle des acteurs. L'établissement des prix qui semble donc se faire sans la prise en compte de la transformation, engendre des coûts pour les grossistes qui se trouvent plus pénalisés que les producteurs. En outre, les prix grossistes sont fortement déconnectés des prix frontières qui sont relativement bas. Ce dernier point confirme les opinions des commerçants exportateurs, qui affirment que le marché de l'arachide au Ghana est un grand carrefour où se retrouvent les commerçants provenant d'autres pays de la sous-région avec pour conséquence immédiate une fluctuation des prix de l'arachide, d'où la déconnexion effective observée entre le marché domestique et le marché sous régional.

Message principal. Les principaux indicateurs d'incitations et de pénalisations par les prix de l'arachide décortiquée révèlent que la filière arachide au Burkina Faso souffre d'un manque d'organisation qui induit à une déconnexion de marché. L'application des prix qui en découle semble donc être davantage défavorable aux commerçants grossiste qu'aux producteurs, d'autant plus que

¹³ Le prix producteur de l'arachide en coque a été ramené à un prix producteur de l'arachide décortiquée en appliquant un coefficient de passage au prix de l'arachide décortiqué de 1,19 correspondant à la moyenne des ratio prix grossiste arachide décortiqué-prix grossiste arachide coque entre 2006 et 2010.

ces prix appliqués semblent ne pas tenir compte des coûts de transformation de l'arachide coque en arachide décortiqué.

Conclusions

Cohérence entre objectifs et effets des politiques

Riz. L'objectif politique d'accroissement de la production du riz au Burkina Faso qui s'intègre à la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture, semble suivi d'effets concluants avec des retombées monétaires positives sur les acteurs et sur la filière elle-même. Les effets de la mise en œuvre de cette politique ont été plus visibles sur les producteurs en 2008 avec le début des opérations de soutien à la production rizicole. Par ailleurs, les mesures fiscales sur les produits importés de grande consommation adoptées au cours de la crise alimentaire en 2008 ont été surtout bénéfiques aux commerçants qui ont obtenus des prix supérieurs aux prix de référence. Ces mesures n'ont cependant pas eu les effets escomptés sur les consommateurs, dans la mesure où les prix domestiques ont été plus élevés qu'attendu. En particulier, les mesures fiscales d'annulation des taxes à l'importation sur le riz importé en 2008 n'ont pas conduit à une égalité entre les prix domestiques et les prix de référence. En somme, les politiques effectivement mises en œuvre par le gouvernement sont soutenues par les politiques affectant les prix et ce au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la filière, au détriment des consommateurs.

Coton. Etant le principal pourvoyeur de devises étrangères (après l'or), le coton bénéficie d'un ensemble de mesures de politiques aux objectifs divers. De la facilitation d'accès au crédit, aux subventions en intrants en passant par la fixation du prix du coton graine, l'ensemble de ces politiques contribue à améliorer les prix pour les producteurs au détriment des sociétés cotonnières. Cette pénalisation des sociétés cotonnières semble connaître une légère baisse à partir de 2007, année de la mise en place du nouveau mécanisme de fixation de prix. Il y a donc une redistribution au profit des producteurs, ce qui semble être en cohérence avec les objectifs politiques de soutenir la production, quoique la viabilité du système soit mise en doute, puisque les sociétés cotonnières font face à des difficultés financières. Cependant, à l'étape actuelle de l'analyse, il serait quelque peu hâtif de conclure à une cohérence entre les objectifs et les effets des politiques avant de mener une analyse globale incluant les activités aval de la production de coton (production de tourteaux et d'huile de coton) puisqu'il a été considéré que 5 pour cent de la production de coton est transformée.

Huile de coton. S'agissant de l'huile de coton (produit local de substitution à l'huile de palme importée), il apparaît que la filière ne bénéficie pas de mesures politiques spécifiques, même si l'huile de palme importée subit une imposition fiscale de l'ordre de 13,5 pour cent. Cependant, le principal intrant à ce produit qu'est la graine de coton est fortement soutenu par les politiques agricoles du pays. Ceci a un effet sur le maillon oléagineux de la filière, quand bien même la production pourrait être davantage soutenue, si des objectifs politiques de dynamisation de la production d'huile de coton étaient mises en œuvre. La promotion de la production de l'huile de coton pourrait être encouragée, et ce à partir de la fourniture de la graine de coton. Une telle promotion apporterait de la valeur ajoutée aux industries d'égrenage et de trituration et réduirait en plus la facture des importations en huile du pays.

Viande de bœuf. Comme il a été mentionné plus haut, la filière bétail a été étudiée en lieu et place de la filière viande de bœuf compte tenu de la quantité négligeable des exportations de viande par le Burkina. Les effets des politiques de prix pour cette filière sont indépendants des objectifs des politiques mises en œuvre, puisqu'en dehors des documents de stratégies d'actions et de programmes, le secteur de l'élevage n'a pas bénéficié de mise en œuvre concrète de politiques au cours de la période étudiée. La principale incohérence se résume donc au peu d'intérêt porté à une filière aussi importante, tant sur le plan de la sécurité alimentaire que sur le plan économique, social et culturel dans un pays comme le Burkina Faso. Cette incohérence est d'autant plus importante au regard de l'absence de mesures de redynamisation du secteur de l'exportation de viande de bœuf qui apporterait plus de valeur ajoutée à la filière.

Gomme arabique. Pour ce qui concerne la filière gomme arabique au Burkina Faso, les politiques mises en œuvre au bénéfice de la filière ne semblent pas être totalement satisfaisantes au regard des objectifs visés par ces politiques. La création de l'APFNL en 2008 (dont l'objectif est de promouvoir et de valoriser les produits forestiers non ligneux dont la gomme arabique), ainsi que l'octroi de subventions via différents projets et programmes pour l'acquisition de matériels de saignée aux producteurs, n'ont pas eu d'effets significatifs sur les pénalisations enregistrées par ceux-ci. On peut donc conclure à une incohérence entre les politiques mises en œuvre et les effets induits sur les producteurs qui sont davantage pénalisés en 2009 et 2010 par rapport à 2008, contrairement aux grossistes dont la pénalisation baisse progressivement.

Sésame. S'agissant du sésame, les effets de prix induits semblent indépendants des politiques au bénéfice de la filière. On note l'absence de politique spécifique au sésame sur la période couverte par l'étude (2005-2010). Pour une culture qui se place en deuxième position après le coton dans les exportations des produits végétaux du pays, il paraît surprenant qu'il n'existe pas de politiques concrètes mises en œuvre dans l'optique de donner plus de vigueur à cette filière. Cependant, le gouvernement, ainsi que les partenaires semblent avoir pris conscience et des actions de soutien à la filière ont vu le jour au lendemain de la période concernée par l'étude, notamment la mise en œuvre du plan d'action sésame en 2010.

Arachide. La filière arachidière au Burkina Faso n'a pas bénéficié de politiques spécifiques ayant pour objectifs la promotion de la production, de la transformation ou de la commercialisation entre 2005 et 2010. Contrairement aux grossistes qui sont pénalisés sur toute la période, les producteurs sont incités trois années sur six. Dans un pays où la balance commerciale est structurellement déficitaire avec une forte dépendance aux importations d'huiles végétales alimentaires, il semble opportun de songer à des mesures concrètes de redynamisation de cette filière, qui pourrait servir de moteur de relance de la filière oléagineuse. En effet, avec une part importante d'arachide d'huilerie dans les espèces produites, une mesure de promotion de la production de l'arachide aurait un effet d'entraînement notoire tant sur la filière oléagineuse du pays, que sur celle du bétail avec la production de produits alimentaires des animaux.

Maïs. En réponse à la crise alimentaire de 2008, un ensemble de mesures de soutien à la production céréalière (dont le maïs) a été pris pour relancer la production végétale et garantir la sécurité alimentaire. Au regard des résultats qui montrent de très faibles incitations pour les grossistes et des pénalisations pour les producteurs de la filière, surtout lorsqu'il s'agit d'exporter le maïs, on constate une incohérence entre les objectifs de politiques, les mesures mises en œuvre et les résultats

effectivement observés. L'objectif de garantir la sécurité alimentaire en interdisant les exportations des céréales semble cependant être une explication à ces résultats observés du fait du statut « non échangeables » du maïs. On ne peut donc pas aboutir à une conclusion sur la cohérence des politiques mises en œuvre, puisque le maïs dans la présente étude est traité comme un produit exporté, alors que les objectifs politiques visent à réduire au maximum les exportations.

Sorgho. Les politiques mises en œuvre pour la relance de la production céréalière intègrent bien le sorgho, mais dans une moindre mesure par rapport au maïs. Du point de vue des objectifs, il s'agit d'un produit fortement inscrit dans les objectifs de la sécurité alimentaire et d'un point de vue des résultats on relève que les exportations du sorgho, contrairement à celles du maïs n'engendrent pas de pénalisations aux acteurs. Cependant, on pourrait à tort conclure à une cohérence des politiques, alors que le sorgho est traité comme un produit exporté, contrairement aux objectifs des politiques.

Oignon. Jusqu'à présent, l'oignon ne bénéficie d'aucune mesure spécifique en dehors des actions mises en œuvre au profit des filières fruits et légumes. Sur la période concernée par l'étude, les acteurs sont tous pénalisés avec un effet plus prononcé sur les producteurs. En définitive, les politiques mises en œuvre au profit des filières fruits et légumes (et donc partiellement de l'oignon) n'ont pas eu d'effets incitation à la production ni même sur la filière dans son ensemble même si on note un accroissement de la production d'oignon, essentiellement due à l'initiative personnelle des acteurs.

Incitations à la production agricole

Riz. En 2008, les acteurs de la filière riz (producteurs et grossistes) connaissent une incitation importante grâce aux différentes actions entreprises par le gouvernement pour faire face à la crise alimentaire. Les autres années de l'étude sont elles aussi marquées par des incitations aussi bien pour les producteurs que pour les grossistes, indiquant les efforts d'encouragement à la production par les politiques en vigueur. Même si les importations effectuées par le pays sont très importantes et constituent même la plus grande part de la consommation de riz des populations, les prix obtenus par les producteurs restent au-delà des prix de référence. Cette situation constitue un atout pour d'éventuels investissements.

Maïs. S'agissant du maïs, des actions ont été entreprises pour promouvoir la production à partir de 2008, en même temps que les mesures prises au bénéfice de la riziculture. Cependant, la production reste pénalisée par des prix aux producteurs en deçà des prix de référence tout au long de la période (aussi bien en année d'importation qu'en année d'exportation). Cela porte à croire que l'environnement politique agricole et commercial du pays semble être défavorable à la production du maïs.

Sorgho. Comme le riz et le maïs mais dans une moindre mesure, le sorgho a bénéficié des interventions de l'Etat pour redynamiser le secteur céréaliier. Les résultats obtenus pour le maillon de la production semblent présenter un environnement favorable à la production de sorgho, avec des prix supérieurs à ce qui prévaudraient dans le cas d'un marché totalement ouvert.

Coton. Au regard des résultats donnés par les indicateurs et de toutes les mesures prises dans le secteur cotonnier pour maintenir son statut de produit pourvoyeur de devises, on aboutit à la conclusion que la production de coton est fortement encouragée. Cet encouragement est d'autant plus important que les prix pour les producteurs apparaissent de plus en plus incitatifs au fil du

temps. On pourrait poser la question de la durabilité du mécanisme de fixation des prix comme mode de protection des producteurs, induisant fortement une restriction des profits des sociétés cotonnières, d'autant plus que ces sociétés sont des entités du secteur privé.

Sésame et Arachide. Les contextes politiques du sésame et de l'arachide qui ne font ressortir aucune mesure concrète au bénéfice de ces filières entre 2005 et 2010, ainsi que les résultats qui montrent des pénalisations ou de très faibles incitations des acteurs, indiquent qu'il n'y a pas d'encouragement à la production de ces produits. Le manque de compétitivité de l'arachide et du sésame sur le marché international doublé de la faiblesse des prix reçus par les producteurs ne permet pas à ces derniers de constituer une marge pour un éventuel investissement solide dans leur activité.

Huile de coton. Les indicateurs d'incitation et de pénalisation via les prix pour l'huile de coton montrent que les producteurs perçoivent des prix plus élevés que ceux qui s'établiraient dans une situation de référence. Cependant, en dépit de cette incitation apparente, la production de l'huile locale rencontre d'énormes difficultés liées à l'acquisition du principal intrant (la graine de coton) et à la forte concurrence de l'huile de palme importée¹⁴. Face aux difficultés liées à l'acquisition de la graine de coton, les producteurs d'huile suggèrent la trituration de l'arachide, nettement plus riche en huile, à condition que l'acquisition de la graine ne soit pas coûteuse.

Viande de bœuf. Les acteurs du secteur de l'élevage connaissent une pénalisation dans leurs activités respectives, au regard des indicateurs obtenus de l'analyse. Les prix relativement faibles reçus par les acteurs, doublés du manque d'infrastructures spécifiques à la filière, constituent un handicap important à l'intensification de la production et à un investissement conséquent pour une forte dynamisation de la filière.

Gomme arabique. La production de la gomme arabique n'est visiblement pas incitée au vu des indicateurs obtenus. En dépit des mesures de promotion de la production de gomme dans le pays, les producteurs demeurent pénalisés. La pénalisation des producteurs burkinabè est essentiellement causée par la qualité de la gomme produite qui n'est pas appréciée par les principaux partenaires étrangers. Des mesures visant à améliorer les capacités des producteurs contribueraient donc à améliorer la qualité de la production et par là, les incitations des acteurs.

Oignon. Au regard des résultats obtenus, les acteurs de la filière oignon sont tous pénalisés sur la période, avec une pénalisation plus prononcée pour les producteurs. Cela signifie que dans un environnement commercial ouvert, ils percevraient des prix plus élevés. Néanmoins, on constate un engouement de plus en plus important des acteurs de la filière dû à l'accroissement de la demande intérieure. Il existe donc une incitation à la production qui est plutôt due à la demande suivie d'initiatives personnelles des producteurs qu'aux politiques mises en œuvre.

¹⁴ La société de trituration connaît parfois des périodes mortes suite au manque de la graine de coton. En outre, la forte concurrence de l'huile de palme importée l'oblige par moments à arrêter la production car le prix du marché ne suffirait pas à couvrir ses coûts de production.

Effets sur les consommateurs

Riz et Huile de coton. En raison de la grande part qu'occupe le riz et l'huile importés dans la consommation des populations, les consommateurs bénéficient des politiques commerciales du pays, notamment des mesures de détaxation des produits importés de grande consommation prises en 2008 en réponse à la crise alimentaire. Bien que les différents acteurs de ces deux filières perçoivent des prix plus élevés que les prix de référence. La consommation n'est pas pour autant lésée, puisque les importations en grande masse de ces produits induisent des prix relativement bas.

Arachide. En dépit de l'inorganisation de la filière arachidière dans le pays, il existe une liaison cohérente entre les prix producteur et les prix consommateur, ce qui se traduit par une évolution dans le même sens de ces prix. En outre, les écarts entre ces deux prix sont relativement faibles (moins de 30 FCFA par kg entre 2005 et 2009), mais n'indiquent cependant pas que la pénalisation des producteurs est bénéfique aux consommateurs, en raison du prix sans cesse croissant de l'arachide qui a atteint un niveau de l'ordre de 553 FCFA en 2011. Au regard de l'absence de politiques spécifiques à la filière, il apparaît évident que des mesures de politiques cohérentes de relance induirait davantage d'incitations à la production avec plus de profit pour les consommateurs, d'autant plus que l'arachide est plutôt consommée sous une forme transformée.

Maïs. En raison de l'importance du maïs dans la sécurité alimentaire du pays, les efforts du gouvernement pour la promotion de cette filière profitent essentiellement aux consommateurs. En effet, alors que les producteurs ont été pénalisés ; ces mesures¹⁵ ont été bénéfiques aux consommateurs puisque ces derniers ont obtenu des prix relativement bas. Les écarts entre les prix producteurs et consommateurs ont été faibles à moins de 40 FCFA/kg en moyenne sur la période entre 2005 et 2010.

Sorgho. Tout comme le maïs, le sorgho a bénéficié bien que dans une moindre mesure, de la mise en œuvre de politiques de relance des activités de production. Le maillon de la consommation, quant à lui, a bénéficié des opérations de vente de céréales à prix social et de la constitution d'un stock de sécurité. Il ressort alors que la consommation n'a pas été négativement affectée par les incitations des producteurs avec des prix aux consommateurs qui ne s'écartent pas considérablement des prix producteurs.

Oignon. Pour le cas de l'oignon, la pénalisation des acteurs de la filière n'est pas forcément favorable aux consommateurs. En effet, la saisonnalité de la production entraîne une forte volatilité des prix au cours d'une même année, puisque la période de forte production se situe entre janvier et mars. Au cours de cette période, on constate que la production est en général écoulee à bas prix ce qui semble favorable aux consommateurs. Toutefois, cette période de l'année est immédiatement suivie d'une pénurie accompagnée d'une forte augmentation des prix.

¹⁵ Opérations de vente des céréales à prix social par exemple.

Effets des politiques de taux de change

Notre analyse révèle comme d'autres avant nous (Lançon et Benz 2007) que l'appréciation de l'euro par rapport au dollar tend à augmenter la compétitivité des produits d'importations comme le riz asiatique et l'huile de palme, tous deux exprimées en dollars. Cette surévaluation de l'euro qui induit de facto la surévaluation du FCFA est un grave problème pour le développement de la production agricole dans le futur pour ce qui concerne les produits d'exportation qui seront moins compétitifs sur le marché international. Cependant, cette surévaluation a atténué les chocs résultant des récentes flambées des prix sur les marchés internationaux, et aussi ceux de beaucoup d'autres produits, y compris l'énergie.

Organisation des filières

Il ressort des analyses d'incitations et de pénalisations à la production, pour les différents produits étudiés que les filières agricoles au Burkina Faso sont très peu organisées. Le coton qui est une filière stratégique et pourvoyeuse de devises pour le pays fait exception. Le manque de structuration et d'organisation des filières renvoie à l'absence de corrélation entre les prix suivant les différents maillons de la filière (production, gros et frontière) et témoigne de la déconnexion notoire des différents acteurs entre eux. Partant d'un tel manque d'organisation, toute opportunité d'obtenir de meilleurs prix, surtout pour le maillon de la production semble perdue. Il paraît donc évident que l'amélioration du niveau d'incitation des producteurs doit aussi passer par une meilleure organisation des différentes filières pour un meilleur suivi des prix tant sur le plan national que sur les plans sous régional et international. Sur ce point, les filières céréalières bénéficient d'un atout avec la mise en place au niveau national d'un système d'information sur les marchés et au niveau régional, du suivi des prix sur certains marchés avec le RESIMAO.

En dehors de la déconnexion des marchés qui pénalise les acteurs de certaines filières agricoles, les investissements en infrastructures tant au niveau des exploitations que dans un niveau plus étendu sont souvent insuffisants et induisent des coûts d'accès élevés et d'importants écarts de développement entre acteurs. Ainsi, l'amélioration des pistes rurales et des routes sur les principaux couloirs de passage aboutirait à des coûts de transport réduits et par là, à une meilleure efficacité des coûts d'accès. Par ailleurs, il reste un véritable travail à mener par le gouvernement pour réduire les frais illicites sur les axes commerciaux, observés pour toutes les filières étudiées, et qui dissuadent la commercialisation de la production tant pour des raisons monétaires que psychologiques.

Le coton apparaît comme la filière la plus organisée et la mieux structurée du pays. Cependant certains aspects méritent d'être améliorés en particulier la productivité pour accroître la qualité (et donc sa valeur) du coton national et sa mise en marché. De ce fait, il est souhaitable d'introduire plus de clarté dans l'organisation et la gestion de la filière et en particulier sur le segment concernant la commercialisation du coton fibre et ses sous-produits pour émettre des signaux plus nets aux producteurs. Par ailleurs, le soutien accordé au coton ainsi que la structuration de la filière seraient d'autant plus bénéfiques à l'économie du pays si ceux-ci s'étendaient jusqu'à la transformation. Le cas spécifique de l'huile de coton en étroite concurrence avec l'huile de palme importée montre que les difficultés rencontrées par les sociétés de triturations seraient atténuées pour peu que l'accessibilité à la graine de coton soit améliorée. À côté des sociétés de trituration de graine de

coton, les producteurs de bétail y gagneraient également avec un accès plus facile et à moindre coût des aliments pour bétail à base de graine de coton.

6. Dépenses publiques et aide au développement

Résumé

Boîte 5. Résumé des résultats de l'analyse des dépenses publiques et de l'aide

- Le budget total approuvé en faveur de l'agriculture au Burkina Faso, a évolué de 170,6 milliard de FCFA à 187,1 milliard de FCFA et a connu une hausse globale de 2% sur la période 2006-2010. On note cependant des baisses remarquables de 6% et 7 % respectivement entre 2007 et 2008 et entre 2009 et 2010. Pour ce qui est des décaissements, ils sont passés de 144,7 milliard de FCFA en 2006 à 153,9 milliard de FCFA en 2010, soit une évolution positive de 6% et sont constituées à plus de 80% de dépenses d'investissements sur toute la période 2006-2010.
- Aussi, la part du budget global alloué à l'agriculture a connu une baisse régulière sur la période 2006-2010. Elle reste tout de même largement au-dessus du seuil de 10% recommandé par la déclaration des chefs d'états africains à Maputo.
- S'agissant des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture, elles sont en moyenne dominées par les paiements aux producteurs-subsidations aux intrants (38%), les dépenses pour les infrastructures (20%), et les dépenses pour la formation (15%). On note par contre une part très faible des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture dans les domaines de la commercialisation (3%), du stockage (0%), de l'inspection (1%), de la vulgarisation (3%), de l'assistance technique (1%) et de la recherche agricole (6%) sur la période 2006-2010.
- Les dépenses publiques favorables à l'agriculture ont été dominées principalement par les dépenses d'infrastructures rurales (41%) et d'éducation (36%) sur la période 2006-2010.
- La décomposition de dépenses publiques selon les produits qu'elles soutiennent fait ressortir une prépondérance des dépenses de soutien à tous les produits qui atteignent 73,2% des dépenses totales en 2010. Pour la part des dépenses de soutien aux groupes de produits, elle a connu une hausse régulière de 2006 (8,7%) à 2009 (21,5%). Les dépenses de soutien aux produits individuels ont, quant à elles, atteint leur niveau le plus élevé en 2006 avec 43,8% et a connu par la suite des baisses en 2007 et 2009 avec respectivement des parts de 18,1% et 6,6%. Cette part s'est améliorée en 2010 pour se situer à 11,7% ;
- Pour ce qui est de l'aide au développement dans le domaine de l'agriculture, elle a évolué de 114 millions de FCFA à 101 millions entre 2006 et 2010. Sur la période 2006-2010, la part du financement extérieur composé en moyenne de 54,2% de prêts et a représenté en moyenne 71% des dépenses publiques totales en faveur de l'agriculture.

Introduction

Les leviers politiques du gouvernement qui peuvent influencer le développement agricole ne sont pas limités aux mesures politiques qui affectent les prix (taxes, quotas, etc.). Le gouvernement dispose de l'outil budgétaire, qui lui permet d'allouer les dépenses à divers secteurs du développement agricole. Cette partie de l'étude SPAAA a pour objectif d'offrir une meilleure compréhension des dépenses publiques au Burkina Faso. Le but est de fournir plus d'éléments de connaissance aux décideurs politiques et acteurs du développement au Burkina Faso, notamment sur la composition précise des dépenses publiques, pour répondre à certaines questions telles que : quels secteurs et activités du développement reçoivent le plus fort soutien, quelle part de l'aide vers quel secteur, des coûts administratifs, des niveaux actuels de dépense...

Cette analyse innovante couvre toutes les dépenses du gouvernement et de l'aide au développement pour le secteur agricole au Burkina Faso : projets et programmes, comme coûts administratifs, tels que documentés par la Direction Général du Budget et le Ministère de l'Economie et des Finances.

L'analyse utilise des concepts et définitions décrites selon la méthodologie SPAAA pour les mesures des dépenses publiques de soutien au secteur agricole et alimentaire. Tout lecteur n'étant pas familier à la méthodologie est invité à se référer à la page des concepts et définitions SPAAA disponible sur le site www.fao.org/mafap. Cependant, pour la commodité des lecteurs du présent document, quelques définitions importantes sont données dans la boîte 3 ci-dessous. Un bref résumé des concepts utilisés dans la méthodologie est donné dans l'Annexe 3 du document.

Boîte 3: Définitions importantes

Pour plus d'explications sur les concepts méthodologiques relatifs aux dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire selon la méthodologie SPAAA, voir l'Annexe 3.

Dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire : toutes les dépenses publiques entreprises dans le but de soutenir le développement du secteur agricole et alimentaire, financés soit par le budget national (au niveau central, ou au niveau régional, sans tenir compte du ministère de tutelle de la mesure), soit par l'aide étrangère à travers le gouvernement local ou des projets spécifiques conduits par des organisations internationales ou des ONG. Ces dépenses sont composées des **dépenses spécifiques à l'agriculture** et des **dépenses de soutien à l'agriculture**.

Dépenses spécifiques à l'agriculture : toutes les mesures de dépenses publiques qui génèrent des transferts financiers au profit des agents agricoles (producteurs, consommateurs, fournisseurs d'intrants, commerçants, transporteurs et transformateurs) ou du secteur agricole dans son ensemble (sous forme de recherche, d'extension des services, etc.).

Dépenses de soutien à l'agriculture : toutes les mesures de dépenses publiques qui ne sont pas strictement spécifiques au secteur agricole, mais qui ont une forte influence au développement du secteur. Il s'agit entre autres de l'éducation, de la santé rurale ou des infrastructures rurales (énergie, eau et assainissement, routes, etc.).

Soutien aux produits individuels : toutes les dépenses publiques qui ciblent directement des produits spécifiques individuels tels que le riz ou le coton.

Soutien aux groupes de produits : toutes les dépenses publiques ayant pour cible directe des groupes de produits comme les récoltes ou le cheptel.

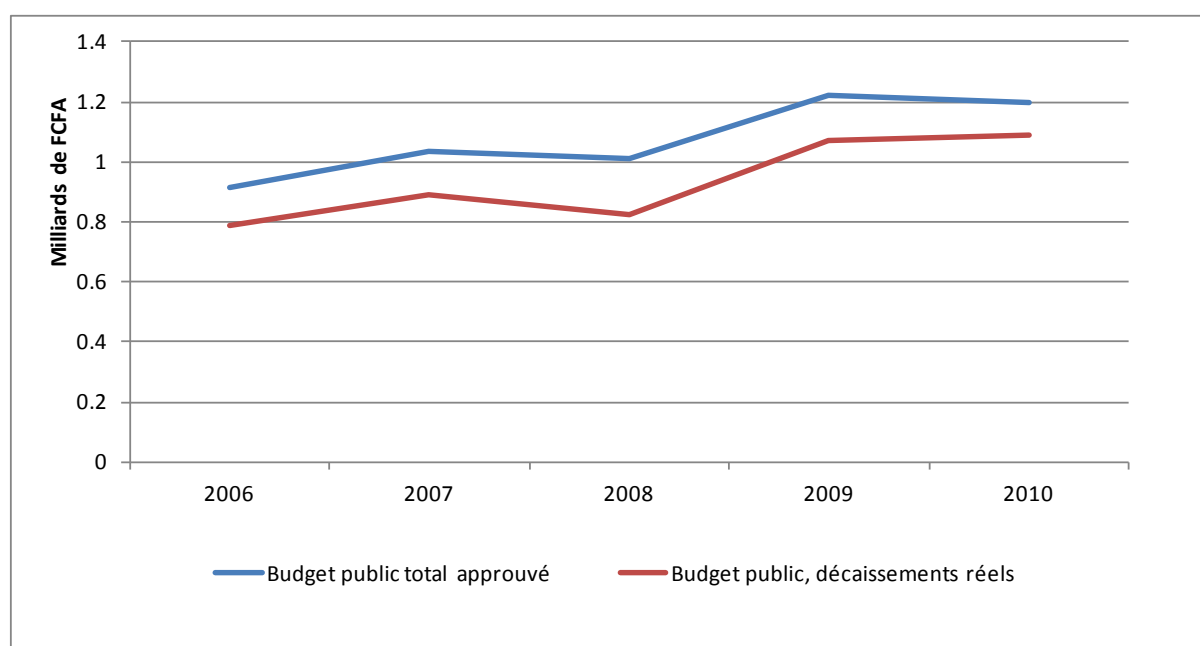
Soutien à tous les produits : toutes les dépenses publiques qui n'ont aucune cible spécifique de produit ou de groupe de produits, mais dont bénéficie toute activité agricole et alimentaire.

Evolution du budget global

Une analyse du budget total approuvé du Burkina Faso laisse voir une tendance haussière presque régulière sur la période allant de 2006 à 2010. En effet, sur cette période, le budget du pays a connu une hausse globale de 31 pour cent, passant de 911,96 milliard de FCFA en 2006 à 1 197 milliard de FCFA en 2010 (lois de règlement 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010). On note néanmoins une légère baisse entre 2007 et 2008, le budget passant de 1 032,6 milliard de FCFA en 2007 à 1 008,7 milliard de FCFA en 2008.

Les mêmes tendances sont observées au niveau des décaissements réels avec cependant une légère réduction de l'écart entre le budget approuvé et les décaissements réels en 2010 (91 pour cent).

Figure 46 : Evolution du budget total du Burkina Faso sur la période 2006-2010



Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Tendances générales des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire

Sur la période 2006-2010, le budget approuvé vers le secteur agricole et alimentaire a connu une hausse globale de 2 pour cent alors que les dépenses effectives ont connu une hausse globale de 6 pour cent. Ce qui dénote une amélioration globale du taux de décaissement qui atteint 80 pour cent en 2006, 2009 et 2010 avec une moyenne de 79 pour cent sur la période 2006-2010. Cela pourrait s'expliquer par les efforts consentis par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour améliorer l'efficacité du circuit financier au cours de ces dernières années. En 2007, le taux de décaissement se situe à 72 pour cent et en 2008, il atteint son plus bas niveau à 68 pour cent. Le faible taux de décaissement observé en 2008 s'expliquerait par les mesures prises en réaction à la crise alimentaire et financière, qui a conduit l'Etat à sursoir à toutes les dépenses jugées non prioritaires. Mais entre 2008 et 2010, le taux de décaissement s'est considérablement amélioré (passant de 68 pour cent en 2008 à 88 pour cent en 2010), suivant les mesures de soutien prises par le gouvernement pour redynamiser l'activité de production agricole au Burkina Faso.

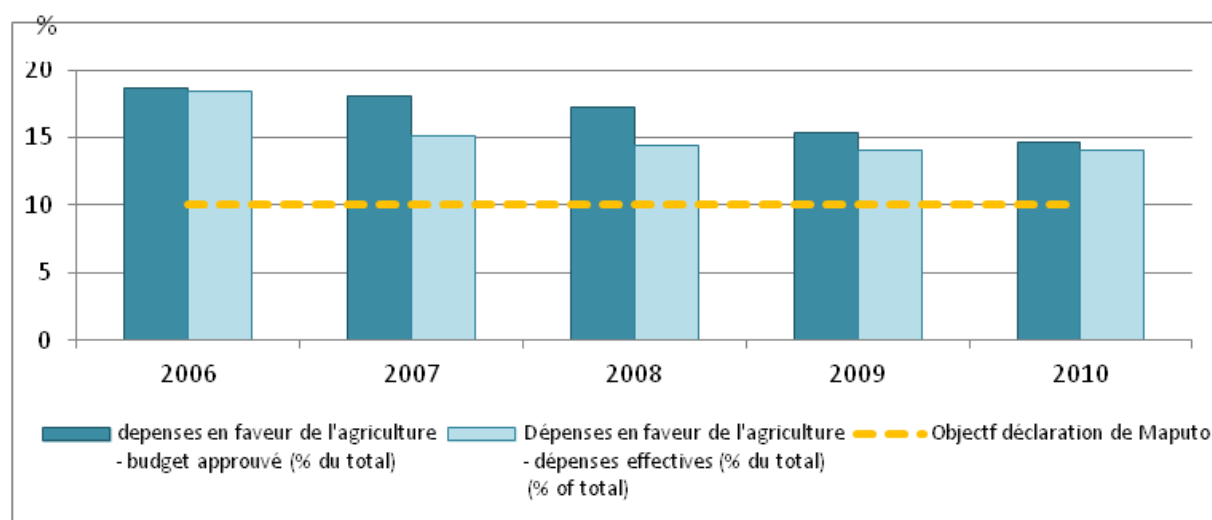
Tableau 32 : Budget total en soutien vers le secteur agricole et alimentaire au Burkina Faso : budget approuvé et décaissements réels

Types de budget	2006	2007	2008	2009	2010	% variation 2006-10
milliards FCFA						
Budget approuvé	170,6	186,1	174,3	187,1	174,8	2
Dépenses effectives	144,7	134,6	118,5	150,4	153,9	6
Taux décaissement	84,8	72,3	68,0	80,3	88,0	

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

L'analyse de la part des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire dans les dépenses totales du Burkina Faso, indique que la part du budget global alloué à l'agriculture a connu une baisse régulière sur la période 2006-2010. Cependant elle est restée largement au-dessus de 10 pour cent respectant ainsi la déclaration des chefs d'états africains sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique à Maputo en Juillet 2003 qui recommande aux Etats l'allocation d'au moins 10 pour cent de leur budget au secteur de l'agriculture (déclarations et décision, conférence de l'Union Africaine, 10 au 12 juillet 2003).

La part des dépenses effectives vers le secteur agricole et alimentaire a connu une baisse de 2006 à 2009, passant de 18,44 à 14,05 pour cent avant d'amorcer une légère hausse pour se situer à 14,11 pour cent en 2010. On note aussi que la déclaration de Maputo a été respectée sur la période 2006-2010.

Figure 47 : Part des dépenses publiques du secteur agricole et alimentaire dans le budget total : budget approuvé et décaissements réels

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Tableau 33 : Dépenses publiques de soutien au secteur agricole et alimentaire (décaissements réels), en millions de FCFA

	2006	2007	2008	2009	2010
I. Politiques spécifiques à l'agriculture	61 585	48 065	48 995	63 354	76 984
I.1. Paiements aux agents dans le secteur agro-alimentaire	41 401	23 565	27 785	33 553	30 062
I.1.1. Paiements aux producteurs	38 807	18 068	23 100	19 444	25 296
B. Subventions aux intrants	29 218	17 737	19 049	18 137	24 404
<i>B1. Intrants variables</i>	3 371	3 465	6 857	4 406	11 298
<i>B2. Capital</i>	24 586	12 549	10 574	12 722	11 538
<i>B3. Services aux producteurs</i>	1 261	1 723	1 618	1 009	1 568
C. Soutien au revenu	8 947	0	3 776	0	0
D. Autres	642	331	275	1 307	892
I.1.2. Paiements aux consommateurs	2 128	4 974	4 439	14 031	4 097
E. Aide alimentaire	1 748	1 097	990	4 757	1 525
G. Programmes d'alimentation scolaire	296	3 652	3 450	2 411	2 572
H. Autres	85	225	0	6 863	0
I.1.3. Paiements aux fournisseurs d'intrants	150	57	78	12	98
I.1.4. Paiements aux transformateurs	315	465	168	67	571
I.2. Soutien général au secteur	20 184	24 500	21 210	29 800	46 922
I. Recherche agricole	3 178	2 422	2 923	3 111	4 608
J. Assistance technique	663	616	540	505	653
K. Formation	7 659	8 006	7 732	9 337	10 156
L. Vulgarisation	926	650	642	1 081	3 936
M. Inspection (vétérinaire/végétale)	210	430	503	816	1 029
N. Infrastructure	6 600	10 605	6 453	10 620	21 694
<i>Routes</i>	1 177	3 931	1 765	2 121	5 403
<i>Infrastructures d'irrigation</i>	4 897	6 140	3 395	6 620	14 698
<i>Autres</i>	527	534	1 292	1 880	1 593
O. Stockage/stockage public	61	93	78	86	1 025
P. Commercialisation	196	764	1 966	2 838	2 841
R. Autres	691	914	373	1 406	978
II. Politiques favorables à l'agriculture	64 263	73 634	51 972	75 092	63 073
S. Éducation en milieu rural	21 958	30 587	22 240	28 064	13 333
T. Santé en milieu rural	4 078	3 785	3 846	5 545	7 557
U. Infrastructures rurales	22 688	37 270	16 790	31 157	28 635
<i>Routes</i>	3 723	21 534	6 844	17 614	9 957
<i>Eau et assainissement</i>	15 035	10 697	6 589	10 849	16 829
<i>Energie</i>	1 834	2 080	977	1 295	411
<i>Autres</i>	2 095	2 959	2 380	1 399	1 437
V. Autres	15 539	1 992	9 095	10 326	13 548
III. Dépenses totales en faveur du secteur agricole	125 848	121 699	100 967	138 446	140 056

Source : Auteurs, à partir des données de la DGB et de la DGCOOP

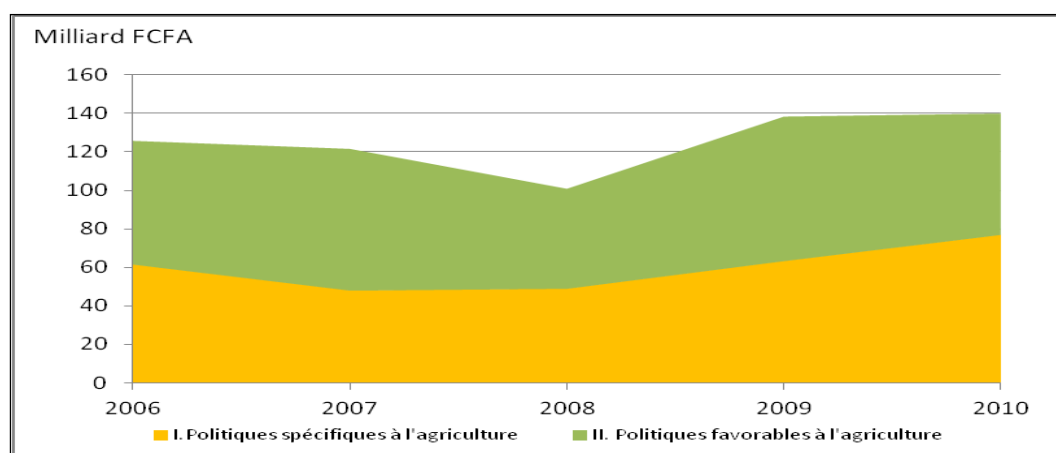
Composition des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire

Les dépenses totales vers le secteur agricole et alimentaire ont connu une baisse régulière de leur volume entre 2006 et 2008 passant de 125,8 milliard à 100,9 milliard. De 2008 à 2010, elles ont enregistrées une hausse de 38,7 pour cent pour se situer à 140 milliard en 2010. . Cela pourrait s'expliquer par le faible niveau des dépenses de 2008 et les mesures de soutien à la production prises par le gouvernement notamment la subvention aux intrants et équipements agricoles, encadrement des producteurs, aménagements des périmètres et bas-fonds, etc. La mise en œuvre de ces mesures se sont poursuivis jusqu'en 2012.

La typologie MAFAP regroupe les dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire en deux grandes classes :

- ✓ **les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture** sont celles dont la mise en œuvre influence directement le développement du secteur agricole et alimentaire. Il s'agit notamment des paiements en faveurs des agents du secteur agricole et alimentaire (producteurs, consommateurs, fournisseurs d'intrants, transformateurs, commerçants et transporteurs) et des dépenses de soutien général au secteur (recherche agricole, assistance technique, formation, vulgarisation, inspection, infrastructures, stockage, commercialisation et autres).
- ✓ **les dépenses publiques en soutien à l'agriculture** quant à elles, sont constituées de dépenses qui ne sont pas strictement spécifiques au secteur agricole, mais ont un impact considérable sur son développement. Il s'agit notamment des dépenses d'éducation, de santé, des infrastructures rurales, de l'eau et de l'assainissement et de l'énergie en milieu rural.

On note une dominance des dépenses publiques en soutien à l'agriculture sauf en 2010. En effet, plus de 50 pour cent des dépenses totales vers le secteur agricole et alimentaire étaient constitués des dépenses publiques en soutien à l'agriculture entre 2006 et 2009. Mais, les dépenses spécifiques à l'agriculture connaissent une hausse régulière sur la période pour atteindre 53 pour cent dépenses totales vers le secteur agricole et alimentaire en 2010.

Figure 48 : Composition des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire au Burkina Faso, 2006-2010

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Dépenses publiques spécifiques à l'agriculture

Pour analyser la composition des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture, deux moyennes ont été calculées sur la période de l'étude (2006-2007 et 2008-2010). Sur la période 2006-2007, les dépenses spécifiques à l'agriculture sont dominées par les paiements aux agents du secteur agro-alimentaire qui sont des transferts monétaires vers les agents sur une base individuelle. Il s'agit des paiements en faveur des producteurs, des consommateurs, des fournisseurs d'intrants, des transformateurs, des commerçants et des transporteurs.

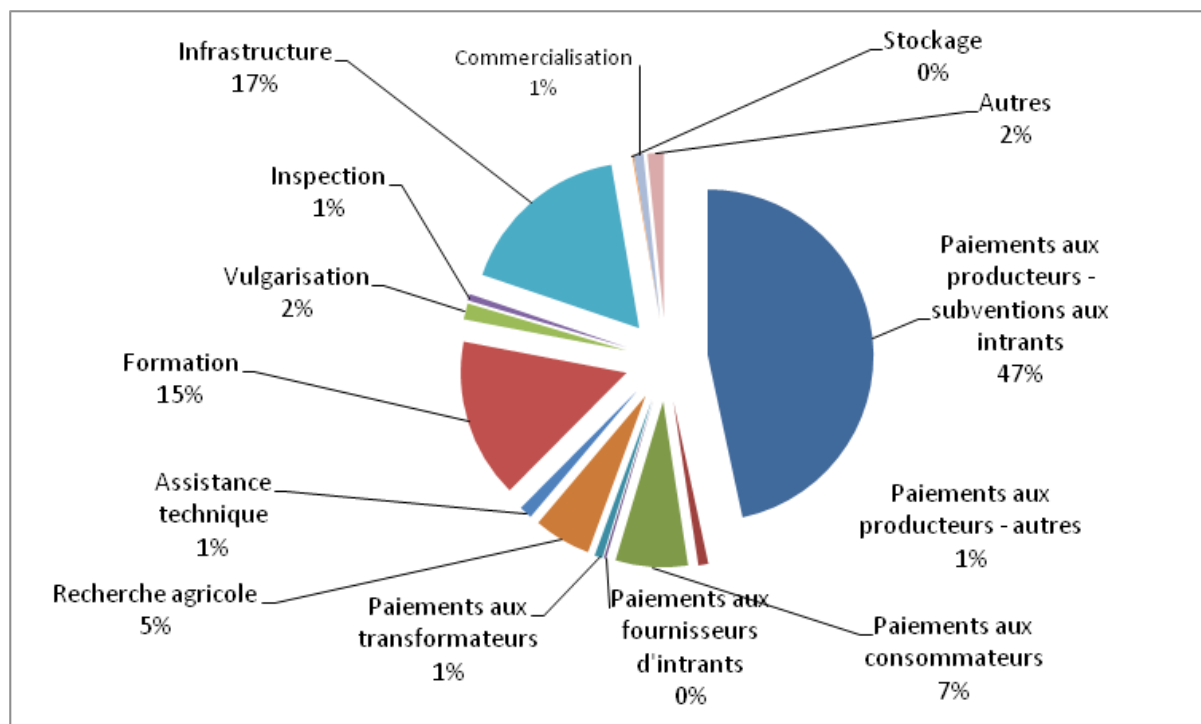
En effet, sur la période 2006-2007, 56 pour cent des dépenses spécifiques à l'agriculture sont allouées aux paiements des agents du secteur agro-alimentaire et 44 pour cent de ces dépenses sont destinées au soutien général au secteur de l'agriculture. Les dépenses de soutien général regroupent les dépenses publiques générant des transferts monétaires vers les agents du secteur agro-alimentaire sur une base collective (recherche agricole, assistance technique, formation, vulgarisation, inspection, infrastructures, stockage, commercialisation et autres).

Les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture sont dominées essentiellement par les paiements aux producteurs-subsidations aux intrants (47 pour cent), les dépenses pour les infrastructures de production agricole (17 pour cent), et les dépenses pour la formation (15 pour cent) sur la période 2006-2007. Ceci est en adéquation avec certains aspects des axes 1 (accélérer la croissance et la fonder sur l'équité) et 3 (élargir les opportunités d'emploi et des activités génératrices de revenu pour les pauvres) du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui constituait sur la période de l'étude, le document de référence en matière de stratégie de développement du Burkina Faso.

On note par contre une part très faible des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture dans les domaines de la commercialisation (1 pour cent), du stockage (0 pour cent), de l'inspection (1 pour cent), de la vulgarisation (2 pour cent), de l'assistance technique (1 pour cent) et de la recherche agricole (5 pour cent). Les dépenses publiques dans ces domaines n'ont pas été en adéquation avec l'axe 3 du CSLP qui avait identifié ces mêmes domaines comme prioritaires. Les proportions faibles des dépenses observées au niveau de la recherche agricole et de la vulgarisation est assez inquiétant

car ce sont ces deux catégories qui apportent le plus en termes de la croissance et de réduction de la pauvreté à travers des gains de productivité (Fan et Zhang, 2008).

Figure 49 : Composition des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture au Burkina Faso, moyenne 2006-2007



Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Sur la période 2008-2010, les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture étaient dominées par les dépenses de soutien général. En effet, les dépenses de soutien général ont occupé en moyenne 53 pour cent des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture contre 47 pour cent pour les dépenses de paiement aux agents du secteur agroalimentaire. Ceci résulte d'une part, de la baisse des subventions en intrants entre les périodes 2006-2007 et 2008-2010, le maintien du niveau de soutien à la formation et d'autre part, de la hausse du soutien à la commercialisation et aux infrastructures, notamment les infrastructures d'irrigation.

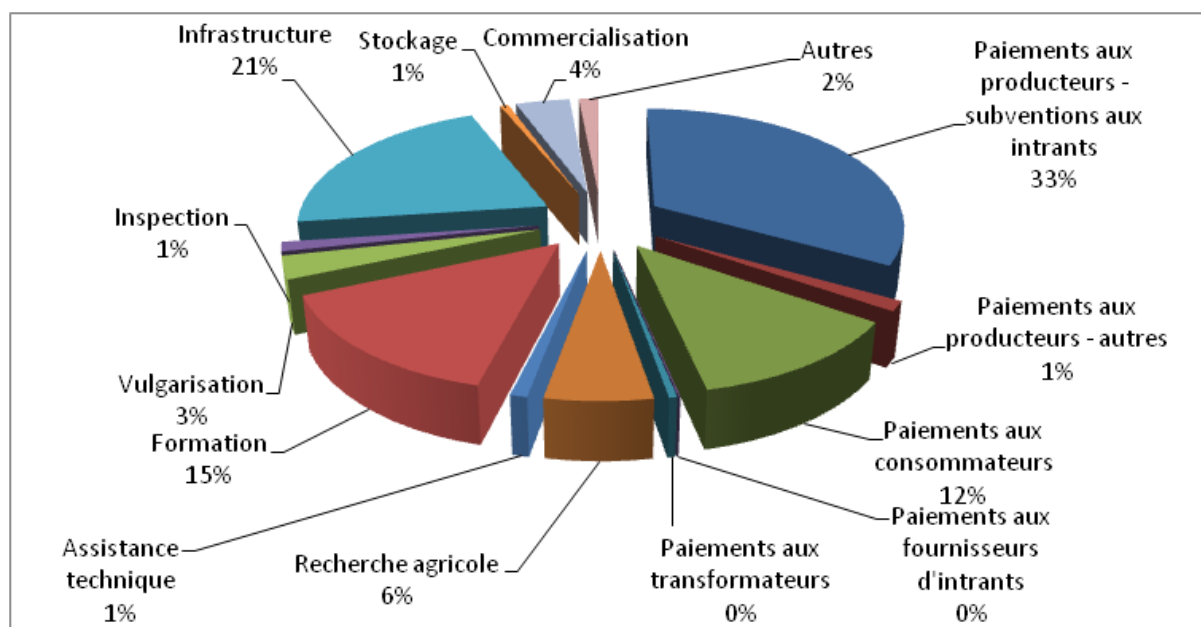
On note au regard de ces résultats que le soutien aux intrants est très important à court terme, mais beaucoup moins important à long terme. En effet, entre 2006 et 2007, la part des dépenses spécifiques à l'agriculture destinée aux paiements des producteurs-subventions aux intrants était de 47 pour cent. Alors que sur la période 2008-2010, cette part ne représentait que 33 pour cent.

En termes de composition, les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture sont en majorité constituées de dépenses de subvention aux intrants (33 pour cent), de dépenses des infrastructures de production (21 pour cent), de formation (15 pour cent) et de paiements aux consommateurs (12 pour cent). Le soutien de l'ordre de 12 pour cent apporté aux consommateurs peut être vu comme un soutien orienté simultanément aux producteurs et aux consommateurs à travers les efforts de subvention des intrants.

Comme dans la période 2006-2007, on note sur la période 2008-2010 une part très faible des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture qui concerne le stockage (1 pour cent), l'inspection (1 pour cent), la vulgarisation (3 pour cent), l'assistance technique (1 pour cent) et la recherche agricole (6 pour cent).

La faible part des dépenses spécifiques à l'agriculture dans le domaine de l'inspection, de la vulgarisation, de l'assistance technique et de la recherche agricole à long termes peut susciter des inquiétudes en ce sens que ces domaines jouent véritablement un rôle non négligeable au développement de l'agriculture. En effet, les dépenses consacrées à la fourniture de services de vulgarisation, d'inspection, d'assistance technique et les services de recherche agronomique peuvent aider les agriculteurs à adopter de nouvelles méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. et débouché ainsi sur des gains de productivité.

Figure 50: Composition des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture au Burkina Faso, moyenne 2008-2010



Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Dépenses publiques en soutien à l'agriculture

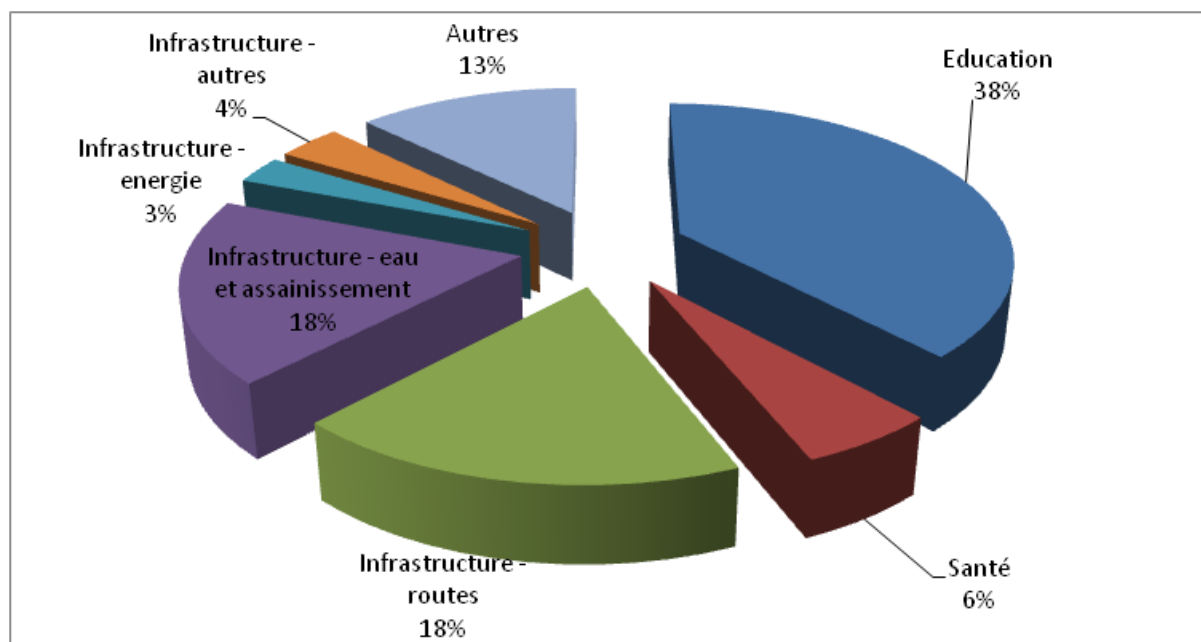
Les dépenses publiques en soutien à l'agriculture prennent en compte les dépenses publiques non spécifiques à l'agriculture, mais qui ont un impact positif sur le développement du secteur agricole. Ces dépenses regroupent : (i) le financement de l'éducation en milieu rural qui prend en compte les dépenses publiques en faveur de l'éducation dans les zones rurales, (ii) le financement de la santé en milieu rural qui prend en compte les dépenses publiques en faveur des services de santé dans les zones rurales, (iii) le financement des infrastructures rurales (routes, eau, énergie, autres) qui comptabilise les dépenses publiques en faveur de l'infrastructure rurale et (iv) les dépenses en soutien à l'agriculture qu'une information insuffisante ne permet pas de situer dans les catégories précédemment évoquées.

Pour l'analyse, une moyenne sur deux périodes (2006-2007 et 2008-2010) a été aussi calculée comme au niveau des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture traitées ci-dessus.

Sur la période 2006-2007, les dépenses publiques en soutien à l'agriculture ont été dominées principalement par les dépenses d'infrastructures rurales (43 pour cent) et d'éducation (38 pour cent). Cela dénote des efforts consentis pour combattre l'analphabétisme en milieu rural et le développement des infrastructures (routes, eau et assainissement, énergie, etc.) pour faciliter le développement économique du monde rural en adéquation avec l'axe 2 et 3 du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP).

Les dépenses d'infrastructures rurales sont constituées des dépenses d'infrastructures routières, d'eau et assainissement, d'énergie et autres infrastructures. Ces types de dépenses sont en majorité constitués des dépenses d'infrastructures d'eau et d'assainissement et des infrastructures routières. L'accent est mis sur ces deux types de dépenses pour favoriser l'approvisionnement en eau potable et assainissement de la population rurale et aussi faciliter les échanges commerciaux des produits agricoles des zones excédentaires vers celles déficitaires.

Figure 51 : Composition des dépenses publiques en soutien au secteur agricole, moyenne 2006-2007



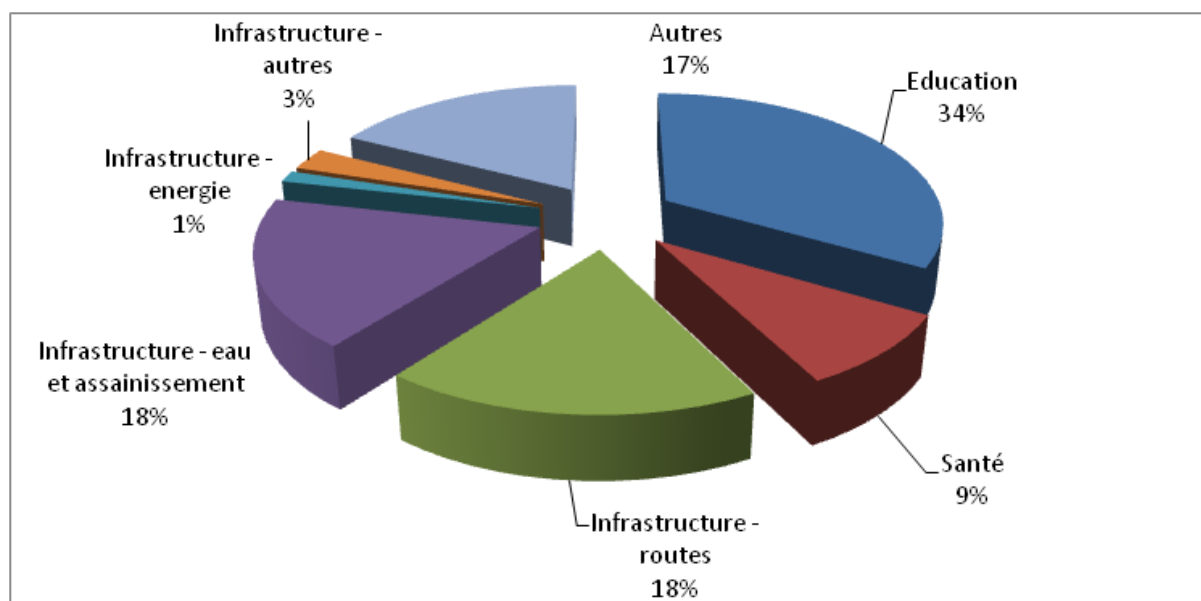
Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Sur la période 2008-2010, on note une structure presque identique dans les dépenses publiques en soutien au secteur de l'agriculture toujours dominées par les dépenses d'infrastructures rurales (40 pour cent), d'éducation (34 pour cent) et autres (17 pour cent). Mais sur cette période on note une baisse relative des dépenses d'infrastructures rurales et d'éducation par rapport à la période 2006-2007. Par contre, les dépenses de santé ont connu une hausse pour se situer à 9 pour cent contre 5 pour cent la période 2006-2007.

La catégorie «autres» qui regroupe les mesures de soutien de l'agriculture pour laquelle il n'y avait pas suffisamment d'informations pour les classer dans des catégories mentionnées ci-dessus a connu aussi une hausse passant de 13 pour cent à 17 pour cent entre la période 2006-2007 et la période 2008-2010. La structure des dépenses publiques en soutien au secteur de l'agriculture pourrait changer si l'on arrive à classer certains projets et programmes de cette catégorie dans les autres catégories des dépenses publiques en soutien au secteur de l'agriculture. Il est donc important de

disposer des informations complémentaires pour placer ces mesures dans les catégories appropriées de dépenses.

Figure 52 : Composition des dépenses publiques en soutien au secteur agricole, moyenne 2008-2010

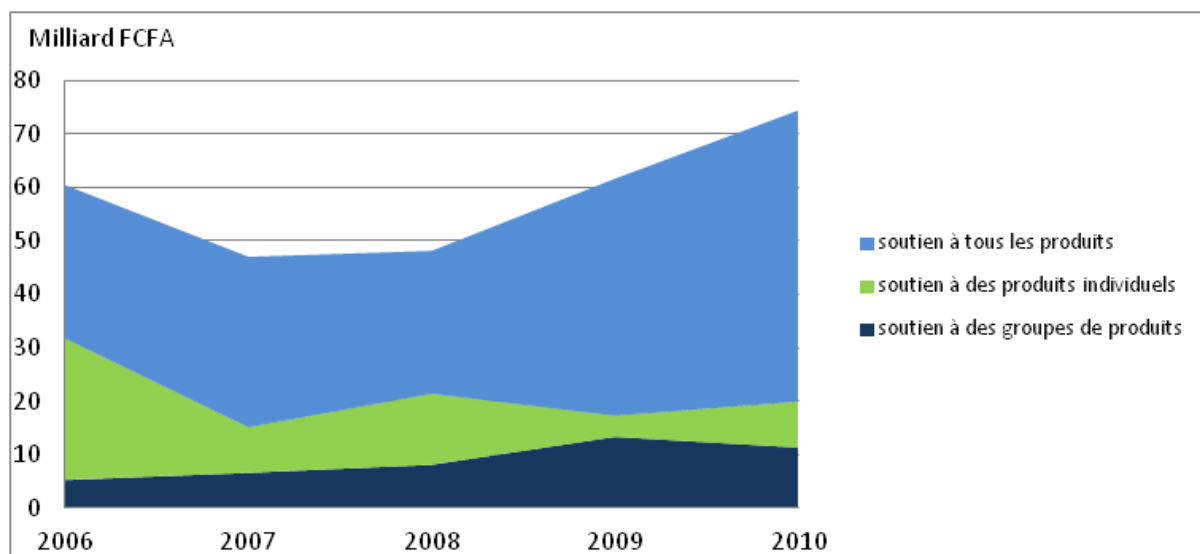


Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

L'étude a permis d'effectuer une décomposition des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture en fonction des produits auxquels elles sont destinées. Ainsi, on a pu distinguer les dépenses publiques qui sont destinées à soutenir :

- ✓ l'ensemble des produits,
- ✓ un groupe de produits donnés (par exemple fruits et légumes, bétail, maraîchage, etc.),
- ✓ les produits individuels (par exemple le riz, le sorgho, le sésame, etc.).

Cette décomposition montre une nette prédominance des dépenses de soutien à tous les produits. En effet, sur la période 2006-2010, la part des dépenses de soutien à tous les produits est en moyenne de 63,2 pour cent et atteint 73,2 pour cent des dépenses spécifiques totales en 2010. La part des dépenses de soutien aux groupes de produits a connu une hausse régulière de 2006 (8,7 pour cent) à 2009 (21,5 pour cent). Mais cette part a enregistré une baisse en 2010 pour se situer à 15,2 pour cent. Les dépenses de soutien aux produits individuels ont atteint leur niveau le plus élevé en 2006 avec 43,8 pour cent et ont connu par la suite une baisse entre 2008 et 2010 avec respectivement des parts de 27,7 pour cent et 11,7 pour cent.

Figure 53 : Composition des dépenses publiques par produit: soutien aux produits individuels, aux groupes des produits et à tous les produits.

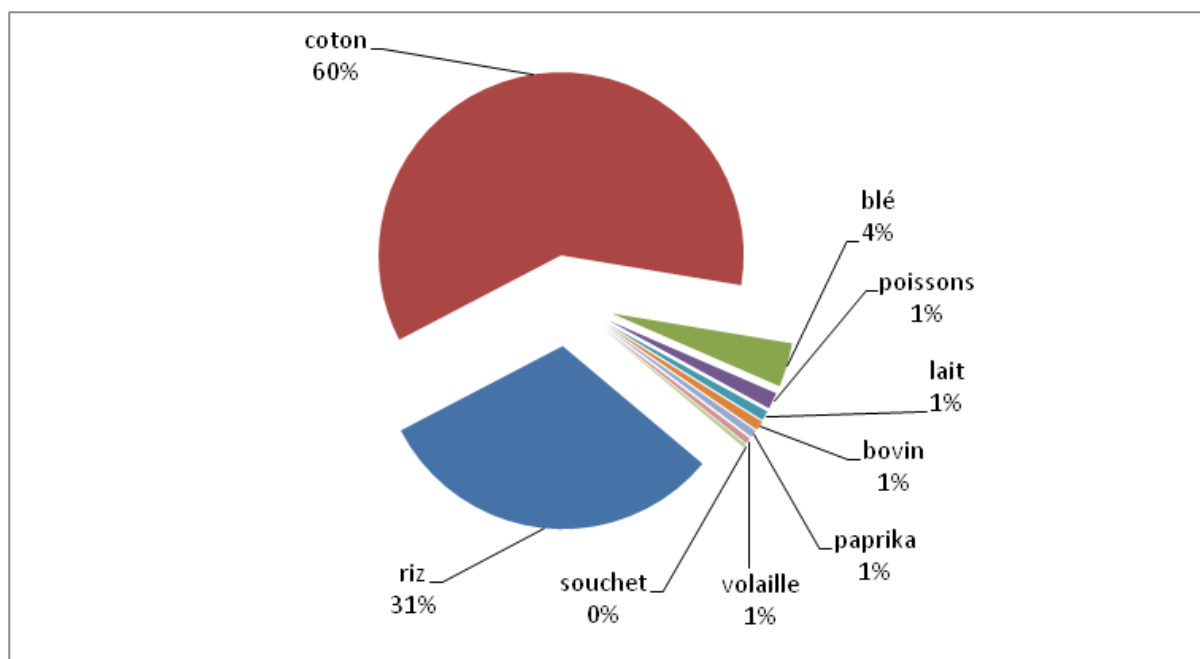
Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Les dépenses publiques de soutien aux produits individuels atteignent leur plus haut niveau en 2006 et 2008 avec respectivement 43.3 pour cent et 27.7 pour cent des dépenses totales allouées à l'agriculture. Ces dépenses au bénéfice des produits individuels ont enregistré de faibles parts en 2007, 2009 et 2010 avec respectivement 18 pour cent, 6.6 pour cent et 11.7 pour cent. En considérant la décomposition des dépenses publiques consacrées à des produits individuels, on constate que le coton est le principal produit bénéficiant du soutien des dépenses publiques. En effet, l'analyse de la moyenne des cinq années de l'étude (2006-2010) montre que 60 pour cent du montant consacré à des produits individuels concerne le coton. Cela se justifie par les nombreuses interventions de l'Etat et de ses partenaires en faveur de la filière coton à travers notamment le fond de lissage¹⁶, les transferts de fonds en faveur des sociétés cotonnières pour la subvention aux intrants afin de garantir des coûts moindres aux producteurs de coton.

Le riz est le second produit qui reçoit le plus de subvention à titre individuel avec 31 pour cent du montant consacré à des produits individuels après le coton du fait des efforts déployés par les autorités pour réduire l'insécurité alimentaire à travers l'introduction et le développement de nouvelles variétés de riz, la subvention aux intrants et équipements agricoles, l'aménagement des plaines et bas fond et l'intensification de l'encadrement des riziculteurs à partir de 2008.

Les autres produits qui bénéficient de subvention à titre individuel reçoivent chacun moins de 5 pour cent du montant consacré aux produits individuels. Il s'agit notamment du blé (4 pour cent), du souchet ou pois sucré (0,3 pour cent), de la volaille (1 pour cent), du piment paprika (1 pour cent), des bovins (1 pour cent), du lait (1 pour cent) et du poisson (1 pour cent).

¹⁶ Dans un contexte de crise généralisée de la filière coton en Afrique francophone, l'Agence Française pour le Développement (AFD) a lancé en 2006 au Burkina Faso un fond de lissage destiné à encadrer la volatilité des prix et garantir un revenu rémunérateur aux producteurs.

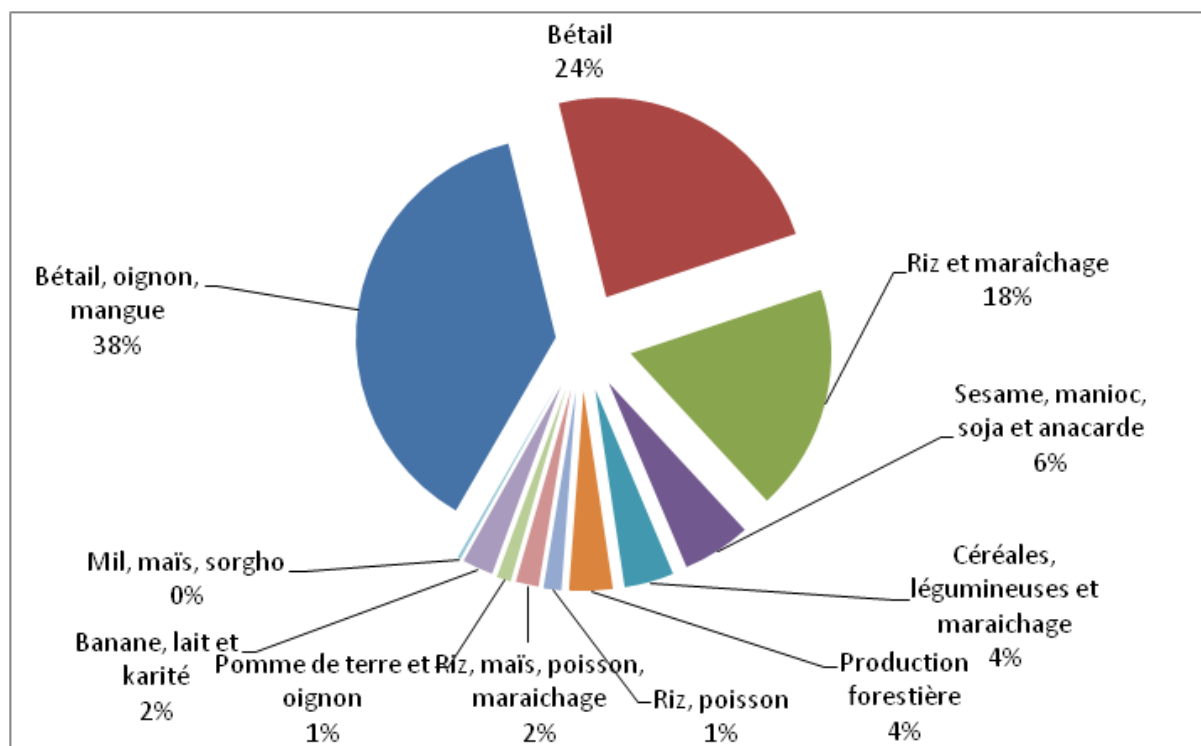
Figure 54 : Composition des dépenses publiques par produit: soutien aux produits individuels, moyenne 2006-2010.

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Les dépenses publiques allouées aux groupes de produits ont connu une hausse entre 2006 et 2009, allant de 8,7 pour cent à 21,5 pour cent, mais ont quand même enregistré une légère baisse en 2010, avec 15,2 pour cent. L'analyse de la décomposition des dépenses publiques consacrées à des groupes de produits, montre que le groupe « bétail, oignon et mangue » est celui qui bénéficie de la part la plus importante de ces financements. En effet, 38 pour cent du montant est consacré à ce groupe de produits. Cela est certainement dû au soutien significatif accordé par la Banque Mondiale au Projet d'Appui aux Filières Agro Sylvo Pastorales (PAFASP), qui occupe une large part des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture. Ensuite viennent les groupes « bétail¹⁷ » avec 24 pour cent et « riz et maraichage » avec 18 pour cent des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture.

Les montants les moins importants reviennent aux groupes « mil, maïs, sorgho », « banane, lait et karité », « riz, poisson », « production forestière » et « céréales, légumineuses et maraichage » qui bénéficient chacun de moins de 5 pour cent du montant consacré au groupe de produits.

¹⁷ Le groupe bétail comprend les animaux sur pieds, la viande, le lait et tous les sous produits rattachés.

Figure 55 : Composition des dépenses publiques par produit: soutien aux groupes des produits, moyenne 2006-2010

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Nature des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire

L'analyse des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire sur la période 2006-2010 montre qu'elles sont largement dominées par les transferts dus aux politiques¹⁸ qui peuvent prendre deux formes: des transferts budgétaires effectifs (tels que les subventions à la production) et un manque à gagner budgétaire pour les administrations publiques (correspondant par exemple à des allègements fiscaux). En effet, la part des transferts dus aux politiques dans le budget total vers le secteur agricole et alimentaire a été supérieure à 50 pour cent sur toute la période 2006-2010. Elle a même atteint 96 pour cent en 2010. Pour ce qui est des coûts administratifs, ils sont ceux associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques agricoles. La part des coûts administratifs dans le budget total vers le secteur agricole et alimentaire se situe à moins de 20 pour cent sur la période 2006-2010 sauf en 2008 où elle s'est établie à 42 pour cent.

¹⁸ Les transferts dus aux politiques dans cette partie n'intègrent pas les montants des transferts dus aux politiques des ministères de la santé, de l'éducation, de l'énergie et des infrastructures.

Tableau 34 : Part des transferts dûs aux politiques et des coûts administratifs sur les dépenses effectives totales vers l'agriculture et l'alimentation (%)

Type de dépenses	2006	2007	2008	2009	2010
Coûts administratifs	13	9	42	16	4
Transferts dus aux politiques	87	91	58	84	96
Budget total pour l'agriculture	100	100	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP.

En termes absolus, le budget approuvé des transferts dus aux politiques a varié entre 154,1 et 175,5 milliard de FCFA sur la période 2006-2010. Les décaissements réels des transferts dus aux politiques ont varié entre 101 et 140,1 milliard de FCFA avec un taux de décaissement variant entre 65 et 88 pour cent sur la période 2006-2010.

En ce qui concerne les coûts administratifs, le budget approuvé a varié entre 11,7 et 19,8 milliard de FCFA sur la période 2006-2010. En termes de décaissements réels, les coûts administratifs ont varié entre 11, 9 et 18,9 milliard de FCFA sur la même période. Les taux de décaissement se situent à plus de 80 pour cent pour toutes les années de la même période. On note alors un taux de décaissement des coûts administratifs nettement supérieur à celui des transferts dus aux politiques de 2006 à 2009. Par contre en 2010, le taux de décaissement des transferts dus aux politiques est beaucoup plus important que celui des coûts administratifs.

Tableau 35 : Budget approuvé vs dépenses effectives au Burkina Faso, 2006-2010, en milliards de FCFA

Milliard FCFA	2006	2007	2008	2009	2010
Budget total pour l'agriculture					
Dépenses effectives (md FCFA)	144,7	134,6	118,5	150,4	153,9
Budget approuvé (md FCFA)	170,6	186,1	174,3	187,1	174,8
Part des dépenses effectives dans le budget (%)	85	72	68	80	88
Transferts dus aux politiques					
Dépenses effectives (md FCFA)	125,8	121,7	101,0	138,4	140,1
Budget approuvé (md FCFA)	154,1	171,0	154,6	175,5	158,4
Part des dépenses effectives dans le budget (%)	82	71	65	79	88
Coûts administratifs				--	
Dépenses effectives (md FCFA)	18,9	12,9	17,6	11,9	13,8
Budget approuvé (md FCFA)	16,6	15,1	19,8	11,7	16,4
Part des dépenses effectives dans le budget (%)	114	86	89	102	84

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Types des dépenses en faveur du secteur de l'agriculture

L'étude a également permis de classer les dépenses totales vers le secteur agricole et alimentaire au Burkina Faso en dépenses d'investissement et en dépenses récurrentes.

Les dépenses d'investissement sont définies comme les dépenses destinées à l'acquisition de biens pour le développement de la capacité productive du secteur agricole.

Quant aux dépenses récurrentes, ce sont celles supportées par les structures en charge du secteur de l'agriculture de façon répétitive au fil des années.

L'analyse montre que les dépenses totales vers le secteur agricole et alimentaire sont constituées à plus de 80 pour cent de dépenses d'investissements sur la période 2006-2010. Cette prépondérance de l'investissement est un facteur positif pour la croissance de l'agriculture Burkinabé.

Tableau 36 : Décomposition des dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire en dépenses récurrentes et en dépenses d'investissement

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses récurrentes	16,1	12,9	19,7	18,4	13,2
Dépenses d'investissement	83,9	87,1	80,3	81,6	86,8
Budget total pour l'agriculture	100	100	100	100	100

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

Rôle de l'aide au développement dans les dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire au Burkina Faso

Dans cette étude, les dépenses publiques vers le secteur agricole et alimentaire ont été aussi classées en fonction de la source du financement. Ainsi, on distingue :

- ✓ les dépenses dont le financement est d'origine nationale : ce sont les dépenses financées par les administrations centrales et décentralisées du Burkina Faso ;
- ✓ le financement extérieur qui concerne toutes les actions en faveur de l'agriculture qui sont financées par les partenaires au développement.

Le financement extérieur peut prendre la forme de dons ou de prêts. Il est important de faire la distinction entre ces deux types d'aide, dans la mesure où les prêts peuvent avoir des répercussions importantes sur l'économie, du fait de l'augmentation de l'encours et du service de la dette. Entre 2006 et 2010, le montant de l'aide au développement dans le domaine de l'agriculture est passé de 114 milliards de FCFA en 2006 à 102 milliards en 2010. Sur la période 2006-2010, la part du financement extérieur a représenté en moyenne 71 pour cent des dépenses publiques totales en faveur de l'agriculture. La part la plus élevée du financement extérieur s'observe en 2006 avec 79 pour cent des dépenses totales et la plus faible en 2008, avec 62 pour cent. Au regard de ces résultats on note une forte dépendance de l'agriculture au financement extérieur sur la période 2006-2010. Ceci suggère une importante incertitude de l'agriculture burkinabè du fait du manque de maîtrise du financement extérieur. Cette situation rend difficile l'élaboration de toute stratégie soutenue de croissance de l'agriculture.

Tableau 37 : Financement extérieur dans les dépenses publiques en faveur de l'agriculture (en milliard de FCFA)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne
Dépenses publiques totales en faveur de l'agriculture	145	135	119	150	154	140
Financement extérieur	114	102	74	109	102	100
Part du financement extérieur (en %)	79	76	62	72	66	71

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP

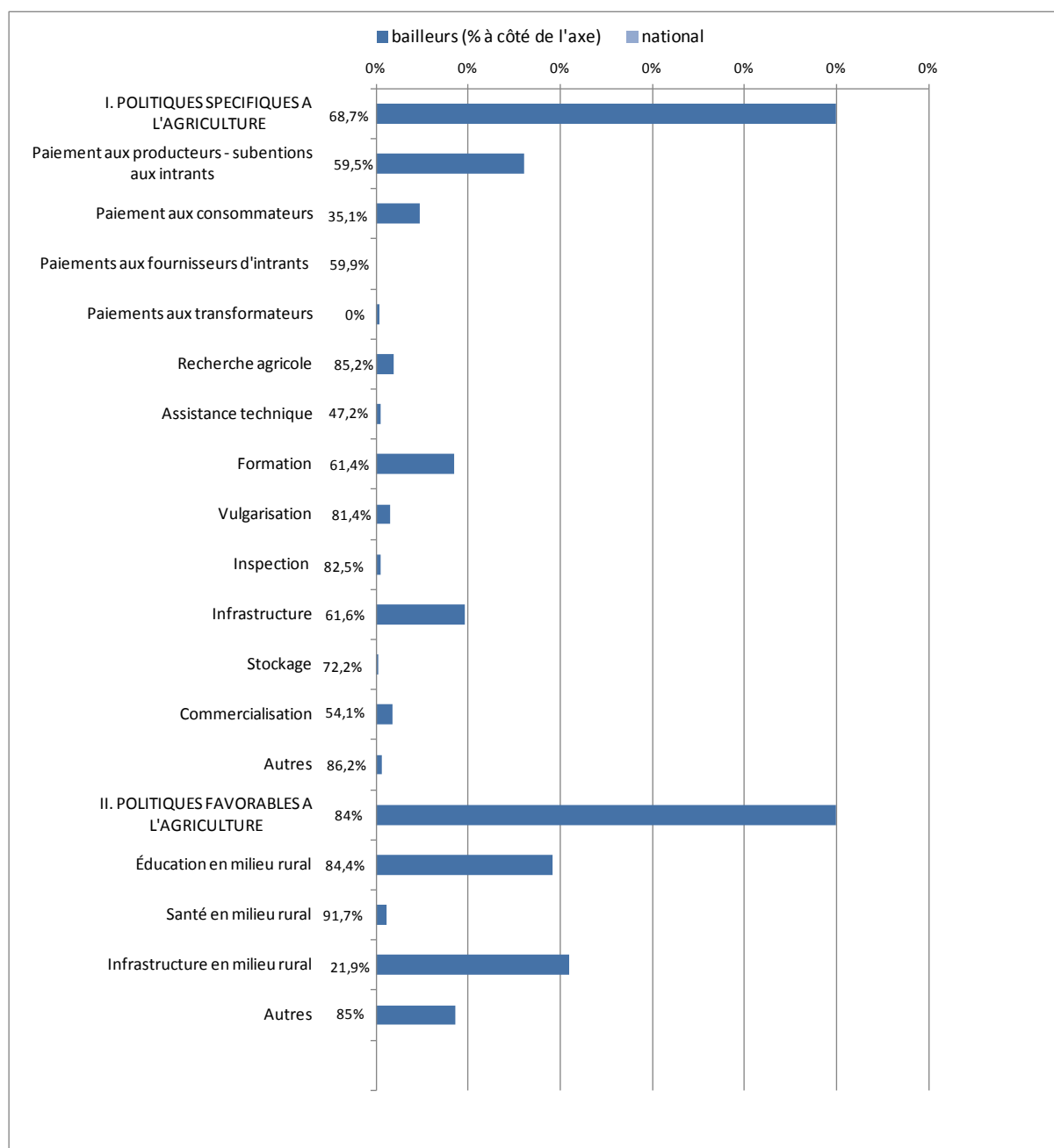
L'analyse de l'aide publique au développement en termes de dépenses publiques spécifiques à l'agriculture et dépenses en soutien à l'agriculture indique qu'en moyenne l'aide publique au développement finance les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture à hauteur de 68,7 pour cent sur la période 2006-2010. Pour ce qui est des dépenses en soutien à l'agriculture, elles sont financées en moyenne à hauteur de 84,4 pour cent par l'aide publique au développement.

Dans la catégorie des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture, la répartition du financement extérieur selon les postes qui la compose indique que l'essentiel des montants est alloué aux paiements des producteurs- subventions aux intrants (32 pour cent), les infrastructures (19 pour cent), la formation (17 pour cent) et les paiements aux consommateurs (9 pour cent) qui bénéficient du soutien le plus important en matière de financement extérieur. Le paiement aux fournisseurs d'intrants ne reçoit pas de financement extérieur.

Dans la catégorie des dépenses en soutien à l'agriculture, ce sont les politiques relatives aux activités de construction des infrastructures rurales (42 pour cent) et d'éducation en milieu rural (38 pour cent) qui sont prépondérantes. On note aussi que la rubrique « autres » enregistre 17 pour cent du financement extérieur des dépenses en soutien à l'agriculture.

En termes de niveau de dépense atteint par le financement extérieur dans les différents postes qui composent les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture, on note que les donateurs contribuent surtout aux activités de commercialisation (assurent 86,8 pour cent des dépenses de ce poste), de vulgarisation (82,5 pour cent), de formation (81,4 pour cent), de paiement aux producteurs-subventions des intrants (59,5 pour cent), de construction d'infrastructures (72,2 pour cent) et de paiement aux transformateurs (85,2 pour cent).

Quant au niveau atteint par le financement extérieur dans chaque poste qui composent les dépenses en soutien à l'agriculture, on note que ce sont les politiques relatives à l'éducation en milieu rural (91,7 pour cent), infrastructure en milieu rural (85 pour cent) qui reçoivent beaucoup plus de financement de l'extérieur. Mais, il faut souligner la proportion importante (91,2 pour cent) du financement extérieur dans la rubrique « autres » qui regroupent les dépenses publiques dans les zones rurales en soutien au secteur agricole, qu'une information insuffisante ne permet de situer dans les autres catégories des dépenses publiques en soutien à l'agriculture. Cela fait ressortir la difficulté à ventiler certains financements extérieurs dans les catégories des dépenses publiques en soutien à l'agriculture par manque d'information détaillées sur la mise en œuvre de certains projets et programmes.

Figure 56 : Parts moyennes des aides sur les dépenses effectives totales au Burkina Faso 2006-2007 et 2008-2010 (milliard FCFA)

Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP.

Globalement, l'aide fournie par les donateurs au Burkina Faso semble être cohérente avec les principaux axes prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Le financement extérieur est essentiellement orienté vers les axes 2 (garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base) et 3 (élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenu pour les pauvres) du CSLP qui mettent l'accent sur les aspects de liaison production/marché, la vulgarisation, la formation, les subventions aux intrants, les infrastructures, l'éducation et les infrastructures en milieu rural.

Une analyse plus fine de l'aide extérieure a permis de la décomposer en prêts et en dons.

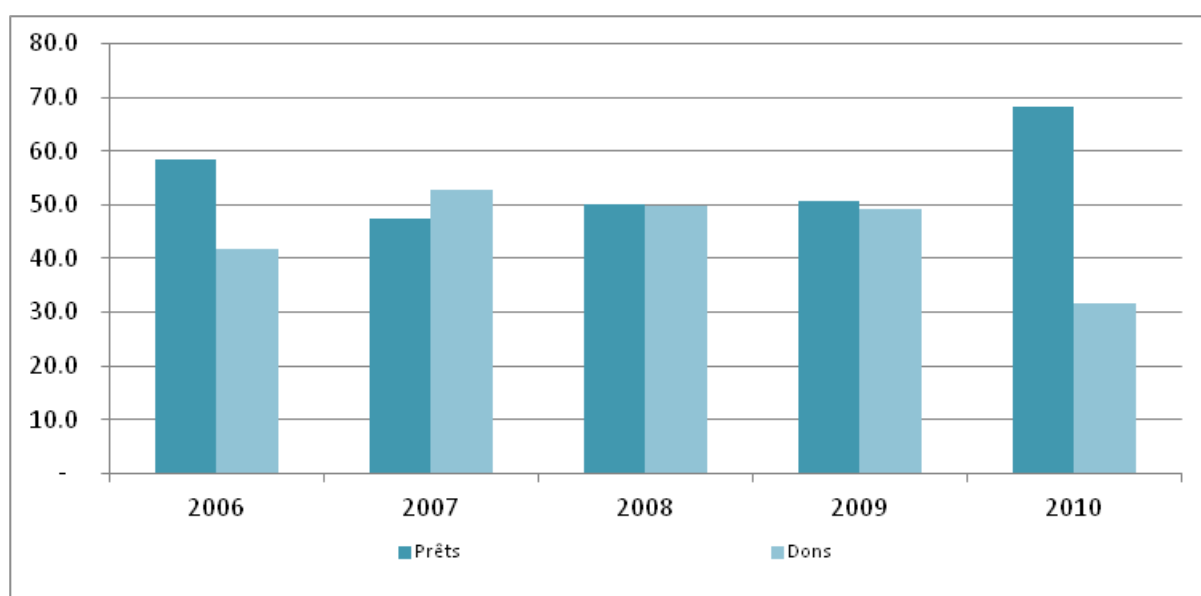
Les prêts sont des transferts monétaires effectués par les donateurs assortis d'une condition de rebroussement ultérieur et dans certains de versement d'intérêts.

Quant aux dons, ce sont des transferts monétaires effectués par les donateurs sans aucune contrepartie.

Sur la période 2006-2010, les prêts ont constitué en moyenne 55,3 pour cent du montant des financements extérieurs. Ce qui indique que sur la même période, le financement extérieur a été dominé par les prêts qui contribuent à l'augmentation de l'encours et du service de la dette et pouvant constituer un poids pour le développement du Burkina Faso. On note une prédominance des prêts en 2006, 2008, 2009 et 2010 avec respectivement 58,3 pour cent, 50, 2 pour cent, 50,7 pour cent et 68,3 pour cent du montant du financement extérieur. Par contre en 2007, les dons ont représenté une part de 52,7 pour cent du montant du financement extérieur.

La Figure 57 donne la décomposition de l'aide extérieure en prêts et en dons.

Figure 57 : Composition de l'aide au développement en prêts et dons (en %)



Source : Auteurs à partir des données de la DGB et DGCOOP.

Conclusion et recommandations

L'analyse des dépenses publiques vers l'agriculture et l'alimentation est d'une importance capitale dans la gouvernance agricole. En effet, elle aidera les gouvernements africains et en particulier celui du Burkina Faso à éclairer leurs décisions en faveur du monde rural, socle de l'économie du pays. Elle fournit également aux partenaires au développement des informations susceptibles de leur permettre de renforcer leur capacité à fournir des conseils en politique et à affecter leurs investissements de manière plus stratégique.

En somme, le niveau des dépenses publiques effectives vers l'agriculture et l'alimentation au Burkina Faso sur la période 2006-2010 est au-dessus de la cible indiquée dans la déclaration de Maputo (10 pour cent du budget total alloué au secteur agricole) et se situe entre 14,11 pour cent et 18,44 pour cent.

On note une hausse globale de 6 pour cent des dépenses effectives vers l'agriculture et l'alimentation sur la période 2006-2010 indiquant ainsi, une amélioration du taux de décaissement favorisé par les efforts du gouvernement pour rendre efficace le circuit des finances.

La structure des dépenses publiques vers l'agriculture et l'alimentation par catégories indique une dominance des dépenses de politiques en soutien à l'agriculture qui dépassent 50 pour cent des dépenses totales à l'agriculture sauf en 2010 où les dépenses spécifiques à l'agriculture ont atteints 53 pour cent des dépenses publiques en faveur de l'agriculture.

En outre, l'examen des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture montre que les paiements aux producteurs-subventions aux intrants (38 pour cent), les dépenses pour les infrastructures (20 pour cent, notamment pour l'irrigation et les routes) et les dépenses pour la formation (15 pour cent) sont les catégories de dépenses principales sur la période 2006-2010.

On note également sur les cinq années de l'étude une hausse des dépenses publiques en faveur de l'éducation et de la santé en milieu rural en adéquation avec l'axe 2 du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP).

La décomposition des dépenses publiques vers l'agriculture et l'alimentation en fonction des produits qu'elles soutiennent laisse voir une nette prédominance des dépenses de soutien à tous les produits (c'est-à-dire ne ciblant pas particulièrement un seul produit) qui représentent en moyenne 63,2 pour cent des dépenses totales. Ce qui traduit une faible orientation spécifiques des dépenses agricoles par produit, qui ciblent prioritairement le riz, le coton, le bétail et le blé.

L'analyse en termes de dépenses d'investissement et de dépenses récurrentes montre que les dépenses totales en faveur de l'agriculture sont constituées en très grande majorité de dépenses d'investissements qui atteignent plus de 80 pour cent sur la période 2006-2010.

Sur la période 2006-2010, la part du financement extérieur dans les dépenses totales vers l'agriculture et l'alimentation a atteint 71 pourcent. Ces financements extérieurs sont dominés par les prêts qui représentent en moyenne 55,3 pour cent des sources de financement sur la même période.

Globalement, l'aide publique au développement semble en accord avec les principaux axes prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Mais des efforts peuvent être encore faits pour s'aligner davantage sur les priorités du pays.

Au regard de ces résultats obtenus dans l'analyse des dépenses publique vers l'agriculture et l'alimentation, il semble opportun de formuler les recommandations suivantes :

- ✓ afin d'améliorer l'analyse dans les années à venir, les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) surtout des ministères de l'agriculture et de l'hydraulique, des ressources animales et de l'environnement et du développement durable doivent mettre en place et/ou améliorer le contenu des répertoires des projets et programmes en indiquant pour chaque projets et programme, le ministère de tutelle, l'objectif global, les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les activités à réaliser, la zone d'intervention, le niveau de gouvernance , les produits concernés dans leur mise en œuvre et l'adresse complète du projet/programme ;

- ✓ la direction générale du budget devrait travailler à rendre encore plus efficace le circuit financier afin d'améliorer davantage le taux de décaissement des budgets approuvés bien que des progrès remarquables aient été observés ces dernières années ;
- ✓ un effort accru doit être consenti à l'avenir pour orienter les allocations budgétaires en tenant compte des objectifs du Programme National du Secteur Rural (PNSR) en matière de développement des filières. Cela permettrait de gommer la nette prédominance des dépenses de soutien à tous les produits traduisant une absence de véritables priorités dans les dépenses totales du secteur agricole et alimentaire surtout que sur la période 2006-2010, la recherche agricole, l'inspection, la vulgarisation et l'assistance technique occupent chacun une proportion faible des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture ;
- ✓ l'attention des décideurs devrait considérer la possibilité de revoir à la hausse les interventions publiques dans les domaines de la construction des infrastructures de stockage, de soutien à la commercialisation, d'inspection, de vulgarisation, de recherche agricole et d'assistance technique.

7. Cohérence entre incitations et dépenses publiques

L'analyse SPAAA fournit aux décideurs politiques et aux acteurs de développement, les éclairages nécessaires pour l'évaluation des politiques agricoles en place. Il existe plusieurs modes d'utilisations des résultats des analyses SPAAA comme instrument d'évaluation des politiques agricoles.

Une évaluation de la cohérence des politiques à travers les résultats des analyses d'incitations et de pénalisations pour chaque produit.

Une première approche de l'évaluation de la cohérence des politiques agricoles est de considérer les résultats en termes d'incitations et de pénalisations. Les résultats présentés par les indicateurs (taux nominal de protection et écart de développement de marché), peuvent être expliqués par plusieurs facteurs tels que décrits dans la partie 5 du présent rapport. Lorsque l'on compare ces facteurs explicatifs et les résultats de l'analyse SPAAA aux politiques publiques, qu'elles soient relatives aux prix ou aux dépenses publiques, on en tire une vue d'ensemble sur la cohérence de ces politiques pour chaque produit analysé. Cette vue d'ensemble est présentée ici sous forme de matrice.

PRODUIT OU GROUPE DE PRODUITS	INCITATIONS/PENALISATIONS <i>Quels sont les incitations par les prix des producteurs? quels coûts représentent les imperfections du marché pour les producteurs?</i>	FACTEURS EXPLICATIFS <i>Quels sont les facteurs clés ou les conséquences induites par les incitations et pénalisations sur la production?</i>	POLITIQUES <i>Quels objectifs et mesures politiques sont relatives à ces facteurs explicatifs?</i>	DEPENSES PUBLIQUES <i>Comment les dépenses publiques sont-elles liées à ces facteurs explicatifs?</i>
TOUTS LES PRODUITS	TNP moyen observé: -11% TNP moyen ajusté: -31% EDM: -22%	• Manque d'infrastructures, sous exploitation de la production et des capacités commerciales, manqué d'organisation et de structuration des acteurs et des chaînes de valeurs. • Manque de compétitivité sur les marchés sous régionaux et internationaux, faible intégration des marchés • Faible influence des producteurs sur la fixation des prix, acceptant en conséquence les prix faibles proposés par les commerçants • Commercialisation inefficace en grande partie due à la hausse des coûts d'accès • Manque de qualité et hétérogénéité des produits (ne répondant pas aux exigences des marchés internationaux)	• Subventions des intrants • Soutien à la commercialisation • Soutien au stockage • Organisation des producteurs et renforcement des capacités • Fixation de prix plafond • Enregistrement des opérateurs • Restriction des exportations pour les produits alimentaires de base	• Le coton et le riz sont les principaux produits individuels ciblés en termes de dépenses publiques agricoles (60% et 30% respectivement) • La plus grande part des dépenses publiques agricoles revient aux dépenses de subventions d'intrants (plus pour les dépenses d'investissement que pour les dépenses en inputs variables) et les infrastructures avec 38% et 20% respectivement. Les dépenses publiques en faveur de l'agriculture reviennent en grande partie aux dépenses d'éducation avec 36%. • La majeure partie des produits ont une faible productivité, ce qui constitue une contrainte majeure à la fois pour la sécurité alimentaire et pour la commercialisation. Cependant, seulement 6% des dépenses publiques spécifiques l'agriculture sont allouées à la recherche agricole, ce qui est insuffisant pour accroître significativement la productivité agricole.

				La commercialisation connaît également une contrainte majeure, réduisant les opportunités d'accroissement des revenus des producteurs et l'exploitation du potentiel de certaines spéculations. En effet, seulement 3% des dépenses spécifiques à l'agriculture sont destinées au soutien à la commercialisation.
PRODUITS IMPORTES	TNP moyen observé: 29% TNP moyen ajusté: 21% EDM: -6%	- Manque d'organisation de la filière, l'offre domestique n'est pas satisfaite malgré les incitations à produire - Le manque de mesures politiques de soutien à la production d'huile de coton demeure en dépit des incitations observées.	- Exonération fiscale durant 6 mois en 2008 - Ventes à prix social - Subvention d'intrants - Fixation de prix	Tandis que le gouvernement soutient la production du riz pour améliorer l'autosuffisance, peu de choses sont faites pour soutenir la production d'huile végétale alimentaire.
Huile de coton	TNP moyen observé: 31% TNP moyen ajusté: 16% EDM: -11%	Production insuffisante, sous utilisation des capacités de production des usines de trituration, manque de politique de soutien à la filière.	- Pas de mesure spécifique adoptée par le gouvernement pour la promotion de l'huile de coton ; l'accent est plutôt mis sur le coton graine et le coton fibre - Exonération fiscale durant 6 mois en 2008	Aucune dépense publique au bénéfice de l'huile de coton.
Riz	TNP moyen observé: 26% TNP moyen ajusté: 32% EDM: 5%	- Coûts d'accès élevés dus à l'enclavement du Burkina, ce qui constitue une protection naturelle du riz local face au riz importé. - Forte dépendance au riz importé avec un ratio d'autosuffisance de seulement 53%. - Fixation de prix plafond après la crise alimentaire de 2008. Cependant, les prix restent élevés, ce qui est semblable à l'avantage des producteurs et au	- Produit stratégique désigné comme tel dans les différentes mesures et politiques nationales (SDR, PNSR). - Exonération fiscale durant 6 mois en 2008 - Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture (SNDR), avec un accroissement soutenable de la production rizicole comme objectif principal. - Subventions d'intrants (semences, engrais, crédit) - Fixation de prix négociés avec les	- Fortes dépenses en subvention d'intrants (48% des dépenses spécifiques à l'agriculture), une grande part de ces dépenses étant destinée à soutenir la production rizicole. - Dépenses publiques au profit d'infrastructure de stockage de produits agricoles (incluant le riz) reste très faibles (0% et 1% des dépenses spécifiques à l'agriculture).

		détriment des consommateurs • Subventions d'intrants afin de booster la production sur toute la période de l'étude • Faible commercialisation du riz local en dépit de sa préférence manifestée par les consommateurs	commerçants • Enregistrement des grossistes de riz • Meilleure formation des producteurs • Construction d'infrastructures de stockage depuis 2008	• 15% des dépenses spécifiques à l'agriculture sont destinées à la formation, une grande part de ce taux étant allouée au riz. • Concernant les produits individuels, les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture sont de l'ordre de 6.5 % au bénéfice du riz. • En termes de groupe de produits, le riz bénéficie d'environ 31% des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture. • Tous les groupes de produits incluant le riz comptent au total 3,3% des dépenses spécifiques à l'agriculture. • Ces dépenses représentent 21% des dépenses publiques totales ciblant les groupes de produits.
PRODUITS EXPORTES	TNP moyen observé: -21% TNP moyen ajusté: -40% EDM: -25%	• Manqué d'organisation de la filière, faiblesse de la productivité, de la qualité et des capacités de commercialisation des produits, insuffisance d'infrastructures (notamment les routes), entraînant des coûts à l'exportation élevés • Manque de compétitivité sur le marché international, insuffisance d'intégration des marchés • Une exception: spéculation pour laquelle une attention particulière est accordée, tant en termes de mesures de politiques qu'en termes de dépenses	• Deux groupes de produits: le bétail, la gomme arabique et le sésame, qui reçoivent une très faible attention en termes de mesures politiques. D'autre part, différents instruments politiques et une part élevée des dépenses publiques sont destinés au soutien de la filière cotonnière: mécanisme de fixation de prix afin de garantir les incitations des producteurs et les subventions d'intrants par les sociétés cotonnières.	• Part élevée des dépenses de subvention d'intrants (48% des dépenses spécifiques à l'agriculture), une grande part de ces dépenses étant destinées au soutien à la production de coton • Faible part des dépenses publiques de soutien à l'élevage (9.4%), notamment dans le but de dynamiser la production et la commercialisation. • Faible part des dépenses publiques au bénéfice des autres produits exportés. • Les dépenses publiques de soutien à la commercialisation sont seulement

		publiques.		de l'ordre de 3%, mais celles destinées aux infrastructures routières (18% des dépenses publiques agricoles).
Bovins	TNP moyen observé: -36% TNP moyen ajusté: -49% EDM: -20%	• Manque de productivité due à la faiblesse des investissements, notamment en termes d'alimentation des animaux. • Ineffcience du circuit de commercialisation contenant un nombre élevé d'intermédiaires et un fort pouvoir de marché des grossistes.	• Aucune mesure spécifique au soutien de la production bovine au cours de la période étudiée. • Cependant, des plan stratégiques avec pour objectif d'améliorer la productivité du secteur de l'élevage et divers projets et programmes semblent avoir échoué dans en termes d'incitations et de pénalisations dans la production et la commercialisation des bovins. En outre, les dépenses d'investissement dans ce secteur sont très faibles comparativement aux autres.	• Le bétail est individuellement soutenu à environ 0,2% des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture • Il compte environ 1% des dépenses publiques ciblant les produits individuels. • Tous les groupes de produits incluant l'élevage bénéficient d'environ 9,4% des dépenses spécifiques à l'agriculture • Ils représentent 62% des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture ciblant les groups de produits.
Coton	TNP moyen observé: 33% TNP moyen ajusté: -10% EDM: -26%	• Soutien et incitation des producteurs en raison des subventions aux intrants et le mécanisme de fixation des prix • Pénalisations des sociétés cotonnières d'autre part; ces sociétés agissent comme un relai de politique de subvention à la production • Défis de la filière: compétition international, durabilité du système, organisation de la chaine de valeur, accroissement des rendements.	• Le mécanisme de fixation des prix mis en place par le gouvernement et ses partenaires financiers. • Subventions des intrants aux producteurs (préfinancement de la campagne) à travers les sociétés cotonnières, elles mêmes soutenues par le gouvernement : sécurité de la dette, transferts budgétaires. • Les pénalisations vécues par les sociétés cotonnières posent la question de la pérennité du mécanisme de fixation des prix.	• Dépense publiques élevées pour la subvention des intrants (48% des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture), une grande part des dépenses étant destinées au soutien à la production. • Individuellement, le coton compte 12,6% des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture • Il compte 60% des dépenses publiques ciblant les produits individuels.
Gomme Arabique	TNP moyen observé: -29%	• Besoin d'amélioration de la qualité de la gomme destine à l'exportation; besoin d'accroitre la productivité s'il y a un	• La gomme arabique est identifiée comme un produit stratégique dans la promotion des produit forestiers non ligneux lancé en	• Il n'y a pas de pas dépense publique spécifique au bénéfice de la gomme arabique

	TNP moyen ajusté: -51% EDM: -31%	objectif de développement d'une filière de marché spécialisé. Pour le moment, la gomme burkinabè est caractérisée par sa faible qualité, sa hétérogénéité et l'insuffisance de l'irrigation. Faible influence des producteurs sur les prix parfois imposés par les commerçants, faible organisation de la filière.	2008.. - En 2010, le gouvernement a mis en place une stratégie de développement de la filière gomme arabique - Il existe des subventions au crédit et en équipement au profit des producteurs de gomme (plus de 25%) et la construction d'infrastructure à travers les projets et programmes.	- Cependant, les produits forestiers non ligneux pris comme un groupe de produits bénéficient d'une part de 0,5% des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture - Ce groupe compte 4% des dépenses publiques ciblant les groupes de produits.
Sésame	TNP moyen observé: 9% TNP moyen ajusté: -32% EDM :-27%	- Le marché local de sésame est déconnecté du marché international - La filière est caractérisée par un manque de productivité et d'un faible pouvoir de marché pour la production. - Tenant compte des exigences du marché international, la qualité de la production est faible.	- Le produit bénéficie indirectement des subventions d'intrants des autres produits, même s'il n'est pas ciblé.. - Exports are supported by the government.	- Le sésame n'est pas un produit individuellement ciblé par les dépenses publiques au Burkina Faso. - Cependant, ce produit a été ciblé dans les groupes de produits et a bénéficié d'environ 0,8% des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture - Ce groupe représente 6% des dépenses publiques au profit des groupes de produits.
PRODUITS FAIBLEMENT ECHANGES	TNP moyen observé: -3% TNP moyen ajusté: -23% EDM :-21%	- Les produits faiblement échangés sont un amalgame de produits de rente,(oignon, arachide), de produits de la sécurité alimentaire (sorgho) et d'un produit versatile (maïs). - Les exportations de sorgho et de maïs sont restreintes par le gouvernement, et souffrent de coûts d'accès très élevés avec une faible marge commerciale observée lors des transactions allant au-delà de la frontière du pays. - Les producteurs sont généralement peu organisés et les commerçants par contre ont un fort pouvoir de marché, même si	- Le maïs et le sorgho connaissent des restrictions aux exportations et sont surtout considérés comme des produits de la sécurité alimentaire. Par conséquent, la volonté politique demande qu'ils restent fermés au niveau national. - L'arachide et l'oignon sont commercialisés dans de faibles quantités, mais ne bénéficient pas fortement du soutien de l'Etat. La plus grande part de soutien de l'Etat est faite au bénéfice du coton.	- Aucun des produits faiblement échangés ne bénéficie d'un soutien individuel en matière de dépenses publiques. - Le sorgho et le maïs bénéficient de dépenses publiques à travers des dépenses de soutien aux céréales, l'oignon à travers les dépenses de soutien au maraîchage et du PAFASP (oignon, bétail, mangue). L'arachide par contre ne bénéficie d'aucune dépense de soutien sur la période tant au niveau individuel que collectif

		ces derniers ne se trouvent pas toujours dans une position très avantageuse, quand ils reçoivent parfois des prix bas. • Les produits peu échangés sont généralement de faible qualité (arachide, oignon).		(dans un groupe de produit).
Maïs	TNP moyen observé: -20% TNP moyen observé: -33% EDM: -17%	• Coûts d'accès élevés et marge grossiste excessive. • Très faible déconnexion des producteurs au marché international • La production destinée à l'exportation est pénalisée	• Subvention de semences améliorées et distribution gratuite en 2008-2009 et 2009-2010 d'environ 3084 millions de FCFA et de 3942 millions de FCFA respectivement. • Subventions des engrais au cours de mêmes années pour environ 5269 millions de FCFA et 4034 millions de FCFA respectivement. • Des stocks céréaliers ont été constitués à partir de 2008. En outre, un prix plancher a été fixé par le gouvernement. Ainsi, lorsque les prix sont inférieurs au prix plancher, les producteurs peuvent vendre à la SONAGESS au prix fixé. • Les commerçants grossistes se font de plus en plus enregistrer. • Le commerce extérieur du maïs ne bénéficie pas de soutien du gouvernement, puisqu'il s'agit d'un produit clé de la sécurité alimentaire.	• Le maïs n'est pas individuellement ciblé par les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture, mais bénéficie plutôt de dépenses de soutien aux céréales. • Ainsi, le maïs, le mil et le sorgho constituent le même groupe de produits bénéficiant de dépenses publiques spécifique à l'agriculture avec environ 0,04% de ces dépenses. • Les céréales représentent 0,2% des dépenses publiques au profit des groupes de produits
Sorgho	TNP moyen observé: 13% TNP moyen observé: -13% EDM: -23%	• Le sorgho est faiblement commercialisé, puisqu'il est fortement autoconsommé et commercialisé sur le marché domestique. • Il est commercialisé en cas d'excédent enregistré dans au Burkina Faso et de déficit dans les pays voisins. Du fait de son statu de produit clé de la sécurité alimentaire, sa commercialisation est	• A la suite de la crise alimentaire de 2007/2008, le gouvernement a essayé de booster la production de sorgho, tout en soutenant les consommateurs à travers une opération de vente à prix sociale au cours des années 2008 et 2009. • Du côté de la consommation, des négociations ont été entamées avec les commerçants afin d'assurer des prix	• Du point de vu individuel, le sorgho ne bénéficie pas de dépenses publiques spécifiques à l'agriculture • Les trois céréales locales (mil, maïs et sorgho) bénéficient de dépenses de soutien avec environ 0,04% des dépenses spécifiques à l'agriculture. • Les céréales représentent 0,2% des dépenses publiques au profit des

		peu efficiente avec de très faibles envergure économique, des coûts de transport élevés des coûts d'accès excessifs, une asymétrie d'information et des marge commerciales excessives.	relativement faibles et accessibles aux consommateurs. • Les flux du sorgho sont fermés à la sortie du pays depuis la crise alimentaire de 2008. • Du côté de la production, le gouvernement a procédé à la subvention des engrais (50% du prix du marché) et des semences améliorées.	groupes de produits
Arachide	TNP moyen observé:- 2% TNP moyen observé: -24% EDM: -23%	• La filière arachide est très faiblement organisée. • De très faibles quantités sont commercialisées sur la marché international du fait de la qualité de l'arachide burkinabè ne répondant aux exigences de ce marché.	• Aucune mesure de politique spécifique de soutien à l'arachide n'est enregistrée au cours de la période de l'étude. La filière est pratiquement laissée à elle même depuis les années 1990.	• Pas de dépenses publiques de soutien à la filière, ni comme produits individuel, ni comme produit faisant partie d'un groupe.
Oignon	TNP moyen observé:-48% TNP moyen observé: -52% EDM :-5%	• Filière fortement inefficente, caractérisé par un manque d'infrastructure de stockage de qualité alors que le produit est saisonnier et périssable. Il en résulte d'importantes pertes de production et des situations de bradage par les producteurs. • Cependant on note des efforts récents de dynamisation de la filière à travers les politiques de développement du maraichage.	• On note un soutien important à la filière oignon à travers le PAFASP (lancé en 2006) qui intervient dans le stockage, l'organisation de la filière.	• L'oignon fait partie du groupe de produits ciblés par le PAFASP (oignon, bétail mangue). Ce groupe constitue le groupe de produits le plus important en matière de dépenses publiques spécifiques à l'agriculture (5,8%). • Ce groupe de produits représente 38% des dépenses spécifiques à l'agriculture pour ciblant les groupes de produits.

Une évaluation des cohérences des politiques à travers les objectifs politiques

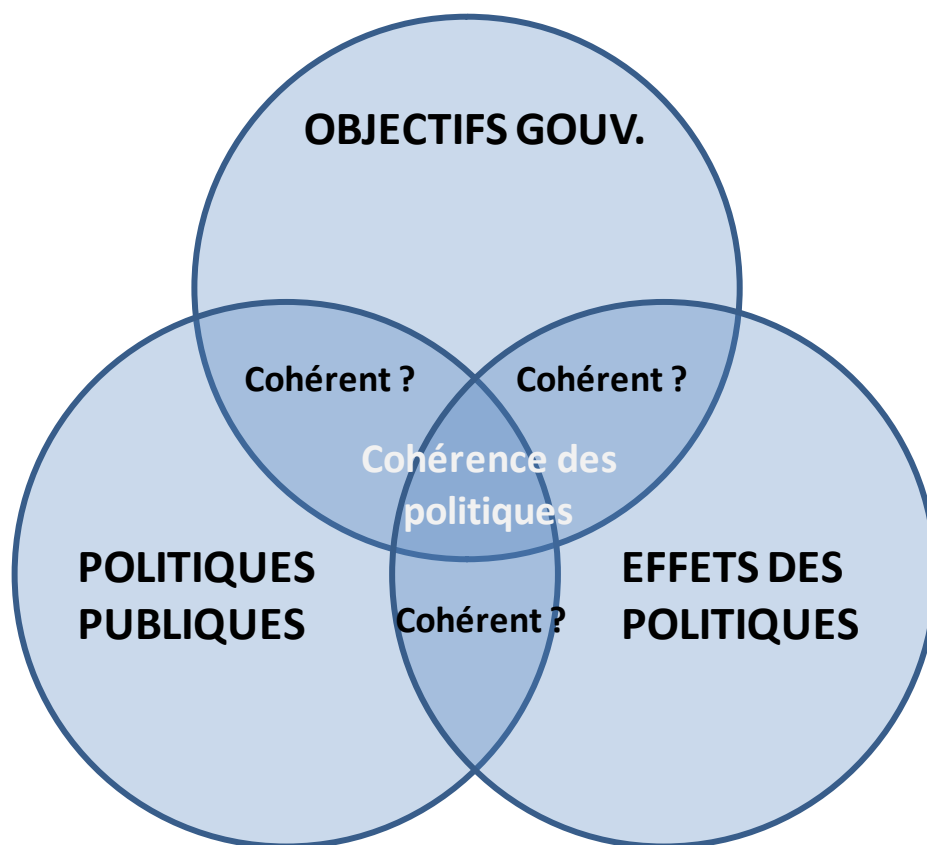
Une seconde méthode d'évaluation des cohérences des politiques à travers les résultats du projet SPAAA est de les mettre en relation avec les objectifs de développement du secteur agricole visés par le gouvernement. Ces objectifs sont généralement fixés dans un grand nombre de cadres et stratégies politiques. Dans la présente étude, les politiques agricoles sont considérées comme étant une série de décisions et de mesures politiques qui doivent être en cohérence avec l'ensemble des objectifs.

Une étude sur la cohérence de politique agricole de la plateforme des donateurs pour le développement agricole et rural (Wiggins et al, 2011), a montré que le risque réel de l'incohérence réside dans la prolifération des politiques, projets et programmes qui sont par la suite annulés et ne sont pas priorisés. En effet, au Burkina Faso comme dans d'autres pays, on peut noter qu'en dépit du progrès dans la cohérence et la coordination de l'approche sectoriel, la politique agricole constitue une multitude complexe de projets et programmes.

Les principales questions à poser pour aborder la question de la cohérence des politiques sont :

- a. Quel sont les principaux objectifs du gouvernement?
- b. Quelles sont les principales décisions et mesures de politiques (e.g. exemptions de taxes, interdictions, tarifs) ? Ces décisions sont-elles cohérentes avec les objectifs annoncés?
- c. Ces mesures ont-elles eu les effets/impacts escomptés un impact? Ont-elles atteint les objectifs affichés? Existe-t-il une certaine cohérence entre les effets réels et les effets attendus des mesures adoptées ?

Figure 58. Cadre logique pour l'analyse de la cohérence des politiques



Source : Auteurs

Principaux objectifs politiques du gouvernement

Cette brève revue des objectifs couvre à la fois les mesures de politiques sectorielles, commerciales et les objectifs de dépenses publiques. Vu la profusion d'objectifs, seuls ont été retenus les objectifs les plus importants par rapport à l'objet des analyses conduites dans le cadre du projet MAFAP/SPAAA et non par pour leurs importances en absolu. Les quatre principaux documents retenus sont :

- ✓ Les parties liées au secteur rural et agricole (SRA) du CSLP et de la SCADD
- ✓ La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)
- ✓ La Stratégie de Développement Rural (SDR, 2003-2015)
- ✓ Le Programme National du Secteur Rural (PNSR, 2011-2015)

Les objectifs retenus ont été classés en 6 catégories définies a priori à savoir les objectifs de soutien à la production, au commerce, à la consommation, à l'environnement et la gestion durable des ressources, aux renforcement des capacités et l'organisation professionnelles, aux revenus et à la sécurité alimentaire (voir Tableau 38)

Tableau 38. Principaux objectifs des politiques gouvernementales au Burkina Faso

Document	Production	Commerce	Consommation	Ressources naturelles/Environnement	Capacités/Organisation professionnelle	Revenus/Sécurité alimentaire/Protection sociale
SRA du CSLP	Accroître de 5 à 10% la production agricole à l'horizon 2010	Favoriser l'intervention du secteur privé formel dans l'élevage et les organisations d'éleveurs		généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales	Appui-conseil (SIM, R&D, encadrement)	Disponibilité et accessibilité des populations, besoins caloriques normaux et consommation de protéines animales
	Optimiser la production et la productivité de l'élevage : alimentation	Désengagement de l'Etat			Education en milieu rural, alphabétisation éleveurs	Sécurisation du foncier
	Désengagement de l'Etat	Baisse des pratiques commerciales douteuses et transparence tarification (céréales, notamment maïs)			Structuration des filières (cadre juridique, chambre agriculture, inciter l'initiative privée)	contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3%. Diversification du revenu
	Infrastructures (hydraulique, transport, électrification)	Capacités de stockage et de négociation des opérateurs renforcées (fruits et légumes)			Amélioration recherche/vulgarisation	Accès à l'eau
	Accès à l'équipement et engrais	Pistes rurales, baisse coûts de transports (oléagineux, bétail)				
	Accès au crédit (céréales)					
	Fertilité des sols					
	Politiques incitatives relever les prix aux producteurs (coton)					
SRA de la SCADD	Subvention/distribution semences améliorées et intrants	Commercialisation à l'international et sur les marchés régionaux pour les céréales, niébé, fruits et légumes, élevage		Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources naturelles	Formation et sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles	Sécurisation du foncier

	Lutte contre les nuisibles et maladies (céréales)	Commercialisation interne du lait renforcée			R&D et vulgarisation	Protection contre les risques et aléas agricoles
	Augmentation production oléagineux via recherche et légumineuses surtout niébé	Développement des capacités d'accès aux marchés			Elevage : pôle de croissance OP/recherche/formation	Eau et assainissement
	Amélioration compétitivité coton via meilleure transformation, réinvestissement des recettes pour diversifier	Partenariats public-privé (notamment pour les fruits et légumes)			Renforcement des capacités dans chaque filière	
	Meilleure alimentation et abreuvement du bétail, génétique et santé animale pour plus de productivité					
	Accent sur la production du lait					
	Infrastructures : Importance de l'irrigation (+50% d'ici 2015) et Electrification rurale (60% couverts en 2015)					
LPDRD	Modernisation des exploitations	Développement de l'économie de marché en milieu rural		Gestion durable des ressources naturelles	Professionnalisation et renforcement du rôle des différents acteurs	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
		Recentrage du rôle de l'Etat et promotion de l'initiative privée			Mise en place d'un système de cofinancement des activités et infrastructures (écoles, pistes, centres de santé) entre les pouvoirs publics et les communautés locales.	Amélioration du statut économique de la femme en milieu rural
SDR	- Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques	Renforcer la liaison production/marché		Assurer une gestion durable des ressources naturelles	Renforcer les capacités des acteurs et de créer un cadre institutionnel favorable	Réduction de 50% du nombre de personne souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.

						Accroître et diversifier les sources de revenus
						Améliorer l'approvisionnement en eau potable et en assainissement
						Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural
PNSR	développement durable des productions agricoles et halieutiques	promotion de l'économie agricole		gestion durable des eaux et des sols et sécurisation foncière en milieu rural	Pilotage et soutien aux programmes	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
	développement durable de l'hydraulique agricole	amélioration de la compétitivité et de la mise en marché des produits animaux		sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	gouvernance environnementale	eau et assainissement
	accroissement de la productivité et des productions animales			amélioration de la production forestière et faunique dans le contexte de changement climatique		
	amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire			assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie		
				adaptation à la variabilité et aux changements climatiques		

Source : Auteurs

La répartition des objectifs gouvernementaux du Burkina Faso par catégories laisse entrevoir des priorités. La lecture des différents cadres stratégiques qui ont couru sur la période d'étude 2005-2010, permet en effet de constater que :

- La consommation en tant que telle est totalement absente. Elle est uniquement prise en compte sous l'aspect sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- L'augmentation de la production végétale et animale apparaît comme la principale priorité du gouvernement. L'accent est porté sur l'intensification avec les semences améliorées et l'amélioration génétique et la santé animale. Les infrastructures hydro-agricoles sont également mises en avant, y compris en termes d'hydraulique pastorale. Le terme de diversification revient parfois.
- La commercialisation représente également une priorité importante, avec une volonté affichée de mieux connecter les filières aux marchés et d'améliorer leur compétitivité. Ceci passe notamment par un développement des pistes rurales afin de faire diminuer les coûts de transport, mais aussi en incitant l'initiative privée.
- La gestion des ressources naturelles et environnementale a été citée dans tous les cadres stratégiques mais sans emphase particulière, hormis dans le PNSR ou la SDR.
- Le renforcement des capacités est abordé de façon systématique, bien qu'il trouve peu de place dans la SDR dont les objectifs prioritaires ne mentionnent qu'un « pilotage et soutien aux programmes ». Le thème est en revanche abondamment traité dans le CSLP et la SCADD avec la vulgarisation, l'appui conseil, la formation et l'éducation.
- La sécurité alimentaire et nutritionnelle est mise en avant dans tous les cadres stratégiques. L'eau et l'assainissement revient dans le PNSR et la SDR, ainsi que la SCADD et le CSLP (mais hors des parties consacrées à l'agriculture).
- Les filières explicitement citées sont les oléagineux (surtout le sésame et le karité), le coton, les fruits et légumes, le bétail, le lait, et les céréales.

Dans le même temps, ce tableau indique aussi la multiplicité et l'enchevêtrement des objectifs entre les différents documents de politiques gouvernementales. Il semble que malgré la hiérarchie des documents annoncée, on trouve des objectifs similaires avec des niveaux de détails et des portées comparables aussi bien pour les cadres stratégiques généraux (CSLP, SCADD) que pour le PNSR ou la SDR. Il semble donc impossible de se livrer à un exercice de hiérarchisation des objectifs de politiques gouvernementales ce qui rend plus difficile l'analyse de la cohérence entre objectifs, actions entreprises ou mesures adoptées et effets ou résultats constatés.

Revue des effets des principales décisions et mesures politiques basées sur les résultats du projet SPAAA

A la lecture des différents documents de politiques existants au Burkina Faso, il est difficile de se faire une idée claire et rapide des objectifs prioritaires du gouvernement sur l'agriculture et l'alimentation.

Le Burkina Faso se caractérise par un système de décision assez complexe et touffu qui nécessite un décryptage laborieux pour distinguer les axes prioritaires et tenter de discerner la cohérence des objectifs et des actions.

L'objet de cette partie est non seulement d'aborder la cohérence des politiques en général mais aussi de manière plus précise la cohérence des politiques du point de vue des décisions de mesures explicites en soutien à certaines productions et des décisions de dépenses publiques. Notre intention est de discerner les situations où les politiques se complètent avantageusement de celles où, au contraire, elles semblent se contredire ou se concurrencer et résulter en messages incohérents et forcément plus difficiles à arbitrer pour les opérateurs au premier rang desquels les producteurs. Nous voulons par exemple vérifier si au-delà des annonces gouvernementales, il existe un véritable soutien aux producteurs ou du moins à certains producteurs de produits jugés prioritaires combinant le soutien par les prix et les dépenses publiques favorables aux producteurs.

Toutefois, il n'est pas possible ici de couvrir l'ensemble des objectifs du gouvernement et de mesurer les performances des politiques dans tous les domaines à partir de la seule méthodologie du projet MAFAP/SPAAA. Nous avons donc sélectionné ci-dessous les objectifs pour lesquels l'approche et la méthodologie développée par le projet MAFAP/SPAAA permet d'apporter une appréciation pertinente sur la performance et la cohérence dans certains domaines des politiques agricoles et alimentaires.

Augmenter la production

Il s'agit d'un objectif clé du CSLP révisé en 2003 et qui a conduit à la stratégie du secteur rural (SDR). L'objectif global est d'accroître la production de 5 à 10 pour cent à l'horizon 2010. L'Initiative plan d'urgence contre la vie chère en 2008 est la principale décision gouvernementale sur la période 2005-2010 et inclut un grand nombre de mesures : soutien aux intrants, crédit pour l'équipement et l'élaboration de la stratégie nationale du riz.

Tout d'abord, nous observons que l'objectif d'augmentation de la production a été effectivement atteint pour plusieurs produits notamment le riz qui a connu une hausse de la production très importante dans les 5 années étudiées, selon les statistiques officielles. Toutefois, l'augmentation de la production a commencé dès 2008 avec les mesures d'urgence contre la vie chère. La production a été multipliée par quatre entre 2007 avant la crise et 2010. Avec cette forte augmentation de la production, nous montrons que les producteurs ont été nettement incités recevant des prix supérieurs aux prix de référence et ce en dépit de la politique du plan d'urgence contre la vie chère et des autres mesures de la SDR. On peut donc conclure à la cohérence des politiques en ce qui concerne l'augmentation durable de la production dès lors que les producteurs sont incités à produire.

Lorsque l'on s'intéresse à l'objectif global de la SDR qui est d'accroître la production agricole et le revenu des producteurs, les résultats des analyses des incitations à la production par produit permettent de conclure une cohérence pour les produits tels que le riz, le coton, le sorgho et dans une moindre mesure l'arachide. Quant aux autres produits, la situation de pénalisation des producteurs, qui ne reçoivent pas les prix qui encourageraient les productions, fait ressortir une incohérence entre les objectifs et les mesures adoptées d'une part, et les effets obtenus, d'autre part. La composition des dépenses par produit surtout en termes de soutien individuel montre un soutien énorme du gouvernement à la production du riz et du coton par rapport aux autres produits.. Cependant, on constate en même temps une incohérence car dans la même stratégie gouvernementale, un des objectifs est de diversifier la production agricole. Or le soutien énorme à

ces deux produits qui représente 91 pour cent des dépenses par produits montre certainement une limite à l'objectif affiché de diversification.

Les résultats des analyses montrent que la production de maïs connaît une situation de pénalisation au niveau des producteurs alors qu'il s'agit d'une filière stratégique et que les objectifs de sécurité alimentaire visent directement le maïs et le riz. La crise de 2011, par exemple, a conduit à la mise en œuvre de l'opération maïs de case mais aussi l'opération maïs «Bondofa». La politique gouvernementale vis-à-vis du maïs manque donc de cohérence en ce qui concerne les effets des mesures adoptées (pénalisation de la production) au regard des objectifs annoncés (incitation à la production).

Stimuler les exportations

Dans l'axe 2 de la SDR et même du PNSR, il s'agit d'une action prioritaire afin d'assurer la liaison production/marché. Pour atteindre ces objectifs, des actions prioritaires sont déclinées dans la stratégie et dans le programme. Il s'agit notamment de l'amélioration de la compétitivité des produits destinés à l'exportation ; du renforcement des capacités et de l'amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits par exemple au niveau de l'exportation. Cependant, de grands efforts restent à faire. On note par exemple de pertes de 14 pour cent au niveau de la gomme arabique, des pertes après récolte de 7 pour cent au niveau du sésame, de baisse de valeur du coton du Burkina par rapport au marché international. Ces pertes et ces problèmes de qualité sont généralement dus au mauvais conditionnement et à un contrôle insuffisant de la qualité des produits agricoles.

Le bétail, qui est aussi un produit exporté, connaît également des difficultés. Les animaux sont exportés vers le Nigeria en transitant par le Bénin. Il est à noter que la crise de la Côte d'Ivoire depuis 2002 a énormément joué sur les exportations de bétail car ce pays était un grand importateur. Le bétail est une production qui est pénalisée du fait des politiques en place (voire du fait de l'absence de politiques) alors qu'il répond à l'objectif de stimulation des exportations. Un effort accru de cohérence entre objectifs et effets des politiques doit donc être recherché.

En outre, nous avons vu plus haut que les producteurs de maïs, de sorgho, de sésame, et d'oignon notamment ont globalement été pénalisés par des prix bas par rapport au prix de référence entre 2005 et 2010. Or l'objectif d'augmentation des exportations ne peut être satisfait sans une augmentation durable de la production.

Enfin, à propos du coton qui constitue la première production agricole exportée, nos résultats indiquent que les producteurs ont reçu un soutien massif via les transferts et le mécanisme du fonds de lissage. Nos résultats montrent que pour les cinq années étudiées (2005-10), les producteurs de coton Burkinabès ont reçu un prix plus élevé que celui qui aurait prévalu en l'absence de politiques et que par conséquent la production de coton pour l'exportation de la fibre a été fortement encouragée. Ce résultat dénote un fort niveau de cohérence entre objectifs et résultats. Toutefois, comme cela a été indiqué plus haut, un tel niveau de soutien bien que cohérent avec les objectifs gouvernementaux affecte d'autres aspects de la stratégie gouvernementale pour le secteur tels que la diversification des productions et la stimulation des exportations.

Soutenir le secteur de l'élevage

Au niveau du CSLP et du PNSR l'élevage demeure un sous-secteur central. Les objectifs est de construire des pistes rurales, baisser les coûts de transports et aussi améliorer la compétitivité et de la mise en marché des produits animaux. Nos résultats montrent que les efforts du gouvernement pour dynamiser l'élevage sont réels surtout au niveau des bovins, bien qu'insuffisants au vu de son potentiel. L'élevage de bovins reçoit ainsi 1 pour cent des dépenses publiques attribuées à des productions spécifiques au Burkina Faso contre 31 pour cent pour le riz et 60 pour cent pour le coton. La faiblesse des ressources allouée au secteur de l'élevage assortie des pénalisations par les prix que notre étude révèle indiquent qu'un effort de cohérence supplémentaire de la part du gouvernement semble nécessaire.

Diversifier la production

Cet objectif figure en bonne place dans le CSLP et PNSR. La concentration des moyens financiers sur le riz ainsi que le coton que nous avons commentée, éloigne le gouvernement de son objectif de diversification exprimé.

Cependant le gouvernement a adopté des programmes spécifiques pour favoriser la diversification de la production. On peut noter entre autre le plan d'action niébé, le plan d'action sésame, la politique de promotion du sésame, le Plan action et Programme d'investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE) , le projet d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (oignon, mangue, sésame, oignon, bétail viande), le programme de développement de l'agriculture (sésame, anacarde, manioc, mangue, riz). A coté de ces programmes et projets, on peut noter des décisions à caractère plus institutionnel comme la création de la direction des filières agricoles en 2008, de la direction de l'entrepreneuriat agricoles en 2008, de la direction de l'organisation des marchés agricoles aussi en 2008. Ces différentes unités de l'administration sont chargées de la promotion de la diversification des produits agricoles.

En outre, l'analyse des dépenses du gouvernement révèle que 1 pour cent des dépenses spécifiques pour les produits agricoles ont été consacrés à la promotion de la pisciculture (notamment du poisson) et 1 pour cent pour le lait.

Cependant, le volontarisme gouvernemental en matière de diversification de la production et de la consommation se heurte à la réalité des habitudes de consommation alimentaire notamment basées sur des produits importés.

Développer les infrastructures hydro-agricoles et les routes

Cet objectif est présent dans le SRA du CSLP et dans le PNSR. Parmi l'ensemble des projets recensés, on note que la composante hydro-agricole est en général très présente. Un effort substantiel semble aussi être apporté via les projets d'amélioration des routes. Au total, on relève que la part des infrastructures dans les dépenses de l'état s'élève en moyenne à 20 pour cent sur la période étudiée. On observe donc une cohérence certaine entre les objectifs des politiques et les projets et programmes adoptés en accord avec cette volonté politique de développer les infrastructures routières et hydrauliques. L'objectif de développement de l'irrigation est en particulier intimement lié aux efforts du gouvernement pour promouvoir la culture du riz et d'autres cultures irriguées. Dans certains cas, les projets d'irrigation incluent une composante maraîchage ce qui permet d'indiquer qu'il existe un souci du gouvernement de promouvoir un certain niveau de diversification de la production.

Pour ce qui est de l'accès aux facteurs de production, le gouvernement a également été cohérent puisque le soutien direct aux exploitations représente le principal type de dépenses spécifiques à l'agriculture identifié par le projet SPAAA (34 pour cent). Ces paiements recouvrent cependant à la fois le soutien au capital (caisses de crédit, équipement) et les intrants variables.

Toutefois, les différentes analyses conduites pour mesurer le niveau des incitations à la production des produits sélectionnés ont fait apparaître que les coûts d'accès trop élevés représentaient une des principales raisons expliquant la pénalisation des producteurs, avec des inefficiences liées à la faiblesse des infrastructures routières et de stockage.

Assurer la sécurité alimentaire du pays

La sécurité alimentaire figure parmi les objectifs généraux du gouvernement. Une stratégie nationale de sécurité alimentaire à l'horizon 2010 a été mise en place à travers des plans quinquennaux dont le premier couvrait la période 2003-2007. La sécurité alimentaire constitue aussi un des domaines d'interventions prioritaires dans la SDR et le PNSR. Elle est une grande préoccupation pour le gouvernement qui a mis en place un secrétariat exécutif pour la sécurité alimentaire chargé notamment de piloter un plan d'action « système d'information sur la sécurité alimentaire ». Depuis la mise en œuvre du plan, chaque année deux sessions de prévision de la situation agricole et alimentaire se tiennent pour assurer une veille informationnelle de la sécurité alimentaire à partir desquelles des mesures sont prises pour la résolution de problèmes ponctuels d'insécurité alimentaire. Il en est de même dans la région des pays du Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

Cependant, les incohérences sont souvent observées du fait des mesures prises dans l'urgence avec une insuffisante prise en compte de la politique globale de moyen ou de long terme. Par exemple, à la suite de la crise alimentaire de 2008, plusieurs mesures ont été adoptées. Dans un souci de maintenir la sécurité alimentaire, en particulier dans les villes, des exonérations sur les importations de riz ont été accordées par le gouvernement. Ces mesures d'exonération ont réduit ou annulé les effets de protection pour la production de riz local. En outre, des distributions de semences améliorées ont été décidées qui ont provoqué des distorsions de concurrence sur le marché des semences améliorées et fragilisé certains opérateurs privés. Ces mesures ont été accompagnées de l'imposition de prix plafonds pour certains produits dont le riz ce qui a été de nature à limiter les gains potentiels des producteurs dans un contexte de hausse des prix. Des consignes ont été passées

aux douanes pour dissuader les exportations de céréales sèches (maïs, mil et sorgho notamment) notamment les échanges transfrontaliers en imposant davantage de tracasseries. Ces mesures non tarifaires et informelles ont pu empêcher certains producteurs de tirer avantage d'opportunités de marché dans les pays voisins.

Par ailleurs, la sécurité alimentaire demeure un objectif à atteindre au Burkina Faso. Or, certains objectifs pour assurer la sécurité alimentaire sont en contradiction avec d'autres objectifs globaux de croissance ou de développement. Le mil et le sorgho représentent ainsi près de 80 pour cent de la consommation en milieu rural (CILSS). Pourtant, la très grande majorité des projets de développement visent à favoriser la production et la mise en marché du riz et dans une moindre mesure du maïs (voir l'analyse des dépenses publiques et le poids du riz dans ces dépenses). Le mil et le sorgho ne font paradoxalement pas l'objet d'autant d'attention via des projets spécifiques. On relève seulement des projets et programmes de recherche agricole afin de produire de meilleures variétés et des projets centrés sur la transformation et la commercialisation. Nos analyses indiquent que la production du sorgho est pénalisée avec des prix inférieurs au prix de référence. La production apparaît largement déconnectée des signaux du marché régional du fait qu'elles sont largement autoconsommées dans le pays et peu d'efforts semblent être consentis pour favoriser leur mise en marché. De ces éléments, il ressort que les volets disponibilité et accès de la sécurité alimentaire via l'augmentation de la production et un meilleur accès aux produits clés pour la sécurité alimentaire, tels que ces deux céréales, ne sont suffisamment pris en compte. La dimension de la stabilité semble davantage recherchée par les limitations des exportations que par d'autres mesures de politiques telles que le soutien au stockage, par exemple.

Commercialisation sur le marché domestique et transformation

La liaison production-marché est principalement prise en compte par la SDR et le PNSR. La commercialisation et la transformation font partie des objectifs annoncés par le gouvernement dans le PNSR afin de dégager beaucoup plus de valeur ajoutée pour l'économie nationale. Nos résultats de l'analyse des dépenses publiques indiquent que 3 pour cent des dépenses budgétaires spécifiques au secteur agricole sont alloués au soutien à la commercialisation et 1 pour cent pour le paiement aux transformateurs. En outre, avec la création de la direction des normes et de la métrologie, le gouvernement montre qu'il s'engage à accompagner les producteurs agricoles en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments. Cependant, à ce jour les résultats en termes de performance des produits sur des marchés hautement concurrentiels sont peu visibles comme le montrent les exemples de la gomme arabique, de l'arachide, ou même du bétail. Le principal handicap pour la filière bétail-viande provient du manque de capacités de transformation qui empêche de fixer l'essentiel de la valeur ajoutée de la filière au Burkina Faso puisque ce sont des animaux sur pied qui sont exportés essentiellement vers le Nigeria.

Renforcer les capacités

La Lettre Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) à travers son objectif de modernisation des exploitations agricoles, de même que la SDR prévoient le renforcement des capacités comme un objectif important du gouvernement. L'analyse des dépenses publiques montre que plus de 15 pour cent du budget pour les politiques spécifiques à l'agriculture concerne la formation. La formation elle seule représente plus de 16 pour cent du budget spécifiques à l'agriculture. Cela constitue un effort louable dans une optique de modernisation du secteur agricole. On note également des efforts en faveur de la professionnalisation des filières agricoles avec le soutien au CIRB dans la filière riz, le CICB pour l'ensemble des céréales, etc.) qui complètent l'accompagnement de la direction du développement des filières agricoles. Cependant, très peu de ressources financières publiques sont allouées à la vulgarisation (3 pour cent des dépenses spécifiques à l'agriculture) et l'assistance technique (1 pour cent) sur la période 2006-2010.

Toutefois, la méthodologie proposée par le projet MAFAP/SPAAA en termes d'incitations et pénalisations à la production de certains produits n'est pas appropriée pour répondre efficacement aux questions concernant cet objectif de renforcement des capacités. D'autres outils devraient être considérés pour réaliser une analyse poussée de la cohérence des objectifs et des résultats des politiques gouvernementales. Cependant, le travail réalisé permet de constater un besoin encore aigu de renforcement des capacités notamment analytiques tant au niveau des producteurs que des organisations de producteurs et même dans certains cas au niveau des services gouvernementaux.

Conclusion sur la cohérence des politiques

De cette analyse du niveau de cohérence des politiques, il ressort plusieurs points essentiels :

- Les politiques du gouvernement du Burkina semblent cohérentes dans certains cas. La cohérence des décisions et leur transparence ne semblent donc pas être nécessairement liées. Parmi les exemples de cohérence mais non de transparence, on notera le soutien à la consommation à la suite de la crise des prix alimentaire via les exonérations et les prix plafonds.
- On relève aussi la cohérence du gouvernement dans le soutien qu'il accorde aux filières stratégiques en général telles que le coton et le riz. Cette cohérence se traduit par un soutien à ces productions. Les politiques en place ont fourni des incitations à la production du riz et du coton. Même si les politiques semblent cohérentes du point de vue des objectifs et des mesures adoptées pour les atteindre, leurs effets réels et non souhaités sont parfois contraires aux intentions annoncées. C'est ce que montre le cas du riz où les intentions gouvernementales sont de soutenir les producteurs pour augmenter la production mais les effets des mesures aboutissent à un soutien des consommateurs en particulier urbains. Une telle situation est de nature à hypothéquer leur permanence et donc la stabilité du cadre des politiques.
- Il ressort aussi que certains secteurs bénéficient de l'essentiel de l'attention gouvernementale. Il s'agit avant tout du riz qui absorbe une part considérable des ressources du budget de l'Etat allouées au secteur agricole et du coton alors que le secteur de l'élevage est en retrait.
- Les dépenses publiques vers les projets en infrastructures rurales sont significatives, en particulier les routes. Cela montre que le gouvernement tente de soulager la charge supportée par les producteurs en termes de coûts d'accès et qui est révélée dans les analyses d'incitations et de pénalisation à la production.

- Bien qu'il soit présenté au niveau des objectifs comme une priorité, l'élevage est insuffisamment considéré par rapport aux mesures consenties pour soutenir la production agricole.

Partie 3. OPTIONS D'INVESTISSEMENT ET MODE DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

8. Introduction

L'analyse des sources de financement révèle qu'au Burkina Faso, environ 71 pour cent du budget alloué au secteur agricole provient du financement extérieur. Cette part importante a amené la société civile à poser la question¹⁹ qui est de savoir si le pays doit continuer avec cette option de financement de l'agriculture ou s'il faudrait plutôt privilégier les ressources propres du pays à partir des impôts et taxes? En plus de cette interrogation qui s'intéresse aux sources de financement, une autre est de savoir s'il est possible de déterminer le niveau ou la part des dépenses publiques agricoles qui permettrait d'atteindre les objectifs globaux de développement de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Au Burkina Faso, le secteur agricole a été identifié comme un secteur prioritaire dans la stratégie de croissance accélérée et le développement durable (SCADD). De même, depuis le sommet de l'Union Africaine de Maputo de 2003, il est recommandé aux pays africains d'allouer au moins 10 pour cent de leur budget à l'agriculture pour atteindre un niveau de croissance du secteur d'au moins 6 pour cent par an en moyenne. Il est donc crucial de pouvoir confirmer que l'agriculture se situe toujours pour les décideurs au centre des nouveaux paradigmes de développement du Burkina Faso.

La revue des dépenses publiques selon la méthodologie du projet MAFAP/SPAAA montre que la part des dépenses allouées à l'agriculture a été supérieure à 10 pour cent sur la période 2006- 2010 ; ce qui satisfait l'engagement pris par les chefs d'Etats au sommet de Maputo. Toutefois, le constat est que le Burkina peine à répondre à l'exigence de croissance de Maputo assortie au niveau des dépenses publiques et fixée à 6 pour cent. Autrement dit, les engagements tenus en termes d'effort budgétaire ne semblent pas s'être traduits en croissance accélérée.

Il serait par exemple utile de savoir quel est le niveau de dépenses publiques requis pour satisfaire le niveau de croissance souhaité par le sommet de Maputo ? Quelle part de dépenses publiques pourrait satisfaire les objectifs de la SCADD en termes de croissance du PIB et de valeur ajoutée agricole ?

Le projet MAFAP/SPAAA pour le cas du Burkina Faso s'est intéressé à ces deux questions d'intérêt national dans ses travaux afin d'apporter des réponses aux interrogations citées ci-dessus dans le but de mieux orienter les investissements stratégiques dans le secteur agricole.

¹⁹ Question lors de la rencontre des acteurs de la sécurité alimentaire en 2010 organisé par le SE/CNSA.

9. Analyse des effets d'entraînement des produits étudiés

La réponse aux questions évoquées ci-dessus nécessite l'analyse des effets en amont et en aval des principales filières suivies dans la mise en œuvre du projet MAFAP/SPAAA au Burkina Faso afin de mieux appréhender l'impact de la dépense publique agricole dans l'économie nationale.

L'analyse recourt à la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) construite sur la période 2005-2010.

Définition d'une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS)

Les appellations matrice de comptabilité sociale et matrice des comptes sociaux sont équivalentes. Dans la littérature anglaise, on rencontre l'appellation SAM qui signifie *Social Accounting Matrix*. Selon King, une matrice de comptabilité sociale, a deux principaux objectifs. Le premier concerne l'organisation de l'information portant sur la structure économique et sociale d'un pays pour une année donnée et le second vise à fournir une base statistique pour la construction de modèles plausibles.

D'un point de vue technique, la Matrice de Comptabilité Sociale est un tableau carré à double entrée qui regroupe en ligne et en colonne une série de comptes qui sont les comptes des activités de production, les comptes des biens et services, les comptes des facteurs de production, les comptes des institutions, le compte du capital ou accumulation et le compte du reste du monde pour une économie ouverte comme illustré dans le Tableau 39 ci-dessous. Il faut souligner que l'ordre des comptes en ligne et en colonne doit être identique.

Vue sous l'angle comptable, la MCS est un tableau synthétique des données économiques, permettant de retracer pour une année donnée, l'ensemble des flux de production, de revenu, de demande et d'échanges entre les différents secteurs d'une économie suffisamment désagrégée. Cette présentation permet donc de faire ressortir les interrelations entre l'emploi, la distribution des revenus et la structure de la production.

Les enregistrements des différents flux dans une MCS suivent un protocole précis. Toutes les recettes sont enregistrées en ligne (i) et les dépenses en colonne (j). De ce fait, tout flux monétaire (t_{ij}) dans une cellule de la matrice correspond à une dépense pour le compte colonne (j) et une recette pour le compte ligne (i). Un des principes comptables de la matrice de comptabilité sociale est l'égalité entre les recettes totales et les dépenses totales de chaque compte.

Les principales catégories de comptes couramment rencontrés dans une MCS sont :

- ✓ **Les comptes des activités de production** : ils correspondent essentiellement aux activités de production de l'économie étudiée et se réfèrent généralement aux secteurs définis dans la matrice
- ✓ **Les comptes des biens et services** : ces comptes donnent une image du marché des produits intérieurs à travers les achats intérieurs, les importations et les exportations. Dans certaines MCS, les comptes des biens et services ne sont pas distingués des comptes des activités de production.
- ✓ **Les comptes des facteurs de production** : ces comptes donnent une image des actifs productifs et distinguent généralement le travail et le capital.
- ✓ **Les comptes des agents économiques** dont principalement les ménages, les entreprises et le gouvernement.

- ✓ **Le compte capital ou épargne-investissement ou accumulation.**
- ✓ **Le compte du reste du monde** ou compte extérieur dans le cas d'une économie ouverte.

Lecture des lignes

Si on considère la ligne des comptes des activités de production, la production totale est formée de trois éléments qui sont la part de biens et services vendue sur le marché intérieur (ventes domestiques), les subventions aux exportations et la part de biens et services exportée.

Au niveau de la ligne du compte des biens et services, on remarque que la demande totale est composée de la demande en produits de consommation intermédiaire, de la demande en produits de consommation finale des ménages et du gouvernement et de la demande pour l'investissement qui représente les variations des stocks et la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).

Au niveau des comptes des facteurs de production, la valeur ajoutée totale est formée de la masse salariale globale et du revenu total du capital ou rente.

Pour ce qui concerne le compte des institutions, le compte des ménages enregistre le revenu total des ménages. Celui-ci est formé par les salaires tirés du travail, le profit distribué issu du capital qu'ils détiennent, les transferts en provenance des entreprises et de l'Etat et le revenu des travailleurs à l'étranger.

Quant au compte des entreprises, il enregistre leur revenu total provenant des profits non distribués du capital et des transferts reçus du Gouvernement.

Pour le compte du Gouvernement, il enregistre le revenu total du Gouvernement provenant des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) des activités de production, des tarifs et des impôts indirects sur les biens et services, des participations à la sécurité sociale, des impôts sur les profits du capital, des impôts directs versés par les ménages et des impôts versés par les sociétés.

Le compte du capital comprend l'épargne totale provient de l'épargne des ménages, l'épargne des entreprises, l'épargne du Gouvernement et le transfert de capital (solde de la balance des paiements) reçu du reste du monde.

Quant au compte du reste du monde, les recettes totales correspondent à la valeur des importations des biens et services et des transferts du reste du monde.

Tableau 39 : Structure de la Matrice de comptabilité sociale

		Structure de la Matrice de comptabilité sociale									Total	
		Activités	Produits	Facteurs de prod.					Eparg/ Invest	Reste du Monde		
				Travail	Capital		Entreprises	Etat				
Revenus	Activités										Production	
	Produits		Conso. Intermédiaires									
	Facteurs de production	Travail	Salaire									
		Capital	Rente									
	Institutions	Ménages			Revenu du travail	Profits distribués						
		Entreprises										
		Etat			Charges sociales	Impôts sur les entreprises	Impôts sur le revenu	Taxe		Revenus de l'étranger		
							Épargne des ménages	Épargne des entreprises	Épargne publique		Transferts de capitaux	Épargne totale
				Importations								Sorties de devise
Total		Production	Offre domestique			Dépenses des ménages	Dépenses des entreprise	Dépenses publiques	Investissement total	Revenu en devises		

Source : FAO, 2008

Lecture des colonnes

La colonne des activités de production ventile la production totale entre la demande en consommation intermédiaire, la rémunération des facteurs de production (salaire et rentes) et les taxes sur la valeur ajoutée des activités de production.

Le total de la colonne des biens et services équivaut aux ressources totales (offres domestiques) issues de l'économie nationale et des importations évaluées aux prix du marché, les impôts et taxes indirects étant inclus et les subventions à la consommation déduites.

Les colonnes des comptes travail et capital indiquent l'affectation de la masse salariale globale et du revenu total du capital aux détenteurs du capital et/ou du travail. La masse salariale est ventilée en salaire et en impôt et cotisations de sécurité sociale alors que le revenu total du capital est ventilé en profits distribués, en profits non distribués et en impôts sur le profit.

Les colonnes des Institutions retracent les dépenses des différents agents. Les dépenses des ménages consistent à payer les impôts directs sur leurs revenus, à assurer leurs dépenses en consommation finale des produits, à épargner et éventuellement à faire des transferts vers le reste du monde.

Les entreprises quant à elles, règlent des impôts à l'Etat, transfèrent aux ménages, épargnent et font également des transferts vers le reste du monde.

Pour le Gouvernement, les dépenses se composent essentiellement des subventions aux exportations, des consommations finales en biens et services, des transferts aux ménages et aux entreprises, de l'épargne et des transferts vers le reste du monde notamment le service de la dette extérieure.

La colonne du compte capital ou investissement dépense, présente ce qui est investi dans les biens et services.

La colonne reste du monde indique ce que le reste du monde dépense dans les exportations, dans les revenus des travailleurs à l'étranger et dans le transfert de capital.

Résultats de l'analyse des effets d'entraînement

En général, l'amont pour une activité de production ou un secteur regroupe les secteurs fournisseurs de ses intrants ou consommations intermédiaires. En prenant l'exemple de l'agriculture, l'amont regroupe principalement les industries de production d'engrais, de produits phytosanitaires, de produits pétroliers, etc.

L'effet d'entraînement direct en amont pour chaque secteur ou pour chaque activité de production est la somme des coefficients techniques de sa colonne. Cet effet permet de mesurer la demande indirecte en consommations intermédiaires pour les autres secteurs de l'économie qui résulterait de l'augmentation d'une unité de la production dans le secteur concerné. En d'autres termes, en considérant par exemple l'activité de production du sorgho, combien d'unités supplémentaires de semences, d'engrais, d'énergie et autres intrants seraient nécessaires si la production totale de sorgho venait à augmenter d'une unité.

En général, l'aval pour une activité de production ou un secteur regroupe les secteurs utilisateurs des produits de cette activité comme consommations intermédiaires. En prenant l'exemple de l'agriculture, l'aval regroupe principalement les industries agro alimentaires, etc.

L'effet d'entraînement en aval pour chaque secteur ou pour chaque activité de production est la somme en ligne de l'utilisation de chaque produit par les autres activités de l'économie. L'analyse des effets d'entraînement en aval a été également faite par produits analysés dans le cadre du projet MAFAP/SPAAA.

A partir de la matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2005 actualisée et agrégée, une classification des activités des produits retenus a permis d'établir la situation suivante.

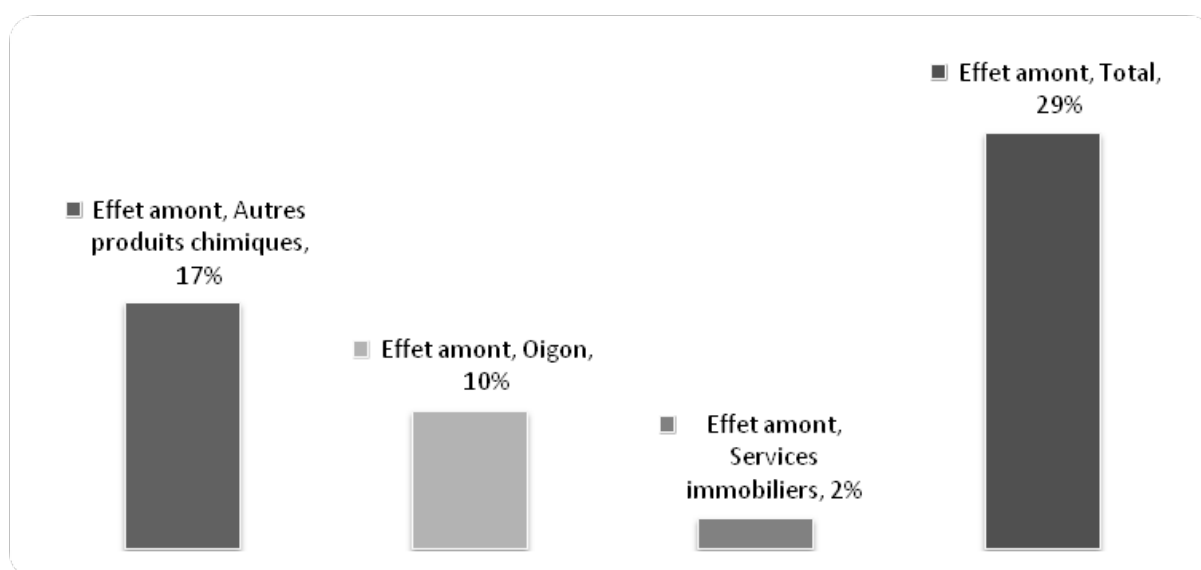
Production d'oignon

La culture des oignons génère un effet d'entraînement en amont de 29 pour cent. Cela signifie qu'une augmentation de la production d'oignons de 100 unités nécessite une augmentation de 29 unités de consommations intermédiaires en provenance des autres activités de l'économie. La production d'oignon se présente ainsi comme l'activité ayant le plus important effet d'entraînement en amont du secteur primaire. Les produits intervenant sous forme de consommations intermédiaires dans cette activité sont essentiellement des semences d'oignon, les autres produits chimiques (engrais chimiques, produit de traitement, etc.) et les services immobiliers.

L'effet d'entraînement de la culture d'oignon sur les produits chimiques est très prononcé. En effet, l'augmentation de 100 unités d'oignon entraîne une hausse de 17 unités des autres produits chimiques qui sont par ailleurs essentiellement importés.

Par ailleurs, une augmentation de 100 unités d'oignon entraînerait une hausse de la quantité de semence d'oignon de 10 unités. Les services immobiliers de leur côté connaîtraient une augmentation de 2 unités suite à un accroissement de 100 unités de la quantité d'oignon.

Figure 59: Effet d'entraînement de la culture d'oignon



Source : Auteurs

En aval, l'oignon a un effet d'entraînement de 43 pour cent. Pour une production de 100 unités d'oignon, 43 unités sont utilisées par les secteurs d'activités de l'économie comme consommation intermédiaire pour assurer leur production. Deux secteurs d'activités utilisent les oignons dans la réalisation de leur activité de production. Il s'agit des secteurs activités de restauration et la culture d'oignon. En effet, les oignons est beaucoup plus utilisés dans l'activité de restauration (36 unités sur 100 produites) que dans la culture d'oignons elle-même (7 unités sur 100 produites).

Production du coton (coton graine)

La culture du coton a un effet en amont de 27 pour cent. Cela signifie que l'augmentation de la production du coton de 100 unités induit une augmentation de 27 unités de consommations intermédiaires en provenance des autres activités de l'économie. Cette hausse de la demande en consommations intermédiaires se repartie entre deux produits que sont les semences de coton et les autres produits chimiques (engrais chimiques, produits de traitement, etc.). Les autres produits chimiques contribuent fortement à l'effet amont de la culture de coton avec 27 unités. Le constat fait à travers cette analyse est que la culture du coton est intensive dans l'utilisation des autres produits chimiques (engrais chimiques, produits de traitement, etc.). La culture du coton se présente comme la seconde activité du secteur primaire, après l'oignon, ayant un important effet d'entraînement en amont.

En aval, le coton graine a un effet d'entraînement de 87 pour cent, ce qui voudrait dire que sur 10 unités de coton graine produites, 87 unités sont utilisées par les autres secteurs d'activités de l'économie. Le coton est le cinquième produit du secteur primaire qui a un effet en aval important. Le coton graine est exclusivement demandé par le secteur d'égrenage de coton.

Une politique de soutien à l'augmentation de la production de coton devraient donc amener les sociétés cotonnières à augmenter la capacité de leurs usines d'égrenage. Cela pourrait se traduire par l'acquisition de nouvelles machines et/ou un recrutement de nouveaux personnels et/ou l'installation de nouvelles usines d'égrenage. Un secteur coton stimulé semble dans ces conditions susceptible de contribuer significativement à la réduction de la pauvreté.

Production des légumineuses

Les légumineuses sont constituées du niébé ou haricot et du voandzou. Ces produits n'ont encore été analysés dans le cadre du projet MAFAP/SPAAA. L'effet d'entraînement en amont de la culture de légumineuses est de 25 pour cent. En d'autres termes, l'augmentation de 100 unités de légumineuses entraîne la hausse de 25 unités de consommations intermédiaires des autres activités.

Elle se présente comme la troisième activité ayant un important effet d'entraînement en amont. La consommation intermédiaire de la culture de légumineuses est constituée essentiellement des autres produits chimiques (engrais chimiques, produits phytosanitaires, etc.) qui contribuent à l'effet en amont de 14 unités. Les semences de voandzou et de haricot (niébé) sont aussi utilisées en consommations intermédiaires dans la production de légumineuses et contribuent respectivement à 9 et 3 unités de l'effet d'entraînement en amont des légumineuses.

Ainsi, une politique d'accroissement de la production de légumineuses profiterait probablement aux producteurs et distributeurs ou vendeurs de semences de voandzou et ou de haricot (niébé).

Le niébé est un bien qui a un effet en aval de 13,9 pour cent. Ce chiffre indique que pour 100 unités de niébé produites, 13,9 unités sont utilisées comme consommations intermédiaires par les autres activités de l'économie. Ces 13,9 unités sont utilisées pour la fabrication des produits alimentaires à base de céréales et la culture de légumineuses. Toutefois, le niébé est proportionnellement beaucoup plus utilisé dans la fabrication de produits alimentaires que dans la culture des légumineuses. Pour 100 unités de niébé produites, la fabrication des produits alimentaires à base de céréales nécessite 10,6 unités et la culture de légumineuses (niébé et voandzou) utilise 3,3 unités de niébé seulement.

Ainsi, une politique d'augmentation de la production du niébé permettrait d'intensifier le petit commerce tel que la vente des produits alimentaires à base de céréales (galettes et autres) tout en augmentant la disponibilité des semences pour les cultures.

Production du maïs

La culture du maïs génère un effet d'entraînement en amont de 19 pour cent. L'effet induit concerne la demande en produits chimiques (engrais, pesticides et autres intrants) à hauteur de 17 unités, des produits en caoutchouc ou en plastique d'une (1) unité et des semences de maïs d'une (1) unité pour 100 unités de maïs produites. Comme on peut le constater, l'effet d'entraînement de la culture du maïs est beaucoup plus soutenu pour produits chimiques. La culture du maïs est la cinquième activité en terme d'importance de l'effet d'entraînement en amont.

Une politique d'augmentation de la production du maïs contribuerait à augmenter l'importation des produits chimiques et aboutirait donc à une sortie de devise accrue du pays. Ainsi, seuls les producteurs et les distributeurs d'intrants (commerçants) seraient susceptibles de bénéficier d'une telle politique.

L'effet en aval de la culture du maïs est de 0,93 pour cent, c'est à dire très faible. Deux secteurs d'activités essentiellement utilisent le maïs en consommation intermédiaire. Il s'agit de la culture du maïs elle-même et le travail des grains et fabrication de produits amylacés. En effet, pour 100 unités de maïs produites, l'activité travail des grains et fabrication de produits amylacés en demande seulement 0,03 unité. La demande de culture de maïs n'est donc pas particulièrement stimulée par l'aval. Cela s'explique aussi par le fait qu'au Burkina Faso, l'alimentation de base des ménages est constituée essentiellement de céréales.

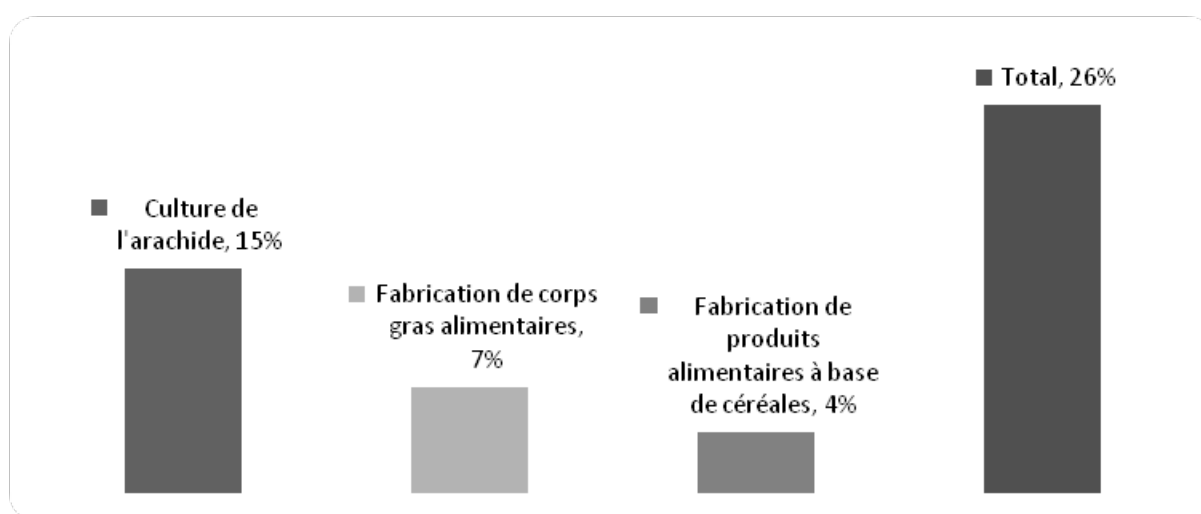
Production de l'arachide

La culture de l'arachide a un effet d'entraînement en amont de 19 pour cent comme le maïs. Les produits intervenants sous forme de consommations intermédiaires dans cette activité sont l'arachide et les autres produits chimiques (engrais, pesticides etc.).

L'effet d'entraînement de la culture de l'arachide concerne surtout l'arachide lui-même et relativement peu les autres produits chimiques. En effet, 100 unités supplémentaires d'arachide induisent une augmentation de 16 unités de semence d'arachide et de 3 unités de produits chimiques. De ces proportions, il résulte qu'une politique d'augmentation de la production d'arachide profiterait avant tout aux producteurs et commerçants de semence d'arachide.

L'effet d'entraînement en aval de l'arachide est de 26 pour cent. Trois secteurs d'activités de l'économie l'utilisent comme consommation intermédiaire: la culture d'arachide, la fabrication des corps gras alimentaires et la fabrication de produits alimentaires à base de céréales. Sur les 26 unités de consommations intermédiaires, 15 unités sont utilisées pour la culture d'arachide elle-même, 7 unités pour la fabrication des corps gras alimentaires et 4 unités la fabrication de produits alimentaires à base de céréales. On voit bien que la demande d'arachide pour la culture d'arachide est supérieure à celle des deux autres secteurs d'activités. En plus du fait que l'arachide produite sert pour une part de semence pour sa propre culture, elle est aussi utilisée pour la fabrication des huiles et des produits alimentaires à base de céréales (patte d'arachide). Une politique de production massive de l'arachide pourrait stimuler ces deux secteurs qui l'utilisent abondamment sous forme de consommation intermédiaire.

Figure 60 : Effet d'entraînement en aval de l'arachide par secteurs d'activité.



Source : Auteurs

Pêche

L'activité de pêche a un effet d'entraînement en amont de 11 pour cent. C'est la neuvième activité du secteur primaire en terme d'importance de son effet d'entraînement en amont. L'activité pêche consomme essentiellement des articles textiles (cordages), des produits de l'activité « meubles et produits divers ». La production des produits de la pêche entraîne l'utilisation de 8 unités des articles textiles (cordage) et 2 unités de meubles et produits divers.

Le poisson est un produit qui a un effet d'entraînement en aval de 6,8 pour cent. Selon les données de la MCS agricole de 2005, la transformation et la conservation des poissons est le seul secteur d'activité qui utilise le poisson comme consommation intermédiaire. Une politique d'augmentation de la production de poisson pourrait aussi stimuler le secteur d'activité transformation et conservation des poissons.

Production du mil

La culture du mil a un effet d'entraînement en amont de 10%. C'est la dixième activité du secteur primaire en terme d'importance de l'effet d'entraînement en amont. Les produits chimiques et les semences de mil constituent l'essentiel des consommations intermédiaires nécessaires à la culture du mil. Les produits chimiques représentent 9 unités sur 10. Les semences de mil ne contribuent que

pour une unité. Ainsi, la mise en œuvre d'une politique d'intensification de la production de mil augmenterait beaucoup la demande en produits chimiques qui sont pour l'essentiel des produits importés. Un tel scénario nécessiterait la mobilisation de devises pour leur acquisition. Dans une optique de minimisation des coûts pour l'économie et donc la société, il pourrait être préférable de privilégier la fumure organique et les autres formes d'engrais minéraux au détriment des produits chimiques importés.

Le mil a un effet en aval de 29%. Pour 100 unités de mil produites, 29 unités sont utilisées comme consommations intermédiaires par d'autres activités de l'économie. Le mil se situe au trente septième rang des produits du secteur primaire pour son effet d'entraînement à l'aval. Trois secteurs d'activités sont influencés par une augmentation de la production de mil : la culture du mil (1 unité) ; l'élevage de la volaille (1 unité), la fabrication de produits alimentaires à base de céréales (1 unité).

Le mil est significativement plus utilisé dans l'alimentation humaine (nourriture des employés et autres) et les semences que dans l'élevage de la volaille sous forme d'aliment. Il est plus faiblement utilisé dans la fabrication des produits alimentaires que dans la transformation et conservation des fruits.

Une politique d'augmentation de la production du mil serait un moyen pour le pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Une stimulation de la production de mil aurait un effet d'entraînement sur l'économie mais surtout sur la production de mil elle-même dans la mesure où les producteurs augmenteraient leur production de manière significative.

Production du Sorgho

La culture du sorgho induit un effet d'entraînement en amont de 9%. C'est la onzième activité du secteur primaire par ordre d'importance de l'effet d'entraînement en amont.

Les produits consommés pour la production du sorgho sont pour l'essentiel des semences de sorgho et des produits chimiques. Ces derniers contribuent à la quasi-totalité (8 unités) de l'effet d'entraînement en amont du sorgho.

Comme dans le cas du mil, une politique d'intensification de la production du sorgho nécessiterait l'utilisation d'une quantité importante de produits chimiques et donc une sortie importante de devise du pays. Pour soutenir l'intensification et la productivité sans affecter la balance des paiements du pays, le recours à la fumure organique en lieu et place des produits chimiques peut être envisagée.

Le sorgho a un effet d'entraînement en aval de 29%. Ces 29 unités produits se distribuent dans six (6) secteurs d'activité de l'économie. Il s'agit de l'activité de fabrication des boissons, le travail des grains et fabrication de produits amylacés, l'élevage de bovins, l'élevage d'ovins, caprins et d'équidés, la culture du sorgho, et la fabrication des produits alimentaires à base de céréales.

Le sorgho est en grande partie utilisé dans la fabrication de boissons (dolo) qui est très consommé dans le pays. Cette activité utilise comme consommation intermédiaire 18 unités des 29 unités totales absorbées par l'aval. Le Tableau 40 ci-dessous donne la répartition de l'effet en aval du sorgho par activité.

Tableau 40 : Effet d'entraînement en aval du sorgho

Type d'activité	Effet aval
Fabrication de boissons	17,7%
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	5,1%
Elevage de bovins	3,3%
Culture du sorgho	1,3%
Elevage d'ovins, caprins et d'équidés	1,0%
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.	0,5%
Total	28,9%

Source: Auteurs

Production du Riz

La culture du riz a un effet d'entraînement en amont de 8%. C'est la douzième activité du secteur primaire en terme d'importance de l'effet d'entraînement en amont. Les produits utilisés comme consommations intermédiaires dans la culture du riz sont les semences du riz et les autres produits chimiques (engrais chimiques, produits phytosanitaire, produits de traitement, etc.). Ces deux catégories de produits contribuent à part égales (4 unités) à l'effet d'entraînement en amont du riz. On estime que qu'un politique de soutien à la production du riz profiterait aux producteurs et aux commerçants de semence de riz. Par contre, l'importation des produits chimiques pour soutenir l'augmentation de la production entraînerait une sortie de devises hors du pays car les engrais sont essentiellement importés au Burkina Faso. Comme dans le cas du mil et du sorgho, il est possible d'envisager de substituer les produits chimiques pourraient par la fumure organique et autres engrais minéraux qui sont facilement accessible sur place au Burkina.

Le riz génère un effet en aval de 36%. Deux secteurs d'activités essentiellement utilisent le riz pour leur consommation intermédiaire. Il s'agit du travail des grains et la fabrication des produits amylacés (32 unités) et de la culture du riz elle même (4 unités).

On voit bien qu'une politique d'intensification de la production du riz pourrait intensifier l'activité de travail des grains (décorticage, emballage et autres) à travers la création de nouvelles unités, le recrutement de personnel ce qui pourrait avoir des répercussions favorables en terme d'emplois et donc de résorption du chômage.

Elevage de bovins

L'élevage de bovins a un effet d'entraînement en amont de 8% comme le riz. L'élevage de bovins utilise essentiellement comme consommations intermédiaires le sorgho, le sucre et la mélasse et les services de santé.

On note que pour la production de 100 unités de produits provenant de l'élevage de bovins, il faut 4 unités de sorgho, 3 unités de sucre et mélasse et 1 unité de services de santé. Des mesures de soutien à l'élevage de bovins entraîneraient un accroissement de la production de sorgho en amont

pour satisfaire les besoins de consommation des animaux. Ces mesures pourraient donc présenter un double effet bénéfique pour les producteurs de bétail et les producteurs de sorgho.

L'élevage bovin a un effet en aval de 59%. Les secteurs d'activités concernés sont l'abattage, la transformation et la conservation des viandes qui utilisent les bovins comme consommation intermédiaire. Ainsi, des mesures visant à intensifier la production de bovins entraîneraient des effets positifs sur le secteur d'activité d'abattage, de transformation et de conservation des viandes.

Production des oléagineux

Les oléagineux sont constitués essentiellement de soja et de sésame. C'est une activité qui a un effet d'entraînement en amont de 3%. Elle est classée vingtième parmi les activités du secteur primaire pour son effet d'entraînement en amont. Les consommations intermédiaires sont constituées de produits chimiques et de semences de sésame et de soja. Comme dans le cas des autres activités de production citées ci-dessus, le problème posé par l'importation accrue de produits chimiques répondant à une augmentation de la production d'oléagineux peut faire l'objet de solutions locales à partir des engrais minéraux disponibles dans le pays.

Le sésame a un effet d'entraînement en aval de 0,7%. C'est essentiellement la culture des autres oléagineux (soja, sésame et autres oléagineux) qui demande le sésame en consommation intermédiaire. Ce résultat indique que le sésame est essentiellement utilisé pour la consommation finale des ménages ou la commercialisation. Une intervention publique qui viserait à augmenter la production du sésame pourrait améliorer le pouvoir d'achat des producteurs et faciliterait l'accès économique des ménages à cette denrée alimentaire de base.

Les deux tableaux ci-dessous résument les résultats en termes d'effets d'entraînement à l'amont et à l'aval pour les produits analysés.

Tableau 41: Synthèse des effets d'entraînement en amont des activités dont les produits sont suivis par le projet SPAAA

Type d'activité	Effet amont	Rang
Culture d'Oignons et ails	29%	1 ^{er}
Culture du coton (coton graine)	27%	2 ^{ème}
Culture de légumineuses (niébé et voandzou)	25%	3 ^{ème}
Culture du maïs	19%	4 ^{ème}
Culture de l'arachide	19%	5 ^{ème}
Pêche	11%	8 ^{ème}
Culture du mil	10%	9 ^{ème}
Culture du sorgho	9%	10 ^{ème}
Culture du riz	8%	11 ^{ème}
Elevage de bovins	8%	12 ^{ème}
Culture des autres oléagineux (sésame et soja)	3%	20 ^{ème}

Source : Auteurs

Tableau 42 : Synthèse des effets d'entraînement en aval des produits sont suivis par le projet SPAAA

Type de produits	Effet aval	Rang effet aval
Secteur primaire		
Coton graine	87,0%	6 ^{ème}
Bétail viande (Bovins)	59,2%	12 ^{ème}
Oignon, ail	43,1%	19 ^{ème}
Riz	36,4%	23 ^{ème}
Sorgho	28,9%	27 ^{ème}
Arachide	26,0%	28 ^{ème}
Haricot	13,9%	29 ^{ème}
Poisson	6,8%	33 ^{ème}
Mil	2,9%	37 ^{ème}
Maïs	0,9%	38 ^{ème}
Sésame	0,7%	39 ^{ème}
Soja	0,1%	43 ^{ème}

Source: Auteurs

Option d'investissement

Au-delà du poids des cultures dans la production agricole, la majorité de ces cultures présentent des effets d'entraînement en amont ou en aval supérieur à 10% (coton graine, bétail viande, oignon, riz, maïs, arachide, mil, sorgho, niébé, poisson) ce qui montre qu'une incitation ou une pénalisation des producteurs affecte d'autres secteurs de l'économie nationale.

Dans une optique d'atteinte de la sécurité alimentaire par l'autoconsommation, il serait souhaitable de cibler en priorité le soutien sur les produits qui ont un fort effet d'entraînement sur la production elle-même. D'après les résultats décrits ci-dessus, il s'agit principalement les céréales qu'il suffirait de produire en quantité suffisante pour satisfaire la consommation.

Par contre dans une optique d'amélioration de l'accessibilité monétaire des ménages aux produits alimentaires, il faudrait plutôt cibler les produits qui présentent un haut potentiel d'effets d'entraînement.

Le même raisonnement s'applique lorsque l'on s'intéresse la croissance globale de l'économie. En effet, pour favoriser la croissance globale, il est nécessaire de tenir compte des effets d'entraînement des activités de production afin de s'assurer que les autres secteurs de l'économie bénéficient des meilleurs effets d'entraînement.

Dans le cadre de ce travail, l'équipe du projet MAFAP/SPAAA du Burkina Faso a pu établir et analyser les effets d'entraînement en amont et en aval des différents produits. Ce travail a pour but d'aider à la prise de décision dans les choix d'investissement dans le secteur agricole et alimentaire. Une fois qu'est identifié le secteur d'activité qui doit recevoir une des options d'investissement agricole, il reste à savoir s'il est préférable de financer l'activité sur fond propre ou sur fond extérieur c'est dire l'aide internationale et les prêts internationaux.

10. Quel modèle de financement du secteur agricole ?

Partant de la matrice de comptabilité sociale, le total des recettes de chaque compte i , R_i peut être décomposé en deux comptes : compte endogène et compte exogène (*exo*). Il peut être exprimé aussi en termes des coefficients (input/output) de la matrice A des comptes endogènes, tout en considérant que le total des recettes du compte i est égal, par définition, à la somme des dépenses de chaque compte vers ce compte i . En termes mathématiques cela s'exprime comme suit:

$$R_i = \sum_j^J A_{ij} R_j + \text{exo} = D_i \quad (\text{équation de référence 1})$$

Un modèle basé sur la MCS répond essentiellement à la question : quel est le niveau de recettes (et dépenses) de chaque compte endogène généré par un certain niveau de dépenses exogènes ? Dans notre cas, la question est plutôt : quel est le niveau des recettes des autres secteurs économiques à la suite d'une modification de la dépenses publiques agricoles ?

La solution algébrique pour des dépenses exogènes données peut être cherchée à l'aide des différentes méthodes de solution des systèmes linéaires. Ainsi, de l'équation de référence 1 on aboutit à l'équation suivante :

$$R_i - \sum_j^J A_{ij} R_j = \text{exo} \text{ d'où } R_i = (I - A_{ij})^{-1} \text{exo}$$

La matrice $(I - A_{ij})^{-1}$ est connue sous le nom de matrice des «**multiplicateurs**», parce que, sur le plan analytique, elle permet de répercuter les effets des dépenses exogènes sur le système économique par le biais d'un processus de «multiplication» des impacts qui suit un circuit itératif de production, distribution et utilisation du revenu.

Depuis 2005, la DGPÉR du Ministère de l'agriculture du Burkina Faso a bénéficié d'un appui technique de la division de l'assistance aux politiques de la FAO qui a permis de mettre en œuvre des outils de simulation d'options de mesures politiques et d'évaluation d'impact de ces mesures de politiques sur la pauvreté et la sécurité alimentaire. Une première matrice de comptabilité sociale, adoptant pour base l'année 2000, a été élaborée. Elle a été mise à jour entre 2008-2010 sur la base des informations économiques et coefficients qui s'y réfèrent pour l'année 2005.

La décomposition des services non marchands agricoles et non agricoles au profit de deux secteurs : secteur « Etat agricole » et secteur « Etat non agricole » a été possible grâce aux travaux de Cisso Carole en 2011²⁰...

Scénarios

Hausse de la part des dépenses publiques agricoles à travers le Budget de l'Etat

Une hausse des dépenses publiques agricoles d'un montant fixé se traduirait par une baisse de la part des dépenses publiques non agricoles du même montant. Par exemple, en 2005, la part des dépenses publiques agricoles était environ de 12 pour cent alors que la part de dépenses publiques non agricoles était de 88 pour cent. Notre simulation montre qu'avec la structure actuelle de l'économie burkinabé, une hausse de la demande en services publics agricoles de 1 pour cent s'accompagne d'une baisse de 1 pour cent de la part de dépenses publiques non agricoles.

Pour les besoins des simulations, des accroissements budgétaires agricoles ont été effectués successivement de 1 pour cent à 10 pour cent pour savoir de combien varierait le PIB et la valeur ajoutée agricole dans chacun des scénarios.

Hausse de la part des dépenses publiques agricoles à travers le financement extérieur

Une hausse des dépenses publiques agricoles d'un montant fixé ne se traduirait pas par une baisse de la part des dépenses publiques non agricoles dans le cas d'un apport financier provenant de financements extérieurs.

Les objectifs de la SCADD en termes de croissance de PIB et de la valeur ajoutée agricole sont résumés dans le tableau ci-après. Rappelons que l'objectif du gouvernement est de satisfaire le critère de la déclaration de Maputo de porter le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole à 6 pour cent et si possible au dessus.

²⁰ Mémoire de DEA. Financement agricole et croissance »

Tableau 43: Objectifs visés de la SCADD

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Croissance PIB en %	5,5	7,6	8,5	8,8	9,4	10,3
Croissance VA agricole	4,3	4,5	5,1	5,5	6,6	7,0

Les cellules du tableau ci-dessus donne l'accroissement du PIB en noir et l'accroissement de la valeur ajoutée agricole en gris en fonction de l'accroissement supplémentaire de la part des dépenses publiques agricoles pour atteindre les différents objectifs de croissance d'une part au niveau du PIB et d'autre part au niveau de la valeur ajoutée agricole.

Résultats

Le tableau de résultats ci-dessous montre que les objectifs de la SCADD en termes de croissance globale du PIB ne seraient pas atteints si le financement du secteur agricole dépendait des fonds propre du pays. Même une augmentation de 10 points de pourcentage du budget alloué au secteur agricole ne permettrait pas l'atteinte de ces objectifs.

Cependant, avec un accroissement de 4 à 10 points de pourcentage de la part des dépenses publiques agricole, l'on atteint l'objectif de croissance de la valeur ajoutée agricole sur la période 2011-2015 (4,5 à 7 pour cent). En effet, comme le financement interne provient des impôt et taxes, une augmentation des dépenses publiques agricoles entraine une baisse des dépenses dans les autres secteurs affectant négativement la croissance globale attendue.

Tableau 44: Synthèse des résultats de simulation selon les deux sources de financements

Sur financement extérieur					Accroissement du secteur agricole	Sur fonds propres				
2011	2012	2013	2014	2015		2011	2012	2013	2014	2015
4,5	5,1				1%-2%					
		5,5			2%-3%					
			6,6	7,0	3%-4%					
7,6					4%-5%	4,5				
	8,5	8,8			5%-6%		5,1			
			9,4		6%-7%			5,5		
				10,3	7%-8%					
					8%-9%				6,6	
					9%-10%					7,0

Source: Auteurs

Lorsque l'on opte pour un financement extérieur, un accroissement de 1 à 4 points de pourcentage des dépenses agricoles suffirait pour atteindre les objectifs en termes de croissance de valeur ajoutée agricole sur la période 2011-2015 alors qu'il faut de 4 à 10 points de pourcentage entre 2011 et 2015 pour le financement sur fond propre.

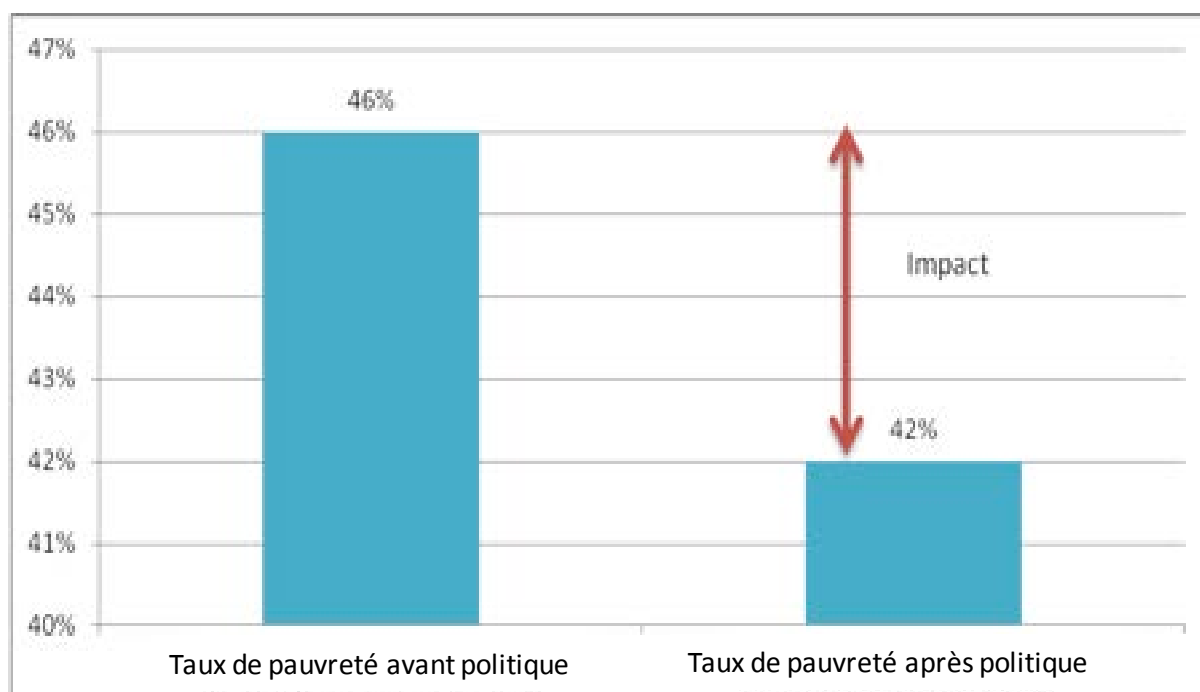
Pour atteindre la croissance globale attendue par la SCADD, il faut 4 à 8 pour cent d'accroissement de la part des dépenses publiques agricoles à partir du financement extérieur sur la période 2011-2015.

Nos simulations montrent que pour atteindre l'objectif de croissance de Maputo (croissance de la valeur ajoutée agricole de 6 pour cent) avec le budget national seulement il faudrait un accroissement de 8 à 9 point de pourcentage de ces dépenses. Malheureusement, la croissance globale serait affectée comme cela a été expliqué précédemment.

Cette situation pourrait amener le pays à rechercher l'atteinte des objectifs Maputo à travers le financement extérieur plutôt qu'à partir des ressources propres. Il apparaît en outre que si les ressources extérieures étaient mobilisées, il suffirait d'atteindre un niveau de 3 à 4 pour cent d'accroissement de la part des dépenses publiques agricoles pour atteindre les objectifs. Le recours aux ressources domestiques requièrent en revanche un accroissement des dépenses publiques agricoles de 4 à 10 pour cent ce qui est nettement supérieur.

En termes d'impact sur la pauvreté, l'option du financement extérieur semble aussi avantageuse. En supposant les objectifs de la SCADD en termes de croissance globale atteints à l'horizon 2015, la pauvreté serait réduite de 4 point de pourcentage soit de 46 pour cent en 2011 à 42 pour cent en 2015.

Figure 61 : Impact de l'objectif 2015 de la SCADD sur la pauvreté



Source : Nos simulations avec la base de l'EICVM 2008

11. Conclusion et recommandations

Le financement de l'agriculture a été fortement critiqué par certains acteurs de la vie publique burkinabé. De manière générale, ils soutiennent que l'agriculture étant le pilier de l'économie des pays en développement et du Burkina Faso en particulier et donc considéré un secteur stratégique, ce secteur ne devrait pas être placé en situation de forte dépendance des financements extérieurs. L'analyse comparée des effets d'un financement de source interne et externe nous amène à proposer de recadrer ce débat et sans doute de le considérer sous plusieurs angles.

Les deux options qui existent présentent chacune des avantages et des inconvénients. L'option du financement interne implique de transformer à marche relativement forcée l'agriculture traditionnelle en une agriculture moderne et formelle où les agents du secteur agricoles pourraient réellement contribuer à l'assiette fiscale. Le financement de cette agriculture à travers le multiplicateur budgétaire pourraient stimuler la croissance globale. L'inconvénient est que le scénario d'une transformation structurelle rapide de l'agriculture est peu crédible.

Nous montrons que l'option du recours au financement extérieur a plus d'impact sur la croissance agricole et globale. Toutefois, il faudrait que cette croissance agricole et globale soient fortes et surtout durables pour que le pays puisse sans difficulté rembourser à la fois le service de la dette et l'encours.

Afin d'atténuer le poids de l'endettement extérieur, le pays pourrait trouver utile de favoriser une voie intermédiaire qui consisterait à mobiliser ressources fiscales qui échappent à l'Etat. Cela appelle une plus grande transparence fiscale et exige une lutte plus efficace contre la corruption. De meilleures rentrées fiscales devraient permettre une allocation plus optimale des dépenses publiques agricoles.

Dans tous les cas, le gouvernement doit avoir à sa disposition des données détaillées sur la composition et le niveau du financement agricole soutenues par des analyses pertinentes permettant d'orienter la prise de décision.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

12. Messages principaux

Le Burkina Faso est un pays classé dans la catégorie des pays les moins avancés bien qu'il connaisse une croissance forte de son économie, à environ 5,54 pour cent par an au cours de la décennie 2000-2010. La population connaît également une croissance soutenue (3,1 pour cent par an) au niveau national (UNDP, General Agricultural Census 2006) avec une forte croissance urbaine à raison de 5 pour cent en 2010 (WDI, 2010). La population est jeune (plus de 46.6 pour cent de la population a moins de 15 ans) et est aussi caractérisée par des taux de natalité et de mortalité élevés estimés respectivement à 46 pour 1000 et 11,8 pour 1000 en 2006 (WHO, 2006). Malgré l'essor de l'exploitation des ressources minières et de l'or en particulier, l'économie du Burkina reste dominée par son agriculture avec une contribution de 32,4 pour cent au PIB national en 2010 et avec plus de 79,6 pour cent de la population rurale occupée par l'agriculture (voir liste des indicateurs dans le contexte). La croissance du secteur agricole est généralement soutenue (9 pour cent en 2010) mais connaît de fortes variations annuelles (négative en 2007, 2009, 2011) avec des disparités entre les productions. Malgré la croissance globale annuelle, les retombées économiques en termes de niveau de vie pour la population restent insuffisantes. En effet, le taux de pauvreté demeure extrêmement élevé avec 43,9 pour cent de la population qui vivait avec moins d'un dollar par jour en moyenne en 2010 et plus de la moitié (50,7 pour cent) en milieu rural (INSTAT, 2010). Ce taux élevé en zone rurale indique que l'agriculture, principale activité économique, ne parvient pas à remplir le rôle de moteur du développement et d'éradication de la pauvreté qui lui est généralement assigné en particulier par le gouvernement. Dans ce contexte, il devient essentiel de vérifier que les nombreuses politiques agricoles et alimentaires et les dépenses publiques en faveur du secteur, apportent les incitations nécessaires au développement de la production et assurent une rémunération suffisante et équitable aux producteurs. Il est aussi essentiel de mesurer le niveau de cohérence entre les objectifs de ces politiques, les mesures adoptées et les effets produits.

Incitation, pénalisations, écart de développement des marchés

L'analyse des incitations et pénalisations se réfère à un groupe de dix produits (riz, bétail, sorgho, coton graine, arachide, maïs, gomme arabique, sésame, huile coton et l'oignon), représentant plus de 85 pour cent de la valeur de la production agricole Burkinabè et se répartissant en quatre catégories :

- produits exportés : coton, gomme arabique, bétail, sésame
- produits importés : riz, huile de coton
- produits peu échangés : maïs, sorgho, arachide, oignon
- produits clés pour la sécurité alimentaire : maïs, sorgho, riz, arachide, oignon, sésame

Notons que la période analysée (2005-2010), la plus récente possible du point de vue de la disponibilité des données, a été particulièrement turbulente du fait de la crise alimentaire et de la flambée des prix agricoles à partir de 2007, avec des fondamentaux du marché qui ont été remis en question et les tendances de prix qui ont connu de fortes variations. Ceci a rendu l'analyse plus difficile et la détermination des causes des incitations et pénalisations plus ardue.

Sur cette période 2005-2010, on observe deux grands groupes de produits du point de vue des incitations et des pénalisations : les importations d'un côté, et les exportations, les produits peu échangés et les produits importants pour la sécurité alimentaire de l'autre côté. Les importations ont globalement reçu des incitations fortes. En effet, les deux produits qui sont le riz et l'huile de coton ont présenté de TNP positifs allant de 15 à 38 pour cent pour les producteurs de riz, 19 à 57 pour cent pour les huileries. Au niveau des grossistes, les TNP sont de 7 à 23 pour cent pour les grossistes importateurs de riz et de 27 à 75 pour cent pour les grossistes huile de coton. Les grossistes importateurs de riz présentent un oligopole avec un pouvoir élevé vis-à-vis des autres acteurs sur le marché burkinabè de ces produits importés. Les exportations, les produits peu échangés et les produits clés pour la sécurité alimentaire ont globalement reçu des pénalisations en dehors du sorgho. Lors de la crise de 2007-2008, les incitations sont devenues plus fortes pour la catégorie des produits importés et les pénalisations fortes pour les exportations comme le sésame en particulier.

Du point de vue des résultats par produit, nos résultats permettent de distinguer quelques situations instructives.

- Pour les produits d'importation analysés (riz, huile de coton), les producteurs et les grossistes ont globalement reçu des incitations. En moyenne sur la période, les producteurs de riz sont plus protégés que les grossistes. Par contre pour l'huile de coton c'est le contraire, les grossistes étant ceux qui ont reçu les meilleures incitations. Le taux nominal d'assistance observé (TAN_o), qui indique le cumul des niveaux de protection par les prix et des soutiens par transfert budgétaire, s'élève à 33 pour cent pour les producteurs de riz.
- Pour les produits d'exportation, à l'exception des producteurs de coton, les producteurs de bétail, sésame, et de gomme arabique sont en moyenne pénalisés. Quant aux grossistes de ce groupe de produits, seuls ceux qui commercialisent le sésame ont reçu des incitations en moyenne sur la période. Pour les producteurs de coton, le taux nominal d'assistance observé (TAN_o) s'élève à 40 pour cent en moyenne sur la période. Notre analyse montre qu'entre 2007 et 2010, à la suite de la réforme du secteur et du fait des différentes mesures en place et en particulier du mécanisme de fixation des prix de coton graine aux producteurs, le pays est parvenu à soutenir sa production de coton et à fournir des incitations très claires aux producteurs via des prix plus hauts que les prix de référence entre 2007 et 2010. Toutefois, il faudrait en connaître davantage sur les comptes de production et notamment sur les coûts de production et les marges pour pouvoir avancer des conclusions sur la rentabilité du coton pour les producteurs du Burkina Faso.
- Parmi les produits clés pour la sécurité alimentaire, seul le riz présente des incitations à la fois pour les producteurs et pour les grossistes. En revanche, le maïs, le sésame, et l'oignon présentent des pénalisations globales sur la période surtout pour les producteurs. En effet, pour le maïs et le sésame, les producteurs sont globalement pénalisés sur la période, tandis que les grossistes sont incités, même si ces incitations sont légères. Les acteurs de l'oignon sont quant à eux tous pénalisés sur la période. Les acteurs de l'arachide observent des effets inverses à ceux des acteurs des autres productions, en ce sens que les grossistes sont ceux qui observent des pénalisations globales plus importantes que celles des producteurs. Cependant contre toute attente, le sorgho qui est un produit vivrier, présente globalement des incitations tant pour les producteurs que pour les grossistes. Les incitations observées au niveau des producteurs sont probablement dues à la transformation du sorgho en boisson.

locale très prisée. Sur la période considérée, ce niveau d'incitation observé pour les producteurs est d'une ampleur moins importante que pour les grossistes.

En résumé, les pénalisations reçues par les grossistes, quand elles existent, se sont faites à des niveaux souvent moins importants que ce qu'elles atteignaient pour les producteurs. Au total, la combinaison et le cumul des pénalisations des producteurs et des grossistes apparaissent comme des facteurs de blocage importants au développement de la production agricole.

Les pénalisations sont particulièrement frappantes pour l'oignon, le bétail et, la gomme arabique. L'ampleur des pénalisations enregistrées pour les éleveurs sont également surprenantes, alors que le bétail représente la troisième source de revenus à l'exportation du pays et que la consommation de viande dans le sous-continent ouest-africain est appelée à augmenter.

Les pénalisations pour les céréales sèches telles que le maïs peuvent s'expliquer par la volonté du gouvernement de limiter les exportations afin de garantir la sécurité alimentaire. Cependant, cette politique est préjudiciable sur le moyen et long-terme pour encourager la production du maïs qui reste une filière porteuse si l'on considère l'augmentation de la demande au Burkina Faso et dans la sous-région.

Enfin, les écarts de développement des marchés (EDM) mesurent les surcoûts, les rentes et une large partie des inefficiences liés à l'accès ou au fonctionnement des marchés. On constate qu'en dehors du riz qui affiche un taux moyen d'EDM de 5 pour cent sur la période étudiée, tous les autres produits sont affectés négativement par des écarts de développement des marchés indépendamment de leur statut d'échange et ou des incitations et pénalisations résultant des effets des politiques explicites (politiques commerciales, politiques de prix, etc.). On note un taux EDM moyen pondéré sur la période de -21 pour cent. Ce taux correspond à la pénalisation additionnelle moyenne au niveau du producteur du fait des politiques implicites essentiellement les sous-équipements en infrastructure, les rigidités et les imperfections de marché. L'écart moyen pondéré de développement beaucoup plus prononcé au niveau global s'explique par les EDM constatés au niveau des exportations avec une moyenne pondérée de -24 pour cent contre -6 pour cent pour les importations et -21 pour cent pour les produits peu échangés. Ces taux indiquent la profondeur du problème causé par les écarts de développement des marchés qui réduisent les incitations pour les produits ayant reçu des incitations (coton avec un EDM moyen de -26 pour cent) et pénalisent davantage les produits déjà pénalisés. A contrario, les écarts de développement des marchés montrent aussi les gains ou économies qu'il serait possible de réaliser si les investissements nécessaires étaient consentis, notamment en infrastructure pour le transport ou pour l'acquisition de technologies ; et si les mesures adéquates étaient adoptées, notamment pour éliminer ou du moins limiter les freins au fonctionnement des marchés comme les taxes illicites, les situations de monopole, duopole, oligopole ou même de rentes de grossistes dans certains cas.

Dépenses publiques et aide

Le budget total approuvé du Burkina Faso a augmenté de manière régulière sur la période allant de 2006 à 2010 avec un accroissement global de 31 pour cent, passant de 911 milliards en 2006 à 1 197 milliards en 2010. Sur la même période, le budget total approuvé vers l'agriculture et l'alimentation au Burkina Faso a pour sa part évolué de 170,6 milliards à 174,8 milliard soit une hausse de 2 pour cent. Des baisses notables de 6 pour cent et 7 pour cent ont été enregistrées entre 2007 et 2008 et 2009 et 2010 respectivement. Les décaissements ont augmenté de 144.7 milliards de FCFA en 2006 à 153.9 milliards en 2010, ce qui représente une hausse de 6 pour cent. La part du budget national vers l'agriculture et l'alimentation reste tout de même largement au-dessus du seuil de 10 pour cent recommandé par la déclaration des chefs d'états africains à Maputo.

- Les dépenses publiques spécifiques à l'agriculture sont dominées essentiellement par les paiements aux producteurs incluant les subventions aux intrants (38 pour cent), les dépenses pour les infrastructures (20 pour cent), et les dépenses pour la formation (15 pour cent). On note par contre une part très faible des dépenses publiques spécifiques à l'agriculture dans les domaines de la commercialisation et du stockage (3 pour cent), de l'inspection (1 pour cent), de l'assistance technique (1 pour cent), de la vulgarisation (3 pour cent), et de la recherche agricole (6 pour cent).
- Les dépenses publiques en soutien à l'agriculture ont été dominées principalement par les dépenses d'infrastructures rurales (41 pour cent) et d'éducation (36 pour cent).
- La décomposition de dépenses publiques selon les produits fait ressortir une prépondérance des dépenses de soutien à tous les produits avec 73,2 pour cent des dépenses totales en 2010.
- La part des dépenses de soutien aux groupes de produits a connu une hausse régulière de 2006 (8,7 pour cent) à 2009 (21,5 pour cent).
- Les dépenses de soutien aux produits individuels, quant à elles, atteignent leur niveau le plus élevé en 2006 avec 43,8 pour cent et ont connu par la suite une baisse entre 2008 et 2010 avec respectivement des parts de 27,7 pour cent et 11,7 pour cent. .

Pour ce qui est de l'aide au développement dans le domaine de l'agriculture, elle a évolué entre 74 et 114 milliards avec un pic en 2009. Sur la période 2006-2010, la part du financement extérieur a représenté en moyenne 71 pour cent des dépenses publiques totale en faveur de l'agriculture. Cette aide a été composée de 55,3 pour cent de prêts en moyenne.

Performances des filières agricoles étudiées

Rappelons que le travail conduit et présenté dans ce rapport se fonde sur la comparaison des prix domestiques observés à des prix de référence internationaux et dans certains cas de prix régionaux. Au-delà de l'analyse des incitations à la production par les prix, pour pouvoir apprécier la totalité des effets des politiques il faudrait aussi mettre en relation les évolutions pour les productions et les revenus des producteurs. Nos conclusions devraient donc idéalement être complétées par des travaux sur la répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières, l'analyse des sous filières, ou encore les marges nettes dégagées par les producteurs selon les différents types d'exploitation. A partir de nos résultats, nous pouvons toutefois tirer un certain nombre de conclusions utiles pour les décideurs Burkinabè.

Tout d'abord, on constate une augmentation régulière de la production de tous les produits sur la période étudiée, hormis le coton dont la production et les rendements sont en chute depuis 2005.

- La production du coton au Burkina Faso a présenté des fluctuations interannuelles sur la période 2007-2011 (libéralisation effective de la filière coton) qui a été précédée par une période caractérisée par une croissance accélérée de la production (2001-2006).
- Malgré les aléas pluviométriques, la riziculture au Burkina Faso connaît une progression nette à partir de 2008, avec un fort taux d'accroissement entre 2008 et 2009 de l'ordre de 200 pour cent environ. Ces résultats sont essentiellement dus aux mesures prises par l'état pour faire face à la crise alimentaire pour atteindre l'autosuffisance en riz. Cependant, l'augmentation de la production n'a pas permis, et de loin, l'objectif politique de satisfaire l'autosuffisance en riz, quand bien même le ratio d'autosuffisance a augmenté de 43 pour cent à 52 pour cent sur la période 2008 à 2010.
- L'accroissement de la production d'arachide est davantage le fait d'une extension des superficies que d'une amélioration des rendements.
- L'effectif des bovins a enregistré une progression permanente, avec un taux d'accroissement annuel estimé à 2 pour cent.
- De 1985 à nos jours, les quantités de maïs produites sont passées de 9 pour cent à plus de 17 pour cent de la production céréalière totale du pays. Cette croissance est due à la fois à l'extension des surfaces et à la hausse des rendements.
- Entre 2005 et 2010, la production de sésame a augmenté de 262 pour cent en passant de 25 mille tonnes en 2005 à 90 mille tonnes en 2010. Le Burkina Faso est le douzième pays producteur de sésame dans le monde, représentant environ 1,55 pour cent de la production mondiale en 2006 (SP/CPSA, 2009).
- La production nationale d'oignon a quadruplé entre 2005 et 2008.

Hormis le coton, le riz et dans une certaine mesure l'oignon, les filières agricoles au Burkina Faso sont globalement insuffisamment structurées tant pour les exportations que pour la commercialisation sur le marché domestique. Les marchés national et sous régional représentent pourtant un débouché majeur notamment pour les céréales. Cette mauvaise structuration se traduit par une multiplication des intermédiaires (en particulier pour le lait et l'élevage) et un pouvoir excessif des grossistes, qui empêchent une transmission efficace des signaux de prix internationaux vers les producteurs.

Les coûts de transport très élevés représentent un obstacle majeur pour l'amélioration des performances des filières. Ces coûts s'expliquent par des problèmes d'investissements tels que le manque d'infrastructures et la vétusté du parc de véhicules ainsi que par des problèmes de gouvernance tels que les tracasseries administratives et les frais illicites.

Il est évident que de meilleures infrastructures de transformation pourraient permettre de fixer la valeur ajoutée et d'inciter à la commercialisation des produits. Ceci est vrai pour les exportations, en particulier celles du bétail, qui se font avec de fortes pertes de valeur ajoutée, mais également pour la commercialisation intérieure de céréales.

Toutefois, le Burkina Faso dispose d'un atout solide en ce qui concerne la commercialisation des produits des filières avec le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA). Ce système informatisé permet aux acteurs de rester connectés aux signaux et tendances des prix tant au niveau

local, régional que mondial. Malgré cela, la transmission de l'information reste imparfaite, et quand bien même elle circule, les producteurs n'ont pas forcément les moyens de l'exploiter.

Cohérence des politiques agricoles et alimentaires

La méthodologie utilisée pour produire ce rapport a été éprouvée dans de nombreux contextes et elle permet de porter un certain nombre d'éclairages sur l'incidence des politiques agricoles et alimentaires en place et même sur certains aspects de leur cohérence quand l'analyse des incitations est combinée à la l'analyse des dépenses publiques. Toutefois, ce travail ne permet pas de conclure sur les effets des politiques sur les marges et les revenus dégagés par les producteurs. Autrement dit, l'analyse ici proposée permet de comprendre les incitations et les pénalisations reçus par les producteurs dans leur ensemble mais n'indique pas comment ces incitations sont absorbées, combinées et transformées de manière dynamique par la grande variété d'exploitations agricoles du pays. Cela tient au fait que l'analyse s'arrête aux portes de la ferme et ne se prolonge pas par une recherche de la compréhension des choix de production de la part des producteurs placés devant un ensemble d'incitations et pénalisations qui varie d'un produit à un autre et que le producteur est forcé de combiner au sein de son système de production.

Ce rappel étant effectué, des enseignements intéressants sur le niveau de cohérence des politiques adoptées par le gouvernement du Burkina Faso peuvent être tirés et mis en avant pour stimuler un dialogue politique vertueux. La cohérence des politiques est un défi pour tous les pays et il l'est aussi pour le Burkina Faso. Le cadre d'action pour l'investissement agricole (CAIA, OCDE 2012) a montré que le bilan partiel des politiques sectorielles d'investissement, même s'il doit être plus approfondi, montre des faiblesses importantes en termes d'efficacité (faible capacité à atteindre les objectifs) et d'efficience (coût unitaire élevé en ressources publiques comparée aux normes et aux performances obtenues par certains pays de la sous-région). Cette analyse vient montrer des points positifs et négatifs en termes de cohérence des politiques.

Nous avons montré qu'il convient d'analyser la cohérence des politiques à au moins trois niveaux :

- Cohérences entre les objectifs affichés et les mesures de mise en œuvre adoptées, avec une lisibilité et une transparence des objectifs et des mesures ;
- Cohérence entre les mesures adoptées et les effets mesurés ;
- Cohérence entre les modalités d'interventions publiques à savoir entre incitations reçues du fait des politiques explicites, notamment via les politiques de prix, et niveau et composition des dépenses publiques.

Cohérence du soutien aux consommateurs en situation de crise alimentaire. Le gouvernement du Burkina Faso a été cohérent dans son soutien à la consommation des produits de base à la suite de la crise des prix alimentaires de 2007-2008.

Cohérence du soutien aux produits stratégiques. On relève également la cohérence du gouvernement du point de vue du soutien, notamment financier, qu'il accorde aux produits qu'il considère stratégiques tels que le coton et le riz qui reçoivent d'importants transferts monétaires. Le riz et le coton absorbent une part considérable des ressources du budget de l'Etat allouées au secteur agricole. Ces politiques se sont nécessairement traduites en incitations à la production pour

ces deux produits (incitations via les prix et via les transferts budgétaires). S'agissant du coton, un des objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est de mettre en place des mesures incitatives et de relever les prix aux producteurs. Notre analyse des incitations aux niveaux producteurs montre que ces derniers ont été soutenus sur toute la période étudiée et on peut donc conclure que la politique gouvernementale a été cohérente avec ses objectifs.

Incohérences des pénalisations aux produits d'exportation. Bien que sur la période étudiée 12.1 pour cent des dépenses publiques aient été alloués en moyenne à des produits spécifiques, le bétail, le sésame, la gomme arabique ont reçu des pénalisations sur l'ensemble de cette période. Ce fait représente une véritable incohérence avec l'objectif d'accroissement de la production afin de faire du Burkina Faso une puissance exportatrice au niveau sous régional. L'élevage demeure largement négligé lorsque l'on compare avec les mesures consenties par le gouvernement pour soutenir la production agricole végétale, le riz et le coton notamment. Pourtant, l'élevage offre un grand potentiel de croissance et de développement, et une source de sécurité alimentaire.

Incohérence de la promotion de la commercialisation des produits au plan sous-régional. Les objectifs pour encourager le commerce intra-régional où se trouvent les véritables opportunités de marché, ou même l'objectif de mise en marché d'une part accrue de la production sur le marché domestique ne semblent pas se traduire dans les faits.

Un problème de cohérence se pose au gouvernement par rapport à sa politique de promotion de la commercialisation de certains produits agricoles (céréales, niébé, fruits et légumes, élevage) sur les marchés régionaux et à l'international telle qu'annoncée dans la stratégie de croissance accélérée et le développement durable (SCADD). En effet, les céréales restent peu ou pas exportées du fait des interdictions ou des contrôles sur les exportations sous couvert de poursuite d'objectifs de sécurité alimentaire en cas de crise comme entre 2008 et 2011. La cause profonde de la pénalisation des producteurs de maïs serait due à cette incohérence entre objectifs affichés et mesures mises en œuvre. De même, pour l'élevage, la pénalisation observée au niveau des grossistes est imputable au fait que ces derniers sont largement déconnectés des marchés extérieurs ce qui révèle l'inefficience des circuits de commercialisation internes et externes. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté affiche une volonté politique de promouvoir le commerce et la commercialisation des produits au niveau sous régional et global et nous montrons un désengagement relatif de l'Etat dans ce domaine qui affecte le niveau de cohérence d'ensemble du cadre des politiques. On a par exemple constaté que l'annulation des droits de douanes est parfois pratiquée ce qui va à l'encontre des règles établies dans le cadre du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA.

Au final, la volonté l'Etat d'assurer la liaison production-marché ne se traduit pas par des résultats non visibles : le taux de commercialisation est encore faible pour la plupart des produits, les pénalisations des producteurs sont la règle plutôt que l'exception (hors riz et coton), les systèmes d'information sur les marchés agricoles sont insuffisamment développés, les infrastructures de mise en marché font défaut sans mentionner les investissements pour la transformation et le conditionnement des produits.

Cohérence mais inefficacité des mesures pour contenir les coûts d'accès. Les dépenses publiques significatives vers les projets et programmes d'infrastructures rurales (20 pour cent des dépenses totales spécifiques à l'agriculture) montrent que le gouvernement tente de soulager la charge supportée par les producteurs en termes de coûts d'accès. Cependant, si cet axe de la politique

gouvernementale semble cohérent avec les priorités et les contraintes constatées au niveau des producteurs, l'efficacité des mesures reste sujette à caution car les coûts d'accès demeurent sur l'ensemble de la période étudiée la principale source de pénalisation des producteurs.

Incohérence de l'action en faveur de l'organisation des filières.

En plus des difficultés dues aux coûts du transport, les producteurs sont souvent en situation de faiblesse dans la filière face à leurs interlocuteurs qu'ils soient grossistes, détaillants ou collecteurs. Ils sont le plus souvent contraints de vendre où et quand ils le peuvent, c'est-à-dire généralement sur le marché local, et lorsque les prix sont bas car leur priorité est d'obtenir des ressources monétaires pour faire face aux besoins du ménage à court terme. Leur position de négociation est faible du fait de la précarité de leurs sources de revenus et d'une trésorerie trop limitée. Pour apporter des solutions, des ONG²¹ mettent en œuvre le *warrantage* afin d'éviter que les producteurs soient forcés de brader leur production juste après les récoltes. L'utilisation du stockage et des mécanismes d'assurance pourrait aussi contribuer à pallier ce problème mais les infrastructures de stockage sont chères et rares sont les producteurs qui y ont recours faute de ressources financières. Par ailleurs, les pertes sont importantes en stockage individuel (c'est le cas de l'oignon, du niébé et même le bétail qui perd énormément de poids vif lors de l'exportation vers le Nigéria).

Incohérence du point de vue des priorités à accorder à l'irrigation. Nos chiffres ont montré que la superficie totale exploitée sous irrigation (cultures maraîchères, riz et maïs irrigués) est estimée à environ 25 pour cent du potentiel irrigable alors qu'elle était à 11 pour cent du potentiel irrigable en 2004. Malgré cette progression, cette part demeure toujours faible face aux objectifs de croissance accélérée de la SCADD et au regard de ce qu'il serait nécessaire de faire pour assurer la sécurité alimentaire. En effet, l'analyse de l'évolution de la production végétale montre que le pays connaît au moins une campagne difficile tous les 3 ans environ. Les rendements montrent aussi que l'irrigation semble encore insuffisamment développée pour permettre d'atteindre les rendements potentiels de certaines productions notamment le riz et le maïs dans certaines régions de production.

Le développement accéléré de l'irrigation reste une ambition à réaliser et constitue pour le moment encore une contrainte pour atteindre les objectifs de performance des filières agricoles souhaités par le gouvernement.

De manière plus générale, bien que le secteur agricole soit au centre des grands paradigmes de développement du pays, les interventions de l'Etat dans le secteur agricoles pour des objectifs de sécurité alimentaire font apparaître l'ambiguïté sur le rôle assigné à l'agriculture et révèle la permanence de fonctions jointes que l'agriculture doit assumer sans que cela soit toujours explicitement et politiquement reconnu : à la fois des fonctions sociales (emploi, sécurité alimentaire, stabilité) ou fonction économique (productions, exportations, revenus, croissance). Le soutien à l'une ou l'autre de ces deux fonctions ou l'absence de détermination claire sur les rôles à privilégier peuvent aboutir à des incohérences entre objectifs, mesures et effets mesurés. Au vu des décisions prises et des résultats analysés, il ressort clairement qu'au Burkina Faso ces deux fonctions restent politiquement non séparées.

²¹ SOS Sahel dans la région du Sud-Ouest

13. Recommandations pour un meilleur dialogue sur les politiques agricoles et alimentaires

L'objectif principal du projet MAFAP/SPAAA est d'aboutir à un dialogue enrichi et plus transparent sur les politiques agricoles et alimentaires à la fois au niveau national et au niveau régional. L'ambition affichée est que les politiques analysées soit éventuellement et si nécessaire reformulées, ajustées ou reformées pour aboutir à une mise en œuvre qui favorise un haut degré de cohérence entre les objectifs, les mesures et instruments de mises en œuvre et les effets et impacts sur les filières et plus particulièrement les producteurs.

Il semble important dans un tel contexte de saisir les différentes opportunités qui se présentent. Le dialogue sur les politiques encouragé par le projet MAFAP/SPAAA cherche à associer au maximum et très tôt les différentes parties prenantes du secteur agricole et rural intéressées par les résultats du projet et les propositions qui sont mises en avant. Il s'agit notamment de favoriser l'inclusion des organisations professionnelles, des secteurs associatifs et privés dans le dialogue sur les politiques.

Du point de vue des thèmes de ce dialogue, les résultats du projet MAFAP/SPAA offrent un large éventail de possibilités. Il apparaît cependant que certains thèmes seront particulièrement attractifs pour les producteurs, leurs représentants et les décideurs. Il s'agit en particulier de la situation de chaque filière du point de vue des incitations et des pénalisations à la production, des niveaux d'incitation et de la stabilité des signaux envoyés aux producteurs au cours des années, de la question de la cohérence des politiques à plusieurs niveaux (objectifs/mesures, mesures/effets, politiques des prix/dépense publiques) par produit et pour le secteur, et de la question de la transparence des objectifs y compris *a posteriori*.

Le rôle du dialogue au plan national comme régional apparaît essentiel pour répondre dans les meilleures conditions à l'une des principales implications de ce rapport à savoir la nécessité de réorienter les politiques agricoles et alimentaires du Burkina Faso dans trois directions principales :

- La limitation des différents risques auxquels sont confrontés les producteurs et les consommateurs et tous les agents des filières. Au premier plan, se trouvent les risques de production et les risques de marchés. Ces derniers incluent bien sur la volatilité des prix à la fois en terme de niveau et d'instabilité. Les décisions gouvernementales peuvent apporter des réponses dont les effets sont plus ou moins efficaces du point de vue des incitations à la production et à la consommation et plus globalement à l'atteinte de la sécurité alimentaire.
- Des multiples options existent et peuvent se combiner :
 - gestion de stock de grains en vue de la stabilisation des prix et la gestion des urgences alimentaires,
 - systèmes de reçus de stockage pour réduire la volatilité des prix tout en ayant recours aux mécanismes du marché,
 - mesures de politiques commerciales souvent utilisées pour soutenir ou stabiliser l'offre domestique par des mesures de protection aux frontières,

- bourse de produits agricoles pour regrouper l'offre, améliorer la transparence dans la formation du prix et réduire les coûts de transaction,
- systèmes d'information sur les marchés pour faciliter l'accès à une information fiable et continue sur les prix marchés. Ils permettent souvent de soutenir les actions de planifications et d'interventions des gouvernements y compris pour limiter les risques et corriger les imperfections de marché. Ils contribuent aussi à inclure les acteurs dans les décisions qui touchent aux marchés et à la production.

D'autres risques, en particulier ceux liés à la production, doivent bien évidemment être pris en considération par les politiques publiques. Parmi les mécanismes de gestion des risques de production on trouve une diversité d'options : le recours à des services financiers plus ou moins élaborés, les logiques d'assurances, les filets de protection, et l'ensemble des mesures de gestion des risques naturels, climatiques, biologiques (problèmes zoo sanitaires et phytosanitaires).

Les risques politiques et institutionnels comme facteurs d'instabilité potentielle ne font pas directement l'objet de ce rapport mais nous devons rappeler qu'ils concernent aussi les producteurs car ils affectent directement ou indirectement le contexte, les marchés et donc les incitations.

- L'organisation des marchés et le développement de filières inclusives afin de promouvoir la mise en marché de volumes de production regroupant un grand nombre de producteurs et de systèmes de production par bassins de production dans le but de répondre à la demande des marchés de consommation urbains de la région Afrique de l'Ouest.
- Les investissements en infrastructures nécessaires à l'accompagnement de filières plus performantes et mieux organisées notamment pour réduire les coûts d'accès des produits et désenclaver certaines zones de production, faire circuler les informations sur les marchés et en particulier les prix. Grâce à l'existence des SIM (notamment SIM SONAGESS, SIM Bétail), le Burkina Faso dispose d'informations et de données d'une grande qualité. Cela constitue un atout majeur qu'il s'agit de préserver et de consolider. Cependant, un système bien développé avec la téléphonie, les *e-enquêtes*, l'utilisation du Personal Digital Assistant (PDA), etc. doit être envisagé afin de rendre l'information accessible et disponible pour tout le monde (producteurs, consommateurs, services publics, ONG, partenaires techniques et financiers du secteur agricole burkinabé, etc).
- Au niveau sous régional, la diffusion de l'information des prix établis sur les grands marchés de gros et de consommation par le RESIMAO, constitue un autre atout. Cependant, il existe un manque à gagner dans le respect et l'application de la libre circulation des biens entre les pays membres de l'UEMOA si l'on s'en tient aux résultats des enquêtes réalisées par l'Observatoire des Pratiques Anormales (nombre et durée des contrôles routiers élevés, prélèvements de frais illicites le long des corridors). La suppression de ces obstacles permettrait donc de faciliter les échanges en réduisant davantage encore les coûts d'accès des produits. En outre, la nécessité d'harmoniser les normes et les critères de qualité au sein de l'Union s'impose notamment pour favoriser un haut degré de cohésion dans la recherche de compétitivité des produits sous régionaux face aux produits internationaux.

- La question de l'articulation du dialogue sur les politiques entre le niveau national et le niveau régional ou sous-régional semble tout aussi capitale. Là encore des opportunités existent pour renforcer cette relation et aboutir à terme à une meilleure cohérence des documents de politiques définis au niveau sous-régional (PAU ou ECOWAP), des multiples et diverses politiques nationales et des plans ou programmes nationaux ou régionaux d'investissements dans l'agriculture (PRIA, PNIA). Une institution comme l'UEMOA semble prête à jouer le rôle de précurseur dans l'animation et l'harmonisation d'un dialogue sur les politiques entre les pays membre dès lors que ce dialogue serait sécurisé c'est-à-dire non contraignant et volontaire et où les résultats du suivi et de l'analyse des politiques agricoles et alimentaires pourraient être présentés, les expériences partagées et les trajectoires suivies par chaque pays commentées. Un tel forum pourrait à son tour permettre l'extension de l'expérience du Mali et du Burkina Faso à d'autres pays de la sous-région dès lors que ces pays verraient un intérêt à mieux connaître, mieux comprendre et mieux mesurer les effets de leur propres politiques agricoles et alimentaires.

14. Leçons apprises et avenir du projet SPAAA au Burkina

La mise en œuvre de la première phase du projet MAFAP/SPAAA a permis de tirer quelques leçons et de dégager des opportunités et des incertitudes pour l'avenir des fonctions promues par le projet MAFAP/SPAAA au Burkina Faso. Ces opportunités et menaces sont relatives et parfois spécifiques au Burkina. Elles prêtent également à réflexion quant à la mise en œuvre du projet dans les autres pays. Plusieurs points méritent d'être mentionnés.

Du point de vue de la portée du projet, il faut retenir l'ambition qui le sous-tend et qui consiste à établir un système de suivi et d'analyse des politiques agricoles et alimentaires pérennes dans au moins 10 pays d'Afrique et en particulier au Burkina Faso. Le principal défi est celui de l'institutionnalisation afin de faire en sorte que l'on dépasse dans les années à venir le contexte d'un projet forcément limité dans le temps pour nous situer dans le cadre d'un travail régulier voire routinier en lien avec le cycle normal des politiques et le processus institutionnel au Burkina Faso.

Du point de vue des efforts d'institutionnalisation des fonctions promues par le projet MAFAP/SPAAA au Burkina Faso, on note des caractéristiques très favorables.

D'abord, la coordination technique est assurée par la direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) conjointement avec le Secrétariat Permanent de Coordination de Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) avec la participation effective des autres structures centrales du ministère de l'agriculture, la société civile, la banque centrale, le ministère de l'économie et des finances, le ministère du commerce, le ministère de la promotion de la femme, etc. Des efforts substantiels sont déjà réalisés pour sensibiliser et impliquer les décideurs et d'autres parties prenantes et partenaires. Le rôle de courroie de transmission des résultats techniques et d'animation du dialogue politique est dévolu au SP/CPSA qui tente de tirer partie de la période de négociation et de finalisation du programme national du secteur rural (PNSR) pour attirer l'attention des hautes figures politiques du Burkina Faso.

Dès le 16 juillet 2012, les résultats préliminaires du projet MAFAP/SPAAA sur le riz, le sésame et le maïs ont fait l'objet d'une présentation en conseil de cabinet du ministère de l'agriculture. Il est

envisagé d'effectuer une présentation des résultats au gouvernement ainsi qu'à l'assemblée nationale en particulier de l'analyse de la dépense publique.

Un autre élément important tient au fait que le Ministère de l'agriculture a fait le choix d'intégrer la méthodologie et l'approche du projet MAFAP/SPAAA comme outil d'analyse et de prospective au sein du service de prospective agricole et alimentaire qui assure la coordination technique du projet. De ce fait, les analyses promues par le projet MAFAP/SPAAA deviennent progressivement une activité régulière de la DGPER et donc du ministère de l'agriculture. Au delà de sa bonne insertion à la DGPER, le projet bénéficie d'un coordinateur technique national dont la compétence est largement reconnue et bien connecté aux différents acteurs du secteur agricole et rural. La méthodologie a été appropriée par l'équipe nationale, et a même été diffusée avec succès aux cours d'ateliers de lancement et de renforcement de capacités réussis. La communication autour de ces ateliers a été relayée par les journaux écrits et télévisés. Cela constitue aussi une force qui peut être converties en opportunités réelles puisque le projet bénéficie déjà d'un intérêt grandissant de la part des partenaires techniques et financiers, mais aussi d'acteurs nationaux majeurs comme le montre la présence des premières autorités du ministère lors de l'atelier de lancement. En effet, le projet apparaît pertinent aux décideurs car il permet d'apporter des réponses adaptées à un véritable besoin d'information, notamment sur l'impact des grandes politiques gouvernementales.

Du point de vue des partenariats techniques et financiers plusieurs éléments sont à retenir. Au niveau international, le projet bénéficie pour le moment et sans doute dans les deux ou trois années qui viennent d'une bonne assise avec le soutien institutionnel et financier de la Fondation Bill et Melinda Gates, de l'USAID ainsi que de la FAO auxquels s'ajoutent les soutiens et les partenariats en développement avec d'autres institutions internationales telles que l'OCDE, l'IFPRI et la Banque Mondiale sur les aspects techniques. Ces partenariats sont une force.

Cependant, il existe aussi des faiblesses. L'incertitude principale au terme de cette première phase se rapporte au climat institutionnel forcément incertain en période de crise. La DGPER elle-même a été créée à la suite de la crise de 2008. Or rien ne permet de garantir que l'instabilité politique et institutionnelle dans certain pays de la région y compris des voisins du Burkina Faso n'aura pas de répercussions dans le pays.

Sur un plan plus technique, la collecte des informations est une opération très coûteuse dont l'aspect prioritaire demeure encore mal compris surtout en situation de crise alimentaire comme c'était le cas au Burkina Faso en 2011.

Le service de la prospective agricole et alimentaire de la DGPER fonctionne avec une main d'œuvre constituée de jeunes talents a travaillé sans relâche afin de livrer les données aussi bien que les rapports à temps. Cependant, certains individus sont encore peu reconnus, travaillent parfois dans des conditions précaires (sans connexion internet pendant plus de 6 mois, sans téléphone) et ne bénéficient pas de contrats pérennes. Ce type de fonctionnement pose la question de la durabilité de l'exercice. Pourtant, intégrer cette force de travail dans de bonnes conditions permettrait d'éviter l'écueil bien connu de la fuite des cerveaux et serait de nature à faciliter l'internalisation des compétences et l'institutionnalisation des savoir-faire acquis par ces jeunes en matière d'analyse des politiques agricoles et alimentaires au sein du ministère de l'agriculture. Des réflexions sont en cours, notamment en partenariat avec un réseau d'universités en Afrique, pour prendre en compte ces

risques et proposer des options permettant de pallier les risques de disparition des capacités créées dans les institutions partenaires à l'issue de cette première phase du projet MAFAP/SPAAA.

En résumé, le schéma technique et institutionnel adopté par le Burkina Faso pour l'ancrage du projet MAFAP/SPAAA a montré sa pertinence du point de vue de la pérennisation des outils d'analyse et de suivi des politiques agricoles et alimentaires. Il est justifié de le proposer en exemple à d'autres pays désireux d'améliorer l'accompagnement des décideurs pour la prise de décision mieux informés et fondée sur des faits.

BIBLIOGRAPHIE

ACDI, (1995), *Analyse de filière dans le secteur agro alimentaire.*

APROMA, (1996), *Relance des productions oléagineuses au Burkina Faso*, Rapport définitif.

Baffes, J., (2010), *Marchés des sous produits du coton : tendances mondiales et implications pour les producteurs africains de coton*, La Banque Mondiale, Juin 2010.

Banque Mondiale, (2007), *Le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé : Etude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du cadre intégré*, Septembre, 2007.

Banque Mondiale, (2008), *Organisation et performances des filières cotonnières africaines : leçons de réformes*, Rapport final.

Centre de Promotion des Investissements, Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, (2008), *Le coût des facteurs de production.*

CIRAD, (2009), *Appui à la définition des stratégies de développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques sélectionnées dans les régions d'interventions du PADAB2 "goulot d'étranglement et action pilote: rapport filière gomme arabique région Sahel.*

CTA/CMA/AOC, (2008), *Guide d'exportation de l'oignon en Afrique de l'Ouest et du Centre.*

CTA/ORFL/AOC, (2008), *Guide d'exportation des fruits et légumes en Afrique de l'Ouest et du Centre.*

D'Alessandro, S. et Soumah A., (2009), *Evaluation sous régional de la chaîne de valeur oignon/echalote en Afrique de l'Ouest.*

DGEP, (2008), *Plan d'Urgence de lutte contre la vie chère.*

DGPER, (2009), *Analyse de la compétitivité de la filière riz local au Burkina Faso.*

DGPER, (2009), *analyse de la compétitivité des filières de céréales sèches au Burkina.*

DGPER, (2009), *Rapport évolution du secteur agricole.*

DGPER, (2010), *Productivité agricole et efficacité de la dépense publique : analyse d'impact*, Rapport final.

DGPER, (2011), *Rapport Comité de Prévision de la Situation Alimentaire.*

DGPER, (2011), *Rapport du module maraîchage RGA 2005-2010*, Rapport d'analyse.

DGPER, (2012), *Bilan alimentaire.*

DGPER, (2012), *Etat des lieux des plans d'actions des filières agricoles au Burkina Faso*, Rapport provisoire, Mars, 2012.

DGPER/INERA/AFRICARICE 2010, *Etude de la compétitivité du maïs*.

DGPSE, (2008), Rapport d'analyse de la filière maraîchage au Burkina Faso.

DGPSE, (2011), *Statistiques du secteur de l'élevage 2011*.

Direction Générale du Commerce, (2010), *Balance commerciale et commerce extérieur années 2008 et 2009*, Edition 2010.

DPSAA, (2009), *Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina Faso et mesures de politiques agricoles et alimentaires face à la vie chère*.

Dyemkouma, D., (2009), *Rétrospective sur les activités de la SOFIVAR et perspectives*.

FAO, (1994). *Annuaire sur le commerce international*.

GOMARCO et APEGA, (2007), *Table des coûts et du prix FOB par kilogramme de gomme arabique à Ouagadougou*.

INERA/DGPER, (2010), *Renforcement de la Disponibilité et de l'Accès aux Statistiques Rizicoles: Une contribution à l'initiative d'urgence pour le Riz en Afrique Subsahara, Rapport pays*.

ISFP (Initiative on Soaring Food Prices), (2008), *Mission d'évaluation de la situation de consultation des partenaires et identification préliminaire d'un plan d'action*.

INSD, (2003), *Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages*.

INSD, (2010), *Situation du Commerce Extérieur du Burkina Faso en 2009*.

Integrated food security Phase Classification (IPC), (2009), troisième cycle d'analyse Côte d'Ivoire, Rapport final.

IRAM, (2009), *Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales*.

Kaboré R., Dabat M. H., Brocke K. V., (2009), *Coordination et durabilité des nouvelles formes de production semencière vivrière au Burkina Faso*, Edit. Cirad.

Kagoné, H. (2001), *Profil fourrager*, Ministère des Ressources Animales/FAO, 2001.

Komorowska J. (2010), *A proposed methodology for measuring government expenditures in support of food and agriculture sector development and application in the case of Uganda*, project paper, www.fao.org/mafap

MAH (2011), *Document introductif des Etats Généraux de l'Agriculture au Burkina Faso*.

MAH, (2010), *Stratégie Nationale du Développement de la riziculture, version provisoire*.

MAH, (2011), *Cadre d'action pour l'investissement agricole au Burkina Faso*, OCDE, Mars 2011.

MAHRH, (2007), *Politique Nationale de Sécurisation Foncière en milieu Rural*.

MAHRH, (2008), *Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA)*.

MAHRH, (2010), *Etude des filières porteuses de la zone d'intervention dans le cadre du PADER-GK : filière arachide*, Mai 2010.

MAHRH, (2010), *Programme National du Secteur Rural (PNSR)*.

Marou Zarafi, (2009), *Potentiel des nouveaux et anciens produits agricoles et forestiers du Sahel, cas du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal*.

MECV (2007), *Plan décennal de développement de la filière gomme arabique au Burkina Faso*.

MECV et al. (2009), *Analyse de la compétitivité de la filière gomme arabique au Burkina Faso*.

MEDD, (2010), *Stratégie sectorielle de la promotion et de la valorisation de la gomme arabique au Burkina Faso*.

MEF, (2000), *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)*

MEF, (2009), *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011 – 2015*.

MEF, (2011), *Note technique sur l'arbitrage des priorités d'investissements du budget de l'Etat*.

MEF/MARA, (1996), *Etude de faisabilité technico-économique du projet de production, commercialisation et transformation de l'arachide de bouche*, Rapport principal.

Ministère des Ressources Animales, (2010), *Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL, 2010)*.

MRA, (2004), *Document National Initiative, Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC, 2004)*.

MRA, (2009), *Document National Initiative, Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC, 2009)*.

Nikiéma A. et al. (1997), *Inventaire et cartographie de peuplements naturels de Acacia senegal*.

OCDE (2008) *Estimation du soutien aux producteurs et autres indicateurs du soutien à l'agriculture élaborés par l'OCDE: concepts, calculs, interprétation et utilisation (Manuel de l'ESP)*,

OMC, (2011), *Examen des politiques commerciales au Burkina Faso, Rapport technique*.

ONAC, (2011), *Etude sur les marchés d'exportation des produits agricoles du Burkina Faso*.

Ouedraogo G.J. et al. (2004), *Contribution du secteur forestier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté*.

PAFAPS, (2011), *Analyse des chaines de valeur ajoutée des filières agro-sylvo-pastorales : bétail/viande, volaille, oignon et mangue*.

RONGEAD/Inades, (2009), *La filière sésame au Burkina Faso*.

Soulama, S. et Méda, J. D., (1999), *Contraintes et opportunités pour le développement des services de transport routier au Burkina Faso*.

SP/CPSA, (2003), *Diagnostic actualisé et stratégie de développement de la filière des oléagineux*, Rapport final.

SP/CPSA, (2003), *diagnostic actualisé et stratégie de développement de la filière des oléagineux*, rapport final.

SP/CPSA, (2009), *Plan d'action de la filière sésame, rapport final tome2*.

SPAAA (2010b) "Monitoring African Food and Agricultural Policies project methodology: concept paper". Draft paper, www.fao.org/mafap

SPAAA (2011) "Implementing MAFAP methodology in country-level work", project paper, www.fao.org/mafap

SPAAA (Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique) (2010a), *Brochure détaillée du projet SPAAA*, www.fao.org/mafap/documentation-du-spaaa/fr/

SIMA-Niger (Système d'Information sur les Marché Agricoles du Niger), (2009), *Etude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger*, Rapport final.

SIM-Burkina (Système d'Information sur les Marchés du Burkina), (2010), *Transmission des fluctuations et prix de parité à l'importation du riz et du maïs au Burkina Faso*, Rapport final.

Tarama J., (2010), *Analyse de la rentabilité financière et économique de la filière sésame dans la région de la Boucle du Mouhoun, mémoire de fin de cycle*.

UE et al. (2009), *Rapport d'étude sur la gomme arabique au Tchad*.

UEMOA, (2011), *Résultats des enquêtes du premier trimestre 2011*, de l'Observatoire des Pratiques Anormales, 15^{ème} rapport.

West Africa Trade Hub, (2010), *Coûts de transport et de la logistique sur le corridor Tema-Ouagadougou*, Rapport technique.

Annexe I. Source des données pour le calcul des incitations et pénalisations

		<i>Description</i>	
<i>Concept</i>		<i>Observé</i>	<i>Ajusté</i>
Prix étalon	Riz	Le prix CAF est le prix observé au premier poste de douane du Burkina Faso (Dakola, frontière Burkina-Ghana) et intègre déjà les frais au port. Ce prix a été calculé à partir des données sur les quantités et valeur des importations du Burkina dans la base de données de l'ONAC.	N.A.
	Maïs	Les prix FOB ont été estimés à partir d'un coefficient obtenu du rapport entre le prix FOB de 2009 (lui-même estimé à partir du prix du maïs au détail à Niamey donné par l'étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger en 2009) et le prix grossiste de la même année, sous l'hypothèse que ce coefficient reste constant sur la période de l'étude. Du fait que le maïs est importé en 2007 en provenance de la Côte d'Ivoire, le calcul du prix CAF pour cette année est différent. Il a été construit à partir du prix détaillant du maïs à Korhogo, une ville située au nord de la Côte d'Ivoire.	
	Coton	Le prix FOB à l'export est obtenu à travers les données de l'instrument automatisé de prévision (IAP) entre 2005 et 2010. Ces données de prix sont généralement disponibles auprès des sociétés cotonnières et des organisations des producteurs.	Prix FOB donné par l'indice Cotlook.
	Huile de coton	Prix CAF de l'huile de palme sur le marché mondial (faible présence de l'huile de coton sur ce marché), obtenu auprès de FAOSTAT (2005-2009) et de la Banque Mondiale (2010).	
	Bétail	Prix du zébu peulh observé sur le marché de Lessa au Nigéria auquel ont été ajoutés les frais d'acheminement jusqu'à la Porga (frontière Burkina-Bénin, pays par lequel transite le bétail à destination de Lessa).	
	Gomme arabique	Prix donné par une étude du CIRAD en 2009 et interpolé par le taux d'inflation pour obtenir ceux des autres années	Si la gomme du Burkina était de qualité au moins égale à celle du Niger, le prix d'un kilogramme serait de 100 FCFA supérieur. Ainsi, le prix étalon ajusté a été calculé en supposant que cette différence de prix se répercute sur le prix FOB.
Prix au niveau du grossiste	Riz	Prix sur le marché de Ouagadougou données par le Comité Interprofessionnel du Riz au Burkina (CIR_B) pour les années 2005, 2006, 2008, 2009 et 2010. Le prix de l'année 2005 est celui du marché de Ouagadougou collecté par le RESIMAO.	N.A.

	Maïs	Les prix grossistes pour ce marché ont été obtenus par une enquête complémentaire de l'équipe SPAAA au Burkina Faso auprès des grossistes.	
	Coton	Prix grossiste moyen entre 2005 et 2010 donné par l'IAP utilisé pour 2005 application du ratio prix usine/prix de référence en 2005 pour calculer les prix usine des autres années	
	Huile de coton	Prix grossiste obtenu auprès de l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE) pour 2006 à 2010. Index des taux d'inflation utilisé pour l'année 2005. Un coefficient de passage a ensuite été appliqué aux prix détaillant.	
	Bétail	Prix annuels moyens sur le marché de Pouytenga collectés auprès du Système d'Information sur les Marchés (SIM) de la Direction General de la prévision des statistiques et de l'élevage, du Ministère des Ressources Animales	
	Gomme arabique	Le prix grossiste qui s'établit sur le marché d'Ouagadougou a été obtenu auprès des sociétés GOMARCO et APEGA pour 2006 à 2010. Le prix de l'année 2005 a été obtenu suivant la méthode d'interpolation à partir du taux d'inflation.	
Prix au producteur	Riz	Les prix au producteur du riz paddy proviennent de deux sources : la SONAGESS pour les années 2005 à 2008 et l'enquête permanente agricole (EPA) pour les années 2009 et 2010. La différence des sources s'explique par le fait que la base de la SONAGESS disponible pour l'équipe se limite à l'année 2008.	
	Maïs	Le prix au producteur est obtenu sur le marché de N'Dorola de la province de Kénédougou principale province productrice de maïs dans la région selon la collecte de l'EPA.	N.A.
	Coton	Prix coton 1er choix obtenu auprès des sociétés cotonnières.	
	Huile de coton	Obtenu auprès de la SN CITEC pour 2006-2010. Ce prix producteur est en réalité le prix de l'huile à la sortie de l'usine vendue par la société à ses différents clients, en l'occurrence, les grossistes. Le prix de l'année 2005 a également été obtenu par l'application de l'index d'inflation.	
	Bétail	Prix annuels moyens de Yilou (4e marché du pays) collectés auprès du SIM Bétail de la Direction Générale de la Prévision et des Statistiques de l'Elevage, du Ministère des Ressources Animales	

	Gomme arabique	Selon que le producteur vend sa gomme au collecteur principal ou au collecteur primaire, les prix de cession diffèrent. les prix au producteur sont donc la moyenne pondérée des prix appliqués par les collecteurs primaires et ceux appliqués par les collecteurs principaux en s'appuyant d'une part sur les données de l'étude réalisée par le MECV et al. (2009) et d'autre part sur les informations recueillies auprès de l'un des collecteurs principaux installés à Dori dans la Région du Sahel, principale zone de production. Les index des taux d'inflation ont été utilisés pour calculer le prix de l'année 2005, car les données disponibles couvraient la période 2006-2010.	
Taux de change	Riz	Instrument Automatisé de Prévision (IAP), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2011).	Calcul du taux de change FCFA/\$ US à partir du taux de change fixe FCFA/Euro pour les années 2005 et 2006. Hypothèse d'une surévaluation de 20% à partir de 2007.
	Gomme arabique		
	Coton		
	Huile de coton		Même ajustement effectué car le Naira est adossé au \$ US.
	Bétail		
	Maïs		
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)	Riz	Différence (prix grossiste/1.03)-(CAF/1.135). Cette méthode a été appliquée du fait que les marges estimées par les grossistes sont largement sous estimées.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente, des frais informels de 8% estimés par le West Africa Trade Hub ont été déduits des coûts d'accès observés.
	Maïs	Somme des frais liés à l'acheminement du maïs depuis Ouagadougou jusqu'à Kantchari, la zone la plus proche de la frontière du Niger, augmentée des frais illicites et de la marge de l'exportateur (5% du prix grossiste). Pour l'année 2007, somme des charges liées au transport entre Ouagadougou et Korhogo, zone la plus proche de la frontière de la Côte d'Ivoire, plus frais illicites et marge de l'importateur.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente les frais illicites et les procédures légales gonflant les coûts d'accès sont déduits.

	Coton	Structure de coûts d'accès obtenu auprès de la SOFITEX pour 2005 et actualisé par application du taux d'inflation pour les autres années.	Pour une meilleure efficacité de la filière, il a été déduit des coûts d'accès, un niveau de corruption de 2,9% des coûts d'accès observés, estimé par le West Africa Trade Hub.
	Huile de coton	Somme des coûts d'accès entre Ouagadougou et la frontière du Burkina avec la Côte d'Ivoire (Niangoloko), car il est considéré que l'huile alimentaire importée provient principalement de Côte d'Ivoire. Ces coûts incluent les coûts de transport Niangoloko-Ouagadougou (SIM Marchés du Burkina), les charges douanières et péages, la manutention et l'entreposage, les frais illicites (Trade Hub), et les marges commerciales estimées à 10% du prix CAF (Conseil Burkinabé des Chargeurs).	Selon le West Africa Trade Hub, Les coûts informels supportés par les importateurs représentent environ 8% du coût total du transport et de la logistique et des importations selon cette étude. Ce coefficient a été appliqué sur les coûts de transport observés Abidjan-Ouagadougou et le résultat retranché.
	Bétail	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFAP/SAPAA auprès des grossistes-exportateurs de Pouytenga. Ces composantes sont les frais de transport, de manutention, d'alimentation du bétail sur le chemin, de péage et taxes, et de prélèvements informels, ainsi que la marge estimée à 7,5% du prix grossiste, en raison de la valeur très faible de la marge donnée par les enquêtés.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficace : - Les coûts d'accès sont ajustés pour déduire les frais informels - La marge commerciale est estimée à 5 pour cent du prix grossiste au lieu de 7,5.
	Gomme arabique	La structure des coûts d'accès donnés par la SDV montre que ceux-ci remontent à environ 67 000 fcfa par tonne sans compter la marge du grossiste.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficace : - Les coûts engendrés par la corruption estimée à 2,9% des coûts de transport totaux sont déduits
Coût d'accès producteur - grossiste	Riz	Tous les coûts impliqués pour acheminer le produit de la ferme (située à Bagré) au point de concurrence (Ouagadougou) y compris les coûts liés à l'accès au marché comme le stockage, la livraison, le transport, les éventuels coûts illicites et les différentes marges qui intègrent les coûts de transformation du riz paddy en riz décortiqué, dont le taux de rendement est de 62%.	Les coûts d'accès ajustés supposent l'absence des frais inefficaces tels que les coûts illicites et certains autres frais qui contribuent à élever les coûts de transport. Aussi on suppose que la marge des grossistes est réduite et

			se passe de 10 à 5% du prix au producteur.
	Maïs	Charges liées au transport entre N'Dorola et Ouagadougou. A ces charges il faut ajouter les frais illicites et la marge du grossiste estimée à 10% du prix producteur.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : - Les frais illicites sont déduits - La marge commerciale est réduite à 5 pour cent - Les coûts de transport routiers sont également réduits.
	Coton	l'ensemble des charges d'acheminement du coton jusqu'à l'usine, y compris la marge du grossiste estimée à 5% du prix au producteur, qui intègre le coût de transformation du coton graine en coton fibre dont le coefficient de rendement est de 42%.	N.A
	Huile de coton	Somme des différentes charges liées à l'acheminement de l'huile de coton depuis l'unité industrielle située à Bobo Dioulasso jusqu'à Ouagadougou, point de compétition entre cette même huile et l'huile importée	Les coûts d'accès ajustés au producteur sont calculés à partir d'estimations de la Banque Mondiale (2007) sur les coûts d'accès efficients au Burkina.
	Bétail	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFAP/SPAAA auprès des éleveurs de Yilou. Ces composantes sont le transport, la marge du commerçant de 7,5% du prix de revient par tête, les frais de collecte ainsi que le déplacement du collecteur, les taxes sur les marchés à bétail et les tracasseries liées au transport.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente, les tracasseries (ou frais illicites) sont supposées absentes et la marge commerciale est estimée à 5 pour cent.
	Gomme arabique	Tous les coûts impliqués pour acheminer le produit de la ferme au marché de gros. Cela inclut le stockage, la livraison, le transport, les autres charges diverses et la marge appliquée par le grossiste, estimée à 10% du prix producteur.	La déduction des coûts liés aux pertes et des frais illicites et réduction des coûts de transport ainsi que la marge du grossiste de 10 à 5% rendraient plus efficiente la filière
Ajustement QT	Front – Gros	Riz	N.A
		Gomme arabique	Compte tenu des pertes liées au tri et à l'humidité de la gomme arabique de 14% constatées au niveau du grossiste-exportateur, un ajustement de quantité a été fait entre le grossiste et le port d'embarquement (port d'Abidjan).
	Gros –	Riz	Un coefficient d'ajustement de 0,62 a été utilisé pour refléter le taux de rendement du riz paddy en riz décortiqué qui est de 62%.

	Prod	Maïs	Coefficient d’ajustement de 1,08 correspondant à une sous estimation de la quantité vendue par les producteurs. Les sacs d’environ 108kg sont vendus au prix de 100kg.	
		Coton	Coefficient d’ajustement de 0,42 correspondant au taux de transformation du coton graine en coton fibre.	
Ajustement QL	Front – Gros	Riz	Les prix observés sur les marchés au Burkina Faso montrent que le riz local (riz de Bagré) a un prix plus élevé et plus préféré que le riz importé. L’ajustement est donc le ratio entre ces deux prix, que le suppose constant. Ce ratio est de 18 000/17 500 (prix riz importé/prix riz local) qui donne environ 1,03.	N.A.
		Coton	Coefficient d’ajustement de 0,95 correspondant à une qualité de 5% du coton burkinabè inférieur à celle sur le marché international	
	Gros – Prod	Coton	Coefficient d’ajustement de 0,95 correspondant à 5% de la production de graine transformée en produits joints (tourteaux et huile) non rémunérée au producteur	
			Description	
Concept			Observé	Ajusté
Prix étalon	Riz		Le prix CAF est le prix observé au premier poste de douane du Burkina Faso (Dakola, frontière Burkina-Ghana) et intègre déjà les frais au port. Ce prix a été calculé à partir des données sur les quantités et valeur des importations du Burkina dans la base de données de l’ONAC.	N.A.
	Maïs		Les prix FOB ont été estimés à partir d’un coefficient obtenu du rapport entre le prix FOB de 2009 (lui-même estimé à partir du prix du maïs au détail à Niamey donné par l’étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger en 2009) et le prix grossiste de la même année, sous l’hypothèse que ce coefficient reste constant sur la période de l’étude. Du fait que le maïs est importé en 2007 en provenance de la Côte d’Ivoire, le calcul du prix CAF pour cette année est différent. Il a été construit à partir du prix détaillant du maïs à Korhogo, une ville située au nord de la Côte d’Ivoire.	
	Coton		Le prix FOB à l’export est obtenu à travers les données de l’instrument automatisé de prévision (IAP) entre 2005 et 2010. Ces données de prix sont généralement disponibles auprès des sociétés cotonnières et des organisations des producteurs.	Prix FOB donné par l’indice Cotlook.
	Huile de coton		Prix CAF de l’huile de palme sur le marché mondial (faible présence de l’huile de coton sur ce marché), obtenu auprès de FAOSTAT (2005-2009) et de la Banque Mondiale (2010).	
	Bétail		Prix du zébu peulh observé sur le marché de Lessa au Nigéria auquel ont été ajoutés les frais d’acheminement jusqu’à la Porga (frontière Burkina-Bénin, pays par lequel transite le bétail à destination de Lessa).	
	Gomme arabique		Prix donné par une étude du CIRAD en 2009 et interpolé par le taux d’inflation pour obtenir ceux des autres années	Si la gomme du Burkina était de qualité au moins égale à celle du Niger, le prix

			d'un kilogramme serait de 100 FCFA supérieur. Ainsi, le prix étalon ajusté a été calculé en supposant que cette différence de prix se répercute sur le prix FOB.
Prix au niveau du grossiste	Riz	Prix sur le marché de Ouagadougou données par le Comité Interprofessionnel du Riz au Burkina (CIR_B) pour les années 2005, 2006, 2008, 2009 et 2010. Le prix de l'année 2005 est celui du marché de Ouagadougou collecté par le RESIMAO.	N.A.
	Maïs	Les prix grossistes pour ce marché ont été obtenus par une enquête complémentaire de l'équipe SPAAA au Burkina Faso auprès des grossistes.	
	Coton	Prix grossiste moyen entre 2005 et 2010 donné par l'IAP utilisé pour 2005 application du ratio prix usine/prix de référence en 2005 pour calculer les prix usine des autres années	
	Huile de coton	Prix grossiste obtenu auprès de l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE) pour 2006 à 2010. Index des taux d'inflation utilisé pour l'année 2005. Un coefficient de passage a ensuite été appliqué aux prix détaillant.	
	Bétail	Prix annuels moyens sur le marché de Pouytenga collectés auprès du Système d'Information sur les Marchés (SIM) de la Direction General de la prévision des statistiques et de l'élevage, du Ministère des Ressources Animales	
	Gomme arabique	Le prix grossiste qui s'établit sur le marché d'Ouagadougou a été obtenu auprès des sociétés GOMARCO et APEGA pour 2006 à 2010. Le prix de l'année 2005 a été obtenu suivant la méthode d'interpolation à partir du taux d'inflation.	
Prix au producteur	Riz	Les prix au producteur du riz paddy proviennent de deux sources : la SONAGESS pour les années 2005 à 2008 et l'enquête permanente agricole (EPA) pour les années 2009 et 2010. La différence des sources s'explique par le fait que la base de la SONAGESS disponible pour l'équipe se limite à l'année 2008.	
	Maïs	Le prix au producteur est obtenu sur le marché de N'Dorola de la province de Kénédougou principale province productrice de maïs dans la région selon la collecte de l'EPA.	N.A.
	Coton	Prix coton 1er choix obtenu auprès des sociétés cotonnières.	

	Huile de coton	Obtenu auprès de la SN CITEC pour 2006-2010. Ce prix producteur est en réalité le prix de l'huile à la sortie de l'usine vendue par la société à ses différents clients, en l'occurrence, les grossistes. Le prix de l'année 2005 a également été obtenu par l'application de l'index d'inflation.	
	Bétail	Prix annuels moyens de Yilou (4e marché du pays) collectés auprès du SIM Bétail de la Direction Générale de la Prévision et des Statistiques de l'Elevage, du Ministère des Ressources Animales	
	Gomme arabique	Selon que le producteur vend sa gomme au collecteur principal ou au collecteur primaire, les prix de cession diffèrent. Les prix au producteur sont donc la moyenne pondérée des prix appliqués par les collecteurs primaires et ceux appliqués par les collecteurs principaux en s'appuyant d'une part sur les données de l'étude réalisée par le MECV et al. (2009) et d'autre part sur les informations recueillies auprès de l'un des collecteurs principaux installés à Dori dans la Région du Sahel, principale zone de production. Les index des taux d'inflation ont été utilisés pour calculer le prix de l'année 2005, car les données disponibles couvraient la période 2006-2010.	
Taux de change	Riz	Instrument Automatisé de Prévision (IAP), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2011).	Calcul du taux de change FCFA/\$ US à partir du taux de change fixe FCFA/Euro pour les années 2005 et 2006. Hypothèse d'une surévaluation de 20% à partir de 2007.
	Gomme arabique		
	Coton		
	Huile de coton		Même ajustement effectué car le Naira est adossé au \$ US.
	Bétail		
	Maïs		
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)	Riz	Différence (prix grossiste/1.03)-(CAF/1.135). Cette méthode a été appliquée du fait que les marges estimées par les grossistes sont largement sous estimées.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente, des frais informels de 8% estimés par le West Africa Trade Hub ont été déduits des coûts d'accès observés.

	Maïs	Somme des frais liés à l'acheminement du maïs depuis Ouagadougou jusqu'à Kantchari, la zone la plus proche de la frontière du Niger, augmentée des frais illicites et de la marge de l'exportateur (5% du prix grossiste). Pour l'année 2007, somme des charges liées au transport entre Ouagadougou et Korhogo, zone la plus proche de la frontière de la Côte d'Ivoire, plus frais illicites et marge de l'importateur.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente les frais illicites et les procédures légales gonflant les coûts d'accès sont déduits.
	Coton	Structure de coûts d'accès obtenu auprès de la SOFITEX pour 2005 et actualisé par application du taux d'inflation pour les autres années.	Pour une meilleure efficience de la filière, il a été déduit des coûts d'accès, un niveau de corruption de 2,9% des coûts d'accès observés, estimé par le West Africa Trade Hub.
	Huile de coton	Somme des coûts d'accès entre Ouagadougou et la frontière du Burkina avec la Côte d'Ivoire (Niangoloko), car il est considéré que l'huile alimentaire importée provient principalement de Côte d'Ivoire. Ces coûts incluent les coûts de transport Niangoloko-Ouagadougou (SIM Marchés du Burkina), les charges douanières et péages, la manutention et l'entreposage, les frais illicites (Trade Hub), et les marges commerciales estimées à 10% du prix CAF (Conseil Burkinabé des Chargeurs).	Selon le West Africa Trade Hub, Les coûts informels supportés par les importateurs représentent environ 8% du coût total du transport et de la logistique et des importations selon cette étude. Ce coefficient a été appliqué sur les coûts de transport observés Abidjan-Ouagadougou et le résultat retranché.
	Bétail	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFAP/SAPAA auprès des grossistes-exportateurs de Pouytenga. Ces composantes sont les frais de transport, de manutention, d'alimentation du bétail sur le chemin, de péage et taxes, et de prélèvements informels, ainsi que la marge estimée à 7,5% du prix grossiste, en raison de la valeur très faible de la marge donnée par les enquêtés.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : - Les coûts d'accès sont ajustés pour déduire les frais informels - La marge commerciale est estimée à 5 pour cent du prix grossiste au lieu de 7,5.
	Gomme arabique	La structure des coûts d'accès donnés par la SDV montre que ceux-ci remontent à environ 67 000 fcfa par tonne sans compter la marge du grossiste.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : - Les coûts engendrés par la corruption estimée à 2,9% des coûts de transport totaux sont déduits

Coût d'accès producteur - grossiste	Riz	Tous les coûts impliqués pour acheminer le produit de la ferme (située à Bagré) au point de concurrence (Ouagadougou) y compris les coûts liés à l'accès au marché comme le stockage, la livraison, le transport, les éventuels coûts illicites et les différentes marges qui intègrent les coûts de transformation du riz paddy en riz décortiqué, dont le taux de rendement est de 62%.	Les coûts d'accès ajustés supposent l'absence des frais inefficients tels que les coûts illicites et certains autres frais qui contribuent à élever les coûts de transport. Aussi on suppose que la marge des grossistes est réduite et passe de 10 à 5% du prix au producteur.
	Maïs	Charges liées au transport entre N'Dorola et Ouagadougou. A ces charges il faut ajouter les frais illicites et la marge du grossiste estimée à 10% du prix producteur.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : - Les frais illicites sont déduits - La marge commerciale est réduite à 5 pour cent - Les coûts de transport routiers sont également réduits.
	Coton	l'ensemble des charges d'acheminement du coton jusqu'à l'usine, y compris la marge du grossiste estimée à 5% du prix au producteur, qui intègre le coût de transformation du coton graine en coton fibre dont le coefficient de rendement est de 42%.	N.A
	Huile de coton	Somme des différentes charges liées à l'acheminement de l'huile de coton depuis l'unité industrielle située à Bobo Dioulasso jusqu'à Ouagadougou, point de compétition entre cette même huile et l'huile importée	Les coûts d'accès ajustés au producteur sont calculés à partir d'estimations de la Banque Mondiale (2007) sur les coûts d'accès efficaces au Burkina.
	Bétail	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFAP/SPAAA auprès des éleveurs de Yilou. Ces composantes sont le transport, la marge du commerçant de 7,5% du prix de revient par tête, les frais de collecte ainsi que le déplacement du collecteur, les taxes sur les marchés à bétail et les tracasseries liées au transport.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente, les tracasseries (ou frais illicites) sont supposées absentes et la marge commerciale est estimée à 5 pour cent.
	Gomme arabique	Tous les coûts impliqués pour acheminer le produit de la ferme au marché de gros. Cela inclut le stockage, la livraison, le transport, les autres charges diverses et la marge appliquée par le grossiste, estimée à 10% du prix producteur.	La déduction des coûts liés aux pertes et des frais illicites et réduction des coûts de transport ainsi que la marge du grossiste de 10 à 5% rendraient plus efficiente la filière

Ajustement QT	Front – Gros	Riz	N.A	N.A.
		Gomme arabique	Compte tenu des pertes liées au tri et à l'humidité de la gomme arabique de 14% constatées au niveau du grossiste-exportateur, un ajustement de quantité a été fait entre le grossiste et le port d'embarquement (port d'Abidjan).	
	Gros – Prod	Riz	Un coefficient d'ajustement de 0,62 a été utilisé pour refléter le taux de rendement du riz paddy en riz décortiqué qui est de 62%.	
		Maïs	Coefficient d'ajustement de 1,08 correspondant à une sous estimation de la quantité vendue par les producteurs. Les sacs d'environ 108kg sont vendus au prix de 100kg.	
		Coton	Coefficient d'ajustement de 0,42 correspondant au taux de transformation du coton graine en coton fibre.	
Ajustement QL	Front – Gros	Riz	Les prix observés sur les marchés au Burkina Faso montrent que le riz local (riz de Bagré) a un prix plus élevé et plus préféré que le riz importé. L'ajustement est donc le ratio entre ces deux prix, que le suppose constant. Ce ratio est de 18 000/17 500 (prix riz importé/prix riz local) qui donne environ 1,03.	N.A.
		Coton	Coefficient d'ajustement de 0,95 correspondant à une qualité de 5% du coton burkinabè inférieur à celle sur le marché international	
	Gros – Prod	Coton	Coefficient d'ajustement de 0,95 correspondant à 5% de la production de graine transformée en produits joints (tourteaux et huile) non rémunérée au producteur	

Annexe II. Prix utilisés pour l'analyse des incitations et pénalisations

Produit	Source	Notes	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Riz								
Prix étalon	ONAC	Rapport valeur quantité du riz importé thaïlandais importé multiplié par le taux de change pour obtenir le prix en dollar.	169	248	243	368	234	272
Prix grossiste	CIR-B et RESIMAO	Marché de gros de Ouagadougou (pour 2005, 2006, 2008, 2009 et 2010) CIR-B. marché Ouagadougou 2007 RESIMAO.	251 563	252 752	250 000	311 481	312 346	285 801
Prix producteur	SONAGESS, DGPER	Prix EPA DGPER du Centre Est (Bagré) pour les années 2009 et 2010 ; prix SONAGESS Centre Est 2005 à 2008.	140 000	124 000	122 000	160 000	142 000	134 000
Coton								
Prix étalon	IAP	Prix à l'exportation du coton burkinabè multiplié par le taux de change pour obtenir le prix en \$ US..	1 298	1 239	1 139	1 306	1 167	1 247
Prix grossiste	SOFITEX	Prix avant mise en FOB compte d'exploitation SOFITEX	576 000	544 710	458 767	491 912	476 068	518 820
Prix producteur	SOFITEX	Prix du coton graine acheté par la SOFITEX auprès des producteurs	175 000	165 000	155 000	165 000	168 000	210 000
Bétail viande								
Prix étalon	enquête complémentaire	Prix du zébu peulh observé sur le marché de Lessa au Nigéria moins coûts d'accès.	702	788	905	1 069	1 080	1 169
Prix grossiste	SIM/DGPSE/MRA	Prix annuel moyen du zébu peulh au marché de Pouytenga	185 000	235 796	318 491	337 251	311 040	328 558

Prix producteur	SIM/DGPSE/MRA	Prix annuel moyen du zébu peulh sur le marché de Yilou	132 000	129 076	164 234	201 174	235 429	237 338
Huile de coton								
Prix étalon	FAOSTAT, Banque Mondiale (2009)	Prix CAF annuel de l'huile de palme importée au Burkina Faso.	694	707	797	895	1 000	902
Prix grossiste	IGAE	Prix détaillant de l'huile de palme importée rapporté à un coefficient correspondant au ratio prix détaillant prix grossiste disponible pour une année.	731 895	616 969	639 730	838 383	726 346	757 575
Prix producteur	SN CITEC	Prix sortie usine en litre de l'huile de coton auquel la masse volumique a été appliquée.	446 405	455 333	509 111	622 222	603 333	618 888
Gomme arabique								
Prix étalon	CIRAD	Prix FOB de la gomme interpolé au taux d'inflation à partir du prix 2009 CIRAD en 2009.	1 420	1 434,14	1 566,42	1 674,85	1 622,68	1 622
Prix grossiste	APEGA, GOMARCO	Prix de la gomme arabique à Ouagadougou.	441 176	450 000	450 000	450 000	500 000	600 000
Prix producteur	MECV	Prix de la gomme obtenue auprès des producteurs de Dori.	286 275	292 000	311 000	321 000	331 000	350 000
Maïs								
Prix étalon	Enquête complémentaire	Prix détaillant du maïs à Niamey (exportation) et à Korhogo (importation) auxquels les coûts d'accès jusqu'aux frontières respectives ont été déduits.	358	370	141	536	412	431
Prix grossiste	Enquête complémentaire	Prix maïs en gros à Ouagadougou	141 658	145 000	140 000	180 000	150 000	160 000
Prix producteur	EPA/DGPER	Prix producteur du maïs à N'Dorola dans la province du Kénédougou	97 000	79 000	68 000	130 000	102 000	101 000

Annexe III. Principaux concepts méthodologiques de l'analyse des dépenses publiques

Principaux concepts

La méthodologie propose de capturer toutes les dépenses publiques envers le développement du secteur agricole et alimentaire. Ceci inclut les dépenses des budgets nationaux, qu'ils soient au niveau centralisé ou décentralisé, et quel que soit le Ministère qui mette en œuvre ces politiques, et de l'aide internationale, budgétaire ou projet.

L'analyse se concentre sur le secteur agricole et alimentaire ; cependant, pour certains pays la foresterie et la pêche peuvent représenter une part importante de l'activité rurale et sont aussi incluses dans la portée du SPAAA.

Le SPAAA cherche à mesurer toutes les dépenses publiques dans les zones rurales, comme les infrastructures rurales, l'éducation et la santé rurale, étant donné qu'elles peuvent avoir un rôle important dans le développement du secteur agricole, même si elles ne lui sont pas spécifiques.

Les mesures de dépenses publiques génèrent des transferts monétaires implicites ou explicites en soutien aux individus ou aux groupes. Le SPAAA considère toutes les mesures de dépenses publiques qui occasionnent des transferts monétaires implicites ou explicites vers le développement du secteur agricole et alimentaire. Ces mesures sont divisées en deux catégories principales : spécifique à l'agriculture et en soutien à l'agriculture. Les dépenses spécifiques à l'agriculture incluent les mesures qui génèrent des transferts à des agents de l'agriculture ou au secteur en général. Les dépenses en soutien à l'agriculture incluent les mesures qui ne sont pas strictement spécifiques au secteur agricole, mais qui ont une forte influence sur son développement, tels que les investissements dans le développement rural. Toutes les mesures qui correspondent à ces critères sont prises en compte, quelle que soit leur nature, leurs objectifs ou leur impact économique perçu.

De plus, les mesures de dépenses publiques qui ciblent l'économie dans son ensemble ne sont pas prises en compte, même si elles génèrent des transferts monétaires au secteur agricole.

Enfin les mesures de dépenses publiques sont considérées et classifiées en fonction de la manière dont elles sont mises en œuvre et non sur la base de leurs objectifs ou impacts économiques.

Classification et désagrégation

De nombreuses dépenses publiques qui ont un impact sur le développement agricole, en termes de développement de la production, ne sont pas spécifiques à l'agriculture, mais peuvent être classées dans d'autres catégories. De plus, le soutien peut être fourni de plusieurs manières. Le soutien aux producteurs agricoles peut être fourni à travers des subventions aux intrants, un partage des coûts pour le capital (équipement par exemple), l'abandon de revenu par le gouvernement (suspension de taxes), le remboursement de taxes ou de charges voire de services (par exemple la vulgarisation). Le soutien spécifique à l'agriculture peut être fourni, plus généralement, à travers l'éducation agricole, la recherche, la commercialisation des biens agricoles, l'irrigation hors-ferme, etc. Certaines politiques, qui bénéficient à l'agriculture, peuvent être encore plus générales, telles que les dépenses pour les infrastructures rurales, l'éducation rurale ou la santé rurale. Bien que ces dernières ne soient

pas spécifique au secteur, elle peuvent le soutenir. Afin de prendre en compte toutes les dépenses publiques en soutien au secteur agricole et alimentaire, la décomposition suivante est proposée :

1. Une distinction entre les politiques qui sont spécifiques à l'agriculture, en soutien à l'agriculture, et qui n'ont pas trait à l'agriculture
2. Dans la catégorie des dépenses spécifiques à l'agriculture, une distinction entre le soutien aux producteurs et aux autres agents, et le soutien général au secteur. Les agents dans la filière incluent les producteurs, les fournisseurs d'intrants, les transformateurs, les consommateurs, les commerçants et les transporteurs.

La classification détaillée du soutien suit le principe de l'OCDE de classer les mesures en fonction de leur caractéristique économique, c'est-à-dire la manière dont elles sont mises en œuvre, qui fournit une base pour une analyse politique plus détaillée (OCDE, 2008). Ces catégories, cependant, sont conçues pour refléter le type de politiques agricoles propres aux pays Africains. Les catégories ont donc été établies avec l'expérience d'autres agences, telles que la FAO (FAO, 2006), qui travaillent sur les dépenses publiques dans les pays en développement (pour une vue générale, voir MAFAP, 2010). De plus, en se basant sur l'expérience de l'OCDE, le but proposé de la classification est de distinguer, dans la mesure du possible, les politiques fournissant des biens privés de celles fournissant des biens publics, étant donné leurs effets économiques divergents.

Classification des dépenses publiques pour le secteur agricole et alimentaire

I. Politiques spécifiques à l'agriculture – transferts monétaires spécifiques au secteur agricole, c'est-à-dire que l'agriculture est le seul ou le principal bénéficiaire d'une mesure de dépense spécifique

I.1. Paiements aux agents du secteur agroalimentaire – transferts monétaires vers les agents du secteur agroalimentaire sur une base individuelle

I.1.1. Paiements aux producteurs – transferts monétaires aux producteurs agricoles individuels (exploitants)

A. Paiements basé sur la production/subventions à la production – transferts monétaires aux producteurs agricoles, basés sur le rendement courant d'un bien agricole spécifique

B. Subventions aux intrants – transferts monétaires aux producteurs agricoles, basés sur une utilisation à la ferme des intrants:

- **B1. intrants variables** (semences, engrais, énergie, crédit, autres) – transferts monétaires réduisant le coût à la ferme d'un intrant variable spécifique, ou un mixte d'intrants variables
- **B2. capital** (machines et équipement, irrigation à la ferme, autres infrastructures de base à la ferme) – transferts

monétaires réduisant les coûts d'investissement à la ferme des bâtiments, des équipements, des plantations, de l'irrigation, du drainage et des améliorations du sol

- **B3. Services aux producteurs/utilisés sur l'exploitation** (services de vétérinaires, services de contrôle et de lutte contre les insectes et les maladies, formation à la ferme, assistance technique, extension, etc., autres) – transferts monétaires réduisant le coût de l'assistance technique et de la formation fournie aux exploitants individuels

C. Soutien au revenu – transferts monétaires aux producteurs agricoles sur la base de niveau de leur revenu

D. Autres – transferts monétaires aux producteurs agricoles individuels, qu'une information insuffisante ne permet pas de faire entrer dans les catégories mentionnées ci-dessus

I.1.2. Paiements aux consommateurs – transferts monétaires vers les consommateurs individuels finaux de biens agricoles, sous la forme de:

E. Aide alimentaire – transferts monétaires vers les consommateurs finaux, réduisant le coût de l'alimentation

F. Transferts en espèces – transferts monétaires vers les consommateurs finaux, en vue d'augmenter leurs dépenses alimentaires

G. Programmes d'alimentation scolaire – transferts monétaires vers les consommateurs finaux, fournissant une alimentation gratuite ou moins chère dans les écoles

H. Autres – transferts monétaires vers les consommateurs finaux individuels, qu'une information insuffisante ne permet pas de faire entrer dans les catégories mentionnées ci-dessus pour lesquels on dispose d'informations insuffisantes pour les situer dans les catégories listées précédemment

I.1.3. Paiements aux fournisseurs d'intrants – transferts monétaires vers les fournisseurs d'intrants agricoles, sur une base individuelle

I.1.4. Paiements aux transformateurs – transferts monétaires en faveur des transformateurs de biens, sur une base individuelle

I.1.5. Paiements aux commerçants – transferts monétaires en faveur des commerçants agricoles, sur une base individuelle

I.1.6. Paiements aux transporteurs – transferts monétaires en faveur des transporteurs de biens agricoles, sur une base individuelle

1.2. Soutien général au secteur – dépenses publiques générant des transferts monétaires vers les agents du secteur agro-alimentaire, sur une base collective

I. Recherche agricole – dépenses publiques finançant des activités de recherche visant à améliorer la production agricole

J. Assistance technique – dépenses publiques de financement de l'assistance technique aux intervenants du secteur agricole, sur une base collective

K. Formation – dépenses publiques de financement de la formation dans le domaine agricole

L. Vulgarisation/transfert de technologie – dépenses publiques de financement de la fourniture de services de vulgarisation

M. Inspection (production animales et végétales) – primes de dépense publique pour financer le contrôle de la qualité et de la sécurité alimentaire, des intrants agricoles et de l'environnement

N. Infrastructure (routes, infrastructures d'irrigation en dehors de la ferme, autres) – dépenses publiques pour financer les infrastructures collectives en dehors de la ferme

O. Stockage – dépenses publiques pour financer le stockage public de produits agro-alimentaires

P. Commercialisation – dépenses publiques pour financer l'assistance en matière de commercialisation de produits agro-alimentaires

R. Autres – autres transferts sur une base collective vers les intervenants du secteur agro-alimentaire, qu'une information insuffisante ne permet pas de situer dans les catégories précédemment mentionnées

II. Politiques favorables à l'agriculture – dépenses publiques non spécifiques à l'agriculture, mais qui ont un impact positif sur le développement du secteur agricole

S. Éducation en milieu rural – dépenses publiques en faveur de l'éducation dans les zones rurales

T. Santé en milieu rural – dépenses publiques en faveur des services de santé dans les zones rurales

U. Infrastructures rurales (routes, eau, énergie, autres) – dépenses publiques en faveur de l'infrastructure rurale

V. Autres – autres dépenses publiques dans les zones rurales en faveur du développement du secteur agricole, qu'une information insuffisante ne permet pas de situer dans les catégories précédemment évoquées

Pour tous les détails sur la méthodologie SPAAA de mesure des dépenses publiques vers l'agriculture et l'alimentation, voir <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>



CONTACTS

www.fao.org/mafap
mafap@fao.org

FAO Headquarters
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS



MAFAP
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*